LE DEVOIR

JE FAIS CE QUE DOIS

Investir dans les œuvres d'art

Louis Bruens

François L. de Martigny, éditeur

Vol. LXX — No 296 | Nuageux avec neige. Maximum -12. | Montréal, mercredi 19 décembre 1979 | Férie | 25 CENTS

OPEP: les «13» dans l'impasse

CARACAS (d'après Reuter et AFP) — Plus divisés que jamais, les 13 membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) n'ont abouti hier à aucun accord sur l'uniformisation de leurs prix.

Les ministres du Pétrole des pays membres de l'OPEP, réunis à Caracas, au Venezuela, depuis lundi, doivent reprendre leurs discussions aujourd'hui, en principe dernier jour de la conférence.

Selon le ministre du Pétrole des Émirats arabes unis, les participants n'ont pu s'entendre ni sur les prix, ni sur les primes. Certains États, a-t-il déclaré hier soir, insistent par ailleurs pour débattre des niveaux de production.

Les positions des « durs » et des « modérés » ne semblent guère s'être rapprochées au cours des discussions d'hier. Lundi soir, plusieurs pays modérés de l'OPEP avaient déjà tenté en vain de persuader l'Arabie saoudite d'accepter un léger relèvement du prix du pétrole pour 1980.

À l'issue de cette réunion informelle, le ministre vénézuelien du Pétrole, M. Umberto Calderon Berti, a uniquement commenté: « La situation ne s'améliore pas, elle empire ».

Certains pays de l'OPEP, dont les Émirats arabes unis, le Venezuela et le Qatar, participaient à cette réunion restreinte destinée à dégager un compromis entre les deux camps les plus tranchés de l'organisation: l'Arabie saoudite, qui ne veut pas relever le prix du pétrole au-delà de 24 dollars par baril, et l'Iran et la Libye, qui veulent dépasser les 30 dollars et même atteindre 35 dollars. De son côté, le ministre libyen du Pétrole, M. Ezzedine Mabrouk, a confirmé que l'arabie saoudite ne voulait pas démordre de sa position favorable au statu quo.

Le ministre vénézuélien, M. Berti, en tant que président de l'OPEP, a fait du porte à porte diplomatique dans les étages de l'hôtel hier pour tenter de rapprocher les points de vue des participants, mais ses efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Il a déclaré aux journalistes que le principal obstacle à un accord sur les prix était la question des primes qui sont traditionnellement appliquées aux différentes qualités de pétrole pour tenir compte de leur qualité et de leur proximité des marchés.

Il a ajouté que plusieurs des membres de l'OPEP incorporaient dans leurs primes officielles une surcharge de deux dollars le baril, surcharge autorisée par l'organisation au début de l'année pour tirer avantage d'une flambée des prix sur le marché libre après la révolution ira-

Voir page 6: OPEP

AU SOMMAIRE

- Les échos de l'Assemblée nationale — page 2
- Montréal-Nord accueille le métro régional sans enthousiasme — page 3
- Le sauveur: un éditorial de Lise Bissonnette
- Une loi nécessaire mais abusive: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4
- Les approvisionnements de dindes et dindons sont abondants à des prix raisonnables — page 8
- L'OLP à la fois pressée par l'Iran et la Libye — page 20

Une loi-décret oblige les grévistes d'Hydro-Québec à rentrer au travail

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'Assemblée nationale a adopté tard hier soir, après un débat qui aura duré toute la journée, une loi-décret pour Hydro-Québec.

Cette loi spéciale force le retour au travail dès ce matin des quelque 11,000 travailleurs d'Hydro-Québec en grève légale depuis 22 jours et fixe leurs conditions de travail pour une période se terminant en décembre 1982.

Parrainée par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, cette loi a été déposée hier matin à la reprise des travaux parlementaires. Le gouvernement indiquait alors qu'il n'avait d'autre choix que de légiférer après le refus des dirigeants syndicaux d'Hydro-Québec de décréter un moratoire des moyens de pression jusqu'à la tenue d'un vote des syndiqués sur le contenu du rapport de médiation présenté la semaine dernière.

Ce refus des dirigeants syndicaux avait été clairement exprimé dans la nuit de lundi à mardi alors que se réunissait d'urgence une commission parlementaire pour entendre les dirigeants d'Hydro-Québec et ceux des trois syndicats de la société d'État à qui le gouvernement voulait donner ni plus ni moins une dernière chance d'éviter la loi spéciale.

Voir page 6: Hydro-Québec

Sa campagne portera essentiellement sur l'économie

Trudeau dirigera les libéraux

Le chef de l'opposition aux Communes et ex-premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, annonçant sa décision hier de demeurer chef du Parti libéral à l'occasion des élections générales du 18 février prochain, a dit qu'il se donnerait entièrement à cette tâche. (Photolaser CP)

par Claude Turcotte

OTTAWA — M. Pierre Elliott Trudeau a décidé de mener les troupes libérales au cours de la prochaine campagne électorale dans l'espoir de reprendre le pouvoir et de diriger le pays pendant un autre mandat, mais pas davantage.

Le leader libéral, qui aura été démissionnaire pendant quelques semaines seulement, accepte donc de livrer en quelque sorte un combat revanche. Cependant, M. Trudeau a indiqué hier midi lors d'une conférence de presse qu'il n'a pas l'intention de se battre sur les mêmes thèmes que ceux qu'il a cherché en vain à imposer le printemps dernier.

- la campagne libérale portera essentiellement sur l'économie au sens large et plus particulièrement sur l'énergie. Bien entendu on parlera beaucoup du budget Crosbie, qui a amené la chute du gouvernement Clark, et de certaines autres mesures concernant Pétro-Canada, l'ambassade en Israël et les hypothèques résidentielles déductibles de l'impôt;
- la constitution, tout en demeurant une préoccupation majeure des libéraux, passera au second plan. Il n'est plus question de rapatriement unilatéral dans un délai d'un an comme l'avait proposé M. Trudeau en mai dernier;
- même la question référendaire n'incitera pas l'ex-premier ministre à « faire campagne essentiellement » sur ce point, qu'il ne se propose de débattre que si les adversaires l'y obligent. « On connaît bien ma vision et ma passion du Canada, dit-il; je servirai mes vieilles thèses et mes vieux textes »;
- le référendum qui suivra de près ces élections générales amènera, selon M. Trudeau, « une situation différente », qui pourrait nécessiter un nouvel échéancier, mais certainement pas une nouvelle orientation de la part d'un gouvernement libéral.

Au-delà de ces indications générales et très importantes qui caractériseront la campagne électorale, M. Trudeau a mentionné qu'il préparera un programme de consultation avec un comité du caucus et du parti, de telle sorte que la tournée du chef ne commencera pas avant janvier, quelques jours sans doute après le premier de l'an.

Mais parallèlement au souci d'élaborer une plate-forme électorale, il y a aussi des considérations très concrètes dans l'immédiat, comme par exemple s'assurer de la participation active d'un candidat de prestige en Ontario, en l'occurence, M. Donald Macdonald, qui apparemment n'attendait qu'un signe de M. Trudeau pour annoncer sa propre candidature au leadership.

En fait, pendant que M. Trudeau annonçait son retour à la tête du parti, un journal d'Ottawa présentait en manchette une dépêche de Toronto affirmant que les libéraux ontariens ne voulaient pas de M. Trudeau.

Dans sa déclaration, M. Trudeau a pris la peine d'indiquer clairement ceci: « De toute évidence, ce sera pour moi la dernière élection à laquelle je participerai. (...) Mon intention est de faire en sorte que le parti puisse se choisir un nouveau chef bien avant la prochaine élection ».

Or, les députés libéraux en prenant connaissance de cette importante décision ont tout de suite compris que M. Trudeau faisait allusion à M. Macdonald, en lui demandant en somme de faire preuve de patience d'abord et de solidarité ensuite par sa candidature dans un comté de la région de Toronto.

Voir page 6: Trudeau

Religieux abattu: la tension s'est accrue à Téhéran

TEHERAN (d'après AP) — Des hommes équipés d'armes automatiques ont assassiné, hier, le Dr Mohammed Mofatah, un proche de l'ayatollah Khomeiny, et deux de ses gardes du corps. Le Conseil de la révolution a imputé la responsabilité de l'attentat aux Etats-Unis et à des éléments de la Savak, la police secrète de l'ex-Chah.

Le Dr Mofatah, directeur de la faculté de théologie de l'Université de Téhéran, serait le quatrième dirigeant religieux assassiné depuis la révolution iranienne en février.

Le ministre de l'Intérieur iranien, M. Hashemi Rafsanjani, a déclaré dans une interview à l'agence de presse officielle PARS: « ce n'est pas une coincidence que, juste au milieu de notre combat contre l'impérialisme des Etats-Unis, un de nos principaux militants soit assassiné ».

La radio iranienne a pour sa part annoncé que les tueurs avaient utilisé des armes de fabrication américaine. Elle a insisté sur les conséquences néfastes de l'attentat. Il paraît certain en effet que cet événement ne peut qu'aggraver la crise actuelle due à la prise en otages de 50 Américains par des étudiants iraniens.

Trois autres chefs religieux iraniens ont été les victimes d'attentats ces derniers mois: l'ayatollah Ghazi Tabtabi, assassiné en novembre à Tabriz, dans le nord du pays; Taghi Haj Tarkhanni, le fondateur de la mosquée de Téhéran, tué en juillet; et l'ayatollah Morteza Motahari, membre du Conseil de la révolution, abattu en mai. L'organisation « Forghan », une organisation qui semble être anti-religieuse et de gauche, a revendiqué les précédents attentats.

Par ailleurs, les étudiants de l'ambassade américaine ont vigoureusement reproché à M. Sadegh Ghotbzadeh d'avoir trop parlé et d'avoir encouragé à tort le gouvernement américain. Ils ont réaf-

Voir page 6: Téhéran

Rome condamne Hans Küng

VATICAN (AFP) — Le théologien suisse Hans Küng, doyen de la faculté oecuménique de l'Université de Tuebingen, en Allemagne de l'Ouest, ne peut plus être considéré comme théologien catholique, a annoncé une déclaration de la congrégation pour la doctrine de la foi, ex-Saint-Office, publiée hier matin au Vatican.

« En raison de sa charge, dit la déclaration, la congrégation pour la doctrine de la foi se voit contrainte d'avertir que le professeur Hans Küng, dans ses écrits, s'écarte de la vérité de la foi catholique ». « Par conséquent, il ne peut plus être considéré comme un théologien catholique, ni ne peut, en tant que tel, exercer une charge d'enseignement », précise le texte.

La déclaration est signée par le cardinal Franjo Seper, préfet de la congrégation, par Mgr Gerome Hamer, secrétaire.

Elle a été approuvée par le pape Jean-Paul II le 15 décembre.

La déclaration souligne que s'il arrive qu'un professeur de doctrine sacrée choisisse et répande comme norme de la vérité son propre avis et non la pensée de l'Église et s'il persiste dans son dessein, bien qu'on ait usé à son égard de tous les moyens suggérés par la charité, la simple honnêteté demande que l'Église mette en évidence un tel comportement et décide qu'il ne peut plus enseigner au nom de la mission qu'il a reçue d'elle ».

Le document ajoute que certains écrits du théologien suscitent depuis longtemps une juste préoccupation parmi les fidèles et rappelle les mises en garde de la part des évêques d'Allemagne et de la congrégation. Le 15 février 1975, l'ex-Saint-Office avait signalé que certaines opinions du professeur Küng s'opposaient à la doctrine de l'Église à propos du dogme de l'infaillibilité.

Voir page 6: Rome

La réforme constitutionnelle

L'accord n'est pas entier entre Davis et Ryan

par Rodolphe Morissette

Le document de M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, contenant ses contre-propositions constitutionnelles relatives au fédéralisme renouvelé n'est pas encore définitif, a commenté hier le premier ministre conservateur de l'Ontario, M. William Davis, qui sortait d'un entretien d'une heure et demie à l'aéroport de Dorval avec le chef libéral.

L'aspect un peu surprenant de la déclaration tient au fait qu'elle émane de M. Davis plutôt que de M. Ryan. Le chef du gouvernement ontarien a déclaré en effet: « La rencontre fut très fructueuse. Les idées de M. Ryan (sur la réforme constitutionnelle) sont en voie de se préciser et son texte n'est pas encore définitif ». La tournure sibylline et d'essence diplomatique donne à penser que l'accord entre les deux hommes sur le projet Ryan n'est pas entier.

Quelques minutes plus tard, M. Ryan a dit à brûle-pourpoint que lorsque l'Advisory Committee on Constitution du gouvernement ontarien, créé il y a quelques années par M. Davis pour formuler des propositions de réforme constitutionnelle, a présenté ses propositions, « l'Ontario n'a pas cherché des appuis dans les autres provinces. On s'est plutôt informé mutuellement ».

Les questions discutées entre les deux hommes hier à Dorval touchait un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, la protection des droits fondamentaux, linguistiques et des minorités et leur inscription éventuelle dans une constitution canadienne amendée et, enfin, le renouvellement des institutions fédérales, dont en première ligne la Chambre haute ou sénat et les cours de justice.

MM. Davis et Ryan ont reconnu qu'il s'agissait d'une rencontre exploratoire à ce sujet et que d'autres suivraient sans doute. M. Davis a précisé qu'il n'avait pas été question, dans leur conversation, d'un « statut particulier pour le Québec », mais plutôt de « modifications constitutionnelles destinées à prendre en compte les particularités de toutes les provinces canadiennes ».

Les deux hommes ont réagi négativement et spontanément à la question: « Vous formez le projet de ressusciter la vieille coalition économique entre le Québec et l'Ontario? » Pas question. « Il faut plutôt un vaste marché commun à la grandeur du pays », a précisé M. Ryan.

Au sujet de l'inscription des droits des minorités et des droits fondamentaux dans la constitution, les deux hommes politiques s'entendent, semble-t-il, « même si l'éducation, note M. Davis, est de juridiction exclusivement provinciale ». Le chef du gouvernement ontarien n'a pas voulu en dire davantage, parce que, a-t-il répété, « le document de M. Ryan n'est pas définitif ».

Il ne fut aucunement question de l'élec-

Voir page 6: Accord

Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, et le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, ont conversé avec les journalistes avant de se rencontrer privément, hier à l'aéroport de Dorval. (Photo CP)

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est, rue Sainte-Catherine

288-2441

près de Saint-Denis

ARTISANAT

Desmarais & Robitaille

60 ouest, rue Notre-Dame

845-3194

Les échos de l'Assemblée nationale

■ Cambodge: les fonds iront aux réfugiés

Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, a donné hier l'assurance que le $1 million qu'aura rapporté d'ici à Noël l'Opération Québec-Cambodge servira bel et bien à apporter quelque assistance aux 300,000 réfugiés cambodgiens actuellement massés sur la frontière thaïlandaise.

Le ministre a expliqué que cette somme servirait essentiellement à acheter, ici, les médicaments qu'apporteront avec eux les médecins québécois qui se seront portés volontaires pour aller soigner ces réfugiés.

Quant aux sommes qui seront recueillies dans le cadre de la campagne d'Oxfam, M. Couture a indiqué que selon des informations reçues de Genève auprès des dirigeants de cette organisation internationale, on lui avait donné l'assurance que les aliments et les médicaments achetés par le produit de cette souscription n'iront d'aucune façon à la population sans la présence d'un officier d'Oxfam, d'Unicef ou de la Croix-Rouge.

Le ministre a de nouveau profité de l'occasion pour remercier les donateurs québécois d'avoir contribué à soulager la population cambodgienne, ou ce qui en reste.

■ Pêches: ça vient pas vite

On sait que le gouvernement a déjà promis d'installer, dans le cours de l'année 1980, la direction des pêches à Gaspé. Or, les députés de l'Assemblée nationale doivent adopter cette semaine un projet de loi transférant cette direction du ministère de l'Industrie et du Commerce à celui de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Voilà qui est bien, a souligné hier le député unioniste de Gaspé, M. Michel LeMoignan, mais qui ne nous indique pas à quel moment cette direction prendra vraiment le chemin de la Gaspésie.

En réponse, le premier ministre, M. René Lévesque, a réaffirmé l'intention de son gouvernement mais n'a pu indiquer quand cette décision sera vraiment concrétisée. Il a cependant promis de faire le point sur cette question avant l'ajournement de la session.

■ L'ETS demeurera

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a indiqué hier que le conseil des ministres approuvera bientôt le maintien de l'École de technologie supérieure de Montréal, une constituante de l'Université du Québec mise sur pied en 1974 à titre expériemental.

En mars dernier, une évaluation faite par un comité ad hoc recommandait au gouvernement le maintien de cette institution. Le ministre a affirmé hier s'être entretenu récemment de cette question avec le recteur de l'Université du Québec, M. Boulet, et qu'il y avait tout lieu de croire que le conseil des ministres accéderait à cette recommandation.

Par ailleurs, des négociations se poursuivent avec l'Ordre des ingénieurs du Québec pour que cette corporation professionnelle accepte les diplômés de cette école dans leur groupe.

■ Loi 88: Bisaillon s'absentera

Le député péquiste de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon avait voté contre l'adoption de la loi 62, loi qui suspendait l'exercice du droit de grève dans les secteurs public et parapublic.

Ce vote avait suscité bien des remous dans l'équipe péquiste, certains allant jusqu'à estimer que le député s'était conduit en traître et avait méprisé ses collègues du caucus ministériel.

Or cette fois-ci, M. Bisaillon se montrera plus prudent et sans aller jusqu'à appuyer la loi qui force le retour au travail des syndiqués de l'Hydro-Québec et leur impose une convention collective, il se contentera plus modestement de s'absenter au moment du vote.

Ce faisant, il adoptera à son tour une vieille technique parlementaire qui consiste à s'absenter lorsque l'on se sent un peu embarrassé.

Reste maintenant à savoir quelle attitude adoptera son collègue de Duplessis, M. Denis Perron, qui, tout en faisant partie de la majorité ministérielle, est aussi un syndiqué de l'Hydro-Québec, actuellement en congé sans solde.

— Jean-Claude PICARD

Le sénateur Asselin estime que le Canada a réussi à affirmer sa présence à Lomé

par Jean-Claude Picard

LOMÉ — Après dix ans d'une existence plutôt tourmentée, l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones (ACCT) n'a pas encore réussi à s'extirper des problèmes politiques et culturels qui, depuis le départ, minent son activité et accaparent l'essentiel de ses énergies.

Ainsi, la 6e conférence biennale de l'Agence, qui s'est tenue la semaine dernière à Lomé, capitale du Togo, aura, elle aussi, réussi à s'enliser dans une lutte politique qui, par pays africains interposés, aura de nouveau opposé les deux protagonistes traditionnels du monde francophone, soit la France et le Canada.

Contrairement aux conférences antérieures cependant, ce n'est pas le Québec et son problématique statut international qui fut, cette fois-ci, au cours du débat diplomatique mais bien la place même du Canada au sein des structures de direction de l'Agence.

La France, dont les relations privilégiées et bilatérales avec les pays d'Afrique francophone remontent aux temps des colonies, n'a jamais très bien accepté que le Canada vienne lui porter ombrage par l'intermédiaire de cet organisation multilatérale qu'est l'Agence.

Au surplus, le gouvernement français porte la non-indifférence jusqu'à souhaiter quasi publiquement que s'il doit y avoir un autre gouvernement non-européen à peser sur les structures de direction de l'Agence, ce soit plutôt celui du Québec.

Enfin, finançant à 45% le budget de $18 millions de l'Agence, ce pays possède, comme on le dit si bien en language diplomatique, les moyens de sa politique.

Dans cette perspective, la délégation française, que dirigeait à Lomé le député Xavier Deniau, soutenait activement la proposition soumise par le secrétaire général de l'Agence, M. Dankoulado Dan Dicko, et qui visait à réduire, pour des raisons d'efficacité décisionnelle, de quatre à un le nombre de secrétaires généraux adjoints.

En termes clairs, cette proposition éliminait le représentant du Canada puisque ce dernier, M. Léopold Amyot, avait déjà été retiré au profit de M. Jean-Marie Morin, ex-ministre unioniste maintenant fonctionnaire fédéral et que le gouvernement canadien souhaitait voir élu au cours de la conférence de Lomé.

Or dès le départ, la délégation canadienne, que dirigeait le ministre-sénateur M. Martial Asselin, faisait valoir avec beaucoup de fermeté, que cette proposition était inacceptable.

Ainsi, M. Asselin a longuement expliqué aux délégués de la trentaine de pays participants à l'Agence, que la politique intérieure du Canada l'obligeait à tenir la dragée haute au sein des organisations de la francophonie et que les Québécois ne lui pardonneraient donc pas de se départir de son siège au sein de la direction de l'Agence.

Par ailleurs, la délégation canadienne faisait également valoir que le Canada contribuait 35% du budget de l'organisation et qu'il avait donc droit de participer activement à sa structure décisionnelle.

Coincé entre ses amours françaises, sa raison canadienne et sa ferme volonté de ne pas provoquer de nouveaux remous entre Ottawa et Québec sur la scène internationale, le Québec se trouvait pour sa part dans une position délicate.

Le chef de la délégation québécoise, M. Claude Morin, s'en dégagea assez habilement en affirmant n'être guère intéressé par toutes ces questions structurelles sinon que pour tenter de trouver un compromis entre la thèse franco-africaine et la thèse canadienne.

En définitive cependant, le Québec devait se rallier à la position de M. Asselin puisque, lui non plus, ne pouvait s'opposer politiquement à la nomination d'un Québécois à la direction de l'Agence, ce Québécois fusse-t-il identifié au gouvernement fédéral et fusse-t-il proposé par ce dernier.

Mais le rôle québécois à cette conférence fut important puisque le rapporteur des travaux de l'assemblée, M. Jean Tardif, un membre de la délégation du Québec, a accompli tout au long de la semaine une tâche majeure dans la rédaction des propositions et la médiation entre tous les groupes.

Quant aux pays africains, qui forment la très grande majorité des membres de l'Agence, ils ont soutenu tout au long de la semaine la proposition Dan Dicko, estimant, eux aussi, que la structure de direction actuelle était lourde, inefficace et empêchait l'organisation de prendre vraiment son essor, en la libérant de la tutelle des principaux pays contributeurs.

En fait seulement deux États africains, le Burundi et le Senegal appuyaient la position canadienne. C'est d'ailleurs l'intervention in extremis de la délégation sénégalaise, que dirigeait M. Louis Alexandrene, qui a finalement sorti la conférence de l'impasse, en proposant à la toute fin des travaux le maintien des structures actuelles et le report de toute la question à une conférence spéciale qui se tiendra en mars à Paris.

Proposition providentielle pour le Canada dont la position, déjà pas très assurée, s'était passablement affaiblie à la suite de l'annonce, à Lomé, de la chute du gouvernement conservateur.

Une annonce qui a vite envahi les corridors de la conférence, stupéfiant notamment les Africains qui, peu au fait de la politique canadienne, se demandaient, éberlués, s'il ne s'agissait pas d'une sorte de « Coup d'État démocratique » et si le ministre Asselin était encore autorisé à représenter son pays.

Au point que ce dernier a du expliquer qu'il demeurait toujours ministre jusqu'au soir du 18 février prochain et qu'il avait donc pleine autorité pour continuer d'agir au nom du Canada.

Quoi qu'il en soit, ce report des questions de structures à une conférence ultérieure a été accueilli comme une victoire par la délégation canadienne. « Nous avons réussi à affirmer la présence du Canada et à résister à certaines manoeuvres de délégations qui voulaient nous éliminer du tableau », de commenter M. Asselin.

Mais cette « victoire » aura finalement été chèrement payée puisque l'essentiel de la conférence, qui aura englouti plusieurs millions de dollars en dépenses d'un luxe scandaleux en plein coeur du Tiers-Monde africain, n'aura même pas servi à discuter en profondeur les programmes de l'Agence et à examiner les meilleurs moyens à prendre pour en arriver à une aide substantielle à tous ces pays dont les besoins sont sans comparaison avec le type de problèmes que vit le monde occidental.

Réunion hautement politique, on aura palabré cinq longues journées sur des problèmes de direction et de structures, ne consacrant que quelques heures, à la toute fin des travaux, aux questions de programmes et de budget.

À cet égard, l'essentiel de la programmation déjà existante, qui est en large partie de nature culturelle et éducationnelle, aura été reconduite. Le budget, pour sa part, a été indexé à la hausse du coût de la vie. Il sera maintenant d'environ $20 millions.

Et au beau milieu de tout cela, comme pour donner mauvaise conscience aux participants, une supplique émouvante de la délégation du Tchad qui, compte tenu de la situation financière de son pays, a demandé et obtenu d'être relevé de son effort financier au budget de l'Agence.

Cette intervention du Tchad aura en outre permis aux participants d'indiquer qu'il faudrait désormais donner priorité au sein de l'Agence, aux actions dite de solidarité. On a décidé à cet égard de consacrer immédiatement un budget d'environ $300,000 à l'exécution d'un programme d'urgence qui viserait à supporter l'effort de reconstruction nationale de ce pays.

Pétrofina investit $15 millions à Pointe-aux-Trembles

La société Finachem Canada, filiale de Pétrofina Canada, aménagera à Pointe-aux-Trembles, au coût de $15 millions, une usine de fabrication de polystyrène-choc, matière de base d'une grande variété de produits en plastique, a annoncé hier Pétrofina, au moment même où elle décrétait un lock-out à la suite d'un débrayage des quelque 300 salariés de son complexe pétrolier.

La compagnie a fait savoir que le fonctionnement de son complexe de Pointe-aux-Trembles serait assuré par le personnel cadre jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective.

Quant à la nouvelle usine de Finachem, il s'agira de la deuxième usine en importance au Canada pour la production du polystyrène, selon un communiqué publié hier. La plus importante, située à Sarnia, dans le sud de l'Ontario, appartient à Dow Chemical.

La mise en service de la nouvelle usine, prévue pour le début de 1981, entrainera la création de 25 emplois. Le bâtiment est déjà construit, et se trouve près du complexe de Pétrofina à Pointe-aux-Trembles. L'ingénierie du projet a été confié à la firme d'ingénieurs-conseils Lavalin, de Montréal.

Le président et chef de la direction de Pétrofina, M. Pierre Nadeau, a souligné hier qu'avec cette nouvelle usine « non seulement la balance annuelle commerciale du Canada sera-t-elle améliorée d'une somme d'environ $10 millions, mais la valeur ajoutée de la tranformation du pétrole brut en produits plastiques finis est considérable, pouvant atteindre 30 fois la valeur originale du brut ».

La moitié de la production de la nouvelle usine sera vendue et transformée au Québec par des entreprises de modelage et de façonnage des plastiques, précise le communiqué, tandis que le reste sera écoulé ailleurs au pays.

Selon un porte-parole de Pétrofina, le projet de Finachem recevra de la Société de développement industriel du Québec une aide dont le montant exact n'a pas encore été fixé mais qui serait de l'ordre de $1 million à $1.5 million.

La capacité initiale de l'usine sera de 36,000 tonnes métriques par année, soit l'équivalent des importations canadiennes de polystyrène. Selon le porte-parole, l'usine sera aménagée de façon qu'elle pourra éventuellement doubler et diversifier sa production si les conditions du marché le permettent.

Loi 62: Québec a intenté plus de 150 poursuites

QUÉBEC (PC) — Tous les syndicats qui ont transgressé la loi 62 ont été poursuivis, a indiqué hier le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Répondant à l'Assemblée nationale à des questions du député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, M. Bédard a évalué sommairement à 150 le nombre de poursuites intentées jusqu'ici.

La Loi 62, votée le 12 novembre, interdisait la grève à tous les syndicats et syndiqués de la Fonction publique entre le 12 et le 28 novembre. On évalue à 60,000 le nombre de syndiqués qui ont transgressé la loi, en poursuivant la grève. Des amandes allant jusqu'à $100 pour un syndiqué, et jusqu'à $1,000 pour un syndicat, étaient prévues.

Selon M. Bédard, les policiers de la Sûreté du Québec ont prioritairement axé leurs enquêtes sur les syndicats qui ont contrevenu à la loi. Il a expliqué qu'il était très difficile d'établir des preuves contre de simples syndiqués. « On ne porte pas des plaintes devant les tribunaux sur des impressions, mais à la suite d'enquêtes et de faits précis », a-t-il dit.

M. Forget s'est dit étonné par « l'immense disproportion entre les 150 poursuites et les quelque 60,000 infractions commises, selon lui, par les syndiqués ».

M. Bédard l'a accusé de « se poser en juge » en lieu et place des tribunaux.

Québec veut vendre le centre Mont Ste-Anne

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec serait intéressé à vendre le centre de ski du Mont Ste-Anne à des intérêts privés, s'il recevait une offre intéressante.

Interrogé à cet effet, le ministre Lucien Lessard a affirmé qu'il ne voyait pas pourquoi le gouvernement devrait demeurer propriétaire du centre de ski. « Toutefois, a-t-il précisé, il n'est pas question de subventionner l'entreprise privée en laissant aller le centre pour 5, 6 ou 7 millions de dollars ».

Le ministre a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un dossier prioritaire et que ce n'est qu'à moyen terme que le gouvernement pourrait s'en départir.

Au Québec, faut se tenir...en santé

REER sans frais
12½
intérêt annuel
1 ans dépôt garanti
taux d'épargne 12½%
FIDUCIE CONTINENTAL
1201, Place du Canada
Montréal
(514) 866-8885
nous acceptons les commandes d'agents
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec
Membre de la Société d'Assurance-dépôt du Canada

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?
• problèmes familiaux?
• problèmes professionnels?
Peut-être pouvons-nous vous aider...
Discrétion assurée
AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE
Rawdon
834-6793 ou 834-3297

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Langues modernes
• Allemand (3 niveaux de cours de 3 crédits chacun)
• Espagnol (4 niveaux de cours de 3 crédits chacun)
• Italien (2 niveaux de cours de 3 crédits chacun)
Dates: du 7 janvier au 31 mars
Horaire: lundi, mercredi, de 19h à 22h
Test de classement obligatoire le 3 janvier, de 18h à 21h, Pavillon principal, entrée U-1.
Renseignements:
343-6090

A vous de jouer!
Anjou Québec vous donne toutes les données
Prix, qualité, originalité
1953-1979 26 ANS à VOTRE SERVICE
Dindes fraîches — Oies du Québec — Faisans — Pintades — Cailles — Canard de Barbarie — Canard Col Vert — Lapins — Poulets
BOEUF de l'Ouest
VEAU extra
AGNEAU FRAIS
Charcuterie Fine Exclusive
Boudins blancs truffés "du Père Lebert"
Pâté en croûte — Rillette d'oie à la Périgourdine
Friands — Gnocchis — Saucisses en croûte
Saucissons lyonnais briochés
Coquilles St-Jacques
Véritables escargots de Bourgogne — Quiche Lorraine
Mousse de foie au cognac
Terrines de gibier — Canard — Forestière
Galantine de volaille truffée et pistachée
Terrine de faisan au cognac
Jambon persillé
Farce aux marrons avec cognac
Grand choix de fromages fins
Duo et Bloc de foie gras du Périgord
Caviar — Truffes brossées (1er choix)
Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal
807 est, rue LAURIER
(près du métro Laurier)
Nous sommes ouvert le lundi, 24 déc., de 9 hres à 17 hres.
Un personnel qualifié et compétent assure à chacun de vous un service attentionné
Tél.: 272-4086 Tél.: 272-4065

ENAP MONTRÉAL
PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION
Ce programme s'adresse aux administrateurs qui oeuvrent dans les organismes des secteurs public, parapublic et péripublic. Ceux qui s'inscrivent seront donc de formation et d'expérience variées. Cependant, afin de constituer un groupe suffisamment homogène de participants, l'ENAP s'assurera qu'ils ont un niveau de responsabilité identique ou comparable.
Le programme permet au participant:
• d'acquérir une perception plus complète et plus cohérente de son rôle d'administrateur public et de l'environnement organisationnel et social dans lequel s'exerce ce rôle;
• de s'habiliter davantage à accomplir les fonctions qui caractérisent ce rôle, en développant une maîtrise accrue de connaissances et de processus que doit couramment utiliser l'administrateur public dans son travail.
Les thèmes majeurs sont:
• le comportement des individus et des groupes dans les organisations
• la fonction management et le rôle du manager
• l'État, le gouvernement et l'administration: organisation et fonctionnement
• les systèmes de gestion dans le secteur public
• les processus rationnels d'analyse de problème et de prise de décision
• la société québécoise: vue d'ensemble et prospective
• l'opérationnalisation d'une politique gouvernementale.
Exposés, études de cas, simulations, jeux de rôle, séminaires de discussion sont animés par des spécialistes de l'ENAP et des hauts fonctionnaires du gouvernement.
DURÉE
Ce programme s'échelonne sur une période de 7 semaines, réparties sur 4 mois.
1980, semaines du 14 et 21 janvier, 11 et 18 février, 10 et 17 mars, 7 avril
COÛT $2,050. par participant
GROUPE 25 participants
La date limite d'inscription est le 7 janvier 1980
Pour information et inscription:
M. Denis Proulx, coordonnateur du programme,
École nationale d'administration publique
9900 d'Auteuil, Montréal
tél.: (514) 282-6890
► Un programme identique débutera à Québec le 21 janvier 1980, tél.: (418) 657-2639
Université du Québec
École nationale d'administration publique

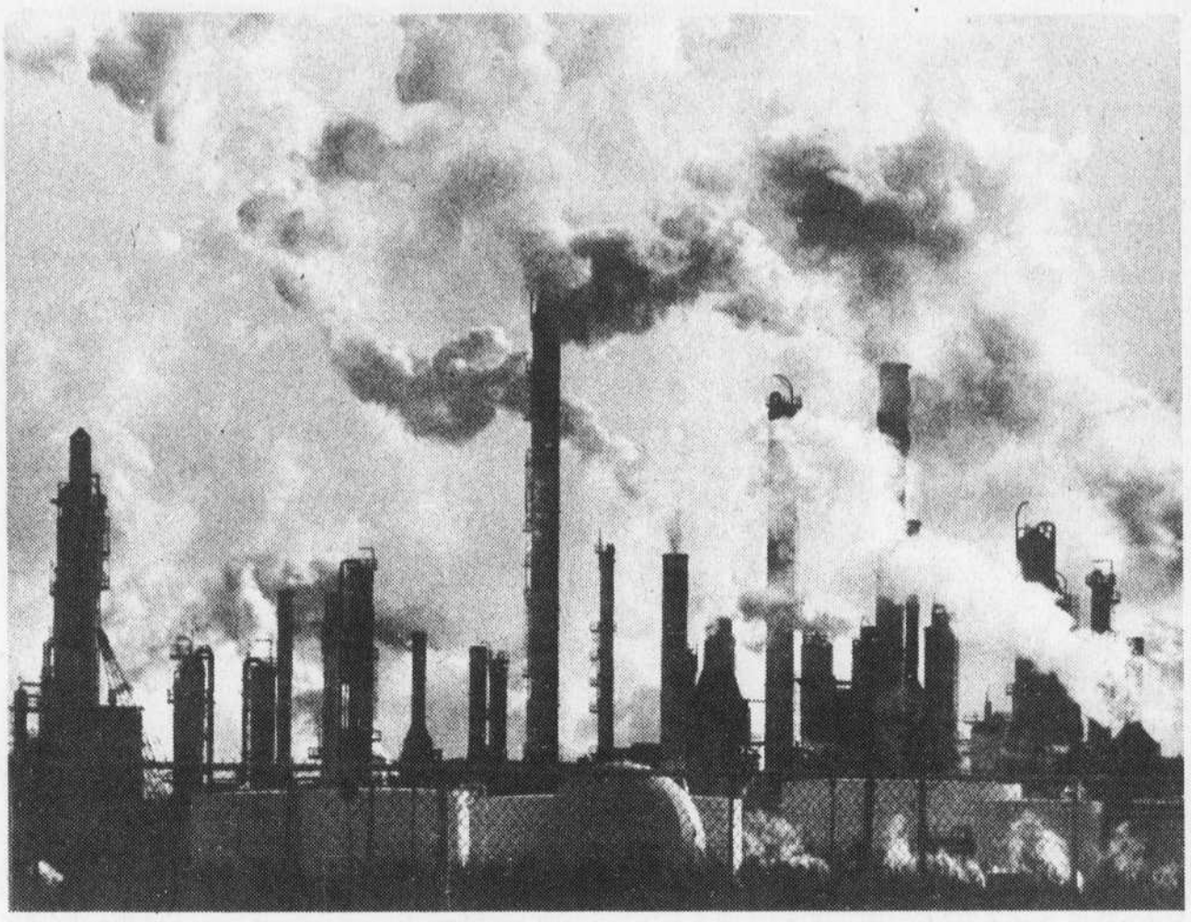

Le syndicat des 1,300 grévistes des raffineries Shell, Pétrofina et Texaco, à Montréal Est, a demandé hier à ses procureurs de requérir du ministère du Travail une enquête en vertu des dispositions anti-scabs du code québécois. Le syndicat soutient que la poursuite des opérations de raffinage, que notre photo prise hier illustre avec éloquence, est rendue possible par la présence de personnes non-autorisées à le faire en vertu de la loi. Entre-temps, le ministère désignait hier M. André Courchesne comme conciliateur dans les dossier de Shell et de Texaco. Pétrofina n'est pas du nombre. (Photo Jacques Grenier).

Un lien CUM-maires-métro urbain?

Montréal-Nord accueille le métro régional sans enthousiasme

par Alain Duhamel

Si la Communauté urbaine de Montréal avait été loyale à l'égard des contribuables de Montréal-Nord, cette banlieue du nord-est de l'île aurait déjà depuis longtemps sa ligne de métro la reliant au centre-ville.

« Le métro serait déjà rendu à Montréal-Nord au moment où l'on parle si la CUM elle-même, en toute équité et sans intrigue, avait respecté au cours des dernières années l'échéancier arrêté par le Conseil en 1970 » affirme M. Yves Ryan, maire de Montréal-Nord, dans un communiqué.

« Montréal-Nord ne saurait être assez naïve pour ne pas au moins exprimer que cette décision de nous donner plutôt un métro régional nous donne l'impression que l'on nous change un cheval pour un lapin et que l'on nous demande à la fois de sourire et de demeurer enthousiaste. »

M. Ryan établit un lien entre la présence, au comité exécutif de la CUM, de certains maires et la direction que prendront désormais les lignes de métro. La ville de Montréal a placé en priorité, pendant qu'il était encore temps, les prolongements du métro vers l'est (le stade olympique) et vers l'ouest (le parc Angrignon) et a détourné le comité exécutif des priorités que le Conseil de la CUM lui avait fixées.

« Dignes de mention aussi, ajoute M. Ryan, la présence de Saint-Laurent à l'exécutif qui vaudra un bout de métro à cette ville; celle d'Outremont au sein du même comité qui vaudra également un prolongement à cette ville et enfin, la présence d'Anjou à ce même comité avec le résultat que le métro s'en va maintenant vers Anjou via la rue Jean-Talon ».

A défaut d'une ligne de métro, l'administration municipale paraît se résigner à obtenir un métro régional en surface, pourvu que l'exécution du plan de transport intégré mette en chantier en priorité la ligne vers Repentigny. Le maire de Montréal-Nord souhaiterait que le gouvernement québécois informe et consulte la population afin qu'elle puisse juger à son mérite la solution proposée.

A Lachine, le maire Guy Descary estime que sa population demeure la plus mal servie par le plan intégré de transport. Cette ville du sud-ouest de l'île de Montréal devra s'en remettre à l'autobus et à un train de banlieue amélioré pour conserver des liens fonctionnels avec les autres centres de la Communauté.

« Nous avons une vocation industrielle depuis longtemps et nous ne sommes pas une ville de banlieue », affirme M. Descary. Le maire de Lachine convient, comme le démontre les enquêtes Origine-destination, qu'un fort nombre de ses contribuables ne quittent pas leur ville pour travailler. Toutefois, plusieurs milliers de citoyens des autres villes de la Communauté se déplacent vers Lachine pour venir y travailler.

Le plan de transport intégré, selon M. Descary, ignore cette caractéristique de la ville et ne paraît pas tenir compte des plans déjà engagés de rénovation et de revitalisation du bord de l'eau et du vieux quartier et de la récupération de vastes espaces de stationnement que rendrait possible un réseau de transport rapide et efficace.

À défaut d'un métro régional, le maire Descary souhaiterait que l'on remette en valeur l'ancienne emprise de tramway qui, sur une bonne longueur, pourrait être utilisée en voie exclusive pour des autobus, voire même des tramways modernes.

L'administration municipale se propose de préparer un dossier et de le soumettre au ministre des Transports l'an prochain. « Nous allons suggérer des améliorations au plan actuel, dit M. Descary. Il n'est pas coulé dans le ciment ce plan-là. »

Le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, demeure généralement satisfait de ce plan intégré qui, enfin, donne une perspective globale des transports sur l'île de Montréal et vient soutenir le schéma d'aménagement de la CUM bien que les villes membres ne l'aient jamais officiellement adopté.

L'extension des lignes de métro régional et des trains de banlieue en dehors de l'île de Montréal, sur laquelle le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, émettait de sérieuses réserves, est en fait une conséquence de l'impasse dans laquelle ont donné les villes de la Communauté en tentant de préparer elles-mêmes le plan de transport intégré. Le gouvernement québécois a dû réaliser lui-même l'intégration des transports.

« Si nous avions fait notre plan nous mêmes, il n'aurait pas prévu des stations en dehors de l'île de Montréal. Comme il a été décidé de laisser faire à Québec... Je déplore que la CUM ne l'ait pas fait elle-même »' déclare M. Corbeil.

De l'avis du comité exécutif de la CSN

Les employés ont eu tort d'expulser Bourdon

par Louis-Gilles Francoeur

Prenant position dans ce qui est maintenant connu comme « l'affaire Bourdon », le comité exécutif de la CSN a déclaré hier que le « caractère pluraliste et de masse » de cette centrale trouve dans ce cas précis « une application concrète ».

En d'autres mots, la centrale considère que la décision de l'exécutif du syndicat de ses propres employés déroge à sa déclaration de principe, telle que précisée et confirmée par ses récents congrès.

On se rappellera que Michel Bourdon, ancien président de la CSN-Construction, s'est vu interdire le 3 décembre l'accès au syndicat des employés de la centrale en raison de son engagement politique récent dans le comté de Maisonneuve, où il briguait l'investiture péquiste. Ce refus d'admission dans le syndicat ne le prive pas toutefois de son emploi.

La déclaration de la centrale en rapport avec cette affaire diverge fondamentalement de celle du syndicat de ses employés qui, mardi, situait sa décision dans la ligne des « principes d'autonomie et d'indépendance de la démarche syndicale à l'égard de tout parti, mouvement, groupe politique ». Le Bureau confédéral de la CSN avait réaffirmé ce principe la semaine dernière à l'occasion de ses assises à Québec. Dans sa déclaration de mardi, le syndicat des employés s'est toutefois référé uniquement à cette partie de la déclaration de principe du Bureau et n'a pas mentionné qu'une autre partie de la même déclaration portait sur le « pluralisme » de la CSN. La centrale vient de trancher le problème de l'interprétation de ses statuts.

L'exécutif de la CSN a par contre précisé qu'en prenant une telle position dans l'affaire Bourdon, il ne tient pas à « prendre parti pour ou contre un individu ».

Faisant écho à la déclaration du syndicat de ses employés, la CSN a d'autre part déploré « l'énorme tort » que les révélations de la semaine dernière en rapport avec cette affaire ont pu causer à la CSN.

Le syndicat des employés avait reproché au DEVOIR d'être à l'origine d'une « campagne de dénigrement » contre « la CSN, ses dirigeants, ses salariés et l'ensemble de ses instances démocratiques ». Outre l'affaire Bourdon, le syndicat des permanents visait du même coup la publication d'un document interne d'un « Comité CSN » qui chapeaute quelques cellules du Parti communiste ouvrier et la publication d'une critique de ces pratiques « politiques » élaborée par le vice-président, M. André L'Heureux.

De la même façon, l'exécutif de la CSN a déploré hier que « ce débat se soit propagé et ait été alimenté de cette façon, surtout au moment où les militants de la centrale, par une plus grande prise de conscience et une cohésion interne accrue, achevaient de procéder aux clarifications et aux mises en place qui s'imposaient ». Pour l'exécutif, la suite de ce débat devra se faire « dans » les instances appropriées, et non pas sur la place publique.

De son côté, la Fédération nationale des communications (CSN), qui continue de recourir aux services de Michel Bourdon, a stigmatisé le rejet de ce dernier par l'exécutif du syndicat des employés en dénonçant son « ostracisme sectaire » et son « attitude dogmatique » susceptible de nuire au mouvement syndical dans son ensemble et à la CSN en particulier.

« Le fait que Michel Bourdon ait milité au sein du Parti québécois et qu'il ait sollicité l'appui des militants de ce parti dans la circonscription de Maisonneuve n'en fait pas pour autant un ennemi de la classe ouvrière », lit-on dans la déclaration de cette fédération.

Au contraire, poursuit la FNC, « Il s'agit d'un droit démocratique fondamental contenu dans la déclaration de principe de la CSN et à laquelle le SECSN adhère par ses statuts. La FNC croit elle aussi au pluralisme du mouvement syndical et reconnaît tant à ses membres qu'à ses employés le droit de militer et d'exercer une activité politique où bon leur semblera... pour autant que leurs pratiques syndicales correspondent aux orientations de la CSN ».

L'exécutif de la FNC conclut sa déclaration en invitant l'exécutif des employés de la centrale à « reconsidérer sa décision afin de dissiper toute équivoque qui entacherait la réputation de ses membres et celle de la centrale ».

Dans sa déclaration de mardi, l'exécutif des employés affirmait que « les réticences qu'il entretient envers Michel Bourdon n'ont rien à voir avec les critiques que celui-ci aurait formulées à l'endroit de militants d'extrême-gauche mais elles sont essentiellement dues à son engagement public à l'intérieur d'un parti politique qui assure actuellement la gouverne du Québec, et que les travailleurs et les travailleuses ont dû affronter à différentes reprises », notamment lors des négociations du Front commun.

Un groupe de locataires âgés demande à l'OMH de respecter ses promesses

par André Tardif

Quelque 160 personnes âgées ou handicapées, locataires d'un édifice à loyer modique du quartier Villeray, espèrent que l'Office municipal d'habitation (OMH) tiendra compte de leur état et, en même temps, honorera ses promesses de fournir les services essentiels.

En juin dernier, l'OMH réduisait de moitié le nombre de laveuses et sécheuses à la disposition de ces personnes à faible revenu, en plus de les rendre à péage. C'est ainsi qu'au lieu d'un jeu de laveuse-sécheuse par étage pour 12 logements, on n'en retrouve plus qu'un seul pour deux étage et 24 logements.

Or, selon un porte-parole de l'Association des locataires de Villeray, le bail que ces personnes ont signé stipule que le service de laverie est fourni. De plus, la publicité de l'OMH précisait, en 1975, qu'il s'agissait là d'un service gratuit.

« Mais depuis six mois, il est pratiquement impossible pour plusieurs des locataires, qui se déplacent en chaise roulante ou à l'aide d'appareils, de se rendre à l'étage avec leur panier à lavage. Et de plus, ils doivent maintenant payer pour avoir accès aux machines », explique Mlle Diane Lambert.

Plusieurs rencontres avec des représentants de l'OMH, une conférence de presse pour dénoncer la situation, du piquetage devant les bureaux de l'Office, l'appui d'une vingtaine de groupes populaires, comités de logement ou associations de locataires de la métropole, rien n'a réussi jusqu'ici à amener un redressement de la situation.

« Même une lettre au président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, de la part du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, où ce dernier dit qu'il juge raisonnables les demandes des locataires, n'a apporté aucun résultat », ajoute-t-elle.

Excédés, les locataires décidaient de déposer une demande d'injonction interlocutoire en Cour supérieure contre l'OMH, ce matin, et de faire une fois de plus du piquetage pour appuyer leurs revendications.

Mais voilà que l'Office donnait signe de vie hier, promettant de soumettre une proposition aux locataires aujourd'hui, devant le juge qui doit recevoir la requête d'injonction. La menace de celle-ci est toujours présente, mais les locataires des 108 logements du 9550 rue Lajeunesse souhaitent que l'OMH se décidera enfin à respecter ses engagements.

Le message de Noël de Mgr MacNeil

Vivez les uns pour les autres

Dans un message de Noël centré sur l'amour, l'espérance et la paix sur la terre, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Joseph N. MacNeil, archevêque d'Edmonton, invite tous les chrétiens à renouveler leur engagement à vivre les uns pour les autres, dans un monde moderne aux prises avec des problèmes de toutes sortes.

Soulignant que les chrétiens ne peuvent rester indifférents à certaines tragédies qui engendrent la souffrance dans le monde, il les incite à tenter d'y remédier, notamment à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant.

Mgr MacNeil cite le cas des petits Indochinois qui souffrent dans des camps de réfugiés au Cambodge, au Vietnam ou ailleurs, et celui des mères et grand-mères d'Argentine, qui protestent héroïquement contre la disparition de centaines d'enfants enlevés, arrêtés et détenus par le gouvernement sans qu'aucune explication ne soit fournie à leurs parents.

« De plus, nous pourrions appuyer davantage tous les efforts déployés pour la défense des droits de l'homme et des libertés individuelles partout où la situation l'impose. Les Canadiens peuvent même faire des pressions auprès du gouvernement fédéral et des corporations transnationales représentées ici au Canada pour, qu'au plan international, ces derniers posent des gestes concrets dans le sens des revendications suggérées. »

Il suggère aussi de faire des dons à certains groupes qui ont pour but de soulager la souffrance dans le monde, et de venir en aide aux personnes qui souhaitent devenir autonomes.

Affirmant que le don et l'amour sont au coeur même de la fête de Noël, l'archevêque d'Edmonton demande également aux époux et épouses de se manifester l'amour, le respect et la fidélité requis pour l'équilibre d'un mariage chrétien. « Ils peuvent de plus s'aider mutuellement sur le chemin de la croissance spirituelle, partageant ainsi les plus beaux cadeaux qu'ils puissent espérer ».

Leurs enfants ont besoin d'aide, d'attention et de compréhension amoureuses « pour que se développe chez eux les valeurs profondes qui les influenceront tout au long de leur vie ». Quant aux personnes âgées, « il est possible de leur témoigner un amour, une affection et une reconnaissance mérités tant par leur présence que pour leur sagesse et leur dévouement ».

« Agissant ainsi, nous reprendrons dans nos vies l'action même du don d'amour que Dieu a fait un jour à Bethléem, conclut-il. Et Noël sera alors pour nous tous l'occasion d'une nouvelle naissance et d'un nouveau départ ».

Sainte-Croix refuse toujours de discuter

La commission scolaire de Sainte-Croix a refusé hier soir de discuter une nouvelle fois de l'arrivée, prévue pour janvier, d'étudiants anglophones à la polyvalente francophone Pierre-Laporte de Ville Mont-Royal.

Les parents de cette polyvalente ne veulent, sous aucun prétexte, partager leurs locaux vides et leur équipement avec une population de langue anglaise par crainte d'assimilation.

Près de 250 parents et étudiants ont chahuté leur commissaire, hier soir.

AUJOURD'HUI

À 19 h, ouverture de la féérie d'hiver du parc Angrignon.

■

À 19 h 30, soirée de réflexion chrétienne avec le père Aimé Fagnant, c.s.c., suivie d'une messe à 20 h 30, à l'Oratoire Saint-Joseph.

■

À 12 h 20, déjeûner-causerie du Cercle canadien de Montréal avec M. John C. Crosbie, ministre fédéral des Finances, à l'hôtel Windsor.

■

À 20 h, célébration de prière pour les vocations, au Grand séminaire, 2065 rue Sherbrooke ouest.

■

Il y a collecte de la Croix-Rouge à la compagnie Northern Telecom, 105 boul. Laurentien, à Saint-Laurent, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h; et au centre commercial Le Permanent, à Longueuil, 1999 rue Roland Therrien, de 13 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation

Sans information, la consultation des parents est dépourvue de sens

par Paule des Rivières

La consultation des parents dans le domaine scolaire demeurera une activité dépourvue de sens tant que les commissions scolaires ne fourniront pas une information adéquate aux comités d'écoles et n'établiront certaines politiques en concertation avec eux.

C'est en substance ce que dit le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son ouvrage annuel *L'État et les besoins de l'éducation*. Le conseil est consultatif auprès du ministère de l'Éducation et est composé de plusieurs groupes de travail dont les comités catholique et protestant.

Les commissions scolaires devraient, estime le CSE, faire un effort spécial sur deux points névralgiques: pallier les difficultés que rencontre l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux, notamment en informant réellement, et « rationaliser » les choix qui découlent de la baisse de la clientèle scolaire en concertation avec les parents.

Le rapport portant sur l'école primaire n'hésite pas à parler des « conséquences désastreuses » de la diminution d'élèves, surtout au primaire, notamment celles rattachées au transport des écoliers et aux fermetures d'écoles.

Prévoyant que les problèmes reliés à la diversité culturelle et religieuse qui bouillonnent sur l'île de Montréal rejailliront prochainement sur tout le Québec, le CSE remet en question à son tour, comme l'a déjà fait son comité catholique dans l'affaire non conclue de l'école Notre-Dame-des-Neiges, la réceptivité des commissions scolaires.

Le groupe de travail qui s'est penché sur l'école primaire a constaté que non seulement le droit à un enseignement autre que religieux catholique implique un chapelet de difficultés mais également que le courage de la marginalité est parfois nécessaire à ceux qui sortent des sentiers battus.

« Au-delà de la seule question de l'exemption c'est la confessionnalité du système scolaire et des écoles que d'aucuns souhaitent remettre en cause. Mais ce sujet ne passionne pas la majorité des Québécois à l'heure actuelle, occupés qu'ils sont à d'autres choix », croit le CSE.

Brink's: pas de témoin en défense

(par Bernard Morrier) — Les procureurs de la défense, Mes Robert La Haye et Robert Beaudet, ont fait savoir hier qu'ils n'avaient aucun témoin à faire entendre, en riposte aux accusations portées contre leurs clients, Gilles Lachapelle et Roland Brunette. Les audiences ont été reportées à aujourd'hui, question de permettre aux deux parties de faire leurs plaidoiries.

Lachapelle et Brunette subissent leur procès en Cour supérieure, devant un jury présidé par le juge Jean-Guy Boilard, sous des accusations de complot dans un vol de près de $3 millions, perpétré en mars 1976 aux dépens de la Brink's, et également pour un vol avorté de $50,000 devant être commis dans un magasin Cooprix de la rue Legendre.

En libérant le jury jusqu'à aujourd'hui, le juge a fait savoir qu'il comptait lui transmettre son adresse demain et que celle-ci pourrait durer environ deux ou trois heures. Après quoi les délibérations pourraient être entreprises.

Ubaldo

cucina italiana

6562 boul. st-laurent mtl.
tél. 274-7461

Adieu
Max Mauve

Les amis
et les graphistes qui
se souviennent

PARTIR

CROISSANCE PERSONNELLE · Soleil · Mer · Faire le plein · Sentir · VIVRE MES FANTAISIES · Danse sur la plage · Prendre le temps de respirer · Ski nautique · RESSOURCEMENT · Chaleur humaine · Me faire plaisir · Tennis · Me gâter · ÊTRE MON MEILLEUR AMI · Me laisser vivre · Prendre soin de moi · Voile · Seul

MEXIQUE + Croissance personnelle

EN LIBERTÉ
1 ou 2 semaines
Groupes restreints

Mexique & Croissance
C.P. 234
Station Ahuntsic
Montréal H3L 3N8

Acapulco
Places limitées
Départs: 2 février
9 février
23 février

INFORMATIONS
334-1931

Réservations
Agence
VOYAGES ÉVASION
382-8092
permis du Québec

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le sauveur

AVEC des accents gaulliens, M. Pierre Elliott Trudeau annonce au peuple un peu ébahi qu'il tentera à nouveau de devenir premier ministre du Canada. On aura beau lire et relire sa déclaration (reproduite intégralement à la page voisine), rien n'y explique le caractère d'homme-providence et de sauveur unique que cette décision présuppose. M. Trudeau effleure à peine le sujet en affirmant que « les problèmes auxquels le Canada est confronté » et la nécessité, pour son parti, « de faire face à une élection », lui ont fait un « devoir » de revenir sur sa démission du 21 novembre. Tout le reste est déjà de l'ordre du discours électoral — une algarade contre les politiques conservatrices — que son successeur, s'il avait consenti à passer la main, aurait pu prononcer avec autant de crédibilité et probablement plus d'efficacité.

■

Quel était donc le devoir de M. Trudeau envers son parti? Il l'a défini lui-même à quelques reprises depuis l'annonce de son départ, et notamment avec beaucoup de candeur dans l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR pour son édition du 26 novembre. Il fallait un homme « qui bâtirait la politique du Parti libéral » et, reconnaissait-il, il n'était plus celui-là. Ne l'eût-il pas reconnu aussi simplement, la stagnation de son parti depuis la défaite du 22 mai, son incapacité à se mettre rapidement à l'oeuvre pour formuler de véritables politiques d'opposition et de rechange face au gouvernement pourtant faible des progressistes-conservateurs, imposaient déjà cette leçon.

Mais en temps de crise, et la défaite soudaine du gouvernement en provoquait une, cette carence immédiate, de programme passait au second plan. Il fallait de toute façon aller au front. Dans ces circonstances, le « devoir » le plus clair du chef démissionnaire était de prendre la décision qui offrait le plus de garanties de victoire le 18 février prochain. Et il était clair, même certains de ses appuis au Québec le reconnaissaient au cours des derniers jours, qu'un nouveau chef anglophone pouvait plus sûrement que lui briser le confinement croissant du Parti libéral au Québec en regagnant des sièges cruciaux en Ontario et même dans l'Ouest. Quant au Québec, le départ de M. Trudeau ne risquait guère d'y faire vaincre les conservateurs. Ceux-ci en sont encore aux premiers balbutiements d'une organisation digne de ce nom et M. Clark, comme l'indiquait le dernier sondage de l'IQOP, y est toujours très impopulaire sinon honni.

Si la décision de M. Trudeau avait pour effet d'accentuer l'emprise de son parti au Québec en y raflant la poignée de sièges conservateurs et créditistes qui ont survécu au 22 mai, cela pourrait certes, dans une lutte qui s'annonce encore serrée, le conduire à la victoire. Mais à une victoire empoisonnée qui consacrerait la polarisation Est-Ouest, ou Québec-Canada anglais. Le 22 mai, cet alignement politique a semblé être un accident de parcours, dû justement à la réaction de rejet que le Canada anglais, et surtout l'Ouest, éprouvait à l'égard de M. Trudeau. En prenant le risque de le répéter, celui-ci peut maintenant le cristaliser. Voilà un étrange service à rendre à son parti.

■

Et voilà surtout un étrange service à rendre à son pays, dont les « problèmes » auraient également dicté le « devoir » de M. Trudeau. À la veille de la campagne référendaire, l'ex-premier ministre dont « l'unité » du Canada a toujours été le souci et l'obsession, ne craint pas d'en concrétiser l'image de division quasi ethnique, réelle ou non.

Il ne craint pas également de prolonger l'instabilité politique. À moins d'un retour important de la faveur populaire, la décision de M. Trudeau est en effet la plus susceptible de ramener à Ottawa un gouvernement minoritaire, conservateur ou libéral, qui soit aussi vulnérable aux « accidents » que celui qui vient de s'écrouler. L'Ontario, qui aurait pu retourner au bercail libéral si un Donald MacDonald l'y avait accueillie, aura moins d'enthousiasme pour Pierre Elliott Trudeau et pourrait trouver enfin des qualités à Ed Broadbent pour augmenter ainsi les sièges du NPD aux Communes. Tout cela n'est évidemment qu'hypothèses, basées sur les résultats de l'élection du 22 mai, qui restent plus importants que le dernier Gallup, malgrè l'euphorie libérale.

M. Trudeau les a sûrement évaluées, ces hypothèses, et a voulu courir le risque de l'instabilité. Mieux encore, il annonce qu'il sera une sorte de premeier ministre intérimaire, qu'il se lance dans sa « dernière élection » et qu'il se fera remplacer à la tête du parti « bien avant la prochaine ».

Il y a là un épais mystère. Quelle oeuvre accomplirait M. Trudeau en cette période d'un ou deux ans, s'il était élu, que son successeur aurait été incapable d'accomplir? Sauver Pétro-Canada? Laisser les ambassades canadiennes où elles sont? Présenter un budget moins austère? Certes il ne faut pas un homme-providence pour de tels défis, assez ordinaires, de gouvernement. Force est plutôt de conclure que l'ex-premier ministre a voulu saisir au vol l'occasion de reprendre sa « mission » favorite, la défense de son idée du Canada et du Québec, au cours des prochains mois qui seront décisifs.

Puisqu'il affirmait, au cours de l'entrevue citée plus haut, n'être pas l'homme à engager les négociations fédérales-provinciales qui seront nécessaires au cours de la prochaine décennie, c'est bien à court terme que veut s'imposer Pierre Elliott Trudeau: remporter au Québec une nouvelle victoire éclatante à deux mois du référendum, et reprendre, sur cette scène référendaire, la place de leader que l'organisation québécoise lui enlevait au profit du Parti libéral provincial.

■

Ce goût du spectaculaire, du défi qui pourrait être suicidaire, indiquent assez que Pierre Trudeau n'avait pas vraiment accepté la défaite du 22 mai. Il aura voulu un instant briller encore de tous ses feux et montrer aussi qu'un terne Joseph Clark ne pouvait l'avoir défait que par une erreur du sort. Cela ne ressemble ni au cartésien, ni au grand logicien dont ses biographes font le marketing depuis des années. Cela ressemble à un homme politique ordinaire, plus entêté que la moyenne.

Lise BISSONNETTE

Une loi nécessaire mais abusive

Le gouvernement n'avait guère plus d'autre choix que de soumettre à l'Assemblée nationale une loi spéciale imposant le retour au travail des syndiqués de l'Hydro-Québec. Quels que soient en effet les motifs du différend opposant toujours les trois associations du Syndicat canadien de la fonction publique à la société d'Etat, et il n'était plus possible de laisser traîner en plein hiver une grève affectant les services de l'électricité depuis maintenant trois semaines. Il eut été téméraire et irresponsable pour l'Assemblée de clôre ses travaux pour les Fêtes en laissant le conflit dans l'impasse.

Pour faire autrement, il eût fallu que la SCFP s'engage fermement et publiquement à suspendre la grève, à reprendre les travaux d'entretien des équipements de l'Hydro et à rétablir le service partout où l'électricité a été coupée. En l'absence d'un tel engagement et devant l'attitude des deux parties, Québec devait non seulement ordonner le retour au travail, mais dénouer l'impasse en donnant aux travailleurs de métiers de l'Hydro, aux techniciens et aux employés de bureau l'équivalent d'une convention collective. On pouvait d'autant mieux le faire que tous les recours ordinaires et extraordinaires avaient été épuisés et qu'un rapport de médiation soumis par les meilleurs fonctionnaires du ministère du Travail fournissait une base de règlement.

La loi spéciale n'est pas parfaite pour autant. Ses rédacteurs ont repris des dispositions iniques qui tiennent un syndicat responsable pour tout acte d'un de ses dirigeants, et tous les dirigeants responsables également pour toute infraction imputable à l'association. On prétendra sans doute que la poursuite, le cas échéant, ne sera pas laissée à l'Hydro, elle-même partie au conflit, mais réservée au procureur général. Mais quand il dépend d'un homme qu'une loi soit modérément appliquée ou employée abusivement, contrairement au principe voulant que les lois encadrent l'action du gouvernement, l'arbitraire n'est pas loin, non moins dangereux et détestable que les abus auxquels on veut mettre un terme.

Deux autres lacunes doivent être relevée. D'un côté, la loi impose une convention de trois ans liant les parties jusqu'au 29 décembre 1982. De l'autre, elle ne prévoit rien pour vider l'abcès qui s'est développé à l'Hydro-Québec dans les relations de travail avec les syndiqués du SCFP. Les parties ne peuvent en vertu du code du travail se lier pour plus de trois ans, et si elles le font pour si longtemps, ce devrait être de leur pleine volonté. Or, en se substituant à la volonté des syndiqués, l'autorité du parlement aurait dû prévoir une convention de moins longue durée. La frustration risque d'être grande chez les employés, d'autant que rien n'est prévu pour vider leurs griefs actuels et pour tirer au clair l'impasse qui a prévalu dans les négociations avec l'Hydro.

Au moment d'écrire ces lignes hier en soirée, les dirigeants du SCFP n'avaient pas encore fait connaître leur réaction. On ne pouvait toutefois leur recommander d'autre décision que le retour au travail. Certes, la province ne peut s'éclairer et se chauffer aux dépens et au détriment des « gars de l'Hydro ». Mais les conditions qui leur sont généralement faites (sauf en matière de sécurité) et les avantages donnés dans le rapport de médiation ne sont pas si désastreux qu'ils doivent laisser la population plus longtemps dans l'insécurité et les équipements collectifs de l'électricité sans entretien régulier. Ils voulaient que les parlementaires les entendent: il sera toujours temps d'exposer aux députés et à tout le public, dans un climat où ils seront plus réceptifs, les raisons qui ont pu justifier leur refus.

Il fallait en effet des motifs très sérieux non seulement pour rejeter le rapport de médiation, mais pour ne point le soumettre au vote des syndiqués. Il ne s'agissait plus alors, en effet, de simples propositions qu'un patron habile lance aux employés par dessu la tête des négociateurs, habilités par la loi et leurs membres à juger de pareilles offres. Le rapport comportait un jugement de l'extérieur qu'il n'était pas possible de rejeter du revers de la main. Peut-être les dirigeants syndicaux ont-ils estimés qu'ils pouvaient obtenir davantage en poussant plus loin et plus haut leurs pressions. Mais en faisant ce choix sans en référer d'abord à leurs membres, ils se jetaient eux-mêmes dans la difficile position où les place la loi 82.

Jean-Claude LECLERC

RÉPLIQUE

Une utile intervention de l'État

par Pierre Marois

Le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois répond ici à M. Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, qui critiquait dans notre édition d'hier le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail.

C'est en maniant l'injure et en utilisant un langage d'une extravagance que je croyais dépassée que le Dr Augustin Roy dénigre le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail. Il y a longtemps, de plus, que nous avons entendu une personnalité publique clamer bien haut qu'elle est la seule à détenir la vérité. En se basant sur l'article publié dans LE DEVOIR du 18 décembre, on peut dire que pour le Dr Roy, il y a:

— Pierre Marois, pleurnicheur et démagoge entouré de ses valets socialistes;

— les partis d'opposition qui n'ont pas été à la hauteur de la situation;

— les organismes représentatifs des entreprises qui ont été naïfs;

— le cabinet qui n'a pas été clairvoyant;

— les syndicats idéologiques qui se soucient peu ou pas du public;

— Augustin Roy.

Le Dr Roy nous présente donc la seule vision que nous devrions tous avoir du projet de loi 17. Évidemment, je lui laisse sa pleine liberté quant à ses opinions politiques et je n'ai nullement l'intention de lui en vouloir s'il se porte à la défense d'un secteur de l'économie ou d'un groupe de médecins. Cependant, je ne puis laisser passer sous silence certaines de ses affirmations qui tendent à induire la population en erreur. D'où mes remarques sur les points suivants:

Le livre blanc sur la santé et la sécurité au travail a été publié il y a plus d'un an. La Corporation professionnelle des médecins m'a fait parvenir ses réactions au Livre blanc. Elle a aussi présenté un mémoire suite au dépôt en première lecture du projet de loi 17 et le Dr Roy a été entendu en Commission parlementaire le 5 septembre 1979. Soit dit en passant, cette commission a entendu pas moins de 63 groupes, ce qui constitue presque un record. Pour tenir compte des nombreuses suggestions reçues au cours de la Commission parlementaire, nous avons dû procéder à la réimpression du projet de loi. Le chapitre concernant les services de santé est parmi ceux qui ont subi le moins de modifications, la principale étant celle qui permet le maintien des services de santé existant dans une entreprise. Tous les autres principes de ce chapitre avaient donc été annoncés au moins en juin dernier lors du dépôt du projet en première lecture et je ne puis accepter une affirmation qui laisserait croire que le projet sera adopté à la sauvette ou de façon précipitée.

Le Dr Roy reproche au projet de loi 17 d'instaurer une structure bureaucratique d'une incroyable complexité. Voyons cela d'un peu plus près.

1) Le comité de santé et de sécurité de l'établissement — sur ce point, le projet de loi n'innove pas: il ne fait que reconnaître et étendre à tout secteur jugé prioritaire un mécanisme de participation qui existe dans un nombre toujours croissant d'entreprises. Une telle stipulation dans la loi évitera que l'on fasse de la simple mise sur pied d'un comité, un objet de conflit.

2) Le projet de loi mentionne les associations syndicales, les associations d'employeurs et les associations sectorielles, ces dernières étant des regroupements volontaires d'associations syndicales et d'employeurs.

Toutes ces structures existent déjà et elles sont tout simplement intégrées au projet de loi étant donné que la réforme proposée s'appuie essentiellement sur les ressources du milieu qui existent déjà.

3) La Commission de santé et de sécurité — cette structure existe déjà (CAT). Cependant, nous en confions le contrôle aux représentants des employeurs et aux représentants des travailleurs et nous lui confions de nouvelles responsabilités comme celles de l'inspection et de la prévention.

Pour ce qui est des services d'inspection, ils existent déjà, mais nous les unifions pour simplifier leur travail et amoindrir la lourdeur bureaucratique; pour ce qui est de la prévention, tout le monde semble s'entendre pour dire que l'action de l'État en ce domaine est embryonnaire et nettement insuffisante.

4) Le réseau public des services de santé — Nous intégrons les services de santé prévus à la loi 17 au réseau public déjà existant en lui confiant une nouvelle responsabilité: celle de la médecine du travail.

On voit que la seule structure vraiment nouvelle qu'amène le projet de loi 17, c'est une structure de participation. Pourquoi celui qui se dit en faveur de la participation dénigre-t-il le projet de loi 17 ?

Le Dr Roy insiste au plus haut point sur la qualité des services de santé qui doivent être accordés aux travailleurs et il semble craindre que le rattachement de la médecine du travail au réseau public ne détériore les services déjà existants.

Soulignons d'abord le petit nombre d'entreprises offrant des services de santé à leurs employés: à peine 6% des entreprises manufacturières québécoises de plus de 50 travailleurs offrent un service de santé à leurs employés (Livre blanc, p. 156). Il me semble donc difficile d'aller en-dessous de ce qui existe déjà dans ce domaine.

De plus, nous avons prévu pour la médecine du travail le même genre de mécanisme et le même genre de contrôle que ceux qui existent dans les autres domaines de la pratique médicale. Qu'ils soient chirurgiens, orthopédistes, gynécologues, radiologistes, etc..., ce sont les médecins eux-mêmes qui ont mis sur pied les mécanismes qui devront dorénavant s'appliquer à la médecine du travail. Deux principes sont à la base de ces mécanismes:

— choix par les pairs et pratique surveillée par des médecins oeuvrant dans la même discipline;

— rattachement à un centre hospitalier, ce qui permet au médecin d'utiliser l'équipement qui s'y trouve et surtout de bénéficier des connaissances nouvelles dans son domaine. Sans mettre en doute la compétence de qui que ce soit, il me semble que le médecin qui oeuvre seul doit avoir d'énormes difficultés à suivre l'évolution de la science dans son domaine.

Je fais totalement miens les propos du Dr Roy concernant la liberté professionnelle: « Ce qu'il faut éviter, c'est que la médecine du travail soit constamment coincée entre les patrons et les syndicats, d'une part et les autres organismes de la structure d'autre part. »

À cet égard, le projet de loi oblige les travailleurs et l'employeur à se mettre d'accord sur le choix du médecin. La meilleure façon d'éviter que le médecin se trouve « coincé » entre l'employeur et le travailleur n'est-elle pas de choisir un médecin acceptable aux deux parties? De plus, loin d'être une entrave, le rattachement au centre hospitalier permettra de bénéficier de l'ensemble des expériences qui se déroulent sur un territoire.

Finalement, libre au Dr Roy d'essayer de faire peur à la population en me présentant comme un socialiste. Je crois cependant qu'il devra appuyer ses dires sur autre chose que sur le projet de loi 17 pour en faire la démonstration. En effet, il prétend que l'on étatise la médecine du travail, que l'on fait table rase des compétences existantes et que l'on donne le monopole de la médecine du travail au secteur public. Faisons les nuances qui s'imposent.

Il est bien évident que le projet de loi constitue une intervention de l'État dans le domaine de la santé au travail. Cette intervention nous est apparue nécessaire suite aux nombreux accidents et maladies et face au laisser-aller général que l'on constatait dans ce domaine. Cependant, nous n'avons jamais exclu du domaine de la santé au travail les médecins oeuvrant dans les cabinets privés. Tout au plus, leur demandons-nous de se lier à un centre hospitalier, ce qui permettra une meilleure coordination et une meilleure qualité des services rendus dans une région. Comme je l'ai expliqué plus haut, cette façon de faire vaut pour l'ensemble des autres disciplines médicales et nous n'avons pas cru bon de faire une exception pour la médecine du travail.

Ce n'est pas la première fois que l'on utilise la peur pour justifier le statu quo au Québec. Je pense à la loi 101, à la loi sur l'assurance-automobile pour ne mentionner que les plus célèbres; je m'attends aussi à ce que ce soit le principal argument au printemps prochain lors du débat sur le référendum.

Pourtant, la population du Québec s'est très tôt adaptée à ces diverses réformes en constatant leurs effets bénéfiques pour l'ensemble de la population. Je suis persuadé qu'il en sera de même pour la réforme santé et sécurité au travail dont l'objectif ultime est l'élimination à la source des causes mêmes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Un fait à redresser*

M. Reed Scowen, député à l'Assemblée nationale, estime que les anglophones forment une faible minorité (environ 3.6%) au sein des régies, des conseils et des commissions du gouvernement (LE DEVOIR, 27 novembre 1979). Je représente l'un de ces sujets minoritaires puisque je siège au Conseil de la recherche en santé du Québec (CRSQ): nous sommes trois dont la langue maternelle est l'anglais et cinq, dont la langue maternelle n'est pas le français et je dois ajouter que le CRSQ compte 20 membres. La représentation à ce Conseil est donc dans la proportion préconisée par M. Scowan. Il est malheureux qu'il cite dans son article le CRSQ en tant qu'organisme incapable de trouver un seul anglophone.

Nous passons par une période de grande émotivité, où les opinions alimentent les attitudes. Il peut toutefois arriver que les faits contredisent l'opinion. Il y avait là une occasion de redresser les faits et c'était le premier but de ma lettre. Le deuxième est de poser la question suivante: si le CRSQ peut trouver des non-francophones pour desservir le Québec, comment se fait-il, si les renseignements sur leur composition sont exacts, que les autres conseils et commissions n'y réussissent pas. Un grand nombre de non-francophones participeraient officiellement aux affaires du Québec si on le leur demandait. Je l'ai fait, je le fais et je continuerai de le faire, aussi longtemps que nécessaire.

Charles R. SCRIVER, M.D., F.R.S.C.,
professeur en pédiatrie
et biologie
à l'Université de McGill

Montréal, 10 décembre

■ *Réflexion sur Pélagie*

Je viens de terminer éblouie la lecture de *Pélagie-la-charette* et je me gonfle de fierté. Parce que je suis de cette race française et parce que je suis femme. Antonine Maillet nous dit qu'elle a pris chez des tantes, des voisines, des grand-mères, les faits et gestes de son personnage. Il y avait donc plus d'une femme au grand coeur et à l'esprit résolu à une époque où les femmes n'avaient pas besoin du féminisme pour se faire reconnaître.

Mais pour réussir une grande oeuvre à l'instar de Pélagie cela signifie-t-il qu'une femme doive se marcher sur le coeur? Ce peuple sorti tout droit du Moyen Age avec sa force, sa gouaille et sa foi, se peut-il que seulement deux siècles l'ait éliminé.

Où sont aujourd'hui les guérisseuses, les ménestrels, les héros? Confort et vie facile ne provoquent pas au dépassement, comme les soies qui ne servent pas se coupent quand on les sort de l'oubli nous avons perdu cohérence et vigueur.

Nous sommes un peuple bien identifié qu'on ne confond pas avec un autre, surtout pas avec le peuple anglais. C'est une bonne raison pour se proclamer souverain sur notre territoire où nous sommes au surplus en majorité, mais qu'adviendra-t-il des autres nous-mêmes ailleurs au pays? Je perdrai donc l'Acadie en nous séparant du Canada. Depuis que je l'appelle de son vrai nom elle me tient à coeur. Et le Manitoba de Gabrielle Roy aussi. Si nous pouvions « ragorner » tous les francophones et les amener au Québec cela pourrait aller mais on a vu avec les Acadiens comme chacun tient à sa terre natale. Alors qu'est-ce qu'on fait?

Monique DUFRESNE

Outremont, 10 décembre

■ *Psychologie, synonyme de chômage*

Pour beaucoup de gens être psychologue est très impressionnant, malheureusement de nos jours ce titre ne signifie rien. Des centaines de gens qui ont étudié dans ce domaine pendant quatre ans à l'Université, se retrouvent avec un diplôme qui leur apportera que de multiples déceptions, c'est-à-dire qu'ils n'auront aucun emploi. Ce diplôme de maîtrise n'a aucune valeur, il n'est en réalité qu'un chiffon de papier complètement inutile. Mais dans sa folie collective, la société continue aveuglement à produire ces diplômés chômeurs. Ainsi je peux dire facilement que la très grande majorité des étudiants en psychologie n'auront jamais de travail dans ce domaine. Si vous allez consulter le bureau de placement de votre université ou encore appelez à la Corporation des psychologues, ou allez au Centre de main-d'oeuvre fédéral pour professionnels, vous perdez vite vos illusions quant à vos chances d'avoir un emploi.

Quant à ouvrir un bureau en psychologie, c'est une excellente idée; malheureusement cela prend de l'argent et surtout beaucoup de relations dans le milieu, deux atouts que très peu d'étudiants possèdent.

Je m'adresse donc aux étudiants en psychologie; quittez le bateau avant de couler avec lui, vous n'avez aucun avenir là où vous étudiez.

Alain TREMBLAY

Saint-Jean, 10 décembre

■ *À quand la suite?*

Que font les journalistes qui ont aperçu la « pointe de l'iceberg » dans le document « Relations Ottawa-Québec de 1967 à 1977 »? Le lecteur est resté sur son appétit et voudrait en savoir davantage de ces documents critiques. Vous pouvez toujours demander à M. Ryan comment vous y prendre pour trouver des documents qui ont valeur de propriété publique. Il ne faut pas les cacher à la population voyons!

M. Marc Lalonde avait décidé d'abandonner le projet de cette recherche entreprise quatre mois après la prise du pouvoir par le Parti québécois mais pendant plus de 16 mois, dix recherchistes, 100 ministères concernés et un coût d'opération qui dépasserait les $300,000 (*La Presse* 15 nov.) il doit bien y avoir assez de matière pour vous les journalistes qui avez le devoir d'informer le lecteur en lui aidant à découvrir la vérité, toute la vérité.

Denyse PROVOST

Laval, 7 décembre

■ *Un pays à connaître*

(*Lettre adressée au Mouvement national des québécois*)

J'ai acheté une de vos affiches « prend ton pays en main », et y ai constaté une grave erreur, d'autant plus grave que commise par un oravez situé la rivière Manicouagan à la place de la rivière Moisie, laquelle se trouve à quelques 175 kilomètres à l'est de la rivière Manicouagan.

Je pense, tout comme vous, qu'il serait temps de prendre notre pays en main; cependant, ce serait probablement plus facile de le faire en sachant où le trouver.

Jean-François MARIER,
étudiant.

Montréal, 9 décembre

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

■ *Contradiction?*

Québec propose de financer à 100% l'expansion du métro. Pourrait-on alors m'expliquer pourquoi ce même Québec a suspendu l'exécution des travaux du métro de Montréal pendant plusieurs mois et n'a pas autorisé la prolongation jusqu'à Cartierville?

Bel exemple d'unité de vue, en vérité. Et ce bon gouvernement qu'on nous avait promis?

Pierre BINDER

Montréal, 6 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Du «joual» au «métissage»

par William Kemp

Professeur de philosophie au cégep du Vieux-Montréal, M. Kemp travaille également au Laboratoire d'ethnolinguistique de l'Université de Montréal.

Il y a eu 20 ans le mois passé qu'André Laurendeau entretenait les lecteur du DEVOIR pour la première fois de la question du « joual », « cet affreux accent » « vulgaire » et « canaille » qui représente « l'effondrement » de la langue parlée au Québec. Mais, comparativement aux plaintes enregistrées depuis le 19e siècle au sujet de la langue, Laurendeau apportait quelque chose de neuf: autant pour lui que pour le frère Untel, le joual était surtout le fait des jeunes adolescents, qui communiquaient par « jappements gutturaux ». Cela représentait au moins une prise de position cohérente à l'intérieur de l'échiquier social et politique québécois: face à la montée de nouvelles fractions de classes avec l'instauration de la nouvelle école secondaire en 1956, ont réaffirmait indirectement l'importance de l'élite et de sa monnaie d'échange, le français « international », dont les collèges classiques furent le foyer principal. Que cela ait été une prise de position de classe de la part de la bourgeoisie contre la langue spontanée de la classe ouvrière et campagnarde, bien malin qui l'aurait vu à ce tournant de l'histoire.

Vingt ans plus tard, le terme « joual » étant usé au point de se retrouver dans le *Petit Robert* (1977), M. Jean-Paul Béguin parle au Québec du « métissage du français » (LE DEVOIR du 16 novembre), terme que M. Béguin a repris d'un article récent de Sesep sur le métissage linguistique au Zaïre (*Langage et société* septembre, 1979). Il s'agit tout simplement du « mélange » anglais-français, l'un des principaux chevaux de bataille de la plupart des journalistes de la langue. Mais ce terme emprunté est utilisé à des fins diamétralement opposées à celles de son auteur.

Voyons ce qu'il en est du métissage lingala-français au Zaïre. M. Béguin argumente à partir d'un exemple de métissage cité par Sesep: « Il paraît aremettre yango lobi. » Et il pose la question rhétorique: « Existe-t-il vraiment une différence de nature entre les deux phrases métisées du garagiste québécois (« Backez-votre char, j'vas checker l'huite ») et la phrase donné en exemple? ». Pour lui, la réponse est non. Mais écoutons M. Sesep au sujet de cette même phrase: « la syntaxe de l'impersonnel et les marques morphologiques de la forme verbale 'aremettre' excluent toute référence au français. » Or la phrase du garagiste québécois, quoi qu'on en pense, respecte rigoureusement la morphologie verbale du français!

Deuxièmement, M. Béguin n'a pas l'air d'avoir de très bonnes intuitions sur la nature d'une communauté linguistique. Malgré le choix du terme « métissage », l'article de Sesep est basé sur une analyse de données qui proviennent d'une communauté linguistique spécifique et qui a ceci de particulier: les locuteurs y sont tous plurilingues. « Le métissage est fondamentalement conditionné par le plurilinguisme », dit-il. C'est ainsi que, malgré la connotation péjorative du terme pour nous, Sesep conclut que « le métissage est le comportement le plus naturel et le plus attendu des individus plurilingues ». Bien sûr, on peut entendre à Montréal des phrases comme celle du garagiste québécois, ou beaucoup moins souvent, des calques de l'anglais: « ce vin est un bon vendeur ». Mais aussi bien l'écoute des données de la langue familière que les observations quotidiennes révèlent que les phrases mixtes à syntaxe anglaise y apparaissent plutôt rares. De plus' les mots d'origine anglaise y apparaissent à un taux approximatif de 3% (et on respecte la morphologie et la syntaxe du français). La raison est évidente: à Montréal, la grande majorité des locuteurs n'est pas bilingue.

Enfin, par opposition à l'idéal qu'on nous propose, il faut souligner que le métissage anglais-français ne se trouve que dans la fraction lettrée de la population!

Considérons maintenant les « progrès » réalisés au Québec (et au DEVOIR) depuis 20 ans sur la question de la langue. En 1959, André Laurendeau, se présentant en amateur, crée un terme qui, quoique fort péjoratif, est tout de même en rapport avec le sujet visé. Et il faut le reconnaître, il s'agit d'un mot d'esprit parfaitement réussi. Une approche d'amateur était d'autant plus justifiable qu'il existait très peu de littérature scientifique sur des communautés linguistiques comme Montréal. Mais depuis 1970, la situation n'est plus la même. Entre autres, les remarquables travaux sociolinguistiques de Labov (traduits en français) se révèlent d'une grande pertinence pour la compréhension de la situation linguistique au Québec et à Montréal. Il existe également une excellente synthèse réalisée pour la Commission Gendron sur *la Qualité de la langue* (1973), par M. Boudreault de l'Université Laval. Donc, il ne devrait plus être possible de parler de la situation linguistique au Québec comme faisait le bon vieux Albert Buies à la fin du siècle dernier. Le pire, c'est que non seulement M. Béguin fait précisément cela, mais il a le culot de présenter ses préjugés de classe sous le jour de la science. Car, il faut le souligner, M. Béguin, en ayant recours au terme de « métissage », utilisé de façon rigoureusement scientifique par Sesep, s'est permis de la déformer à ses propres fins idéologiques.

Mais par delà la perversion du terme « métissage » à des fins purement idéologiques, est-ce bien grave qu'une poignée d'intellectuels ternissent ainsi l'image du français québécois (plus précisément du dialecte gallo-roman québécois)? Si de tels jugements ne circulaient qu'entre les intellectuels et les bourgeois en général, ils ne constitueraient qu'un stéréotype de classe parmi tant d'autres. Malheureusement, l'affaire va plus loin. Tout d'abord, de tels propos affectent à long terme l'évaluation qu'on fait de la langue qu'on parle. Or, le maintien d'une langue est largement tributaire de l'autoévaluation des locuteurs. Et en sus, les gouvernements autant péquiste que libéral, prennent ces balivernes très au sérieux et élaborent des politiques linguistiques et scolaires à partir de ces notions. Ainsi, parallèlement à la campagne initiale contre le joual, on assiste à la création de l'Office de la langue française, dont l'une des principales missions fut la promulgation du français international au Québec. Aujourd'hui, des thèses comme celle du « métissage » linguistique vont de pair avec le conservatisme renouvelé manifeste dans le récent livre du MEQ sur l'enseignement du français au primaire qui rend obligatoire « le français correct d'ici », terme qui de prime abord semble être un heureux compromis mais qui ne représente en fait qu'une juxtaposition de forces inégales, comme en témoignent les innombrables évocations de l'éternelle ritournelle sur la communication entre pays francophones. Le français « correct », c'est celui qui existe dans les grammaires d'outre-mer dont le français « d'ici » se distingue sur plus de points qu'on ne le pense.

Il faut dénoncer de tels termes vicieux surtout parce que c'est en grande partie eux qui par leur attraction idéologique nous empêchent même de nous poser sérieusement des questions comme: quelle langue ou dialectes le gouvernement de tous les citoyens doit-il favoriser par ses nombreuses interventions? Quelles sont réellement les différentes variétés de langue locale? Quelle est la méthode la plus efficace d'apprentissage de la langue écrite pour les locuteurs des variétés les moins standard? Quels sont les effets véritables de la correction linguistique sur la langue parlée non pas par l'élite mais par la majorité? Ce sont des questions de ce type qui ont fait l'objet de débats animés et de décisions progressives en Norvège depuis 75 ans (Haugen, *Language Conflict and Language Planning in Norway)* tandis qu'au Québec depuis 20 ans (et plus), on a permis à « l'élite » d'établir les règles du jeu en substituant aux termes neutres: français québécois ou québécois, les termes « joual », « franglais », « métissage », etc., ce qui rend presque impensables les questions les plus importantes.

Il est donc grand temps que nous dépassions ces positions esthétiques de classe pour enfin examiner les pratiques linguistiques réelles d'ici en plus de discuter des choix réels possibles. Dans un tel climat, la mystification entraînée par la théologie de la faute linguistique aurait de la difficulté à se faire entendre.

Fédéralisme, décentralisation et démocratie

par Richard Bastien

Richard Bastien est l'auteur de La Solution canadienne, *paru récemment aux Éditions La Presse. Il répond ici à des critiques formulées par M. Dorval Brunelle, dans un texte intitulé «Une défense du fédéralisme», publié dans notre édition du 8 décembre.*

DANS l'analyse qu'il propose de *La Solution canadienne,* M. Brunelle conteste la thèse voulant que le fédéralisme canadien ait évolué depuis 20 ans dans le sens d'une plus grande décentralisation. Sa critique repose essentiellement sur le principe que les revenus d'un gouvernement ne constituent pas en soi une mesure de son autonomie ou de sa puissance.

Je tiens à souligner, tout d'abord, que je souscris entièrement au principe énoncé par M. Brunelle. Et c'est précisément pour cette raison que je me suis impliqué dans *La Solution canadienne,* d'une part, à faire une distinction entre les revenus que les provinces prélèvent et ceux qu'elles reçoivent sous forme de transferts intergouvernementaux, et, d'autre part, à faire une distinction entre les transferts conditionnels et les transferts inconditionnels. Plusieurs pages de *La Solution canadienne* tentent d'ailleurs d'expliquer comment une part importante des transferts conditionnels que le gouvernement fédéral versait autrefois aux provinces ont été transformés en transferts inconditionnels.

M. Brunelle a complètement omis de commenter cet aspect de la question. En effet, c'est sur l'interprétation qu'il convient de donner aux arrangements mis en oeuvre en 1977 pour assouplir le système des transferts conditionnels que le débat devrait normalement porter. Mais au lieu d'évaluer l'interprétation que je donne de ces arrangements, M. Brunelle me reproche de ne pas avoir tenu compte du fait que « dans tout Etat capitaliste... les instances politiques subalternes voient leur inféodation croître en même temps qu'augmentent leurs budgets ou leurs revenus ». A titre d'exemple, il mentionne le cas des « niveaux municipal et scolaire ». Cet argument présuppose, d'une part, que les revenus municipaux et scolaires tendent à augmenter plus vite que ceux des gouvernements provinciaux, et, d'autre part, que les rapports provinces/municipalités sont de même nature que les rapports gouvernement fédéral/provinces. Ces deux présuppositions sont malheureusement fausses.

Enfin, pour démontrer que le fédéralisme canadien a évolué dans le sens d'une plus grande décentralisation, il ne suffit pas d'analyser les aspects financiers du fédéralisme. Il faut examiner également comment évoluent les responsabilités gouvernementales de chaque niveau. C'est pourquoi *La Solution canadienne* propose une analyse des divers arrangements négociés entre les gouvernements fédéral et québécois dans des domaines tels que les pensions, les allocations familiales, l'immigration, etc., qui ont permis de satisfaire certains besoins particuliers du Québec en confiant au gouvernement de cette province des responsabilités accrues dans ces domaines. Les commentaires de M. Brunelle ignorent malheureusement cette partie du livre.

La deuxième question que soulève M. Brunelle porte sur le fait que notre système fédéral serait « fort peu démocratique ». Cette carence serait attribuable au fait que le fonctionnement du système conduit « à une multiplication effarante de tractations entre bureaucrates et à une frénésie d'élaboration de mécanismes tous plus compliqués les uns que les autres, caractéristiques qui ont précisément pour effet de soustraire la politique et les politiques à un minimum de contrôle démocratique... ». Ce jugement est partagé par plusieurs analystes, aussi bien anglophones que francophones. À mon avis, il exagère sensiblement les problèmes de fonctionnement du fédéralisme. Il est vrai, par exemple, que ce fonctionnement exige des consultations et des négociations fréquentes entre fonctionnaires provinciaux et fédéraux. Mais pourquoi dire qu'il y a une « multiplication effarante de tractations »? La fréquence des négociations fédérales-provinciales s'est certes accrue depuis 20 ans, mais elle s'est accrue essentiellement selon le rythme d'accroissement du rôle des gouvernements. Il n'y a donc rien là que de normal.

Quant à l'hypothèse voulant que le fédéralisme canadien ait abouti « à une frénésie d'élaboration de mécanismes tous plus compliqués les uns que les autres », elle me paraît être sans fondement. Les principaux arrangements ou programmes qui ont été négociés entre nos deux niveaux de gouvernement depuis 20 ans ne sont pas plus compliqués que les arrangements ou programmes mis au point par un seul gouvernement. Le programme d'assurance-chômage, qui est exclusivement fédéral, et le programme québécois de subventions aux municipalités, qui est exclusivement provincial, sont tous deux aussi complexes, sinon plus, que les arrangements fédéraux-provinciaux tels que la péréquation ou le financement des programmes établis. En fait, la plupart de ces arrangements reposent sur des principes directeurs relativement simples.

Mais supposons, pour les fins de l'analyse, que j'aie tort. Supposons que les programmes fédéraux-provinciaux soient généralement plus complexes et nébuleux que les programmes mis au point par un seul gouvernement. Pourrait-on alors conclure que, pour cette raison, le régime fédéral est moins démocratique? Cela ne paraît pas évident. Le fédéralisme est en effet une forme de séparation des pouvoirs. Et les pouvoirs séparés tendent, jusqu'à un certain point, à se concurrencer. Cette concurrence, à la condition qu'elle se fasse selon certaines règles acceptées par tous, peut être un gage de démocratie.

N'est-il pas avantageux au point de vue démocratique que les ministres et les « bureaucrates » fédéraux soient soumis à la critique des ministres et « bureaucrates » provinciaux et vice-versa? Après tout, les gouvernements provinciaux sont tout aussi bien équipés que le gouvernement fédéral en termes de compétences professionnelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que les négociations sont parfois serrées. Mais pourquoi voir là quelque chose de malsain? N'est-il pas au contraire sain qu'il en soit ainsi? Les Québécois seraient-ils mieux servis au point de vue démocratique simplement parce que tous les pouvoirs seraient concentrés en un seul gouvernement?

M. Brunelle termine son analyse en disant que *La Solution canadienne* est « une intéressante défense du statu quo ». L'expression « statu quo » peut désigner dans le contexte actuel soit le maintien du lien fédéral unissant le Québec au reste du Canada, (lien qui serait rompu si on appliquait le principe de la souveraineté-association), soit une absence de tout changement dans le mode de fonctionnement du régime actuel. Ce n'est, bien sûr, que dans le premier sens que l'expression « statu quo » s'applique à *La Solution canadienne.* Le « statu quo », entendu dans le second sens, est impossible dans un régime fédéral moderne parce que le fonctionnement d'un tel régime exige des rajustements constants.

La primauté du devoir sur le désir

par Pierre Elliott Trudeau

Voici le texte de la déclaration faite hier à la presse par M. Pierre Trudeau alors qu'il annonçait sa décision de conserver la direction du Parti libéral et d'entreprendre la campagne électorale.

RÉPONDANT au pressant appel du caucus national et de l'Exécutif national du Parti libéral, j'ai décidé de reprendre la tête de notre Parti dans la campagne électorale en cours. Si nous sommes élus, je formerai un nouveau gouvernement libéral pour présider aux destinées du pays.

Cette décision est sans doute la plus difficile qu'il m'ait été donné de prendre dans ma vie. Vous connaissez les raisons qui m'avaient conduit à renoncer à la vie publique. Mon plus profond désir était de quitter la politique et d'élever ma famille à Montréal.

Pourtant, j'ai décidé hier soir, après deux journées d'intenses consultations avec des amis et des collègues du caucus et du Parti, qu'étant donné les sérieux problèmes auxquels le Canada est confronté, étant donné aussi la défaite du gouvernement et la nécessité pour notre parti de faire face à une élection, il était de mon devoir d'en assumer de nouveau le leadership. Ce devoir a été plus fort que mon désir de réintégrer la vie privée.

Pouquoi cette élection maintenant? Voilà la question qu'on est en droit de poser. Et je crois que la réponse est claire pour les Canadiens. M. Clark et ses collègues gouvernaient tout simplement le pays de façon mauvaise et inacceptable.

Les conservateurs ont pris le pouvoir il y a six mois et demi. Ils ont promis de faire face à un Parlement où ils seraient minoritaires et de gouverner de façon responsable au nom de la majorité des Canadiens. Ils se sont engagés à palier aux problèmes urgents de l'heure.

Au cours de l'été, nous ne leur avons pas fait opposition. Nous leur avons donné la chance de se donner un programme et de l'administrer. Soucieux de jouer notre rôle d'opposition d'une façon constructive, nous avons attendu patiemment leurs propositions susceptibles de servir le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

Au lieu d'être des mois d'action, ce furent des mois de tergiversation et de temps perdu. Le gouvernement Clark ne savait ni décider, ni agir, ni gouverner. Le Parlement ne fut convoqué qu'au mois d'octobre. Les conservateurs abandonnèrent les unes après les autres leurs promesses électorales et ils trahirent leur parole donnée aux Canadiens. Dans le domaine sans doute le plus vital, celui de l'énergie, ils ne se décidaient tout simplement pas à agir pour faire face à la crise connue de tous les Canadiens.

Les quelques décisions qui furent prises par le gouvernement Clark se montrèrent des plus dommageables pour les Canadiens, aussi bien au pays qu'à l'étranger. La décision de déménager notre ambassade à Jérusalem était insensée et elle a portée atteinte à notre réputation et à notre commerce sur la scène internationale. Le projet de démanteler Petro-Canada était inacceptable aux yeux de 80 pour cent de la population. Les propositions conservatrices dans le domaine du logement étaient injustes pour des millions de citoyens.

La plupart d'entre nous savions depuis plusieurs mois que nous nous dirigions vers une récession, car nos récessions suivent d'habitude celles des États-Unis. Dès la fin de l'été, il devint évident que les Canadiens perdaient des emplois, que les taux d'intérêt avaient grimpé à des sommets jamais atteints, que l'inflation empirait et que notre croissance économique était pratiquement au point mort.

Le budget de la semaine dernière était la réponse des Conservateurs à la récession. En résumé, ce budget affirmait que c'était aux Canadiens à faible et moyen revenu qu'il appartenait de faire les frais de la récession, du ralentissement économique, des promesses et des erreurs des Conservateurs. Ceux qui sont le moins en mesure de payer devaient assumer la note. Ce budget était clairement inacceptable à mes yeux, à ceux du Caucus libéral ainsi qu'aux yeux des néo-démocrates et des créditistes qui formaient avec nous la majorité au Parlement. Je ne sais pas si les Conservateurs s'imaginaient que nous accepterions n'importe quoi parce que nous étions engagés dans un processus de changement de leader. Chose certaine, les libéraux au parlement et tous les Canadiens de tendance libérale ne nous auraient jamais pardonné notre silence et notre impuissance à nous objecter avec force à des mesures aussi inéquitables, injustes et dommageables pour les citoyens ordinaires de tous les coins du pays.

Nous avons donc voté contre le budget, et les conservateurs ont semblé et semblent encore heureux de la décision du Parlement. Ils semblent même se réjouir du fait que les Canadiens aient à subir les inconvénients d'une élection en plein hiver. Eh bien, nous y sommes dans cette campagne électorale et nous allons la mener avec vigueur. Mes collègues et moi allons nous rendre dans tous les coins du pays proclamer la faillite des conservateurs et exposer nos plans pour redresser la situation.

Nous allons nous appliquer en particulier à nous gagner des appuis dans l'Ouest du Canada.

Depuis 1958, les Canadiens des provinces de l'Ouest n'ont pas fait confiance à notre parti et à sa capacité d'accorder toute l'attention désirable à leurs préoccupations légitimes. Ils avaient des doutes sur notre aptitude à intégrer leur vision de l'avenir dans l'édification d'un Canada fort et uni. Résultat: nous avons connu plus de vingt ans de déboires politiques dans l'Ouest.

L'Ouest est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le destin collectif des Canadiens. Les politiques nationales de notre parti sauront reconnaître cette contribution des provinces de l'Ouest à l'édification de la nation canadienne.

Tout sentiment d'aliénation et tout désir de séparation dans ce pays est pour moi un sujet de préoccupation. Les gens de l'Ouest expriment leur aliénation de la scène politique nationale un peu comme les Québécois le faisaient il y a une décennie. Je crois que les Québécois ont repris foi en l'avenir du Canada, et je souhaite vivement que les canadiens de l'Ouest partagent notre rêve et qu'ils participent de plain-pied à tout gouvernement libéral que j'aurais l'honneur et la responsabilité de diriger.

Au cours de la semaine prochaine, je mettrai sur pied un comité responsable de la campagne et un comité chargé d'établir notre programme électoral, et je compte que tous les candidats libéraux partageront avec moi le fardeau d'une élection tenue au milieu de l'hiver.

De toute évidence, ce sera la dernière élection à laquelle je participerai. Si notre parti gagne, je formerai un gouvernement qui prendra des mesures immédiates pour améliorer l'avenir économique du Canada (en particulier dans le domaine de l'énergie) et pour mettre en oeuvre les politiques que nous présenterons aux Canadiens durant cette campagne. Mon intention est de faire en sorte que le parti puisse se choisir un nouveau chef bien avant la prochaine élection.

Vous savez, je crois que je n'avais aucun désir d'assumer de nouveau le leadership du Parti libéral, mais aux yeux de mes collègues et à mes propres yeux, c'est là mon devoir, et je m'en acquitterai avec toute l'énergie et toute l'habileté dont je suis capable. Je serai aidé en cela par une équipe de libéraux dévoués et talentueux, des hommes et des femmes qui ont vu les dommages causés par le gouvernement Clark, qui ont ce sens de la justice et de l'équité requis pour gouverner le Canada, et qui ont toutes les aptitudes nécessaires pour remettre le pays sur la voie du bon sens et de la sagesse administrative.

Livres Cadeaux Seuil

Régine Pernoud
Les Gaulois
A partir des dernières informations archéologiques Régine Pernoud retrouve les traces authentiques du monde gaulois et en donne un portrait très différent de l'imagerie traditionnelle. Une brillante et vivante synthèse illustrée de nombreux documents encore peu connus.
128 pages. Broché $21.95

Jacques Mercier
Rouleaux magiques éthiopiens
Les scribes éthiopiens ont élaboré un art qui est aussi une médecine comme en témoignent ces extraordinaires documents publiés pour la première fois en France.
120 pages. Illustré en noir et en couleurs $19.95

Painton Cowen
Roses médiévales
Les rosaces des cathédrales : des œuvres d'art saisissantes mais aussi tout un monde de symboles. Ce livre, abondamment illustré, est né d'un pélerinage à tous les grands sites de France, mais aussi d'Italie, d'Angleterre et de Suisse.
Traduit de l'anglais - 144 pages
Broché $19.95

LA MÉTÉO

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre: nuageux avec un peu de neige. Maximum −14. Aperçu pour jeudi: nuageux et plus doux.

■

Outaouais, Montréal: nuageux et quelques flocons. Maximum −12. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Laurentides, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux et quelques flocons. Maximum −14. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Estrie, Beauce: clair en matinée, nuageux et quelques flocons l'après-midi. Maximum −18. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé. Maximum −20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Québec, Rivière-du-Loup, Malbaie, Baie-Comeau: ensoleillé. Maximum −16. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Gaspésie: ensoleillé et froid, quelques passages nuageux le long du Saint-Laurent. Maximum −19. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et moins froid.

■

Gaspé: ensoleillé. Maximum −15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

■

Sept-Iles: clair et froid. Maximum −20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé et froid. Maximum −20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Trudeau

On sait que dès hier après-midi M. Macdonald s'est donné deux jours de réflexion. Pour alimenter cette cogitation, des députés fidèles à M. Trudeau mais en même temps amis de M. Macdonald ont fait savoir à ce dernier qu'il ferait mieux d'accepter l'invitation.

A défaut de le faire, M. Macdonald risque d'avoir très peu d'appuis chez les francophones lorsque viendra le temps d'un congrès au leadership. Par cette attitude, c'est beaucoup moins M. Macdonald que l'on vise que les libéraux de Toronto, qui ont été les premiers l'an dernier à vouloir le départ de M. Trudeau.

Les journalistes ont demandé à quelques reprises à M. Trudeau s'il avait consulté M. Macdonald, mais aucune réponse précise n'a suivi, sauf peut-être une allusion à « la déception de certains libéraux qui aspiraient au leadership ». « Je comprends cela », a noté le chef libéral.

On peut noter en revanche que la plupart des députés libéraux présents à Ottawa hier se sont sentis soulagés de la décision prise par celui qui fut leur patron depuis 11 ans. Ainsi, on évite un congrès au leadership qui aurait accaparé environ un mois du temps de la campagne électorale.

Dans la déclaration (voir texte intégral en page cinq) qu'il a lue avant de répondre aux questions des journalistes, M. Trudeau, extrêmement sérieux et pas le moins du monde humoristique pendant les 45 minutes qu'il a passées avec la presse, a déclaré que la décision qu'il venait de prendre était sans doute la plus difficile de toute sa vie.

« Étant donné la défaite du gouvernement et la nécessité pour notre parti de faire face à une élection, il était de mon devoir d'en assumer de nouveau le leadership. Ce devoir a été plus fort que mon désir de réintégrer la vie privée », a-t-il dit.

Il a admis avoir promis à ses fils de déménager à Montréal « peu de temps après la St-Valentin », mais hier midi lorsqu'il a annoncé à Michel, l'un des trois, qu'il entrait dans la course, celui-ci lui a répondu spontanément: « Papa, mets des souliers de course ».

Pourquoi une élection maintenant? « Parce que M. Clark et ses collègues gouvernaient tout simplement le pays de façon mauvaise et innacceptable ».

M. Trudeau a rappelé que pendant l'été les libéraux n'ont pas fait d'opposition, « mais au lieu d'être des mois d'action, ce furent des mois de tergiversation et de temps perdu. Le gouvernement ne savait ni décider, ni agir, ni gouverner ».

Puis, selon le chef libéral, les conservateurs abandonnèrent les unes après les autres leurs promesses électorales ou alors « les quelques décisions prises se montrèrent des plus dommageables ».

Quant au budget, a poursuivi M. Trudeau, « il affirmait que c'était aux Canadiens à faible et à moyen revenu qu'il appartenait de faire les frais de la récession, du ralentissement économique, des promesses et des erreurs des conservateurs.

« Chose certaine, les libéraux au Parlement et tous les Canadiens de tendance libérale ne nous auraient jamais pardonné notre silence et notre impuissance à nous objecter avec force à des mesure-aussi inéquitables, injustes et dommageables pour les citoyens ordinaires de tous les coins du pays ».

M. Trudeau a par surcroît émis l'opinion que les conservateurs ont été ravis de se laisser battre en Chambre en vue des problèmes qui pointent à l'horizon et peut-être d'un manque de pétrole au cours de l'hiver.

Dans sa déclaration, le chef de l'opposition a parlé avec une insistance particulière de la volonté des libéraux de gagner de nouveaux appuis dans l'ouest du Canada.

« Les gens de l'Ouest expriment leur aliénation de la scène politique nationale un peu comme les Québécois le faisaient il y a une décennie », a-t-il noté. Pour la reconquête de l'Ouest, M. Trudeau mise moins sur son charisme que sur les efforts des militants eux-mêmes.

D'ailleurs, il faut noter aussi que M. Trudeau s'est évertué hier à dire et à répéter que son retour en politique « active » est dû à un courant venu du caucus et de l'exécutif du parti et qu'il comptait beaucoup sur leur contribution pour redonner aux libéraux un programme et un esprit nouveau.

« Ils sont mieux de livrer la marchandise », a-t-il lancé.

◆ Hydro-Québec

En l'espace d'un peu plus d'un mois, c'est la deuxième fois que le gouvernement de M. René Lévesque intervient par le biais d'une loi spéciale dans le domaine des relations de travail dans le secteur public. Le 13 novembre, l'Assemblée nationale adoptait la loi 62 forçant le Front commun CEQ-CSN-FTQ à un moratoire de 15 jours sur le recours à la grève et obligeant le gouvernement à déposer ses offres patronales dans un temps déterminé.

La loi 88, assurant le maintien des services d'électricité et prévoyant les conditions de travail des salariés d'Hydro-Québec, est absolument différente de la loi 62, d'abord parce qu'il s'agit d'une loi de retour au travail accompagné de santion très sévères. Elle est aussi très différente puisqu'elle met fin à toute possibilité de négociations et décrète les nouvelles conditions de travail.

Le texte de la loi soutient 11 articles. On définit tout d'abord les trois syndicats des employés d'Hydro-Québec qui sont visés. Dans une deuxième section, on traite de la reprise des services qui, précise-t-on, doit survenir dès 00 h 01 ce matin. On fait obligation tant aux syndicats qu'à l'employeur de prendre les mesures appropriées à cet égard.

Une troisième section traite des conditions de travail et on y indique que les conventions collectives sont renouvelées jusqu'au 29 décembre 1982 en y intégrant les ententes intervenues lors de la négociation ainsi que les recommandations faites par les médiateurs dans leur rapport présenté le 13 décembre. C'est le décret, une méthode employée peu fréquemment par les gouvernements.

Cela signifie si on se réfère au rapport de médiation des augmentations de salaires en 1979 de 8.5% et de 8% pour chacune des années subséquentes; une pleine rétroactivité; un montant forfaitaire de $400 en 1979 et l'intégration aux échelles de salaires de l'indexation au coût de la vie. Le ministre du Travail qui a apporté ces précisions en chambre, a également souligné divers autres mesures recommandées par les médiateurs dont la constitution d'une banque de 500 jours/homme avec solde dont pourront se servir les syndicats pour les fins de sécurité et de santé, un congé maternité de 20 semaines avec solde complète, la diminution des horaires de travail avec compensation de 40 heures à 38 heures 3/4.

Une quatrième section traite des sanctions qui sont sans commune mesure avec celles prévues à la loi 62. Les amendes prévues se comparent plutôt à celles prévues dans des lois spéciales adoptées sous le gouvernement précédent.

Les syndicats et fédérations syndicales qui contreviendraient à la présente loi en ce qui a trait au retour au travail sont passible d'amende variant entre $5,000 et $50,000 par jour d'infraction. Sont aussi passibles des mêmes amendes, les dirigeants syndicaux, agents ou conseillers qui inciteraient à refuser le retour au travail ou qui inciteraient à participer à une grève interdite.

Les salariés qui contreviendraient à la loi en continuant de participer à la grève ou en participant à un ralentissement de travail durant la durée de la nouvelle convention collective, seraient passibles d'amendes variant entre $25 et $100 par jour d'infraction.

Cette loi spéciale, le gouvernement était prêt à la présenter dès lundi soir et c'est à la dernière minute que l'on décida de convoquer les dirigeants syndicaux à une commission parlementaire dans la soirée de lundi soir. On désirait alors leur demander d'expliquer leur refus de rapport de médiation et d'obtenir de leur part deux engagements. Le gouvernement espérait en effet qu'ils se rendraient à leur demande de suspendre la grève et de tenir un vote sur le rapport de médiation.

Cet espoir se fondait sur le fait que les syndicats eux-mêmes avaient proposé un moratoire sur la grève à la condition qu'ils puissent se faire entendre en commission parlementaire. Or la discussion devait révéler que les dirigeants syndicaux ne pouvaient être satisfaits de la commission de lundi soir car ils désiraient que les parlementaires étudient leurs revendications et se prononcent sur leur bienfondé. Visiblement les membres du gouvernement ne voulait s'engager dans une telle démarche et conséquemment les dirigeants syndicaux ne pouvaient donner de réponse positive aux attentes du gouvernement. C'était l'impasse et aux « petites heures du matin » on mettait fin aux travaux de la commission parlementaire.

Immédiatement après la période des questions hier matin, le leader parlementaire a déposé une motion d'urgence pour permettre l'adoption du projet de loi en première, deuxième et troisième lecture. Les deux partis d'opposition acquiescèrent aussitôt à une telle demande et indiquaient d'entrée leur volonté de voir à l'adoption du projet de loi dans des délais rapides.

Le ministre du Travail, dans son discours de deuxième lecture, a justifié longuement l'intervention du gouvernement, faisant valoir notamment la fragilité du réseau de transport d'électricité laissé sans entretien depuis trois semaines et des dangers que cela représentait à quelques jours de la date fatidique du 21 décembre qui marque d'habitude le sommet de la demande en énergie au Québec. Cela même imposait le rétablissement complet du service essentiel qu'est l'électricité, selon lui.

Le ministre a également fait l'historique des négociations à Hydro-Québec, rappelant qu'il y avait une longue tradition d'affrontements dans cette entreprise, mais que cette fois, « assez c'est assez ». M. Johnson a souligné qu'il avait pu constater en effet que les négociations étaient à ce point braquées cet automne qu'il était impossible d'espérer la conclusion d'une entente négociée. Pour cette raison, il avait proposée la médiation, s'attendant non pas nécessairement à une acceptation du rapport des médiateurs mais au moins à ce qu'il soit soumis au vote des syndiqués comme le veut la tradition. Le « refus buté » des dirigeants syndicaux l'a scandalisé, et il n'hésite pas à se demander à haute voix si « la démocratie à bien suivi son cours dans ce syndicat ». Il souligne à ce propos que le vote de grève a été pris dans des conditions un peu douteuses et que seulement 47% des syndiqués y ont participé. Le refus des dirigeants syndicaux de changer d'attitude, encore à la dernière minute, ne laissait d'autre choix qu'une loi, à son avis.

Puisqu'il est peu fréquent qu'un gouvernement impose par une loi l'ensemble des conditions de travail à des syndiqués, M. Johnson a aussi justifié la décision de recourir à un décret. Il a dit avoir la conviction que tout avait été tenté pour en venir à un règlement négocié: négociation, conciliation, médiation et même commission parlementaire.

L'opposition libérale s'est étonnée que la loi ne laisse pas ouverte la porte à la négociation par le biais d'une médiation extraordinaire ou d'un arbitrage. Cela s'est fait souvent, a reconnu M. Johnson, mais parce que dans ces cas les syndicats avaient accepté de respecter les règles de la négociation et avaient soumis à leurs membres les rapports de médiation qui démocratiquement avaient été rejetés, ce qui n'a pas été le cas ici. À cet égard le premier ministre a précisé que le gouvernement aurait pu imaginer un quelconque mécanisme d'arbitrage dans la loi mais qu'il est apparu plus honnête de le refuser parce que le gouvernement ne pouvait après examen accepter d'en donner plus aux syndiqués.

Le premier ministre a déclaré que les syndiqués rentraient au travail avec des conditions honorables et plus avantageuses que jamais. Il a souligné que ce conflit avait été une démonstration de l'abus de la force des dirigeants syndicaux et les incitait à revoir toutes les mesures prévues par son gouvernement en matière de services essentiels. Pour rendre la pilule plus douce aux syndiqués, il a confirmé la décision annoncée plus tôt par le ministre de l'Énergie de tenir, une fois les passions apaisées, une commission parlementaire pour étudier tout le dossier des relations de travail à Hydro-Québec.

L'opposition devait de son côté intervenir à plusieurs reprises. Même si du côté libéral comme du côté unioniste on acceptait la nécessité du projet de loi, pour forcer le retour au travail, on avait des réserves à émettre sur les autres aspects du projet de loi ainsi que sur l'attitude adoptée par le gouvernement dans ce conflit.

Le chef de l'opposition officielle, M. Claude Ryan, a fait remarquer d'entrée qu'à son avis il n'y avait aucun doute sur la nécessité de mettre fin à la grève, croyant que les droits des citoyens passent avant l'exercice concret des libertés syndicales.

Toutefois il a reproché au ministre du Travail une « arrogance et une suffisance qui n'était pas de mise » dans les circonstances, particulièrement lors de la commission parlementaire de lundi soir. Il devait d'autre part mettre en garde le gouvernement contre les dangers de l'attitude autoritaire dans laquelle semblait s'engager le gouvernement en imposant par décret les conditions de travail. Le gouvernement est parti au conflit et il n'aurait pas dû s'ériger ainsi en juge et arbitre comme il l'a fait, a-t-il affirmé.

Les députés de M. Ryan, quant à eux, comme ceux de l'Union nationale, ont souligné le changement d'attitude des membres du gouvernement depuis qu'ils ne sont plus dans l'opposition.

En deuxième lecture, le projet de loi fut adopté à l'unanimité des membres présents. Au moment d'aller sous presse on avait entamé l'étude article par article du projet de loi qui allait devenir loi vers minuit.

◆ Accord

tion fédérale entre les deux hommes, ont-ils soutenu. Au sujet du retour de M. Pierre Trudeau à la tête des libéraux fédéraux, M. Davis n'a pas voulu faire de commentaire, sinon pour dire qu'avec M. Joe Clark, il serait le dernier à s'y objecter. Suit un long éclat de rire de M. Davis, qui veut dire: « Il essuiera un nouvel échec. »

Quant à M. Ryan, il s'est promis de ne faire aucune déclaration sur la politique fédérale durant la campagne électorale qui s'amorce, sauf si des principes qui le concernent ou son parti sont mis en cause en cours de route. Il a dit qu'il n'avait pas encore perçu « toutes les subtilités » des questions de politique fédérale. « J'avais déclaré que M. Trudeau n'avait pas dit son dernier mot en politique (lorsqu'il a annoncé sa démission le mois dernier), mais je n'imaginais pas que son retour se ferait dans le cadre qu'on connaît maintenant ».

M. Ryan a expliqué pourquoi, après avoir hésité le week-end dernier, il a néanmoins maintenu sa décision de publier ses propositions sur le fédéralisme renouvelé, tel que prévu, le 10 janvier et de tenir le congrès d'orientation du Parti libéral le 29 février plutôt que de tout reporter à une date postérieure au scrutin fédéral du 18 février.

« Nous avons jusqu'ici pris toutes nos décisions nous-mêmes, a dit le chef libéral, sans tenir compte des événements extérieurs. Du reste, cela peut être très intéressant d'avoir, dans le cadre de la campagne électorale fédérale, un grand débat public sur nos projets de fédéralisme renouvelé ». M. Ryan dit cependant que « la raison majeure » de ne point reporter à plus tard les événements prévus tient au caractère « assez serré » de l'échéancier référendaire. « Nous aurions été en retard sur l'échéancier et nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans l'improvisation ».

La rencontre d'hier a été marquée par deux faits amusants. D'abord, les deux attachés de presse de MM. Ryan et Davis confiaient chacun son tour que leur patron respectif avait convoqué la réunion d'hier.

Ensuite, M. Davis, qui répondait d'une manière délibérément mystérieuse à une question d'un représentant de la presse, a ajouté le cliché suivant: « Vous, de la galerie de la presse, en savez toujours plus long que nous... » À quoi M. Ryan a répliqué: « Voyons, Bill, il ne s'agit pas de la galerie de la presse, mais du cercle plus oecuménique des journalistes de Montréal: vous pouvez leur dire la vérité! »

Une priorité pour Clark: faire une place au Québec

par Michel Roy

Au cours d'un entretien avec quelques journalistes de Montréal à l'occasion de l'ouverture de sa campagne électorale, M. Joe Clark a déclaré qu'une participation réelle du Québec au gouvernement conservateur qu'il espère constituer est une question primordiale à ses yeux, plus urgente et plus préoccupante dans l'immédiat que la révision constitutionnelle et le renouvellement du fédéralisme.

De cette conversation avec le premier ministre, dans une suite du Reine-Elizabeth lundi soir, on retient les points suivants:

■ Le chef du Parti conservateur et ses collègues ne feront pas de promesses « nouvelles » au cours de la campagne; mais ils comptent revenir sur des projets qu'ils ont déjà évoqués. À ce sujet, le premier ministre a déclaré ce qui suit: « À l'exception de l'ambassade du Canada en Israël, nous n'avons abandonné aucune des promesses que nous avons faites avant les élections de mai dernier. Nous avons toutefois modifié certaines de ces promesses, compte tenu des circonstances et des réalités auxquelles nous avons dû faire face en accédant au pouvoir ». M. Clark a ajouté qu'il se propose d'expliquer davantage durant ces deux mois les programmes qu'il n'a pas eu le temps d'exposer au Parlement.

■ M. Clark n'envisage pas d'adopter des changements au budget de M. Crosbie. Il ne songe pas, dans un avenir prévisible, à partager avec une ou des provinces le champ de la taxe d'accise sur l'essence, par exemple en diminuant la taxe fédérale pour permettre à un gouvernement provincial d'imposer la sienne, ce que M. Jacques Parizeau avait notamment suggéré. « Nous n'envisageons pas cela, a-t-il dit, parce qu'il nous faut absolument accroître nos revenus pour combler notre déficit budgétaire et, en deuxième lieu, parce que nous voulons inciter à la conservation. »

■ M. Clark (parlant alors qu'il ne connaissait pas la décision annoncée hier par M. Trudeau) estime qu'un retour de l'ancien premier ministre à la direction du Parti libéral nuira à la crédibilité de celui-ci. « M. Trudeau est prisonnier de l'image qu'il a projetée à la tête du gouvernement libéral durant 11 années. » Au Québec, toutefois, M. Clark espérait réaliser des gains plus substantiels si M. Trudeau n'était pas revenu sur sa décision de novembre. « Il sera plus fort ici que dans le reste du Canada », a encore dit M. Clark.

■ Au sujet de la révision constitutionnelle, M. Clark a clairement indiqué que son gouvernement, s'il est reporté au pouvoir, n'entend pas proposer de changements importants avant le référendum du Québec. Mais il s'efforcera d'amener le reste du pays à comprendre les raisons pour lesquelles de tels changements s'imposent. Il est vrai, a-t-il dit, que M. Claude Ryan s'entretient parfois avec lui. « C'est moins pour me consulter que pour m'informer au sujet de son projet de révision constitutionnelle. »

■ M. Clark reconnaît que son gouvernement a projeté une image d'indécision en raison du temps qu'il a mis à régler la question des prix du pétrole. C'est pourquoi les conservateurs ont perdu plusieurs points au tableau des sondages récents. « Nous avons donné l'impression de l'indécision parce que nous avons mis trop de temps à planifier après notre victoire du 22 mai, et trop de temps à réaliser notre entente sur le pétrole. » Le premier ministre ajoute qu'il a sous-estimé la détermination des libéraux aux Communes: ni lui ni ses collègues du Cabinet n'ont pensé sérieusement que les libéraux renverseraient le gouvernement. Il n'a pas voulu consentir à des compromis au chapitre du budget parce qu'il était convaincu que son gouvernement, fût-il minoritaire, devait faire preuve d'une grande fermeté et d'un esprit de résolution. « C'est pour cela que nous avions été élus. »

◆ OPEP

nienne.

L'Arabie saoudite, le Venezuela, Qatar et les Emirats arabes unis ont fait passer il y a cinq jours le prix de leur baril de pétrole de 18 à 24 dollars le baril.

Selon une source proche de la conférence, cette initiative prise à quelques jours de l'ouverture de la conférence de Caracas a été amèrement ressentie par plusieurs pays membres, qui y voient une tentative pour dicter la politique future de l'OPEP.

D'autre part, l'organisation des pays exportateurs de pétrole a décidé hier soir de porter de 2.4 milliards à quatre milliards de dollars son fonds spécial d'aide au développement, a annoncé le président de la conférence.

Les 13 ministres de l'OPEP ne pourraient se permettre de se séparer, sans offrir au monde un semblant d'unité sur la question de l'aide au tiers-monde, à défaut de celle des tarifs pétroliers.

Dans l'actuel climat de crise énergétique, l'OPEP fait souvent figure d'accusée, non seulement dans les pays industrialisés, mais aussi auprès de certains pays en développement totalement dépendants de l'étranger.

Étant donné la mésentente qui règne à propos des prix, aggravée par le fait que les chefs de file des deux camps qui s'affrontent — l'Arabie saoudite pour les « modérés » et l'Iran pour les « durs » — n'ont esquissé aucun raprochement, le dossier du tiers-monde permettrait de réunir une majorité sur un thème de nature à améliorer l'image de marque de l'organisation.

◆ Téhéran

firmé leur volonté de juger les 50 Américains qu'ils tiennent en otages si l'ex-chah n'est pas rendu à l'Iran.

M. Gotbzadegh, le ministre iranien des Affaires étrangères, avait annoncé à la suite du départ de l'ex-chah pour Panama, samedi, que certains otages pourraient être libérés avant les fêtes de Noël. Les étudiants ont fait savoir depuis, avec l'approbation de l'ayatollah Khomeiny, qu'aucun otage ne serait libéré et que tous seraient jugés.

Rappelant cette position, hier, ils ont notamment déclaré: « À l'Amérique, nous n'avons qu'une chose à dire: rendez-nous le chah déchu et son butin, quel que soit le temps où vous le garderez hors de l'Amérique ».

En ce qui concerne les troubles irako-iraniens, M. Ghotbzadeh a reconnu, lundi, avoir reçu une note des dirigeants de Bagdad exigeant la libération de 16 enseignants irakiens arrêtés il y a un mois par des gardiens de la révolution islamique dans la ville frontalière de Khoramshahr. L'Irak menace de retirer d'Iran tous ses ressortissants, y compris son personnel diplomatique.

La presse iranienne a fait état de heurts isolés à la frontière irako-iranienne, faisant suite à ceux de vendredi et samedi. M. Gotbzadeh avait déclaré à la télévision américaine, dimanche, que l'Irak essayait de tirer profit de la crise américano-iranienne.

Cependant, les États-Unis n'ont rien à voir avec l'assassinat de l'hodjatoleslam Mohammad Mofattah, a déclaré hier M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche.

Commentant des informations selon lesquelles certaines personnalités iraniennes auraient accusé la CIA du meurtre, M. Powell a affirmé que « les autorités iraniennes cherchent à échapper aux conséquences de leurs actes et détourner l'attention du peuple iranien ».

M. Powell a estimé que ce genre d'accusation avait pour but de faire croire que la crise actuelle était une confrontation entre les États-Unis et le monde musulman, « ce qui est absolument faux ».

Les États-Unis envisagent par ailleurs le déclenchement d'une « action militaire non violente » dès le début d'un procès quelconque contre les otages de l'ambassade américaine à Téhéran, apprenait-on hier à Washington. Cette action militaire non violente pourrait être un blocus maritime de l'Iran, qui n'entraînerait pas l'usage de la violence.

Plus tôt dans la journée, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, avait averti que toute « exploitation publique » des otages américains par les autorités iraniennes ne pourrait qu'ajouter à la gravité de la situation.

M. Powell avait d'autre part relu un communiqué publié le 20 novembre par la Maison-Blanche, dans lequel, pour la première fois depuis la prise d'otages, les États-Unis n'avaient pas exclu une action militaire en Iran. Selon ce document, « les États-Unis cherchent une solution pacifique à la crise par tous les moyens disponibles. Ils préfèrent cette solution à tout autre remède ».

Les « autres remèdes » auxquels avait fait allusion la Maison-Blanche sont contenus dans le chapitre 7 de la charte des Nations unies, et incluent une éventuelle action militaire.

Ainsi, les États-Unis ont entamé cette semaine des pourparlers avec plusieurs pays africains et arabes pour s'assurer le droit d'utiliser leurs ports et leurs bases militaires en cas d'intervention américaine dans la région du Golfe.

Le Pentagone et le département d'État ont confirmé hier l'envoi la veille en Arabie séoudite d'une délégation gouvernementale, qui se rendra ensuite à Oman, au Kenya et en Somalie pour étudier ce problème.

Conduite par M. Robert Murray, sous-secrétaire adjoint à la Défense, et M. Reginald Bartholomew, directeur des affaires politico-militaires au département d'État, cette délégation séjournera jusqu'à la fin de la semaine dans ces quatre pays.

L'instabilité créée par la crise iranienne dans la région du Golfe préoccupe vivement les États-Unis, qui ont décidé de renforcer leur présence militaire dans l'océan Indien.

C'est pour obtenir l'appui logistique nécessaire au maintien de sa flotte de 22 navires, dont les deux porte-avions Midway et Kitty Hawk, dans l'océan Indien, que les États-Unis veulent s'assurer de l'utilisation de bases déjà existantes dans des pays amis de cette région.

M. Tom Ross, porte-parole du Pentagone, a précisé hier que les États-Unis ne recherchaient pas actuellement de nouvelles bases militaires permanentes, mais seulement la garantie de pouvoir utiliser celles dont disposent déjà le Kenya, Oman et la Somalie.

Les navires de la flotte américaine font déjà usage du port de Mombasa, au Kenya, où ils relâchent pour de courtes périodes à intervalles réguliers.

La Somalie pourrait mettre à la disposition des navires américains son port de Berbera, qui avait été aménagé par les Soviétiques avant que ceux-ci soient expulsés, il y a quelques années, par le gouvernement de Mogadiscio.

Il est par contre exclu, précise-t-on aussi bien au Pentagone qu'au département d'État, que les États-Unis demandent à l'Arabie séoudite l'accès à ses bases militaires. La délégation américaine a plutôt pour mission d'informer les autorités séoudiennes des contacts qu'elle aura avec le Kenya, Oman et la Somalie.

Les États-Unis souhaitent en effet, indique-t-on de source bien informée à Washington, que l'Arabie séoudite apporte son soutien financier à ces trois pays au cas où ils seraient amenés à aménager leurs installations portuaires et leurs bases aériennes pour accueillir des forces américaines.

Bien que l'Arabie séoudite soit un allié traditionnel des États-Unis et son plus gros acheteur d'armes depuis le changement de régime en Iran, Washington est parfaitement conscient des risques que comporterait la présence de troupes américaines dans ce pays pour la monarchie wahabite.

La mission qu'effectue cette semaine en Arabie séoudite, à Oman, au Kenya et en Somalie, la délégation américaine, marque la volonté des États-Unis d'être en mesure de défendre ses intérêts dans cette région.

« Nous devons repenser la nature de notre présence dans cette partie du monde », avait déclaré dimanche M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense.

◆ Rome

Depuis, ajoute la congrégation, Hans Küng ne s'est nullement conformé à l'enseignement du magistère, bien au contraire, en proposant récemment les écrits suivants: *Appartenir à l'Église dans la vérité, Préface à l'oeuvre de l'historien suisse Bernard Hassler sur Pie IX.*

Agé de 51 ans et professeur depuis 1960 à l'Université de Tubingen, en Allemagne, Hans Küng a proposé dans tous ses écrits une réflexion critique sur la théologie dite traditionnelle.

L'infaillibilité pontificale, l'autorité du pape et du magistère en général, une conception monolithique de la doctrine, « l'absolutisme » romain sont quelques-unes des principales cibles de ce précurseur de l'oecuménisme, qui a déjà été à plusieurs reprises l'objet d'avertissement de la part du Vatican.

Le professeur Hans Küng a déclaré qu'il entendait lutter pour la révocation de cette décision qu'il juge « scandaleuse ».

Il a déclaré aux journalistes qu'il compte sur l'appui de nombre de catholiques: laïques, pasteurs et théologiens.

Accusé par le Vatican « d'outrage au magistère de l'Eglise », le professeur Küng demeurera cependant un prêtre.

Plusieurs de ses collègues de l'université ont signé un communiqué affirmant que la mesure prise contre lui constituait une menace contre la liberté de recherche théologique.

Le communiqué du Vatican au sujet du professeur Küng déclare que celui-ci « a choisi comme norme de vérité son propre jugement et non la pensée de l'Eglise ».

Ses écrits, en particulier ceux contestant le dogme de l'infaillibilité du pape, « sont une menace de perturbation dans l'esprit des fidèles ».

C'était pour le Saint-Père une décision douloureuse à prendre, a déclaré le cardinal Joseph Hoeffner, président de la Conférence épiscopale ouest-allemande.

Mais a-t-il ajouté, la conférence appuie la décision.

Les mesures vaticanes ont été vivement critiquées par le professeur Johann Metz, titulaire de la chaire de théologie fondamentale à Muenster (Rhénanie - Westphalie), qui édite la revue internationale *Concilium* avec Hans Küng et avec le théologien hollandais Edward Schillebeeckx, lui aussi mis en cause par le vatican.

De son côté, le théologien Norbert Greinacher, de Tuebingen, a exprimé son « indignation », affirmant que « les interprétations les plus variées du contenu de la foi chrétienne doivent être permises au sein de l'Eglise catholique ».

Mgr Georg Moser, évêque de Rottenburg-Stuttgart, diocèse dont dépend Tuebingen, a annoncé qu'il allait demander au ministre de l'Éducation du Bade-Wurtemberg de nommer à la place du théologien déchu un nouveau professeur « qui puisse satisfaire aux besoins de l'enseignement dispensé par la faculté de théologie catholique de Tuebingen ».

Le document de la Congrégation déclare notamment: « dans leur recherche, les théologiens, comme d'ailleurs les spécialistes des autres sciences, jouissent d'une légitime liberté scientifique, dans les limites cependant de la méthode particulière à la théologie, en s'employant à rejoindre, selon la manière qui leur est propre, le même but spécifique que le magistère: « conserver, pénétrer toujours plus profondément, exposer, enseigner, défendre le dépôt sacré de la Révélation, c'est-à-dire éclairer de la vérité divine la vie de l'Église et de l'humanité »...

« S'il arrive qu'un professeur de sciences sacrées choisisse et répande comme norme de la vérité son propre avis et non la pensée de l'Église, et s'il persiste dans son dessein bien qu'on ait usé à son égard de tous les moyens suggérés par la charité, la simple honnêteté demande que l'Église mette en évidence un tel comportement, et décide qu'il ne peut plus enseigner au nom de la mission qu'il a reçue d'elle (6)...

« Comme certains écrits, répandus en de nombreux pays, ainsi que l'enseignement du professeur Hans Kung suscitent depuis longtemps de justes préoccupations parmi les fidèles, les évêques d'Allemagne et la Congrégation pour la doctrine de la foi lui ont, d'un commun accord, adressé plusieurs fois des conseils et des avis pour l'amener à exercer son activité de théologien en pleine communion avec le magistère authentique de l'Église ».

La Congrégation estime que « certaines opinions du professeur Hans Kung s'opposent, à des degrés divers à la doctrine de l'Église qui doit être tenue par tous les fidèles. Parmi celles-ci, elle a signalé, en raison de leur plus grande importance, celles qui concernent le dogme de foi de l'infaillibilité dans l'Église, le devoir d'interpréter authentiquement l'unique dépôt sacré de la parole de Dieu confie au seul magistère vivant de l'Église, enfin la consécration valide de l'Eucharistie.

« La Congrégation a averti le professeur Kung de ne plus continuer à enseigner de telles doctrines, et demeurait dans l'attente qu'il harmonise ses opinions personnelles avec la doctrine du magistère authentique (8). Cependant il n'a rien changé jusqu'ici aux opinions qui viennent d'être indiquées.

19 décembre

par la PC et l'AP

1975: le Sénat américain supprime les crédits destinés aux opérations militaires clandestines des États-Unis en Angola;

1970: fin du procès de la thalidomide en Allemagne fédérale. Si la cour ne prononce pas de véritable jugement, elle déclare être convaincue de la nocivité du médicament qui est à l'origine de la naissance de bébés malformés;

1969: manifestations anti-américaines en Turquie à l'occasion de l'escale de bâtiments de guerre américains;

1965: affrontements en République dominicaine: 38 morts;

1962: le président Léopold Senghor du Sénégal prend en charge le gouvernement après le limogeage du premier ministre;

1961: Goa ainsi que deux autres enclaves portugaises tombent aux mains des envahisseurs indiens;

1948: début de la guerre d'Indochine avec l'attaque d'Ho Chi Minh contre les troupes françaises.

Il est né un 19 décembre: Léonid Brejnev (1906-).

les élections du 18 février

Il me tarde de croiser le fer avec le «vieux chef», déclare Broadbent

par André Préfontaine

TORONTO (PC) — La décision de M. Pierre Trudeau de retirer sa démission et de diriger les troupes libérales au cours de la campagne électorale qui s'amorce réjouit au plus haut point le chef du nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui ne peut plus attendre de croiser le fer avec « celui qui affirmait il y a deux semaines à peine qu'il n'était pas l'homme de la situation ».

« Jusqu'à ce matin, nous estimions que nous n'avions affaire, avec les libéraux, qu'avec un vieux parti avec des vieilles idées. Nous savons maintenant qu'il s'agit d'un vieux parti avec de vieilles idées et un vieux chef », a déclaré M. Broadbent au cours d'une conférence de presse qu'il tenait peu après son arrivée à Toronto, où il assistait à l'assemblée de mise en nomination de son parti dans la circonscription de Beaches.

M. Broadbent a tenu à rappeler aux électeurs qu'au cours des 11 années de l'administration Trudeau, l'inflation avait plus que doublé, que le chômage avait grimpé de 300 pour cent, que la mainmise étrangère sur l'économie avait augmenté dangereusement, et ce principalement dans le domaine de l'énergie. « M. Trudeau n'est certainement pas l'homme dont les libéraux ont besoin pour élaborer de nouvelles idées. C'est l'homme qui a mené le Canada dans la situation économique qu'il connaît actuellement », a noté M. Broadbent, qui représente la circonscription ontarienne d'Oshawa.

Pour le chef du NPD, les libéraux auraient pu jouir d'une certaine crédibilité avec un nouveau chef, qui aurait pu se désolidariser des anciennes idées et politiques du parti afin de tourner une nouvelle page. Cependant, avec M. Trudeau dans la course, M. Broadbent croit que la population ne se laissera pas duper et que son parti s'attirera davantage les faveurs de l'électorat.

Même au Québec, où le NPD estime avoir des chances de remporter la victoire dans « quelques circonscriptions prioritaires », dont Hull et Louis-Hébert, M. Broadbent soutient que le Parti libéral aurait pu accomplir des progrès avec un nouveau chef, mais qu'avec M. Trudeau il connaîtra moins de succès.

Reprenant un thème jadis cher au défunt chef du Crédit social, M. Réal Caouette, M. Broadbent a répété qu'il était tout à fait impossible de différencier un gouvernement conservateur d'un gouvernement libéral. « Les principaux reproches adressés aux conservateurs ont porté sur la poursuite de la politique économique initiée par les libéraux et non pas sur leurs propres idées », a fait remarquer M. Broadbent, qui a ainsi mis en relief le nouveau slogan de son parti: « C'est maintenant le temps pour le NPD ».

À nouveau, le chef du NPD a fait porter le blâme du renversement du gouvernement sur les conservateurs « qui n'ont pas prêté l'oreille aux revendications de la population » et dont « la trahison a connu son apogée lors du dépôt du budget ».

Dans le plus important centre industriel du pays, M. Broadbent a principalement fait porter ses attaques sur la politique économique et énergétique du gouvernement Clark et, selon lui, par extension celle des libéraux. Ainsi, à son avis, les conservateurs ont renié leurs promesses électorales de réduire les impôts de plus de $2 milliards. Ils ont récidivé par leur politique des taux d'intérêt, que le NPD abaisserait de deux pour cent, ainsi que par leur volonté de hausser le prix du pétrole, d'augmenter les exportations de gaz naturel vers les États-Unis et de majorer les cotisations d'assurance-chômage de $800 millions.

Dans la même veine, selon M. Broadbent, M. Clark a ajouté l'insulte à l'injure en sanctionnant le « patronage » sur une vaste échelle ainsi qu'en offrant à l'entreprise privée des sociétés de la couronne rentables dont, principalement, Pétro-Canada.

Au cours de l'assemblée de mise en candidature à laquelle il participait hier soir, le chef néo-démocrate a mis en relief les conséquences néfastes, pour le bassin industriel de l'Ontario, de la politique économique du gouvernement ainsi que des augmentations astronomiques du prix du pétrole.

Par ailleurs, la perspective de voir les électeurs canadiens élire à nouveau un gouvernement minoritaire n'effraie aucunement M. Broadbent. À son avis, « le premier ministre devra alors se montrer réceptif à cette réalité et respecter les idées des autres partis qui représenteront le point de vue des autres Canadiens ». Le chef du NPD estime qu'advenant l'élection d'un gouvernement minoritaire conservateur, ce qui serait selon lui « un accident de l'histoire », M. Clark ne pourrait représenter le même budget sans directement porter affront au peuple canadien.

M. Broadbent, en terminant, a déclaré que les chances de son parti d'améliorer sensiblement sa position en Ontario, où il compte six députés, dont un seul dans la région du Toronto métropolitain, sont excellentes. Le NPD a identifié 75 circonscriptions prioritaires au pays et les stratèges du parti ont indiqué lundi que leur chef concentrerait ses efforts en Ontario, dans les Maritimes ainsi que dans l'Ouest, où l'on retrouve ses condisciples à l'échelle provinciale.

Avec Trudeau, le choix est clair, dit Clark

LONDON, Ont. (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, s'est dit heureux, hier, de la décision du chef de l'opposition, M. Pierre Trudeau, de demeurer à la tête du Parti libéral pour la campagne électorale.

« Je suis content qu'il se soit enfin décidé parce que maintenant, le choix sera clair: les électeurs auront à opter entre un gouvernement orienté vers l'avenir ou un parti d'opposition qui veut nous ramener vers le passé », a dit M. Clark, au cours d'une assemblée publique à London, en Ontario.

« M. Trudeau nous reproche de ne pas avoir présenté un budget qui aurait pu obtenir l'assentiment des créditistes.

« Contrairement au chef libéral, je préfère m'en remettre au ministre des Finances, M. John Crosbie, plutôt qu'à M. Fabien Roy, pour élaborer une politique budgétaire », a ajouté M. Clark.

Il a indiqué par ailleurs que son gouvernement minoritaire avait été placé devant trois choix pour administrer le pays.

Nous pouvions faire comme les libéraux entre 1972 et 1974 et conclure une entente « organique » avec « les socialistes » du Nouveau Parti démocratique, ce que nous avons refusé, a-t-il dit.

Nous aurions pu, d'autre part, gouverner sans gouverner avec des demi-mesures, mais nous aurions ainsi trahi le mandat que la population canadienne nous avait confié.

Ce que nous avons choisi de faire, c'est de prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour réduire le déficit du gouvernement et mettre un terme aux extravagances libérales, et ainsi préparer la relance économique de la prochaine décennie, a déclaré M. Clark.

Il s'est par ailleurs engagé à convoquer à nouveau une conférence nationale sur le développement économique qui devait réunir au début de l'année prochaine les représentants du mouvement syndical, du monde des affaires et des gouvernements provinciaux.

M. Clark poursuivait sa tournée électorale en Ontario en soirée, devant prendre la parole à Kitchener.

Il s'arrêtera aujourd'hui à Toronto avant de s'envoler pour l'Alberta où il assistera à la soirée de mise en candidature dans sa propre circonscription de Yellow Head.

Les libéraux doivent se hâter de mettre au point leur stratégie

OTTAWA (PC) — Les détails de la campagne électorale des libéraux se préciseront au cours des jours à venir.

Alors que les conservateurs et néo-démocrates ont déjà mis au point leur programme électoral et que MM. Ed Broadbent et Joe Clark ont commencé leur tournée pancanadienne, les libéraux se réuniront aujourd'hui pour parler de stratégie.

Une réunion du caucus national est prévue en après-midi, alors que les membres de l'exécutif national tenteront de choisir les coprésidents de la campagne électorale. MM. Marc Lalonde et Keith Davey avaient été les coprésidents lors de la campagne du 22 mai; on ignore s'ils le seront à nouveau pour le scrutin du 18 février.

Un porte-parole du bureau de M. Trudeau a fait savoir que le chef libéral ne peut vraiment pas commencer à faire campagne avant d'avoir rencontré le caucus et que la stratégie du parti ait été arrêtée.

Les libéraux accusent un certain retard par rapport aux deux autres partis pour ce qui est de la planification, puisqu'ils n'ont pu commencer l'impression de leur programme sans connaître le nom de leur chef.

Hier, en conférence de presse, M. Trudeau a souligné que le thème de la campagne électorale porterait sans doute sur les questions de l'économie et de l'énergie, mais il a refusé d'en dire plus, expliquant que des comités se réuniraient la semaine prochaine pour mettre au point un programme.

Par ailleurs, il a précisé que les députés et candidats de l'Ouest seraient appelés à formuler certains programmes qui toucheront plus particulièrement leur région.

« Les politiques nationales de notre parti sauront reconnaître cette contribution de l'Ouest à édification de la nation canadienne », a-t-il déclaré.

À la suite des résultats du vote du 22 mai de nombreux libéraux ont soutenu que le parti ne pouvait pas faire de gains tant et aussi longtemps que M. Trudeau serait le chef.

Hier, l'un des trois députés libéraux de l'Ouest, M. Loyd Axworthy, a affirmé qu'il faudra mettre l'accent sur l'équipe et le programme du parti, plutôt que sur la personnalité de M. Trudeau.

Des erreurs, mais aussi des réalisations (Clark)

KITCHENER, Ontario (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a dit hier avoir commis deux erreurs au cours de la dernière campagne électorale: s'engager à réduire les impôts davantage que ne pouvait le permettre l'économie canadienne et proposer de déménager l'ambassade canadienne à Jérusalem.

Au cours d'une conférence de presse à Kitchener, en Ontario, M. Clark a par contre fait remarquer que son gouvernement, au cours des quelque six mois qu'il a été en exercice, avait rempli une large part de ses promesses électorales.

Nous avons par exemple présenté notre programme de crédit d'impôt au titre des intérêts hypothécaires et des taxes foncières, et proposé une importante réduction du déficit gouvernemental, a-t-il souligné.

La question de l'ambassade a été une erreur, mais nous sommes revenus sur notre décision dès que nous avons constaté que cette politique n'était pas celle qu'il fallait, a-t-il ajouté.

Quant à la promesse de la dernière campagne de réduire de $2 milliards les impôts des particuliers, M. Clark a déclaré que son parti avait espéré contribuer davantage à l'essor de l'économie canadienne, mais qu'il avait dû réviser sa position face à un déficit plus important que prévu.

Le leader conservateur a par ailleurs indiqué qu'il fallait s'attendre, selon toute vraisemblance, à ce que les taux d'intérêt diminuent au Canada en marge de l'évolution de l'économie américaine.

Il a expliqué en outre que si son gouvernement avait décidé d'accélérer le rythme d'augmentation des produits pétroliers, c'est parce qu'il faut au Canada s'affranchir des importations et encourager l'exploration, plus coûteuse, de nouvelles réserves.

M. Clark s'est d'autre part dit d'accord pour affronter les chefs de partis en lice pour le scrutin du 18 février au cours d'un débat télévisé, comme lors de la dernière campagne, le printemps dernier.

Le premier ministre devait prendre la parole en soirée au cours d'une assemblée publique à Kitchener, d'où il partira pour Toronto avant de se rendre en Alberta aujourd'hui.

À la recherche de 300,000 électeurs...

OTTAWA (PC) — Le directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, est à la recherche de 300,000 nouveaux électeurs pour les élections du 18 février.

Il a déclaré hier qu'il y aura plus de deux millions de changements à la prochaine liste électorale en vigueur le 22 mai dernier, en comptant les nouveaux électeurs.

Mais, dit-il, la saison des fêtes empêche le recensement traditionnel de porte à porte. Les quelque 100,000 personnes qu'il faudrait embaucher pour le recensement habituel ne recevraient pas en temps les documents nécessaires.

Il a donc recours à une méthode expérimentale, un peu comme celles du Québec et de l'Alberta et de quelques pays étrangers: une liste permanente.

Cette innovation soulève déjà les critiques d'étudiants. Nombre d'entre eux furent recensés dans la circonscription qu'ils habitaient avant le 22 mai mais voudront voter maintenant dans la circonscription où ils se trouvent pour leurs études.

Mme Mona Ballantyne, présidente de l'Union nationale des étudiants, dit que ce changement peut affecter 500,000 étudiants.

Au 22 mai, 15.2 millions de Canadiens pouvaient voter, M. Hamel pense qu'il y en aura 300,000 de plus pour le 18 février. Et puis, il y aura eu beaucoup de déménagements.

Chaque électeur, dit M. Hamel, recevra une carte l'informant de l'adresse de son bureau de scrutin, des dates de revision de la liste électorale et des mesures à prendre pour pouvoir voter.

Ceux qui, au 15 janvier, n'auront pas reçu cette carte, devront communiquer avec le président de leur bureau de scrutin.

La revision des listes électorales aura lieu du 25 janvier au 4 février dans les centres urbains et, dans les régions rurales, du 14 au 30 janvier.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A. O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

AVIS: Nos bureaux seront fermés les 24, 26, 31 déc. ainsi que le 2 janvier.

Chacok vous drape d'une élégance sans âge. La richesse de l'imprimé-diamants des modèles ci-contre revêt une douce féminité. Voici donc, tout en viscose, les pierres précieuses d'une garde-robe distinguée, racée même. Tailles petite et moyenne.

L'ensemble-pantalon vous est offert en une dense nuance de rouge rehaussé de vert, de bleu et de blanc. Tunique **180.00** Pantalon **115.00** Ceinture **35.00**

La robe surpiquée à l'épaule, d'un vert somptueux se pare de saisissantes touches ton or, magenta et blanc. Qu'elle soit ceinturée ou non, elle reste toujours magnifique! **250.00**

Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

Eaton Centre-ville "La Diligence" (3e étage) seulement. Rayon 546.

EATON

En échange de votre rampe de métal 20% de rabais.

Choisissez la distinction maintenant et économisez!

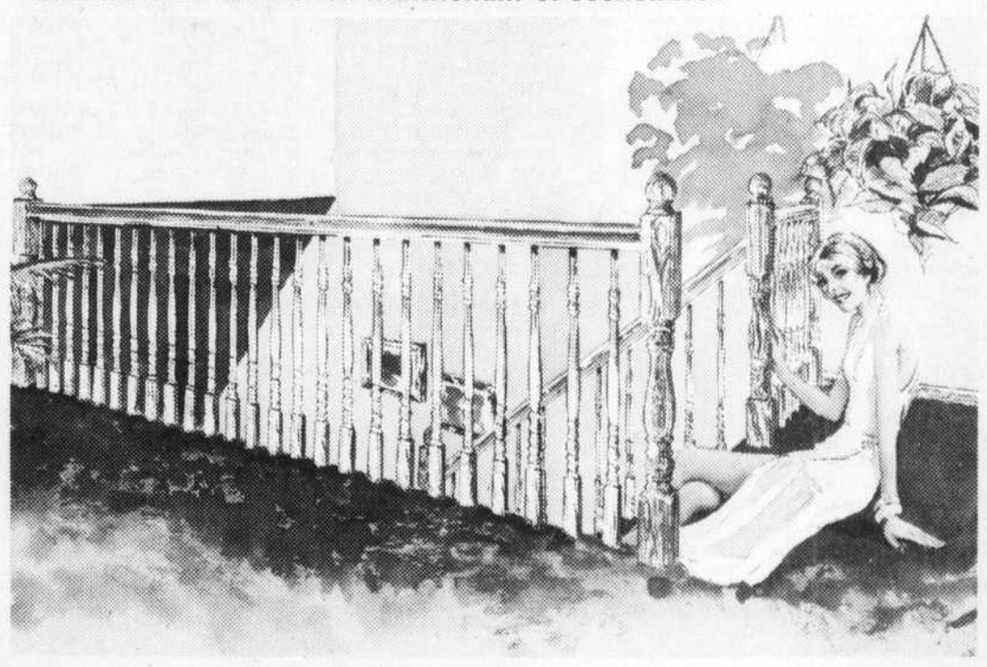

Saviez-vous que...

...c'est le bon temps de rénover en remplaçant votre rampe de métal par une belle rampe en pin ou en chêne des maîtres de Boiseries Raymond Inc.?

...les mois d'hiver, alors que la construction est moins active, rendent la main-d'oeuvre plus disponible pour la pose d'une nouvelle rampe?

Installation rapide.

Les Maîtres de la distinction

BOISERIES RAYMOND INC

Estimation gratuite sur demande. Demandez notre catalogue

Salle de montre et bureaux 9500, boul. Maurice-Duplessis, Montréal, Qué. H1E 1M9 tél.: 326-2202

Les approvisionnements de dindes et dindons sont abondants et à des prix raisonnables

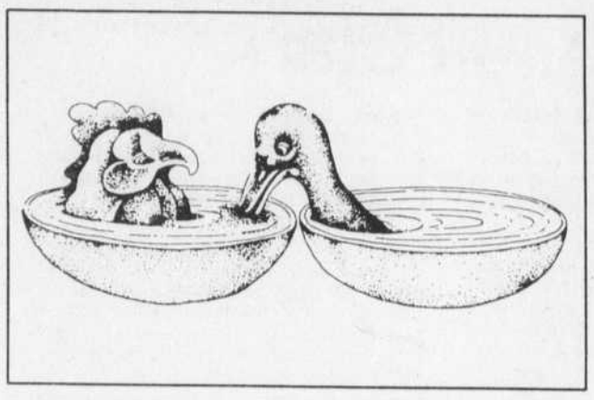

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

La dinde traditionnelle occupe une place de choix aux menus des fêtes. De plus, les approvisionnements de dindes et de dindons sont abondants cette année et à des prix raisonnables. En fait, les prix sont à peu près les mêmes que l'an dernier, parfois même, un cent ou deux de meilleur marché.

Au risque de nous répéter, rappelons que les intoxications alimentaires ne se produisent pas qu'en été, alors qu'il fait chaud. C'est possible en tout temps de l'année et plusieurs cas surviennent chaque année pendant la période des festivités à cause d'un manque de précautions et d'hygiène.

Il y a certaines règles à observer au moment où l'on décongèle la volaille. L'idéal est de laisser la dinde surgelée dans son emballage original et de la placer au réfrigérateur: il faut compter cinq heures par livre: C'est donc dire qu'une dinde de 16 livres mettra trois jours et demi pour dégeler et devra en conséquence être sortie du congélateur le vendredi soir pour être mise au réfrigérateur.

Si cette façon de procéder n'est pas possible à cause de la taille de la volaille par rapport à celle du réfrigérateur, on conseille alors de placer la dinde dans l'eau froide en comptant une heure par livre ou encore de la laisser à la température de la pièce une heure et demie par livre.

Pour une décongélation uniforme, on place la dinde encore dans son emballage original dans un sac de papier brun. Dès qu'elle est décongelée, il faut réfrigérer la volaille immédiatement et la cuire dans les heures qui suivent.

■

Un rappel — On oublie facilement d'une année à l'autre les quantités à acheter selon le nombre de convives. Une dinde de 12 livres sert en moyenne de 12 à 16 personnes, tandis qu'une de huit livres suffit pour huit à dix invités. Un dindon de 20 livres sert amplement de 20 à 25 convivres. Ces quantités sont prévues pour des portions généreuses et il vous restera probablement de la dinde à manger froide ou à apprêter de diverses façons.

Quant à la farce, il faut compter 10 tasses pour une dinde de 20 livres et 7 tasses pour une volaille de 10 livres. Ne tassez pas trop la farce en remplissant la cavité car celle-ci gonfle en cuisant.

On ne doit farcir la dinde qu'au moment de la cuisson avec des aliments préalablement cuits et refroidis, ceci pour éviter que se développent des bactéries. Déposer la dinde, poitrine en haut, sur un gril dans une lèchefrite peu profonde; badigeonner d'huile ou de beurre et assaisonner de sel et de poivre. Couvrir légèrement d'une feuille d'aluminium; replier les bords et laisser les côtés ouverts. Rôtir à 325° F. Retirer la feuille d'aluminium avant la fin de la cuisson et arroser du fond de cuisson pour dorer.

La dinde est prête lorsqu'un thermomètre à viande inséré au centre de la partie la plus charnue de la cuisse indique 185° F (85° C). Si la dinde est farcie, assurez-vous que la température interne est suffisante, 165° F (70° C) afin de détruite toute bactérie qui pourrait être présente dans la farce.

Dès le repas terminé, retirez ce qui reste de farce de la volaille et réfrigérez séparément. Rappelons que la farce se conserve au réfrigérateur trois jours et au congélateur jusqu'à un mois, pas davantage.

■

Rappelons également que si vous faites cuire une dinde de grande taille dans une lèchefrite en aluminium léger — c'est-à-dire flexible — vendue spécialement pour cet usage, il faut placer la lèchefrite sur une plaque à biscuits rigide, prévenant ainsi des accidents graves.

Ces lèchefrites légères ont tendance à se plier en deux lorsqu'on les sort du four, ce qui représente un danger puisque le jus bouillant de la cuisson risque de se répandre occasionnant des brûlures aux mains et aux jambes.

■

Une idée de sauce-trempette à servir avec des crudités, demande une lectrice. En voici une, aux couleurs de Noël et facile à préparer: la sauce Guacamole.

Écrasez à la fourchette, jusqu'à consistance lisse, la chair d'un avocat bien mûr; ajoutez une pincée de sel, 1 c. à café de jus de citron ou de lime, quelques gouttes de sauce piquante, 1 c. à café d'oignon râpé, une demi-tomate épépinée et finement hachée. Mélangez et mettez au frais. Servir dans un petit bol posé au centre d'une couronne de crudités: bâtonnets de carottes, petits bousquets de chou-fleur et de brocoli crus, radis, bâtonnets de céleri. C'est délicieux.

■

Si vous voulez donner un air de fête à vos salades, profitez des endives du Québec qui sont offertes ces semaines-ci à des prix raisonnables. Dans le bol à salade ou dans des bols individuels, mélangez endives et cresson de fontaine et garnissez avec tomates-cerises. Arrosez le tout d'une bonne vinaigrette dans laquelle vous remplacez le vinaigre par du jus de citron.

■

Les illusionnistes — Faisant appel à la rédactrice de la chronique culinaire de *Perspectives*, Margo Oliver, la Direction de la promotion de la Santé du ministère Santé et Bien-être social Canada, a préparé, à l'intérieur de son programme Dialogue sur l'alcool, une brochure, **Les illusionnistes**, présentant une série de boissons sans alcool pour le temps des fêtes.

« Je m'en étonne toujours, écrit Margo Oliver en guise de préface, des gens qui, sur tout autre point, se montrent des hôtes parfaits, oublient fréquemment ceux de leurs invités qui ne prennent pas d'alcool ou qui, à l'instar d'un nombre croissant de leurs concitoyens, se préoccupent de leur santé au point d'y toucher à peine. Dans la plupart des groupes, il se trouve aussi des jeunes, des personnes à la diète et de ces « sages » qui veulent passer une agréable soirée sans faire d'excès. Trinquer avec des amis est une habitude que nous avons depuis fort longtemps: il n'est pas question de la supprimer. Ce qu'il faut combattre, c'est la surconsommation d'alcool et ses suites désagréables. »

Cette brochure de 16 pages, qui contient plus de 30 recettes de boissons sans alcool, est disponible en écrivant à la Direction de la promotion de la santé, 450 est boul. Saint-Joseph, Montréal, H2J 1J7

■

Le prix des aliments continuera d'augmenter en 1980, mais à un rythme plus modéré que cette année. La hausse qui a été d'environ 13% cette année sera de 10 à 12% en 1980.

C'est ce que déclarait récemment le sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques, de la planification et de l'économie d'Agriculture Canada, M. Dirk Maasland.

Le consommateur canadien consacre en général environ 15% de son budget alimentaire à la viande de boeuf. Or, comme le cycle de production du boeuf est dans sa phase descendante, le volume de mises en marché diminuera de sorte qu'on peut s'attendre à une augmentation du prix de détail de l'ordre de 15 à 17%. Le prix des oeufs pourrait augmenter d'environ 5 à 6% et celui de la volaille, de 7 à 8%.

Les frais de commercialisation, surtout de main-d'oeuvre, d'emballage et de transport, pourraient progresser de 8 à 9% en 1980, ce qui, selon M. Maasland, pourrait faire augmenter le prix des aliments de 4 à 5%.

Quant au coût du poisson, on prévoit une augmentation de 8 à 10%.

Notes de lecture

Parmi les parutions récentes qui méritent d'être citées, mentionnons *La mal bouffe* (Édition Olivier Orban), un solide ouvrage de référence, intéressant pour qui veut s'initier à la nutrition. C'est signé Stella et Joël De Rosnay.

Elle est passionnée par la diététique sans être diététiste; il est biologiste. Ils partagent quelques conseils en amis. Dans leur démarche, ils ont reçu l'appui des plus grands nutritionnistes français — Apfelbaum, Adrian, Dupin — et du côté des États-Unis, de Jean Mayer.

Stella et Joël de Rosnay se situent à l'intérieur des grands courants nutritionnels de l'heure en particulier des directives diététiques du comité sénatorial McGovern.

Pour un lecteur qui a récemment parcouru des livres de nutrition, cela n'apporte pas grand chose de neuf, mais c'est bien présenté, dans une langue claire, facile à suivre. Le livre est largement illustré, un peu trop même: la mise en page, très soignée, retient l'attention.

Les auteurs suggèrent un refus raisonné de nos excès et une plus grande sélectivité alimentaire. L'approche est globale: *La mal bouffe* dénonce notre trop grandes consommation de sucre (tout en donnant droit de citer au miel), de sel, de beurre, de café et surtout de viande.

Les principes directeurs qui y sont énoncés recoupent les grandes directives de la politique québécoise en matière de nutrition, ce qui nous rend ce livre utile bien qu'on ait déjà une avance puisque nous avons plusieurs bons ouvrages dans le même sens: *Menus de santé*, par Louise Lambert-Lagacé, *Bien manger à bon compte*, par Jocelyne Gauvin, *Sans viande et sans regret*, une traduction de l'américain, dont le nom de l'auteur nous échappe, sans oublier le guide alimentaire québécois qui font, eux aussi, le procès de nos habitudes alimentaires.

Pour nous, Québécois, qui avons souvent l'impression d'être ceux qui mangent le plus mal au monde, la lecture de ce livre est une illustration — guère encourageante, nous en convenons — que les Français et les Européens en général en sont rendus au même niveau de mauvaises habitudes alimentaires que les Nord-Américains.

■

À l'intention de ceux qui aiment lire un livre de cuisine comme on lit un bon roman, signalons *Cuisine d'Auvergne* publié récemment chez Denoël, dans la collection « Cuisines du terroir ».

Écrit en collaboration par l'Amicale des cuisiniers et pâtissiers auvergnats de Paris, cet ouvrage qui se présente dans une édition de luxe, constitue un véritable voyage gastronomique à travers l'Auvergne, le pays par excellence du « bon goût, de l'invention culinaire en accord avec la nature », écrit dans la préface Robert Sabatier.

Ce qui fait l'intérêt de ce livre, c'est qu'on y raconte tous les us et coutumes des Auvergnats et de la cuisine de leur terroir, une cuisine faite de secrets transmis par les « menettes », admirables cuisinières qui, d'une génération à l'autre ont, par le raffinement de leurs trouvailles, donné à la cuisine paysanne ses lettres de noblesse. Une cuisine où les noms des recettes chantent comme des poèmes ou sont empreints d'humour: étouffe chrétien, écrevisses à la nage, potage de pleurotes corne d'abondance, salade de rosés des prés au foie gras frais, entrecôte à la pastourelle, etc.

Chaque recette parle de ce que fut la vie des gens dans ses cantons où elle est née; elle parle de l'aubergiste qui était matois et du meunier dont on se méfiait, du vigneron pansu, de la menette qui voulait tout régenter au village, du forgeron qui avait si bel appétit, du ménétrier qui était si fol...

C'est un livre à offrir au gastronome qui sait se délecter à la seule lecture de toutes ces recettes d'hier et d'aujourd'hui dont on ne fait pas sa cuisine de tous les jours, mais qu'il est intéressant de connaître et de savourer à l'occasion.

Les illustrations fantaisistes (voir le panier à provisions) ajoutent de l'intérêt à cet ouvrage destiné aux connaisseurs.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:

Swissca Incorporée 866-9237

Les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: dindes Butterball surgelées, toutes pesanteurs, $1.18; jambon entier, $1.59; porc haché frais, $1.19; bifteck de palette, $1.49; rôti désossé de palette ou d'épaule, $1.99. Fruits et légumes: brocoli, gros. 18, 78 cents ch.; oranges Navel Sunkist de Cal., gros. 113, $1.29 la douz.; laitue romaine, 59 cents ch.; patates sucrées, 33 cents; pommes Spartan, 59 cents; carottes, cello de 5 lb, 89 cents; coeurs de céleri, 89 cents ch.; concombres sans pépins du Mex., 99 cents ch.

■

AVA: épaule de porc fumé, genre « Picnic », 95 cents; dindes surgelées, cat. « utilité », toutes pesanteurs, 88 cents; porc haché, produit décongelé, $1.18; cailles surgelées, $1.28 ch. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.48 la douz.; choux verts du Qué., 10 cents; canneberges fraîches, 59 cents.

■

Cooprix: jeunes dindes surgelées, cat. A, 6 à 10 lb, 98 cents, cat. « utilité », 6 à 16 lb, 89 cents; jambonneau fumé, demi ou complet, prêt-à-servir, $1.28; jambon cuit, extra-maigre, tranché, $2.69; porc haché frais, $1.28; jambon à l'ancienne, demi ou complet, La Varenne, $3.89; cailles La ferme du gourmet, surgelées, pqt de 6, $4.99. Fruits de mer: petites crevettes cuites, surgelées, La Marinière, 400 gr, $4.99; petites crevettes non décortiquées, surgelées, 1 kilo, $7.69. Fruits et légumes: tomates de Flor., 6 x 7 48 cents; oignons à bouillir du Qué., sac de 10 lb, gros. moyenne, 68 cents; poires Anjou, gros. 135, de la C.-B., ou importées, 58 cents; pommes McIntosh ou Cortland du Qué., sac de 5 lb, $1.25.

■

Dominion: jeunes dindes surg., cat. « utilité », 6 à 16 lb, 88 cents; jeunes dindes surgelées, cat. A, 6 à 24 lb, 98; jeunes dindes surgelées cat. A de luxe, 6 à 24 lb, $1.18; boeuf haché ordinaire, $1.38; jambon prêt-à-manger, avec os, bout de la croupe, $1.28 - bout du jarret, $1.38; porc haché frais et produit décongelé, $1.18; jarrets de porc surgelés, 48 cents; jeunes oies surgelées, cat. A, 10 à 12 lb, $1.28; veau haché surgelé et frais, $1.78; soc fumé Maple Leaf, 2 à 3 lb, $1.98; quart de jambon, semi-désossé, Lazy Maple de Swift, $2.28. Fruits et légumes: oranges de la Cal., Navel, Sunkist, gros. 113, $1.28 la douz.; pommes jaunes « Délicieuse » de la C.-B., 58 cents; choux de Bruxelles de Cal., 68 cents; échalotes de Cal., 3 pqts pour 78 cents; radis de Flor., cello de 16 on, 78 cents; laitue Boston, gros. 24, 2 pour $1.00; pommes de terre lavées du Qué., sac de 10 lb, 69 cents.

■

Econoprix: jeunes dindons surgelés, cat. « utilité », 78 cents - cat. A, imprégnées d'huile, 98 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 113, $1.19 la douz.; ananas frais du Mex., gros. 10, 88 cents; choux verts du Qué., 2 pour 39 cents; clémentines du Maroc, 58 cents.

■

Hypermarché: jeunes dindes surgelées, cat. « utilité », toutes pesanteurs, 88 cents - Butterball, cat. A, $1.18 - cat. A, régulières, 98 cents; jeunes dindes fraîches, cat. A, 6 à 12 lb, $1.09; porc haché, produit décongelé, $1.18; quarts de jambon, portion du jarret, prêt-à-manger, $1.38; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, Du Brisson, gros bout, $1.28; poulets à rôtir surgelés, 6 à 8 lb, 90 cents; boeuf - rôti extérieur de croupe, $2.28; rôti de pointe de surlonge, $2.78. Poisson: filets de sole frais, $3.79; filets de turbot surgelés, $1.89; saumon rose surgelé, sans tête, 3 à 5 lb, $2.19. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.78 la douz.; pommes McIntosh, cello de 5 lb, $1.58; céleri de Cal., gros. 24, 59 cents ch.; pamp. Indian River, blancs, gros. 32, 6 pour $1.78; échalotes de Cal., 25 cents le pqt; oignons jaunes du Qué., cello de 5 lb, 69 cents.

■

IGA/Boniprix: jeunes dindes surgelées, cat. A, toutes pesanteurs, 98 cents; jeunes Dind-O-Jus surgelées, Flamingo, cat. A, toutes pesanteurs, $1.18; jeunes dindes fraîches, cat. A, déjà emballées, 6 à 10 lb, $1.08; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, $1.28; jeunes dindes surgelées, Butterball de Swift, 6 à 10 lb, $1.18; quarts de jambon, prêt-à-manger, portion de la cuisse, $1.38; porc haché, produit décongelé, $1.18; jarrets de porc, produit décongelé, 48 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.69 la douz.; raisins rouges Empereur de la Cal., 65 cents; laitue Iceberg de la Cal., 49 cents ch.; clémentines du Maroc, 68 cents; échalotes de la Cal., 2 pqts pour 49 cents.

■

L'équipe: jeunes dindes fraîches, cat. A, $1.08; jeunes dindes surgelées, toutes pesanteurs, cat. A, 98 cents; jeunes Dind-O-Jus surgelées, cat. A, Flamingo, toutes pesanteurs, $1.18; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, $1.28 - portion de la cuisse, $1.38; porc haché, produit décongelé, $1.18; jarrets de porc, produit décongelé, 48 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.69 la douz.; laitue Iceberg de la Cal., gros. 24, 49 cents; pommes Spartan de la C.-B., 49 cents; échalotes de la Cal., 2 pqts pour 49 cents.

■

Métro: jeunes dindons surgelés, cat. A, toutes pesanteurs, 98 cents; Dind-O-Jus Flamingo, imprégnées, surgelées, toutes pesanteurs, $1.18; fesse de jambon découennée, sans jarret, un bout ou l'autre, $1.28; porc haché, produit décongelé, $1.18. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur des E.-U., 67 cents; oranges sans pépins Sunkist, Navel de Cal., gros. 113, $1.19 la douz.

■

Provibec: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, $1.28; dindes surgelées, cat. A, toutes pesanteurs, 98 cents; porc haché, produit décongelé, $1.18. Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist de la Cal., gros. 113, $1.09 la douz.; pommes de terre du Qué., sac de 10 lb, 67 cents; citrons de la Cal. gros. 140, 6 pour 69 cents; pommes Granny Smith importées de France, 58 cents; choux-fleurs de la Cal., gros. 12, 89 cents ch.; canneberges fraîches, 59 cents.

■

Provigain: fesse de jambon prêtes à manger, un bout ou l'autre, $1.28; dindes surgelées, cat. A, toutes pesanteurs, 98 cents; porc haché, produit décongelé, $1.18; cailles surgelées, $1.28 ch. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.48 la douz.; concombres anglais importés d'Espagne, gros. 12, 98 cents ch.; échalotes de Cal., 2 pqts pour 45 cents; pommes Granny Smith importées de France, 58 cents; tomates miniatures de Flor., 1 chop., 98 cents; canneberges fraîches, 59 cents.

■

Richelieu: jeunes dindons surgelés, cat. A, toutes pesanteurs, 98 cents; Dind-O-Jus Flamingo imprégnées, surgelées, Cat. A, toutes pesanteurs, $1.18; fesse de jambon découennée, sans jarret, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, $1.28; porc haché, produit décongelé, $1.18. Fruits et légumes: oranges sans pépin Sunkist, Navel, gros. 138, 79 cents la douz.; concombres super sélect, prod. du Mexique, 29 cents ch.; pommes vertes Granny Smith, importées de France, 58 cents; coeur de céleri, 69 cents ch.

■

Steinberg: jeunes dindes surg.; cat. A, différents poids, 98 cents — Butterball, Swift badigeonnées en profondeur, cat. A, $1.18; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, avec os, en quarts, $1.28; épaule de porc fumée, genre picnic, 98 cents; porc haché, produit décongelé, $1.19; jarrets de porc surgelés, 49 cents; canards surgelés, cat. A, $1.18; oies surgelées, cat. A, $1.38; veau haché, prod. décong., $1.89; bacon en tranches, sans couenne, Maple Leaf, pqt de 16 on., $1.49. Poisson: crevettes surgelées Carabean Queen, 1 k, $6.79. Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist, gros. 88, 15 cents ch. ou $1.79 la douz.; patates sucrées, 29 cents; noix mélangées, cello de 16 on., $1.98; chataignes italiennes, gros. 60 à 65, $1.68; pommes Granny Smith de France, 69 cents; pommes de terre Russett lavées du N.-B. et du Qué., le sac de 10 lb, 67 cents; échalotes des E.-U., 24 cents le pqt; persil, 33 cents la botte; radis, cello de 16 on, 75 cents; noix de Grenoble, extra grosses, $1.18; kiwi de N.-Z., 48 cents ch.

L'art de recevoir avec goût

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou *Royal de Neuville*, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus. Servez-le toujours bien froid. Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.

Royal de Neuville
rosé pétillant ou blanc pétillant
"appellation Anjou contrôlée"

Au rib'n reef

même les fruits de mer ont un succès bœuf!

Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de bœuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef...ce sera un succès bœuf. Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès. Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal. Réservations: 735-1601

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

Un sondage de la Corporation des diététistes du Québec

Nutrition, lacunes et correctifs

par Renée Rowan

Faisant le point sur l'éducation en nutrition au Québec, la Corporation professionnelle des diététistes rendait public, hier, son guide d'action pour les mois à venir.

Parce qu'on n'en n'est pas rendu au même point dans tous les secteurs, a souligné la présidente de la Corporation, Mme Hélène Tremblay, il était devenu nécessaire d'établir un bilan des programmes existants et de dégager les grandes lignes afin de faciliter l'orientation des actions à venir en tenant compte de la situation présente.

À la lecture de ce document, on note un manque d'uniformité dans le message, un manque de structures particulièrement au niveau des institutions (hôpitaux, centres d'accueil et autres) un manque de concertation entre les professionnels et, dans certains cas, une absence de programmes.

Ce guide fait suite à un sondage effectué auprès de mille organismes à travers le Québec et à deux consultations faites auprès des quelque 1,050 diététistes membres de la Corporation. Un comité ad hoc, composé de huit diététistes sous la présidence de Mme Louise Lambert-Lagacé, a travaillé à l'élaboration du rapport disponible au siège social de la Corporation.

Outil de travail pour les diététistes elles-mêmes et pour tous les éducateurs en nutrition ou organismes engagés dans le domaine, ce guide favorise prioritairement les actions locales. Pour chaque groupe cible, il fait des recommandations et suggère une stratégie.

Dressant le bilan des programmes s'adressant aux femmes enceintes, le guide d'action note que c'est par les cours prénatals des CLSC et des DSC surtout que la femme enceinte reçoit de l'information en nutrition. Cependant, une moyenne de seulement 40% des femmes enceintes du Québec semblent être actuellement rejointes par ces organismes.

Ce groupe-cible reçoit de l'information en nutrition provenant de différentes sources, dit le rapport. Les cours seraient suffisants pour répondre à la demande, mais tous les médecins n'encourageraient pas leurs patientes à les suivre; d'autre part, certaines femmes enceintes vont voir le médecin au début de la grossesse, puis le médecin ne les reçoit que pour l'accouchement. Cette situation se rencontre surtout parmi la clientèle la plus défavorisée.

Outre le pourcentage décevant de participation, un autre problème majeur soulevé est le manque d'uniformité dans le message. Les femmes enceintes se retrouvent souvent devant des informations contradictoires, ou du moins très différentes, selon qu''elles sont données par les diététistes ou d'autres professionnels de la santé.

L'inaccessibilité des services de consultation diététique pour les femmes enceintes dites à « risque élevé » est un autre problème noté dans la plupart des régions du Québec.

Reconnaissant l'importance d'un message unifié sur les principes fondamentaux de l'alimentation, non seulement de la femme enceinte, mais aussi du nourrisson, ainsi que d'une plus grande concertation entre les différenws intervenants, le guide d'action préconise la tenue de sessions d'étude pour les professionnels de la santé et l'élaboration de prises de position officielles et conjointes.

À propos de la publicité faite dans les hôpitaux et les CLSC auprès des post-partums par les compagnies fabriquantes de laits substituts du lait maternel, le ministère des Affaires sociales adressait récemment une lettre circulaire aux établissements du réseau leur demandant d'exercer des pressions pour empêcher cette publicité.

Sans être tout à fait oublié, le groupe d'âge des 1 à 5 ans n'est pas le plus grand bénéficiaire de programmes d'éducation en nutrition. Les garderies seraient le milieu privilégié pour des programmes de prévention s'adressant à la petite enfance, mais le réseau des garderies est encore bien limité.

La nutrition dans les écoles primaires ne fait pas encore partie des programmes scolaires. Cependant, depuis septembre 1976, les enseignants sensibilisés à l'importance d'une saine nutrition peuvent intégrer des activités nutrition aux autres matières académiques, mais cela se fait sur une base de participation volontaire et de bonne foi, a noté Mme Tremblay. Le guide d'action préconise que le ministère de l'Éducation assume la responsabilité de l'éducation en nutrition au primaire en assurant le perfectionnement des maîtres via des personnes ressources compétentes dans les bureaux régionaux du minitère et en intégrant l'éducation en nutrition aux programmes déjà existants.

L'éducation en nutrition aux niveaux secondaire et collégial est planifiée surtout par les Départements de santé communautaire (DSC) et les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Quelques organismes privés ou publics — une dizaine — ont aussi planifié de tels programmes. Sur les 10 commissions scolaires répondantes, seule la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a planifié un programme de nutrition s'appliquant au secondaire.

Pour favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires chez ces deux groupes, le guide d'action préconise une approche multidisciplinaire permettant de déterminer la meilleure manière qui s'alimentent mal comme plusieurs études l'ont démontré. Le guide souhaite également l'adoption, autant dans les secteurs privés que public, d'une politique alimentaire semblable à celle mise de l'avant par le Conseil scolaire de l'Ile de Montréal.

Si depuis 1977, on note une plus grande préoccupation pour la nutrition en milieux hospitaliers à l'échelle de la province, le rapport souligne par ailleurs qu'il n'existe pas de politique d'ensemble, particulièrement au niveau des achats, des menus, de la préparation des aliments. Du côté de la diffusion des connaissances en nutrition, l'effort est nettement insuffisant. On ne peut remédier à une telle situation qu'en mettant en place un programme de prévention en matière de nutrition pour l'ensemble des établissements de la province.

Pour atteindre cet objectif, dit le guide d'action, chaque établissement quelle qu'en soit la taille, devrait prévoir dans son organisme un service de diététique adapté à ses besoins. Sur les 1,200 établissements du réseau des Affaires sociales, il y a huit ans, une centaine d'établissements seulement bénéficiaient des services d'une diététiste; il y a cinq ans, ce chiffre passait à 200 environ et aujourd'hui, 400 à 500 ont recours aux services d'une diététiste à temps plein, à temps partiel ou à titre de consultante.

Notons enfin que les personnes âgées, véritables « parents pauvres », constituent le groupe cible qui reçoit le moins d'information en nutrition, celui pour lequel il existe le moins de programmes structurés. Il y a une action en profondeur à entreprendre dans ce secteur à l'échelle provinciale tant auprès des administrateurs et du personnel des services alimentaires des centres d'accueil et foyers d'hébergement que des personnes âgées qui sont à domicile.

Un gardien de la compagnie Brink's a été tué, hier à Hull, par des bandits masqués qui ont réussi à s'emparer de $400,000. Des barrages de police ont aussitôt été mis en place, mais les bandits n'ont pas été retrouvés. Le vol s'est produit au moment où l'argent était transporté vers une banque. Des hommes masqués ont tiré sans avertissement, tuant M. Maurice Prudhomme, âgé de 31 ans. Ils se sont emparés des sacs d'argent et ont fui dans une familiale qui a été retrouvée, vide. (Photolaser CP)

Pas d'indemnité pour la mort de l'ex-mari

par Bernard Morrier

Selon un jugement qui vient d'être rendu par la Cour d'appel du Québec, une épouse divorcée ne peut poursuivre les responsables de la mort de son ex-mari, même si ce décès lui fait perdre son droit à une pension alimentaire. Une exception cependant: si l'épouse divorcée est la légataire de son ex-mari décédé, elle a droit à certains avantages.

Mme Alice M. poursuivait la compagnie Air Canada, à la suite de la mort de son ex-mari, survenue le 5 juillet 1970, alors qu'un avion s'était écrasé à Toronto.

S'il est vrai que le transporteur aérien avait l'obligation de mener ses passagers à bon port, le contrat à cet effet n'avait force d'entente qu'entre Air Canada et l'ex-mari défunt, ne liant aucun tiers.

Lors de son divorce, Mme M. avait obtenu une pension alimentaire de $150 par semaine de son ex-mari et elle prétendait que la compagnie Air Canada, ayant été responsable de la mort de son ex-époux et que la requérante perdait du fait même une source de revenu, le transporteur aérien devait être tenu responsable de cette perte de revenu et, en consequence, lui accorder une indemnité de $250,000.

En bref, le tribunal statue que la compagnie Air Canada n'a rien à voir avec le fait que la demanderesse ne reçoit plus la pension à laquelle elle avait droit, par suite du divorce, et que si une réclamation devait être faite dans ce sens, c'est plutôt à la succession du défunt qu'on devrait s'adresser.

Moi un pollueur? JAMAIS!
AQTE

pour fins gourmets seulement

Grande soirée orientale*
pour le réveillon du nouvel an
RESTAURANT
* bar ouvert, diner royal, orchestre oriental, danse du ventre etc.
$40. par personne (toutes taxes comprises)
El Morocco II
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

Compétence Robert Campeau 844-3361

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche
la sila
n'oubliez pas de réserver!
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

un petit restaurant francais qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

A la Marie Galante
le petit coin des artistes où la cuisine est à son meilleur
table d'hôte à partir de $8.00
Ouvert de 11 h 30 à 23 h 30
1488 Ste-Catherine, Est
réservations: 527-4591

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

LE JOUR DE NOËL &
LE JOUR DE L'AN
AU SHERATON MT-ROYAL
Pour vos dîners de Noël et du Jour de l'An, venez au Café Normandie. Choix de deux excellents menus gastronomiques servis de 15h à 23h. Musique avec Roland Dorsel au piano de 18h à 22h. À Noël, le Père Noël visitera les enfants.
$16.50 adulte; $8.50 enfant (taxe et service non inclus).
Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455, rue Peel, Montréal
Pour réservations, composez 842-7777, poste 2480 ou 2324.

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires • Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

LA PAMPA
Gastronomie Argentine authentique du quartier latin
—Ouvert tous les jours
RÉSERVATIONS: 282-9177
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL (ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

Ristorante IL GIARDINO CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
Reveillon du jour de l'An
DÎNER DANSANT
$17.50 par personne
avec l'orchestre renommée "IL GIARDINO"
Ballons, serpentins, cotillon etc.
Pour le jour de l'An
BUFFET GASTRONOMIQUE ITALIEN à compter de 5h. P.M.
Surprise pour les dames
$8.75 12 ans et moins: demi-prix
TONI et sa guitare
Réservations: 842-0420
LE CARROUSEL 475 ouest, Sherbrooke
Facilités de stationnement

STATIONNEMENT GRATUIT intérieur dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre TERRASSE L'AFFICHE où vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

Pour votre party de Noël
Un coin de soleil: La Médina
Téléphonez pour réserver
En exclusivité...
Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines authentiques
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur..
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR 25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU

• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Chaque soir...
Huîtres gratuites
avec votre dîner
(réservez s.v.p.)
Restaurant Henri Jonas
139 ouest, St-Paul
849-3303
Prop: Stash Pruszynski
HENRI JONAS

Passez une heure ou deux dans le sud!
Où ça? Au Kon-Tiki, à l'abri des rigueurs de l'hiver.
Pourquoi ne pas oublier les factures de chauffage, les pneus à neige et tout ce qui s'en suit.
Laissez-vous plutôt bercer par la musique des îles du Pacifique, en sirotant une boisson exotique. Puis goûtez quelques savoureux plats polynésiens. Faites-vous plaisir!
Le Kon-Tiki. Un oasis au coeur de Montréal.
Hôtel Sheraton Mt-Royal 1455, rue Peel, Montréal
Pour réservations, téléphoner au 842-7777 poste 2401.

SPORTS

Face aux Blues de St-Louis

Cinquième revers du Canadien 5 à 3

par André Chartrand

Le Canadien de Montréal a subi une cinquième défaite consécutive hier soir à St-Louis en s'inclinant 5-3 devant les Blues et 9,506 spectateurs au Checkerdome de l'endroit.

L'instructeur Claude Ruel avait pourtant cru avoir trouvé la combinaison gagnante quand il a chambardé ses trios en prévision du match contre les Blues, mutant entre autres Réjean Houle entre Steve Shutt et Guy Lafleur afin, a-t-il dit alors, d'équilibrer ses trios.

Mais cette mesure défensive n'a pas produit les effets escomptés lorsqu'il l'a appliquée au début du match et il a vite été obligé de s'en remettre à son super trio offensif pour marquer des buts, Pierre Larouche, Shutt et Lafleur ayant compté 65 des 119 buts du Canadien depuis le début d'une saison qui s'annonce fort longue.

Outre cet absence d'équilibre dans son alignement, le match d'hier a constitué une preuve de plus que le Canadien ne peut plus disputer deux bonnes périodes consécutives. Minable à l'engagement initial, il a ensuite largement dominé au second pour s'effondrer de nouveau au dernier. Le pauvre Ruel ne doit plus rien y comprendre... lui qui n'a pas gagné un seul match depuis son retour derrière le banc du Canadien.

Pourtant ses joueurs ont démontré hier qu'ils voulaient mettre fin à cette série de neuf matches sans victoire à l'étranger. Nettement plus agressifs (Bob Gainey s'est battu et les gros n'ont pas hésité à défendre les petits), plus disciplinés aussi, ils ont offert un bel effort collectif et méritaient un meilleur sort, à tout le moins un match nul. Mais ils ont manqué de précision et n'ont pu capitaliser qu'une seule fois sur leur jeu de puissance, pourtant le meilleur de la ligue.

Ils ont également fait de nombreuses erreurs, surtout dans leur zone, et Sévigny leur a épargné une sévère défaite. À vrai dire, seuls les gardiens de buts sont égaux à eux-mêmes depuis que les détenteurs de la Coupe Stanley n'ont l'air que d'une équipe de second ordre.

Le Canadien n'a pas quitté son territoire du premier engagement tant les Blues ont contrôlé le jeu, aidé en cela il est vrai par la très grande prudence de leurs adversaires. Mais leurs efforts ont porté fruit quand Mike Zuke a ouvert le pointage lors d'une punition décernée à Richard Sévigny pour avoir sorti ses filets de ses gonds. Blair Chapman a ensuite porté le score 2-0 quand les défenseurs du Canadien ont négligé de couvrir Bernie Federko, seul derrière Sévigny et en possession de la rondelle, d'où il a pu adresser une passe parfaite à son coéquipier.

Le Canadien a cependant paru métamorphosé au second vingt. Il a fait preuve de plus d'audace et cela l'a bien servi. Sa défensive s'est considérablement reserré, limitant les Blues à seulement quatre lancers, tandis qu'il en dirigeait 19 vers Mike Liut. Ce dernier s'est distingué à plusieurs occasions, mais Pierre Larouche a quand même marqué deux buts, ses 23e et 24e de la saison, pour niveler le pointage. Mario Tremblay s'est par ailleurs vu accorder un lancer de punition quand il a été fauché par derrière par Joe Micheletti alors qu'il se dirigeait seul devant Liut après avoir accepté une passe en sortant du banc des punitions. Tremblay a cependant raté son coup quand il a perdu possession de la rondelle en feintant.

Malgré leur 18e position au classement général de la LHN, les Blues présentent la meilleure fiche du circuit en désavantage numérique, et ils ont profité d'une telle situation tôt au dernier tiers pour reprendre l'avance. Pierre Mondou et Réjean Houle sont entrés en collission et Larry Patey en a alors profité pour s'emparer du disque et déjouer Sévigny. Les Blues ont ensuite repris deux buts de priorité grâce à Jack Brownschidle, mais Lafleur a fermé la marge avec son 25e but réussi lors d'un jeu de puissance.

Ruel a bien tenté sa chance en retirant Sévigny avec moins d'une minute à jouer, mais Bryan Sutter a marqué dans un filet désert pour clore le cercueil du Canadien.

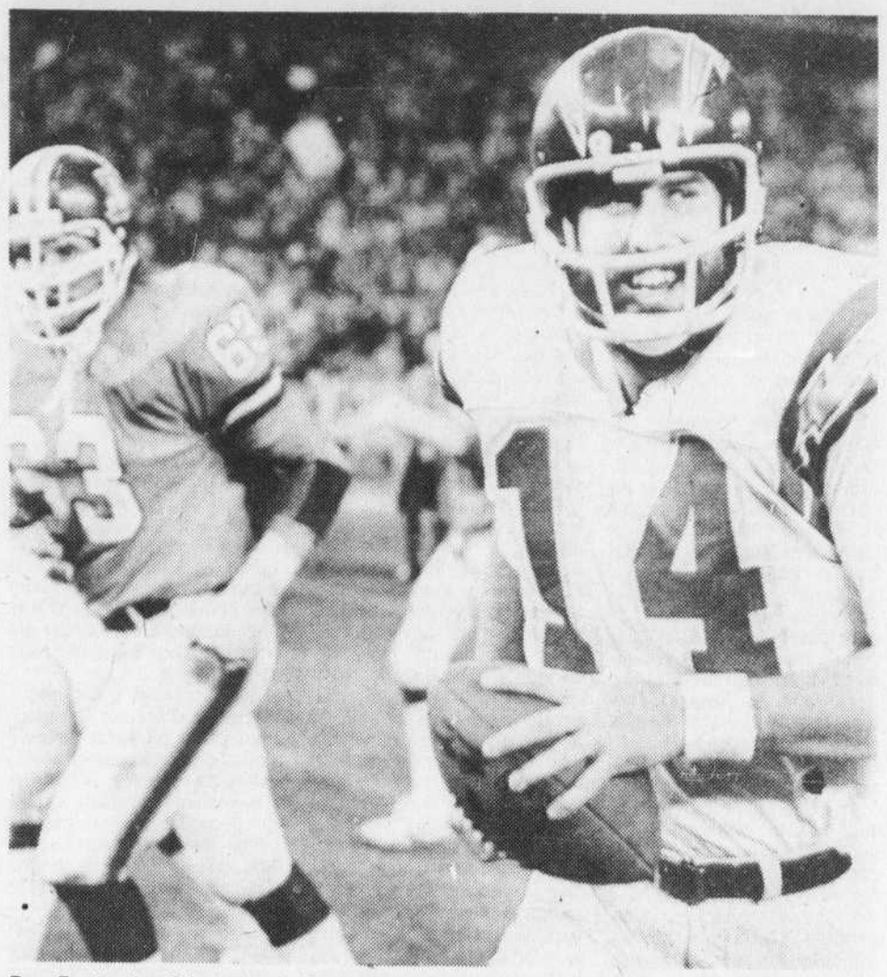

Dan Fouts, des Chargers de San Diego, quitte le terrain après que son club eut battu les Broncos de Denver 17-7, lundi. Fouts a établi un nouveau record de la LNF en totalisant en saison des gains aériens de 4,082 verges, battant ainsi la marque de Joe Namath, des Jets, 4,007 verges en 1967. (Photolaser AP)

Sandra Post choisie l'athlète féminine par excellence en 1979

TORONTO (PC) — La golfeuse professionnelle Sandra Post, gagnante de trois tournois sur le circuit de la LPGA, a été choisie l'athlète canadien féminin de l'année 1979 à l'issue d'un scrutin organisé par la Presse Canadienne à travers tout le Canada.

Sandra Post, d'Oakville, a devancé l'étoile d'un pentathlon Diane Jones-Konihowski, gagnante de ce trophée l'an dernier, la championne mondiale de nage synchronisée Helen Vanderburg, la détentrice du record canadien de saut en hauteur, Debbie Brill, la nageuse de longue distance Cindy Nicholas et la championne mondiale de tir aux pigeons Susan Nattrass.

Mlle Post a terminé la saison 1979 au deuxième rang des boursières de la PLGA, derrière Nancy Lopez, avec des gains de près de $180,000.

Âgée de 31 ans, Mlle Post a récolté 52 votes de première place, 24 de deuxième et 21 de troisième, totalisant 225 points.

Diane Konihowski, d'Edmonton, médaille d'or aux Jeux panaméricains de Porto-Rico, a reçu 24 votes de première place, 27 de deuxième et 14 de troisième et 140 points.

Helen Vanderburg, de Calgary, championne en solo et en duo de nage synchronisée des Jeux panaméricains, de la Coupe du Monde et des Jeux panpacifiques, a récolté 23 votes de première place, 20 de deuxième et 14 de troisième et 123 points.

Debbie Brill, d'Aldergrove, C-B, unique médaille d'or canadienne lors de la Coupe du Monde d'athlétisme de Montréal avec un bond d'un mètre 96 avait recueilli neuf votes de première place et 94 points.

Cindy Nicholas, de Toronto, championne de la traversée aller-retour de la Manche à la nage, a recueilli 11 votes de première place et 84 points.

Susan Nattrass, d'Edmonton, qui a remporté un cinquième titre mondial de tir aux pigeons, a recueilli neuf votes de première place et 74 points.

« J'avais l'impression de mériter ce titre cette année ou jamais. Aussi, je suis au comble de la joie, a dit Mlle Post en apprenant la nouvelle. Ce titre a une grande signification pour moi ».

Son total de $525,590 en bourses au cours de sa carrière lui a permis de s'approcher à $6,000 du meilleur golfeur canadien, George Knudson et ce, sur une période de 19 ans. « Toutefois, il y a des choses que l'argent ne peut acheter, entre autres le titre d'athlète féminin du Canada. Il n'y a rien qui puisse acheter un tel honneur. J'ai joué au golf pendant 27 ans, toujours dans l'intention de mériter ce titre. »

Par ailleurs, Sandra Post n'est pas entichée du fait de poursuivre sa carrière aux USA. « Je demeure en Floride, mais je suis toujours une Canadienne qui n'abandonnera jamais la citoyenneté canadienne. J'ai l'impression que les gens du Canada croient que j'ai abandonné mon pays, ce qui est loin d'être vrai. Je voulais devenir la meilleure au monde et c'est pourquoi j'ai déménagé en Floride. »

Des gains de $180,000

URSS: tous les sports à l'exception du bobsleigh

MOSCOU, (AFP et Reuter) — Les Soviétiques, aux jeux d'été à Moscou en juillet l'année prochaine et aux Jeux d'hiver en février à Lake Placid, seront présents dans toutes les disciplines à l'exception d'une seule, le Bobsleigh. C'est ce qu'a indiqué M. Serguei Pavlov, président du Comité des sports, au cours d'une conférence de presse à Moscou.

A Lake Placid, la délégation soviétique, entraineurs compris, atteindra 179 personnes. Pour les jeux d'été, ou pour la première fois l'URSS, qualifiée comme pays organisateur, participera au tournoi de hockey sur gazon, les athlètes soviétiques seront au nombre de 590.

« Nous espérons obtenir des résultats au moins équivalents à ceux de Munich et de Montréal, a souligné M. Pavlov, et comptons pour cela sur nos lutteurs, gymnastes, haltérophiles, escrimeurs, boxeurs et sur le canoe-kayak ».

En ce qui concerne les Jeux d'Hiver, M. Pavlov a souligné que les sélections soviétiques deviendraient définitives après une série de compétitions en décembre et en janvier. Un certain nombre d'athlètes de premier plan, cités par le président du Comité soviétique des sports, sont toutefois d'ores et déjà assurés de leur participation, Kulakova et Smetanina chez les femmes, Beliaiev et Tikhonov chez les hommes en ski de fond, Kulikov, champion olympique de 500 M. en patinage de vitesse, et Rodnina et Zaitsev dans l'épreuve par couple de patinage artistique.

M. Pavlov a critiqué le village olympique de Lake Placid où se dérouleront les Jeux d'hiver en février.

« Les athlètes vivront dans un bâtiment qui sera ultérieurement transformé en prison, a déclaré M. Pavlov à Moscou.

« Je suis convaincu que c'est un bon bâtiment pour ce qu'on en fera plus tard. Il n'y a que quelques fenêtres et il y aura sur-population.

« Il n'y aura qu'un prisonnier par chambre, mais il y aura en février deux athlètes dans chaque chambre, a poursuivi M. Pavlov. Il sera très difficile de vivre bien là-dedans et cela aura indubitablement un effet néfaste sur l'état d'esprit des athlètes ».

M. Pavlov a ajouté qu'en revanche, le village olympique pour les Jeux d'été de Moscou, constitué par dix-huit grands bâtiments, est un des meilleurs jamais construits.

Par ailleurs, le tirage au sort des ordres de passage pour les exercices imposés des tournois masculins et féminins par équipes des jeux de Moscou aura lieu en France, à Lyon, à la fin du mois d'avril.

Descentes d'entraînement en Autriche

Nadig devance Moser

ZELL AM SEE, Autriche (AFP) — La Suissesse Marie-Thérèse Nadig a confirmé son excellente forme du moment et son rôle de favorite en se montrant la skieuse la plus rapide à l'entraînement chronométrée en vue de la troisième descente féminine de Coupe du Monde, qui aura lieu aujourd'hui à Zell am See, en Autriche.

Victorieuse à Val d'Isère et Piancavallo, Marie-Thérèse Nadig a réussi le meilleur temps dans chacune des deux descentes d'entraînement, en une minute 32 secondes 03 et une minute 32 secondes 34, distançant sa grande rivale, l'Autrichienne Annemarie Proell-Moser, d'une seconde et 61 centièmes dans la première descente et la Tchèque Jana Soltysova de 57 centièmes dans la deuxième.

Hanni Wenzel, du Lichtenstein, l'Américaine Cindy Nelson, l'Allemande de l'Ouest Irene Epple et la Suissesse Gaby Infanger sont placées parmi les 10 premières.

La meilleure des Canadiennes a été Kathy Kreiner, de Timmins, Ontario, qui a réalisé le septième temps de la première descente en une minute 34 secondes 66 et le douzième de la seconde en une minute 34 secondes 45.

Laurie Graham, d'Inglewood, Ontario, a obtenu le 18e temps de la première descente en une minute 36 secondes 13 et la 22e de la seconde en une minute 36 secondes 18.

Martine Lesieur, de Trois-Rivières, a été 19e les deux fois en une minute 36 secondes 17 et une minute 36 secondes 16, tandis que Loni Klettl, de Jasper, Alberta, était 26e en une minute 36 secondes 83 et 33e en une minute 37 secondes 49.

D'autre part, la Fédération internationale de ski a demandé des éclaircissements à la fédération suédoise au sujet de l'affaire des lunettes de Stenmark.

La Fédération internationale veut savoir si la fédération suédoise a donné son accord pour qu'un fabricant de lunettes de ski mette en vente ses produits portant la griffe du champion suédois, ce qui est interdit par le règlement de l'amateurisme.

En cas contraire, la Fédération internationale pourrait demander à la fédération suédoise d'intervenir auprès du fabricant pour qu'il arrête sa production de lunettes et retire celles qui sont actuellement en vente.

CSQ: Babin à la présidence

M. Jean-Claude Babin a été élu au poste de président de la Confédération des sports du Québec lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'organisme. Il succède à Marcel Dubois qui a remis sa démission pour des raisons personnelles, le 1er décembre.

M. Babin, déjà vice-président aux régions de la CSQ, est déjà secrétaire du Conseil d'administration de la Société des Jeux du Québec. Il est directeur général du Conseil régional des loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue.

En plus de M. Babin, d'autres nominations ont été annoncés: Jean Bosco Bourcier, au poste de vice-président, Guy Delisle, au poste de secrétaire, et Richard Bélec et André Pépin, aux postes d'administrateurs.

FOOTBALL

Ligue Nationale

Lundi
San Diego 17, Denver 7

Dimanche
Éliminatoires
Chicago à Philadelphie, 12h 30
Denver à Houston, 16h

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
x-MIAMI	16	10	6	0	341	257	.625
N. ANGLETERRE	16	9	7	0	411	326	.563
JETS NY	16	8	8	0	337	383	.500
BUFFALO	16	7	9	0	268	279	.438
BALTIMORE	16	5	11	0	271	351	.313
Section Centrale							
x-PITTSBURGH	16	12	4	0	416	262	.750
y-HOUSTON	16	11	5	0	362	331	.688
CLEVELAND	16	9	7	0	359	352	.563
CINCINNATI	16	4	12	0	337	421	.250
Section Ouest							
x-SAN DIEGO	16	12	4	0	411	246	.750
y-DENVER	16	10	6	0	289	262	.625
OAKLAND	16	9	7	0	365	337	.563
SEATTLE	16	9	7	0	378	372	.563
KANSAS CITY	16	7	9	0	238	262	.438

Conférence Nationale

Section Est

x-DALLAS	16	11	5	0	371	313	.688
y-PHILADELPHIE	16	11	5	0	339	282	.688
WASHINGTON	16	10	6	0	348	295	.625
GIANTS NY	16	6	10	0	237	323	.375
ST-LOUIS	16	5	11	0	307	358	.313
Section Centrale							
x-TAMPA BAY	16	10	6	0	273	237	.625
y-CHICAGO	16	10	6	0	306	249	.625
MINNESOTA	16	7	9	0	259	337	.438
GREEN BAY	16	5	11	0	246	316	.313
DETROIT	16	2	14	0	219	365	.125
Section Ouest							
x-LOS ANGELES	16	9	7	0	323	309	.653
N. ORLEANS	16	8	8	0	370	360	.500
ATLANTA	10	6	10	0	300	388	.375
SAN FRANCISCO	16	2	14	0	308	416	.125

x-Champion de division.
y-Meilleur deuxième

Le garde changea son fusil d'épaule mais fit quand même à sa tête.

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Minnesota 5, Toronto 1

Hier
NY Islanders 3, Colorado 2
St-Louis 5, Montréal 3

Ce soir
Vancouver à Rangers NY
Washington à Hartford
Montréal au Minnesota
Pittsburgh à Chicago
Detroit à Edmonton
Los Angeles à Toronto
Buffalo à Winnipeg
Colorado à Québec

Jeudi
Pittsburgh à Philadelphie
Los Angeles à Buffalo
Toronto à Boston

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	25	36	61
Lafleur, Mont.	24	29	53
Simmer, LA	27	23	50
Taylor, LA	19	29	48
Trottier, Isl.	19	28	47
Gretzky, Edm.	13	29	42
Larouche, Mont.	22	19	41
Réal Cloutier, Qué.	20	20	40
MacDonald, Edm.	20	18	38
Nilsson, Atl.	15	22	37
Leach, Phil.	24	12	36
Payne, Min.	20	16	36
Perreault, Buf.	17	19	36
Gare, Buf.	17	19	36
Goring, LA	11	25	36
MacAdam, Min.	15	20	35
Federko, St.-L.	11	24	35
Nedomansky, Det.	20	14	34
Shutt, Mont.	16	18	34
Ratelle, Bos.	13	21	34
Nilsson, Ran.	9	25	34
Hedberg, Ran.	18	15	33
Sullivan, Win.	16	17	33
Halward, LA	9	24	33

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Laval 8, Shawinigan 4

Hier
Verdun à T.-Rivières

Ce soir
Québec à Hull
Montréal à Laval
Chicoutimi à Shawinigan
Cornwall à Sherbrooke

Jeudi
Hull à Cornwall
T.-Rivières à Verdun

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	29	20	1	8	131	90	48
2—BUFFALO	31	20	8	3	118	78	43
3—BOSTON	30	17	8	5	111	87	39
4—MINNESOTA	29	15	7	7	124	95	37
5—MONTRÉAL	33	15	12	6	119	106	36
6—LOS ANGELES	30	14	11	5	129	120	33
7—VANCOUVER	32	13	12	7	107	102	33
8—NY RANGERS	33	14	14	5	125	123	33
9—TORONTO	29	14	12	3	107	97	31
10—PITTSBURGH	29	11	9	9	103	102	31
11—ATLANTA	30	13	13	4	102	105	30
12—CHICAGO	31	10	11	10	84	93	30
13—QUÉBEC	32	12	15	5	101	111	29
14—NY ISLANDERS	30	11	13	6	108	105	28
15—WINNIPEG	32	11	17	4	90	123	26
16—DETROIT	29	9	13	7	95	102	25
17—HARTFORD	29	8	13	8	98	107	24
18—ST-LOUIS	32	10	17	5	90	114	25
19—COLORADO	30	9	18	3	99	115	21
20—EDMONTON	29	7	15	7	99	127	21
21—WASHINGTON	31	6	20	5	87	125	17

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	37	20	16	1	198	183	41
MONTRÉAL	37	18	17	2	181	202	38
VERDUN	35	13	18	4	195	201	30
HULL	36	11	18	7	171	198	29
LAVAL	38	8	26	4	157	257	20
Section Dilio							
SHERBROOKE	37	24	10	3	222	162	51
CHICOUTIMI	37	24	11	2	242	177	50
TROIS-RIVIÈRES	36	17	14	5	214	171	39
QUÉBEC	36	16	17	3	167	179	35
SHAWINIGAN	37	14	18	5	158	175	33

Summerhayes retient son titre mi-lourd

Tel que prévu, Gary Summerhayes est encore le champion des boxeurs mi-lourds du Canada. Fait assez surprenant, l'aspirant Jean-Claude Leclair, est resté debout pendant huit assauts et menait même aux points quand son gérant, Georges Drouin, a décidé de mettre un terme au combat, en refusant de retourner son poulain en pâture pour la neuvième reprise.

Officiellement, Summerhayes a remporté la victoire par mise hors-de-combat après 18 secondes de neuvième round. Lorsque la cloche s'est fait entendre pour la reprise des hostilités, Leclair est tout simplement resté assis sur son banc, pendant que l'arbitre Guy Jutras, comptait deux comptes de neuf secondes.

La Commission Athlétique de Montréal a été chanceuse de s'en tirer sans fâcheux accident. Même le champion n'en revenait pas. En huisième round, il a martelé son rival tout près des câbles. Leclair est tombé sur un genou, mais il s'est relevé immédiatement.

Après le compte, Summerhayes a de nouveau foncé sur lui et l'a amené à nouveau dans les câbles où il a continué son attaque dévastatrice des deux mains.

Leclair était totalement, impuissant à se défendre et l'arbitre était sur le point de mettre un terme à la bataille lorsque la cloche a sonné.

Si jamais Leclair a livré son dernier combat de sa carrière, comme il le prétend à voix basse, il pourra toujours se vanter d'avoir bien boxé pendant sept rondes.

« Le vouloir de vaincre me manquait, nous-a-til souligné dans son vestiaire après le combat. Chaque fois que le partais une attaque, je n'étais pas capable de la finir. Il me manquait quelque chose. Je ne sais pas trop quoi au juste. Je pense bien que je viens de livrer mon dernier combat. Je n'ai plus la bonne attitude ».

St-Louis 5, Montréal 3

Première période
1—ST-LOUIS: Zuke (6) Chapman, Sutter 4:50
2—ST-LOUIS: Chapman (8) Federko, Brownschidle 13:55
Pénalités—Sévigny, Mon, 3:34; Patey, StL, 5:44; Houle, 5:44; Lapointe, StL, 10:58; Gainey, Mon, 10:58; Dunlop, StL, 14:52.

Deuxième période
3—MONTRÉAL: Larouche (23) Shutt, Lafleur 6:49
4—MONTRÉAL: Larouche (24) Lafleur, Savard 18:17
Pénalité—Tremblay, Mon, 11:46.

Troisième période
5—ST-LOUIS: Patey (4) 3:03
6—ST-LOUIS: Brownschidle (6) Zuke 13:50
7—MONTRÉAL: Lafleur (25) Langway, Larouche 15:56
8—ST-LOUIS: Sutter (10) Patey, Kea 19:16
Pénalités—Zuke, StL, 2:01; Langway, Mon, 13:47; Maxwell, StL, 13:47; St-Louis (banc) 14:39.

Tirs au but

MONTRÉAL	6	19	6	—31
ST-LOUIS	8	4	15	—27

Gardiens—Montréal, Sévigny; St-Louis, Liut.
A—9,506.

Rockies 2, Islanders 3

Première période
1—COLORADO, Bobert (13) Hickey 19:52
Pénalité: Lane, NYI, 18:28.

Deuxième période
2—NY ISLANDERS, Bourne (4) Gillies, Lorimer 11:07
3—NY ISLANDERS, Bourne (5) Bossy, Harris 14:46
Pénalités: Ramage, Col., 6:36; Delorme, Col., 13:28; Delorme, Col., majeur, 19:39; Lane, NYI, majeur 19:29.

Troisième période
4—NY ISLANDERS, Bossy (17) Gillies 1:44
5—COLORADO, McEwen (6) DeBlois 8:33
Pénalités: Turner, Col., 14:41; Nystrom, NYI, 16:02; Harris, NYI, 17:53; Lorimer, NYI, majeur, 17:53; Ramage, Col. majeur, 17:53.

Tirs au but:

COLORADO	12	7	10	—28
NY ISLANDERS	5	10	6	—21

Gardiens: Colorado: Astrom; NY Islanders: Smith.
A—14,231.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TÉL.: 514/866-8334
LUC LACHAPELLE | AVOCAT BARRISTER, SOLICITOR
1253 McGILL COLLEGE, SUITE 218
MONTREAL, CANADA H3B 2Y4

LE DEVOIR

CAHIER

Montréal, mercredi 19 décembre 1979

Le nouvel état-major se consolide à Séoul

SÉOUL (Reuter) — Les nouveaux dirigeants de l'armée sud-coréenne ont nommé hier de nouveaux généraux aux postes clés de commandement, consolidant ainsi leur pouvoir.

Les généraux soutiennent la nouvelle direction militaire ou du moins ne lui sont pas opposés, indique-t-on de source informée.

Le gouvernement n'a annoncé que deux changements au sommet de la hiérarchie militaire, mais plusieurs généraux ont été nommés à d'importantes fonctions, ajoute-t-on. Le lieutenant-général Yu Huk-Song a pris la tête de la 3e armée, dont le quartier général est à Yongin, au sud de Séoul, et qui contrôle la partie ouest de la zone démilitarisée séparant les deux Coréens. Le commandement de la 1ère armée, basée à Wonjut et contrôlant la partie est de la zone démilitarisée, revient au lieutenant-général Yun Song-Min.

Le lieutenant-général Paek Suk-Ju devient le nouveau vice-commandant en chef du commandement combiné des forces américaines et sud-coréennes. Son prédécesseur, le général Lew Byong Hion, devient le nouveau chef d'État-major.

Le général Lew se trouvait dans le fortin du commandement combiné à Séoul, avec l'ambassadeur américain, M. William Gleysteen, au moment où les troupes ont pénétré dans la ville pour arrêter plusieurs généraux, après deux fusillades. Sous les ordres du général Chon Du-Hwan, les troupes ont arrêté l'ancien commandant de la loi martiale, le général Chung Seung-Hwa, ainsi que d'autres généraux, pour les interroger — sur leur participation à l'assassinat, le 26 octobre dernier, du président Park Chung-Lee.

Le procureur a demandé hier la peine de mort pour sept accusés jugés par une cour martiale en liaison avec l'assassinat de Park. Parmi eux, figure Jim Jae-Kyu, ancien responsable des services secrets sud-coréens, qui a reconnu avoir tué Park. Le verdict de la cour martiale est attendu demain.

Le gouvernement a également annoncé la nomination du lieutenant-général Awang Yong-Si au poste de chef d'état-major adjoint de l'armée sud-coréenne et de vice-commandant de la loi martiale. Comme le général Lee Hi-Song, commandant de la loi martiale, le général Hwang soutient le général Chon, poursuit-on.

Muzorewa veut des éclaircissements sur les concessions offertes au FP

LONDRES (Reuter) — Nouvel accroc au long et délicat processus devant conduire au retour de la paix et à l'indépendance légale de la Rhodésie: la cérémonie de signature de l'accord général qui devait avoir lieu aujourd'hui à Londres a été reportée d'au moins vingt-quatre heures à la suite de nouvelles demandes d'éclaircissements de l'évêque Abel Muzorewa, actuellement à Salisbury.

Dans une déclaration, le premier ministre sortant du Zimbabwe-Rhodésie a annoncé qu'il remettait son départ pour la Grande-Bretagne « jusqu'à ce que des éclaircissements lui soient donnés sur certaines informations de presse concernant les concessions qui auraient été faites par le gouvernement de Londres » au Front patriotique. Celui-ci a finalement paraphé l'accord sur les modalités du cessez-le-feu lundi soir après, notamment, l'attribution par les Britanniques d'un point de regroupement supplémentaire (16 au total) aux forces des maquisards.

À Whitehall, on prévoit maintenant que la cérémonie officielle pourrait avoir lieu demain matin dans les salons lambrissés de Lancaster House où s'était ouverte, le 10 septembre, la conférence constitutionnelle tripartite.

Hier, le gouvernement britannique a officiellement informé le Parlement de Westminster de l'accord intervenu la veille au soir. S'adressant aux Communes, sir Ian Gilmour, lord du Sceau privé, a déclaré que malgré les problèmes en suspens, l'accord « a ouvert des perspectives de pais et de prospérité pour la Rhodésie ».

Les 1,200 hommes de la force du Commonwealth — composée de Britanniques, d'Australiens, de Kényans, de Fidjiens et de Néo-Zélandais — ne s'envoleront pas pour Salisbury avant la signature formelle de l'accord.

En réponse au feu roulant des questions de l'opposition travailliste, sir Ian a confirmé qu'aucune présence militaire étrangère — donc sud-africaine — ne serait tolérée sur le sol rhodésien durant la campagne électorale.

À Salisbury, dans le cadre de ses consultations politiques, lord Soames a rencontré pour la première fois en tête-à-tête M. Ian Smith. L'artisan de la déclaration unilatérale d'indépendance de 1965 avait boycotté l'arrivée, la semaine dernière, du gouverneur britannique.

Sur le terrain, une bombe a explosé la nuit dernière sur la principale voie ferrée conduisant à Victoria Falls. On ne dénombre pas de victimes.

À Bonn, le gouvernement ouest-allemand prendra aujourd'hui, au cours du traditionnel conseil des ministres, une décision sur l'opportunité de lever les sanctions économiques frappant l'ancienne colonie rebelle.

Par ailleurs, sur proposition de dix pays africains, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé hier, par 107 voix contre 16 et 21 abstentions, que les sanctions obligatoires contre la Rhodésie ne sauraient être révoquées que par le Conseil de sécurité. La Grande-Bretagne et les États-Unis, qui l'ont déjà fait, ont voté contre. La résolution affirme que le Front patriotique est le seul représentant légitime du peuple zimbabwais.

Entre-temps, la Grande-Bretagne a demandé hier à ses partenaires du Marché commun que la Rhodésie puisse bénéficier du même régime commercial que les pays et territoires d'outre-mer, indique-t-on de source britannique à Bruxelles.

Après son indépendance, d'ici quelques mois, la Rhodésie pourra demander à signer la convention de Lome qui unit à la CEE 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

La Chine dénonce des attaques vietnamiennes sur son territoire

PÉKIN (AFP) — La Chine a élevé une « protestation énergique » hier auprès du Vietnam à la suite de plus de 300 incidents armés à la frontière sino-vietnamienne ayant fait plusieurs douzaines de morts et blessés depuis le 1er novembre dernier, rapportait hier Chine nouvelle.

« La partie chinoise exige que la partie vietnamienne cesse immédiatement tous ses actes criminels d'intrusion dans les régions frontalières chinoises et de création d'incidents sanglants », dit la note de protestation transmise hier à l'ambassade du Vietnam à Pékin par le ministère chinois des Affaires étrangères. « Sinon les autorités vietnamiennes devront être tenues responsables de toutes les conséquences en découlant », conclut la note.

Parmi les incidents armés, la note de protestation chinoise a cité une intrusion de « plus d'une centaine d'hommes en armes vietnamiens » le 13 décembre dernier dans le district de Malipo, province du Yunnan, ayant entraîné de « lourdes pertes en vies humaines et en biens à la population locale », sans préciser le nombre de morts et de blessés chinois.

Cette protestation survient à la veille de la tenue de la quinzième séance de négociations sino-vietnamiennes. La précédente note de protestation chinoise sur ce sujet avait été émise le 20 novembre.

Entre-temps, l'ancien président cambodgien Lon Nol se déclare prêt à rencontrer le prince Norodom Sihanouk pour discuter de la mise sur pied d'une coalition dirigée contre le régime provietnamien de Phnom Penh.

Dans une interview publiée, hier par le « Los Angeles Times », M. Lon Nol a indiqué aussi qu'il avait écrit au président Jimmy Carter et au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour leur demander de tenter d'obtenir une solution au Cambodge comportant un cessez-le-feu et des élections organisées sous le contrôle des Nations unies. Cependant, ajoute l'ex-maréchal, ni M. Carter ni M. Waldheim n'ont répondu.

M. Lon Nol avait pris, en 1970, la tête du coup d'État qui a mis fin au pouvoir du prince Sihanouk. Il avait, ensuite, aboli la monarchie pour devenir président de la République khmère.

Martens veut gagner du temps

BRUXELLES (AFP) — Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, tente à l'heure actuelle de gagner du temps pour repousser après le 1er janvier prochain une crise grave au sein de sa coalition gouvernementale, estimaient hier soir les observateurs politiques en Belgique.

Le refus dimanche dernier du Parti chrétien social flamand (CVP) d'accorder à Bruxelles un statut de région à part entière dans une Belgique fédérée aux côtés de la Flandre et de la Wallonie, a provoqué des réactions violentes de la part des partis francophones de la majorité.

M. Martens lui-même, qui passe pour un modéré au sein du Parti chrétien social flamand, a été désavoué par la base qui a suivi entièrement l'ancien premier ministre, M. Léon Tindemans.

Ce dernier a toujours été un adversaire résolu de la régionalisation « à trois » de la Belgique. Il prône une Belgique à deux (Flandre et Wallonie) où Bruxelles n'aurait qu'un statut de ville-capitale, comparable au statut de Washington aux Etats-Unis.

M. Tindemans est soutenu par l'ensemble des partis flamands, c'est-à-dire les socialistes, le parti linguistique Volksunie et les libéraux flamands.

Attaqués, des réfugiés se noient dans le golfe de Siam

BANGKOK (AFP) — Plusieurs dizaines de réfugiés de la mer vietnamiens sont morts noyés, il y a quelques jours, dans le golfe du Siam, après avoir été capturés, puis abandonnés par des pêcheurs thaïlandais.

Ce nouveau drame, le plus grave survenu dans le golfe du Siam ces derniers mois, a-t-on appris hier à Bangkok de source bien informée, est survenue dans la matinée du 3 décembre. Un bateau de 100 réfugiés de la mer, qui avait quitté le Vietnam 48 heures auparavant, a été éperonné par deux navires de pêche thaïlandais. Les pêcheurs ont fouillé le bâtiment et ont violé les femmes, puis ils ont embarqué sur l'un des bateaux de pêche 27 réfugiés, hommes, femmes et enfants.

Ils ont alors voulu remorquer le bateau des réfugiés. Mais celui-ci, endommagé lors de l'abordage, a coulé avec les 73 personnes à bord, sans qu'aucune ne soit recueillie par les pêcheurs.

Les deux bateaux de pêche se sont alors dirigés vers l'île thaïlandaise de Kra, près de Nakhon-Si-Thammarat, au sud de la Thaïlande, mais avant d'atteindre le rivage, sept personnes ont été noyées, ajoute-t-on de même source.

Vingt réfugiés seulement ont atteint l'île où une jeune Vietanmienne a encore été violée, pendant plusieurs jours. Les 20 réfugiés ont enfin été secourus par les autorités thaïlandaises et conduits au camp de Songkhla, dans le sud de la Thaïlande.

La police thaïlandaise, qui a intensifié au cours des derniers mois la répression des crimes commis contre les réfugiés de la mer, avait arrêté, en novembre, sept pêcheurs qui ont été accusés d'avoir tué 16 réfugiés et d'avoir violé 36 femmes qui faisaient partie d'un groupe de 170 réfugiés vietnamiens.

Vacances S.E.T.A. Voyages
"AIR CANADA" aller-retour
À partir du 15 janvier —
TARIFS CCF de 7 à 60 jours
réservation 30 jours à l'avance
PARIS $299
LONDRES $259
Tél.: 861-3906 — 861-0200
1176 rue Drummond, Mtl H3G 1V7
TOURING CLUB DE FRANCE
Détenteur d'un permis du Québec

PEUT-ÊTRE AURAIT-IL CHANGÉ L'HISTOIRE?

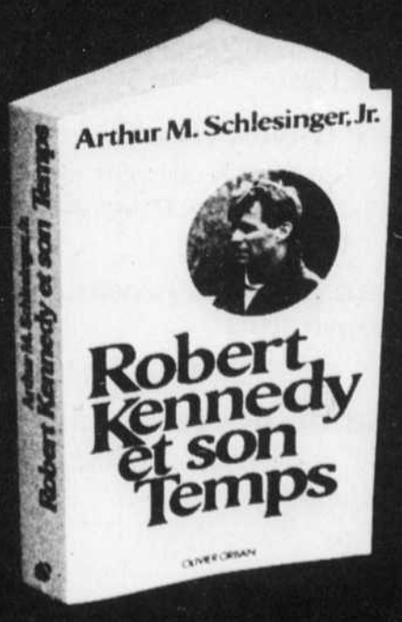

Arthur M. Schlesinger Jr.
ROBERT KENNEDY ET SON TEMPS

Dans un livre extraordinairement vivant, l'auteur raconte l'histoire du septième des neuf enfants Kennedy, jeune loup timide, étroitement religieux et profondément humain. En même temps, il dresse un panorama saisissant de l'Amérique, depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante: la chasse aux sorcières, la lutte contre les syndicats du crime, la crise de Cuba et le lent enlisement dans la guerre du Vietnam. Professeur, écrivain, prix Pulitzer, auteur des "Mille Jours de Kennedy" et de "La Présidence impériale", Arthur M. Schlesinger Jr. fut conseiller du président John F. Kennedy. Il a eu accès aux documents privés de la famille Kennedy pour la rédaction de cette biographie.

OLIVIER ORBAN — $19.95
En vente dans toutes les librairies

MESSAGE AUX CONSOMMATEURS

L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec informe les consommateurs qu'il a pris les mesures nécessaires pour réduire le coût des prothèses visuelles (lunettes, lentilles de contact).

Dorénavant:
les opticiens pratiqueront ouvertement leur profession en annonçant le prix des lunettes et des verres de contact afin de donner aux consommateurs le choix d'un meilleur service à un coût moindre.

L'Ordre des optométristes s'y oppose préférant la pratique actuelle qui consiste à ne pas annoncer les prix. POURQUOI?

CONSOMMATEURS AIDEZ-NOUS!

- en laissant savoir au gouvernement que vous supportez nos efforts;
- en exigeant que le gouvernement remette la distribution exclusive des prothèses visuelles au seul groupe formé dans une institution dirigée par le ministère de l'Education.*
- en faisant confiance à celui qui vous protège MAINTENANT,

VOTRE OPTICIEN

* *Malheureusement, les consommateurs de certaines régions ne pourront bénéficier de ces nouvelles mesures tant et aussi longtemps que les opticiens ne seront pas les distributeurs exclusifs des prothèses visuelles.*

AYEZ L'OEIL OUVERT

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
774, Boul. St-Joseph, est, Montréal H2J 1K2
Tél.: 523-1636

L'Assemblée nationale du Québec vient d'adopter la loi 88 qui assure le maintien des services de l'Hydro-Québec en mettant fin à la grève et en fixant les conditions de travail des syndiqués.

C'est une loi nécessaire

- à cause du danger que représente une grève prolongée durant cette période de l'année à utilisation maximale d'électricité
- à cause de la détérioration du réseau hydro-électrique qui est laissé sans entretien depuis trois semaines

Hydro-Québec

- à cause du refus, de la part des exécutifs syndicaux, de présenter à leurs membres le rapport de médiation
- à cause du refus, de la part des leaders syndicaux, d'observer, comme ils l'avaient annoncé, un moratoire alors qu'une commission parlementaire était convoquée pour les écouter

Les conditions de travail prévues par cette loi sont conformes aux ententes intervenues en cours de négociation et de conciliation. Elles sont conformes au rapport de médiation. Et elles ne comportent aucun recul par rapport à la convention échue.

Augmentations salariales (avec rétroactivité au 1er janvier 1979)

1979	8,5%
1980	8,0%
1981	8,0%
1982	8,0%

Protection contre l'inflation

Les augmentations sont basées sur des taux d'inflation anticipés de:

1979	9,0%
1980	8,5%
1981	8,5%
1982	7,0%

Pour 79, 80, 81, l'employeur comble par un montant forfaitaire soit l'écart entre l'inflation réelle et l'inflation anticipée soit l'écart entre l'inflation anticipée et les augmentations de salaires, le meilleur des deux.

Il intègre ensuite s'il y a lieu dans les nouvelles échelles l'écart entre l'inflation réelle et l'inflation anticipée.

Pour 82, il n'y a plus de fortaitaire, l'employeur intègre tout ce qui est supérieur à 7% et l'employé reçoit 1% d'enrichissement.

Forfaitaire

$400
pour tous y compris ceux qui ont pris leur retraite au cours de l'année 1979.

Régime de retraite

- Âge de retraite: 65 ans pour les hommes et les femmes.
- Retraite anticipée: à compter de 60 ans sans pénalité.
- Indexation de la rente: jusqu'à 2% par an.
- Demi-rente au conjoint et enfants de moins de 18 ans.
- L'Hydro-Québec assume seule tous les déficits occasionnés par ces améliorations.

Préparation à la retraite

- Vacances pré-retraite: 1 semaine par année à compter de 60 ans (5 semaines à 64 ans).
- Programme de préparation à la retraite, aux frais de l'employeur.

Sécurité-santé

- Banque de 500 jours/homme avec solde à répartir par le syndicat entre les 3 unités (ceci en plus des congés avec solde existants pour comités paritaires).
- Droit du représentant syndical de faire enquête immédiatement après un accident.

Droits parentaux

- 20 semaines de congé avec solde pour la mère, pouvant être prolongé sans solde jusqu'à 2 ans.
- 10 semaines à l'un ou l'autre des conjoints pour adoption.
- 5 jours de congé social au père à la naissance d'un enfant.

Primes, indemnités et allocations diverses

15% d'augmentation à compter du 31 décembre 1981.

Horaire de travail (section métiers)

38¾ heures/semaine à compter de décembre 1981, au lieu de 40 heures, sans perte de salaire.

Ancienneté pour les promotions (section bureaux)

Statu quo de la convention échue.

Rémunération des techniciens

Statu quo de la convention échue.

C'est une loi équitable

Gouvernement du Québec

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine express: À votre santé: Inv.: Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine: Inv.: Yvette Brind'amour, comédienne.
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Erreurs judiciaires: Drame réalisé par Jean Laviron. "La dame au fusil".
12.30 Les coqueluches: Inv.: Ginette Pelletier, Marie-Claire Séguin, Luc Cousineau et Joël Denis.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui: Madeleine Arbour nous parle des idées de dernière minute à faire soi-même. Nous rencontrons Elisabeth Duguay et Geneviève Dufresne, propriétaires de l'Atelier l'Atelier Le Toucan. — Hélène Roy nous présente des livres pour enfants. — Rencontre avec une Québécoise qui écrit des livres pour adolescents.
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Nic et Pic
17.00 Cosmos 1999
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille: Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Winston McQuade reçoit: Variétés sur les événements du calendrier artistique.
20.30 Caroline: Téléroman de Marcelle Racine.
21.00 Les best-sellers: "Capitaines et rois" Drame de pionniers réalisé par Douglas et Allen Reisner.
22.00 Science-réalité: "La science et le sport". Connaissance de l'activité sportive. Portrait-robot qui en découle. Dépistage des futurs champions. Moyens d'entraînement. Réseau de compétition. Mesure du niveau atteint par l'athlète.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: De Trois-Rivières. "Les écrivains de la région"
24.20 Cinéma: "Quelque part quelqu'un" (Français 1971) Drame réalisé par Yannick Bellon, avec Loleh Bellon, Roland Dubillard et Hugues Quester
2.00 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gromico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne: "Notre langue", "Mode beauté", "Comprendre l'actualité".
11.15 Entre deux images
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz: "Les portes de feu" (Français 1971) Drame de guerrre réalisé par Claude Bernard Aubert, avec Danny Carrel, Annie Cordy et Emmanuelle Riva.
14.30 Janette veut savoir: "Qui sont les hôtesses de l'air"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les Monroes
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Les Brillants: Texte de Marcel Gamache
20.00 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série: "Intrigues à la maison blanche" (Américain 1978). Drame politique avec Cliff Robertson, Jason Robards, Stefanie Powers, Robert Vaughn, Lois Nettleton, Barry Nelson, Harold Gould.
22.00 Venez donc chez-moi: Nous visitons Jean Marais (1ère partie).
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix: "Le despote cruel" (Chinois 1972) Drame policier réalisé par Lo Wei, avec Bruce Lee, Marie Yi et Paul Tien.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images: Films documentaires
11.30 Parlez-moi: Émission du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du français aux anglophones.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout: Une émission pour les jeunes de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
15.30 Visage: "Le West-Island en longeant le bord du lac". Document historique qui retrace l'établissement du Lac-St-Louis, aujourd'hui devenue une banlieue cossue.
16.30 L'envers du décor: Beausoleil-Broussard
17.00 Les livres et nous
17.30 Moi: Une série de sketches qui évoquent les différentes phases de développement psychologique de l'enfant de 0 à 6 ans.
18.00 Atchoum
18.30 L'enfance de l'art: "Sylvain", jeune joueur de hockey québécois.
19.00 La période de questions
20.00 L'objectif: La relève du jeune théâtre québécois.
21.00 Prise I: Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes artisans et leurs premières oeuvres. Ce soir: Michèle Cournoyer et Paul Tana.
22.30 Les débats à l'Assemblée Nationale

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes: Les patins à roulettes
10.15 Société d'aujourd'hui: Jean-Claude Pascal interprète quatre chansons. Le Docteur Françoise Forette nous informe sur les troubles vésiculaires, les nausées et ce que l'on appelle les "plaquettes composantes de sang".
11.30 Midi-première: Inv.: Patrick Hermandez.
12.00 Télé-Foot; Monaco-Marseille et Rennes-Tour.
13.00 Télé-Film: "L'amuseur" Drame de Bruno Gantillon avec Serge Davri, Jean-Pierre Reboulet, Bernard Donnadieu et Gérard Darrieu.
14.30 Fenêtre sur "Point 2000": Le génie génétique. Pour le biologiste de notre temps, l'être vivant est une machine. La question que se pose le généticien est: comment l'être vivant transmet-il son plan de construction à sa descendance?
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales: Le Sud-Ouest de la France.
17.00 Pour les jeunes: "Je veux être toi: archéologue". "Promenade dans la musique".
17.45 Société d'aujourd'hui: Inv.: Jacques Douai, Claude Winter, sociétaire de la Comédie Française, Roland de Cande, musicologue, Pierre Reach, pianiste, Arlette Tardif et Vonny.
19.00 Midi-première: Inv.: Nicoletta.
19.30 Télé-Foot: "Coupe d'Europe des Nations". Extraits de cette rencontre qui a eu lieu au Parc des Princes. "Championnat de France". Extraits de deux rencontres de deuxième division: "Rouen-Rennes" et "Cannes-Montpellier".
20.30 Télé-Film: "La discorde". Drame de Georges Franju, avec Daniel Gélin, Francine Berge, Geneviève Bender et Roger Bontemps.
22.00 Fenêtre sur "La Jordanie-Petra"
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
23.10 Actualités régionales: Le Sud-Ouest de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From now on
12.28 Senior citizens billboard
12.30 Country joy
13.00 Today from Ontario
14.00 The edge of night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob MacLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 The great conscription Referendum. George Finstad narrates this special documentary on the 1942 conscription referendum.
20.00 The nature of things with David Suzuki
21.00 Spectrum: From the heart: Canadian folk artists and The Toronto Symphony.
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The age of uncertainty
24.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Different Strokes
19.30 Laverne and Shirley
20.00 Eight is enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Quincy
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: "Alex in Wonderland" (Drame 1970) avec Donald Sutherland, Jeanne Moreau et Ellen Burstyn.
2.30 Sign Off

Casse-Noisette
Une tradition de Noël à Montréal

par Angèle Dagenais

Casse-Noisette à la Place des arts du 20 au 30 décembre (relâche les 24 et 25 décembre) par la compagnie des Grands Ballets canadiens.

Les Grands Ballets canadiens remontent pour la quinzième fois cette année le *Casse-Noisette* de Tchaikovsky. Ballet extrêmement populaire du temps des Fêtes, à la structure dramatique suffisamment souple pour permettre une diversité d'adaptations chorégraphiques, *Casse-Noisette* a été l'une des oeuvres marquantes de Fernand Nault qui revient chaque année à Montréal la remonter. « On doit repartir à zéro à chaque fois car la centaine d'enfants que demande la distribution en plus des rôles adultes exige un montage tout neuf et un apprentissage complet d'une année à l'autre.

Casse-Noisette fait autant partie de la tradition de Noël de Montréal que les sapins bleus de l'église Notre-Dame ou le *Messie* de Haendel. Non seulement ce ballet est-il une charmante histoire de neige, de bonbons et de réveillon de Noël mais, de plus, il engage la participation de nombreux élèves des écoles de danse dirigés par les Grands ballets et de jeunes stagiaires ou apprentis danseurs. Cette année par exemple, c'est la première fois en quinze ans de faire remarquer Fernand Nault que tous les rôles de garçons seront tenus par des garçons (auparavant on déguisait des filles en garçons pour suppléer au manque d'effectifs masculins).

Les répétitions pour *Casse-Noisette* commencent à la mi-octobre normalement, les enfants n'étant disponibles que les samedis et dimanches pour répéter. Les enfants sont initiés à quelque chose de nouveau à chaque week-end de façon à garder leur intérêt. Lorsqu'arrive l'essayage des costumes par exemple, « c'est un grand moment », de préciser Fernand Nault.

Cette année le ballet compte 192 costumes. « On en rajoute à chaque année », dit-il. « C'est un travail monstre. Chaque costume doit être soigneusement nettoyé et entreposé d'une année à l'autre, puis essayé par les enfants. On fait une pince ici, on rajoute une bordure là, on redresse une oreille, une moustache ou une queue, une dentelle, un chapeau ou une guirlande. C'est Mme Nicole Martinet, costumière en chef qui se charge des moindres détails avec un souci et un enthousiasme peu communs ».

Il faut une journée complète, de 10 h le matin à 10 h le soir pour faire l'espacement du ballet sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier et une autre journée de répétition avec l'orchestre pour placer chaque geste et régler complètement la mise en scène. Les enfants ont parfois du mal, de préciser Fernand Nault, à imaginer la grandeur de la scène et transférer leurs mouvements du petit studio à la Place des arts — les adultes aussi d'ailleurs! Les rôles principaux de la distribution des « grands », la Fée Dragée, la Reine des neiges et leurs cavaliers, etc. sont exigeants: ce sont de grands pas-de-deux qui demandent une forme impeccable des danseurs et danseuses. Ils s'y prennent aussi d'avance pour régler avec leurs partenaires les moindres détails. « Avec les tutus courts on voit tout (ce n'est pas comme les grandes jupes romantiques qui cachent les jambes). Les enchainements doivent être parfaits, les lignes pures et la musicalité tout à fait au point pour rendre ces grands pas-de-deux de façon agréable et intéressante. »

Pour un chorégraphe c'est une « chance de retravailler » une oeuvre, particulièrement aux Grands Ballets canadiens où tant de chorégraphies ne dépassent jamais l'étape de la création. Fernand Nault aime remonter ce *Casse-Noisette* qui est une gageure chaque année. « C'est une véritable satisfaction, parce qu'on travaille avec des enfants d'abord et puis qu'on peut refignolé l'oeuvre, la travailler véritablement en profondeur alors que pour d'autres chorégraphies, on a quelques heures pour la répéter et la monter avant de la reléguer aux archives ».

Pour Fernand Nault il est aussi intéressant de voir évoluer les enfants qui parfois partent de souris pour se retrouver plusieurs années plus tard dans les rôles principaux de la distribution. « On commence souris à huit ans, puis on peut devenir ensuite enfant de la fête puis ange, mouton blanc, espagnole ou orientale, sans compter les rôles prestigieux de Clara et de Fritz ou du petit Prince. Après, on est stagiaire de la compagnie ou apprenti. Louise Doré par exemple, il y a quinze ans a été un petit « rat » de *Casse-Noisette*, pour être maintenant en 1979 la Reine des Neiges ».

Casse-Noisette est le seul ballet qui est bien accepté partout du grand public à l'époque de Noël. Fernand Nault précise que différentes compagnies ont fait des essais avec *La Belle au bois dormant*, *Coppélia* ou *La Sylphide* qui sont aussi des histoires fantastiques mais sans succès. « Je cherche depuis quelque temps déjà une idée de ballet qui pourrait alterner avec *Casse-Noisette*. Ce doit être une oeuvre importante qui dure toute une soirée. Celui qui trouvera une oeuvre qui remplacera *Casse-Noisette* laissera sa marque dans l'histoire du ballet...

Les derniers BBM
Radio-Québec marque le pas

par Nathalie Petrowski

Les derniers sondages BBM de l'automne 79, parus en début de semaine et descendus du ciel comme la manne de Noël, arrivent juste à temps pour la période des fêtes. Certains, notamment les membres de la haute direction de Télémétropole, s'en réjouissent, d'autres, à Radio-Québec par exemple, s'apprêtent peut-être à passer de mauvaises fêtes. Dans cette dernière tranche de sondages effectués entre le 29 octobre et le 18 novembre, quatre émissions seulement ont décroché le gros lot du million. D'abord et avant tout, cette éternelle *Dominique*, tenace et toujours en tête de file avec 1,218,600 téléspectateurs. *La Petite Maison dans la prairie* se maintient en deuxième position avec une cote d'écoute de 1,124,000 suivi de deux étonnantes surprises: *Terre Humaine* bat le record des téléromans à Radio-Canada accédant avec sa cote d'écoute de 1,053,500 à un statut privilégié, tandis que le dernier million revient à CFCF qui avec la présentation du film *Jaws* a su capter l'attention de 1,019,000 avides amateurs, dont une grande proportion de francophones qui n'ont pas eu peur de troquer leurs particularités linguistiques pour quelques heures de sensation fortes.

Télémétropole gagne une fois de plus le tournoi tandis que certaines appréhensions concernant les affaires publiques de Radio-Québec et Radio-Canada, sont confirmées. À Radio-Canada, *Consommateurs Plus* et *Télémag* n'ont pas vu leur popularité augmenter. Les deux émissions dont les cotes d'écoute se situent entre 344,500 (*Consommateurs Plus*) et 447,700 (*Télémag*) sont cette fois-ci bien loin du mythique million de l'année dernière. *Noir sur Blanc* animé par Denise Bombardier ne bat pas plus de record, même si l'émission enregistre une légère hausse à l'échelle de toute la province avec 124,500 téléspectateurs. Les émissions les plus populaires de Radio-Canada restent les téléromans, romans-savon et continuités. *Jamais deux sans toi* attire 794,000 téléspectateurs, *Race de monde* en attire 550,000, *Chez Denise* se maintient bien avec 649,300, *Frédéric* avec 401,800, du *Tac au Tac* avec 389,700 et *La P'tite Patrie* en dernier avec 292,700. À la section variétés, Winston McQuade reçoit beaucoup de monde dans son salon et en reçoit encore plus à l'extérieur avec 210,500 téléspectateurs; *Le travail à la chaîne* se maintient avec 330,000 téléspectateurs. *Les Beaux Dimanches* au faîte de leur popularité, soit en début de soirée ont une cote d'écoute de 466,600 qui décline doucement en fin de soirée avec 180,000 téléspectateurs. *Les Coqueluches* sans Guy et Gaston mais avec Pierre, Paul, Jean, Jacques ne battent pas encore *les Tannants* et doivent se contenter d'une modeste moyenne de 142,300 téléspectateurs par semaine.

Du côté de Télémétropole, les populaires *Tannants* continuent à faire des ravages avec une cote d'écoute moyenne de 788,200 téléspectateurs par semaine. Les têtes d'affiches du poste, soit Michel Jasmin et Réal Giguère mènent encore une course serrée qui donne une petite avance à Giguère le matin avec 227,400 téléspectateurs, soit à peine 2,000 téléspectateurs de plus que son rival Jasmin.

Si les gens regardent plus de télévision l'automne et l'hiver, ils ne regardent malheureusement pas plus la télévision de Radio-Québec. Malgré le communiqué émis par son bureau des relations publiques du poste, Radio-Québec a peu fait pour le défrichage culturel et éducatif de la province, compte tenu de l'immense machine publicitaire que le poste avait à sa disposition. La théorie selon laquelle tout le monde n'a pas le UHF reste contestable. Comment expliquer le trop grand écart entre l'émission de Pierre Nadeau en tête de file avec 204,300 téléspectateurs et *l'Objectif* avec le trio Durivage-Gougeon et Poirier dont la cote d'écoute ne dépasse pas le 55,000. Ailleurs, *Les Invités de Keith Spicer*, une émission à gros budget qui n'hésite pas à souvent se déplacer a une cote d'écoute de 17,700, tandis que *l'Été-show* enregistré cet été à Bromont attire le samedi soir 28,000 téléspectateurs et *Babillart*, le jeudi soir en attire 23,500.

Si l'on se fie aux succès de Pierre Nadeau comme à ceux de *Jaws*, une chose apparaît très clairement: le consommateur intéressé trouvera toujours le moyen de regarder l'émission qui l'intéresse. On a beau invoquer toutes les raisons valables, le problème ne vient pas des convertis mais de ceux qui ne le sont pas.

CINÉMA

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Coma" 19 h 00, "Invasion of the body snatchers" 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenude du Parc (844-1932) — "Little orphan Sammy" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "A climax of blue power" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'étranger, le huitième passager" 13 h 30, 17 h25, 21 h 30. "Butch Cassidy et le Kid premier exploit" 15 h 25, 19 h 30.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Intérieur d'un couvent" 12 h 00, 15 h 24, 18 h 48, 22 h 12, "La trappe aux filles" 13 h 45, 17 h 09, 20 h 33.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer".
BONAVENTURE II, — "A man, a woman and a bank" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "L'autre versant de la montagne" 19 h 35, "L'autre versant de la montagne No 2" 21 h 25.
BROSSARD II, — "C'est dingue mais on y vas" 19 h 30. "Le retour" 21 h 05.
BROSSARD III, — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 25, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 25.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) — "L'autre versant de la montagne" 19 h 55, "L'autre versant de la montagne (no 2)" 18 h 10, 21 h 45.
CHAMPLAIN II, — "La clef dans la porte" 19 h 20, 21 h 20.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Les vautours ne pardonnent pas" 12 h 50, 16 h 20, 19 h 50, "S.O.S. Concorde" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35.
CHÂTEAU II — "Couple du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35, "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Sauvez le Neptune" 19 h 15, "L'incroyable Hulk" 21 h 15.
CINÉMA MASCOUCHE II — "Sang dans la rue" 19 h 30, "Le désirs amoureux de Mélodie" 21 h 05.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le retour" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40. "Les nuits de la violence" 14 h 25, 18 h 00, 21 h 30.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Intérieur d'un couvent" 19 h 30, "Au-delà du bien et du mal" 21 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis, (844-8734) — "Easy rider" (de Dennis Hopper, USA 1969) 19 h 30, "Red" (de Gilles Carle, Québec 1969) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest, Gouin (334-8560) — "Bande de flics" 19 h 20, "Collège américain" 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Dracula" 12 h 50, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Rêves de singe" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Amazones de Venus" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Entre chattes" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "L'innocent" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The music lovers" (de Ken Russell, 1970) 20 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Texas chainsaw massacre" 18 h 25, 21 h 25, "Nocturna" 20 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II — "A man, a woman and a bank" 19 h 20, 21 h 20.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Clair de femme" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Les soeurs Brontë" 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Coma" 19 h 00, "Invasion of the body snatchers" 21 h 10.
DORVAL II, — "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, — "Fish that saved Pittsburgh" 18 h 55, 21 h 10.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justice for all" 18 h 55, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, — "Kramer vs. Kramer" 19 h 25, 21 h 20.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Jésus de Nazareth" 19 h 15.
ÉLYSÉE II, — "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "S.O.S. Concorde" 18 h 00 "Son dernier concert" 19 h 45.
GREENFIELD II, "Frissons africains" 18 h 10 "Elga, fille d'esclave" 19 h 55.
GREENFIELD III, "Une poignée de salopards" 19 h 15. "C'est ça l'amour" 21 h 05.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Little orphan Sammy" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Casting call" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Romeo and Juliet" 18 h 20, 20 h 55.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Coma" 19 h 05 "Invasion of the body snatchers" 21 h 05.
LA CITÉ III, "What's up nurse" 18 h 15, 19 h 50, 21 h 25.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les planches avant, les filles après" 19 h 30 "L'incroyable Hulk" 21 h 15.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 05. "Les bronzés" 19 h 55.
LAVAL II, "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL III, "S.O.S. Concorde" 18 h 05 "Son dernier concert" 19 h 55.
LAVAL IV, "C'est ça l'amour" 18 h 00. "Une poignée de salopards" 19 h 45.
LAVAL V, "Frissons africains" 18 h 40 "Corps à corps" 20 h 30.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "L'autre versant de la montagne" 19 h 30 "L'autre versant de la montagne (no 2)" 21 h 30.
LAVAL-ODÉON II, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 10.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Fiddler on the roof" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
LOEW'S II, "Fish that saved Pittsburgh" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, "Tales from the crypt" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S V, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) "L'incroyable Hulk" 18 h 15, 21 h 40 "Les planches avant, les filles après" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Looking for Mr. Goodbar" 18 h 20 "Lady sings the blues" 20 h 50.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Prophétie" 19 h 00 "Le convoi de la peur" 20 h 55.
MONTENACH II, "Les soeurs Brontë" 19 h 00 "Clair de femme" 21 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Le locataire" (de Roman Polanski, France 1976) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Malpertuis" (de Harry Kumel, France, Belgique, RFA 1973) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "La tête de Normande St-Onge" 19 h 00 "Le ciel peut attendre" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Return of the dragon" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45. "Game of death" 14 h 35, 17 h 55, 21 h 20.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Prostitution clandestine" 12 h 05, 16 h 20, 20 h 45. "Le sexe qui parle no II" 13 h 45, 18 h 00, 22 h 15, "Le sexe qui parle no I" 14 h 45, 19 h 00.
PAPINEAU II, "Quelle chaleur" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 10. "Nuits suédoises" 13 h 10, 16 h 35, 19 h 55. "Soupir d'extase" 14 h 20, 17 h 40, 21 h 05.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 10 "L'express de minuit" 21 h 00.
PARADIS II, "La fureur du danger" 19 h 00. "Superman" 20 h 45.
PARADIS III, "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 30, 21 h 45 "Sang dans la rue" 20 h 10.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec: "Ntesi Nana Shepen 4" (On disait que c'était notre terre) 19 h 30. "Kuestetshekamit" (L'autre monde) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Guerriers de la nuit" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40. "Faut trouver le joint" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 15 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Bluff" 12 h 45, 16 h 20, 19 h 55. "S.O.S. Concorde" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40.
PARISIEN IV, "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "When are you coming back Red Ryder?" 19 h 00, 21 h 05.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The Europeans" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Luna" 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The final sin" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Inside Ursula" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Désirs" 12 h 45, 15 h 40, 16 h 35, 21 h 30, "Sensations hollandaises" 14 h 25, 17 h 20, 20 h 15.
RIVOLI II, "L'amour chez les poids lourds" 12 h 20, 15 h 20, 18 h 20, 21 h 20. "Parties fines" 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Rock'n roll" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40, "Dernier amant romantique" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Angoisse" 14 h 33, 18 h 08, 21 h 43. "À mains armées" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40.
SAINT-DENIS III, "L'état sauvage" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
SÉVILLE, 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Ninotchka" 19 h 15. "The conformist" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof" 18 h 15, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-AViv" 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'incroyable Hulk" 18 h 10, 21 h 40. "Les planches avant, les filles après" 19 h 50.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 15, "Les bronzés" 20 h 05.
VERSAILLES II, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 40.
VERSAILLES III, "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 00, "L'express de minuit" 20 h 50.
VIDÉOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — Thème la culture: "Ceci est un message de l'idéologie dominante" 20 h 45. "Musique populaire et musique du peuple" 20 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'incroyable Hulk" 18 h 00, 21 h 30. "Les planches avant, les filles après" 19 h 40.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

AUDITORIUM MAXWELL-CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) — "Une histoire de marionnettes", par le Théâtre de l'Avant-Pays, 10 h 00, 13 h 30.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — Le Ptitapti présente "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry. Mise en scène: Claude Poissant. 20 h 30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Pour enfants: "Les rois petits cochons" et "La forêt enchantée" de Joël da Silva mer. jeu. ven.: (3 à 8 ans). 14 h 00. Sur réservations.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "L'affaire Bronswik", "Moi, j'pense", "Chaque enfant": 12 h 00. "La fiction nucléaire": 17 h 30. "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquiri": 19 h 30, "Première question sur le bonheur": 21 h 30.
CHEZ DUMAS, 331 rue Emery (849-9007) — Pollution des sons, quintet de Guy Nadon. Spectacle à 21 h 30.
ÉGLISE ST-THOMAS, 6897 Somerled (coin Rosedale) — La Chorale Donovan, dir.: John et Bernadette Donovan et les chanteurs d'Orphée, Wayne Riddell à l'orgue. 20 h 00. Inf.: 270-6509. Oeuvres de Praetorius, Groce, Morley, di Lasso, Handel, Dvorak, Fauré, Willan, Healey.
LE FUNAMBULE, 3817 St-Denis (844-6271) — Musique de chambre pour deux synthétiseurs avec Alain Pierard et Luc Racine, 20 h 30, 22 h 30. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Relâche.
NOUVEAU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL, Atelier continu, 1200 est, Laurier — "Treize tableaux", 21 h 00. Inf.: 272-2655.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, sam. à ven.: 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les Aiguilleurs" de Brian Phelan avec Jacques Godin, Guy Provost et Christian St-Denis. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — Quatre pièces en un acte de Jean Cocteau; "L'École des veuves", "Lis ton journal", "Le Menteur", "La Voix humaine" avec Louise Marleau, Denise Morelle, Pascal Rollin, Mer. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée sam.: 17 h 00.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020 — L'orchestre symphonique de la Faculté, dir.: Serge Garant et Claude Savard, pianiste, 20 h 30. Oeuvres de Haydn, Beethoven, Debussy et Lauber. Entrée libre.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051. Théâtre — "A history of the american film", comédie mise en scène par John Hirsch. Sem.: 20 h 00. Sam.: 14 h 00, 20 h 00. Relâche dim.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Studio — "By Sondheim", Mar. mer. jeu.: 20 h 30. Ven.: 18 h 30, 21 h 30.

Ce soir 20h.
LES AIGUILLEURS
De Brian Phelan
Traduction de Isabelle Famchon
Mise en scène de Jean-Louis Roux
Décor, costumes et éclairages de Robert Prévost
Avec Guy Provost, Jacques Godin, Christian Saint-Denis
Bande sonore: Paul Béland
tnm 861-0563
84 Ste-Catherine ouest
Place des Arts St-Laurent

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
POUR TOUS

Molière
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
produit par CLAUDE LELOUCH
Lun. à ven.: En matinée Adultes... $3.00
TOUS LES JOURS 1.15 & 7.15 P.M.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866 3856

Élysée 1
35 MILTON / 842-6053
COUREZ VOIR CE JÉSUS ! -Luc Perreault (La Presse)
POUR TOUS
EN SPECTACLE COMPLET DE 4 HEURES ET DEMIE.
Jésus de Nazareth 7:15

Élysée 2
un film de Vittorio De Sica
14 ANS
7:15 - 9:30
Brèves Vacances
avec Florinda Bolkan

AU-DELÀ DU BIEN ET DU MAL
DOMINIQUE SANDA LILIANA CAVANI
GRAND PRIX ELLE
2e FILM
18 ANS Adultes
Intérieur d'un couvent de Walerian Borowczyk
COUVENT 7:30, AU-DELÀ 9:15
Cinéma 7e art 722 0302
3180 rue BÉLANGER

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?
AVEC SES 300 NUMÉROS
LE DEVOIR
est le cadeau par excellence
Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR
c.p. 6033, Montréal H3C 3C9
TARIFS D'ABONNEMENT
Canada: 6 mois — $36.00; 12 mois — $65.00
Étranger: 6 mois — $38.00; 12 mois — $70.00
le tarif aérien est en sus
L'abonnement est offert par ....
Nom: ....
Adresse: ....
.... Code Postal: ....
L'ABONNEMENT EST DONNÉ À: ....
NOM: ....
ADRESSE: ....
.... CODE POSTAL ....

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN SOREL-TRACY DRUMMONDVILLE SAINT-HYACINTHE

OFFRE D'EMPLOI

Le COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN sollicite, **pour son campus de Saint-Hyacinthe,** des candidatures de

PROFESSEURS

pour remplir, durant la session d'hiver 1980, des charges dans la discipline suivante:

TECHNIQUES DE LABORATOIRE MÉDICAL (techniques instrumentales 140-101)

— un poste à temps partiel de .38

Qualifications requises
Diplôme universitaire de 1er cycle dans la discipline, bonne connaissance de la langue française écrite et, de préférence, expérience de l'enseignement au niveau collégial.

Nous demandons à toutes les personnes intéressées à postuler ces charges de le signaler par écrit au plus tard le 3 janvier 1980, à:

Monsieur Ray-Marc Dumoulin
Directeur pédagogique par intérim
Campus de Saint-Hyacinthe
3000, rue Boullé
SAINT-HYACINTHE J2S 1H9

LE CONSEIL CANADIEN DE COOPÉRATION INTERNATIONAL qui offre des services aux organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du développement international, est à la recherche d'un(e)

PRÉPOSÉ (E) AUX SERVICES D'ÉDUCATION

Le(la) candidat(e) devrait avoir:
— une expérience dans le domaine de l'éducation au développement international;
— une bonne connaissance du français et de l'anglais;
— des capacités administratives.

Faire parvenir curriculum vitae et références avant le 7 janvier 1980 au:

Secrétaire général
C.C.C.I.
321 rue Chapel
Ottawa, Ontario K1N 7Z2 Tél.: (613) 236-4547

Bibliothécaire

FONCTION:
Le bibliothécaire applique les méthodes et les techniques propres à la bibliothéconomie pour fins de sélection, de classification, d'organisation et de consultation des documents.

EXIGENCES:
Diplôme de 1er cycle en bibliothéconomie. Bacc. en droit ou connaissances juridiques équivalentes. Membre de la Corporation des Bibliothécaires du Québec. Horaire irrégulier

TRAITEMENT:
Dans une échelle de salaire situé entre $15,216.00 à $27,345.00, taux horaire en voie de révision.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 7 janvier 1980 au:
Service du personnel (Concours no 79-177)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste Catherine, suite 6022
Montréal, Qué. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

Association des hôpitaux de la Province de Québec

Vice-président exécutif et Directeur général

L'ORGANISME
L'Association des hôpitaux de la province de Québec est une association d'établissements regroupant au delà de 200 centres hospitaliers du Québec. En plus d'offrir à ses membres divers services, elle les représente auprès de la population, d'organismes privés et publics, notamment le Gouvernement du Québec.

LE POSTE
Relevant du Président et du Conseil d'administration, le titulaire de ce poste est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'Association. Il sera assisté pour ce faire d'une équipe de cadres et de professionnels spécialisés en questions financières et administratives, en gestion des ressources humaines, en organisation des services de santé et en communications.

LE CANDIDAT
Le candidat choisi devra posséder une formation universitaire et son expérience administrative l'aura sensibilisé aux divers aspects socio-politiques relatifs à la gestion des services de santé. Il devra pouvoir faire preuve de leadership dans ce secteur spécialisé et saura communiquer efficacement les priorités de l'Association.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX
La rémunération et les avantages sociaux rattachés à ce poste tiendront compte de l'expérience et du potentiel du candidat choisi, ainsi que des conditions prévalant dans le marché en général et dans le réseau des affaires sociales du Québec.

Les candidats intéressés devront faire parvenir, sous pli confidentiel, leur curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1980 à:

Monsieur Paul Pleau
Président du Conseil d'administration
(Concours du VPE-DG)
Association des hôpitaux de la province de Québec
276, rue St-Jacques, suite 310
Montréal, Qué.
H2Y 1N3

Vice-président exécutif

La Caisse Centrale Desjardins du Québec est un nouvel organisme financier du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Créée par une loi de l'Assemblée nationale, la Caisse Centrale Desjardins du Québec recevra des dépôts, y compris ceux de gouvernements; émettra des obligations ou autres titres de créance; consentira des prêts; participera à tout système national de compensation et de règlement des instruments de paiement.

Pour diriger ce nouvel organisme, nous sommes à la recherche d'un candidat possédant une compétence reconnue dans le monde de la finance. Il est sensible aux tendances qui se dessinent sur les marchés financiers et il mettra à contribution ses connaissances du marché monétaire, du marché des valeurs, du domaine bancaire et du marché financier international pour permettre à cet organisme de jouer le rôle pour lequel il a été créé.

Sous l'autorité du conseil d'administration qui détermine les orientations, le vice-président exécutif aura la responsabilité première du développement et de l'exécution des stratégies nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Caisse Centrale Desjardins du Québec.

Gestionnaire efficace, le candidat recherché a une excellente formation et une vaste expérience qui lui permettront de faire démarrer rapidement les opérations et d'assurer un fonctionnement souple de cet organisme. Ses connaissances ou son attrait pour le système coopératif favoriseront une intégration harmonieuse de la Caisse Centrale Desjardins du Québec dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Lieu de travail: Montréal.

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes.

Les demandes seront traitées de façon strictement confidentielle et les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 janvier 1980 à:

Le Président

caisse centrale desjardins du québec
150, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec
G6V 6P8

Administration d'hôpital outre-mer

Principale société canadienne du secteur santé cherche un directeur de projet pour mettre sur pied l'organisation d'un hôpital général de 215 lits dans la capitale francophone la plus intéressante de l'Afrique de l'ouest.

Le projet de deux ans comprend le cycle complet normal des activités pré-opérationnelles, y compris le marketing.

Le poste sera appuyé par les services fonctionnels de siège social mais requiert quand même la capacité d'action indépendante; MHA ou l'équivalent; 3 à 5 ans d'expérience en administration hospitalière à un niveau de cadre supérieur; bonne connaissance de l'anglais.

Excellentes perspectives de carrière au sein du groupe; salaire et avantages compétitifs.

Si vous êtes intéressé à explorer cette occasion, en toute discrétion, prière d'écrire ou téléphoner à: Claude McCabe, Extendicare Ltée, 1 Yonge Street, Toronto, Ontario M5E 1E5; téléphone: (416) 361-0572

extendicare ltd. ltée

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3H6

INGÉNIEUR ASSURANCE-QUALITÉ (2 postes)

CONCOURS: 79-0494-12

Fonctions:
— Établir les prescriptions en matière d'assurance-qualité pour les activités d'ingénierie conceptuelle et détaillée à Hydro-Québec;
— Établir les prescriptions en matière d'Assurance-qualité pour les activités de conception et d'ingénierie sous-traitées chez les experts-conseils et chez les manufacturiers;
— Évaluer les procédures internes des unités administratives d'Hydro-Québec qui effectuent les activités de conception et d'ingénierie;
— Évaluer les manuels d'Assurance-qualité des experts-conseils et des manufacturiers en matière de conception et d'ingénierie;
— Évaluer l'efficacité des programmes d'Assurance-qualité d'Hydro-Québec et des experts-conseils par:
  • L'analyse des non-conformités relevées à Hydro-Québec et chez les experts-conseils;
  • L'audit de la qualité;
— Assister le coordonnateur de la division Gestion de la qualité dans l'établissement et/ou la révision de procédures faisant partie du programme d'Assurance-qualité d'Hydro-Québec;
— Participer au besoin à toute autre activité de Gestion de la qualité pertinente à sa fonction.

Exigences:
— Détenir un B.Sc.A. dans une discipline pertinente et être membre de l'O.I.Q.;
— Posséder une expérience adéquate et pertinente en Assurance-qualité ou en Contrôle de la qualité, et en conception de systèmes ou d'équipements;
— Pouvoir communiquer avec aisance verbalement et par écrit;
— Avoir une bonne connaissance de l'anglais afin de pouvoir transiger avec les ingénieurs-conseils et manufacturiers;
— Manifester un intérêt marqué pour le travail d'équipe.

Lieu de travail: Montréal.

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **numéro d'assurance sociale** ainsi que le numéro du concours avant le 7 janvier 1980.

GRAPHISTE DEMANDÉ (E)

Maison d'édition bien établie recherche un graphiste, homme ou femme.

La personne devra aussi jouer le rôle de relationniste vis-à-vis les média d'information. La personne devra avoir une belle personnalité et bien posséder son français.

Salaire d'après compétence.

Faire parvenir votre photo récente et curriculum vitae au:

Directeur général
C.P. 250
Station M
Montréal H1V 3M3

Secrétaire de direction

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général, assiste ce dernier dans la gestion de l'organisme.

Qualifications:
— Sténo-dactylo
— Expérience d'au moins 5 ans à ce niveau
— Initiative et sens de l'organisation

Traitement:
Selon l'expérience et les qualifications

Type d'organisme:
Association professionnelle dont le siège social est à Montréal.

Envoyer curriculum vitae avant le 21 décembre à:

DOSSIER 3235
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

COORDONNATEUR

Le Conseil de la Peinture du Québec recherche les services d'un coordonnateur (homme ou femme).

Fonctions:
Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le candidat devra coordonner les activités de l'Association et participer à son développement.

Qualifications:
— Un diplôme de premier cycle en art visuel, particulièrement en art plastique ou en histoire de l'art et une formation ou une expérience pertinente en administration;
— Une période de cinq ans d'expérience serait un atout majeur;
— Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine artistique peuvent suppléer à l'absence de diplôme.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 15 janvier 1980, au:

Conseil de la Peinture du Québec
1463, rue Préfontaine
Montréal H1W 2N6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Corporation de l'Hôpital des Monts Ste-Anne-des-Monts

Nature de l'établissement:
Centre hospitalier de 120 lits dont 87 de soins généraux de courte durée, 19 pour malades long terme et 14 en réintégration sociale.

Nature de la fonction:
Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il précise en terme de programme et d'activités les objectifs du Conseil d'administration et les organise de façon à optimiser les services à rendre aux bénéficiaires selon la vocation de l'établissement.

Qualifications requises:
— Formation universitaire de premier cycle en sciences administratives ou l'équivalent;
— Expérience de quatre (4) années dans le réseau des affaires sociales;
— Sens de l'organisation et du leadership;
— Capacité de communication et de relations humaines.

Salaire et autres avantages:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales. Classe salariale 20.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 15 janvier 1980, à:

Président du Conseil d'administration
Corporation de l'Hôpital des Monts
Case postale 790
Ste-Anne-des-Monts, Qué.
G0E 2G0

Concours: DG.

INGÉNIEURS ÉLECTRONIQUE

MATÉRIEL ROULANT - MÉTRO

FONCTION:
— À titre de chef de groupe ou chargé de projets, exécuter des études dans le domaine du **Contrôle automatisé des Trains,** afin d'améliorer l'entretien et la réparation des voitures de métro.
— Préparer des projets, élaborer des plans d'action pour les essais, modifications ou constructions de prototypes et analyser les résultats.

EXIGENCES:
— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en génie électronique.
— Posséder une expérience pertinente des systèmes de commandes électroniques et circuits de puissance.

RÉMUNÉRATION:
— Salaire très avantageux et selon les compétences;
— Emploi permanent;
— Avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal, Québec
H2Z 1H3

INGÉNIEUR INDUSTRIEL

FONCTION:
Sous direction, entreprend des études sur le contrôle et planification de la production, les inventaires ainsi que les procédures administratives, l'analyse de rentabilité d'équipement et d'investissement et les études relatives aux systèmes de contrôle et d'information sur les coûts d'entretien.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en génie industriel.
— De préférence, posséder une expérience pertinente.
— Facilité d'expression autant orale qu'écrite.

RÉMUNÉRATION:
— Salaire avantageux, selon la compétence.
— Emploi stable.
— Avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
CTCUM
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal
H2Z 1H3

Un regroupement de locataires plaide la cause de cinq familles durement éprouvées

par André Tardif

Une vingtaine de groupes de locataires de Québec, Sherbrooke et Montréal pressent les trois paliers de gouvernement de se pencher sur le problème de cinq familles de la métropole qui, en dépit d'un bail et d'une injonction de la Cour supérieure, sont privées de chauffage et d'eau chaude depuis le début de l'hiver.

Le regroupement exige du gouvernement fédéral, responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), du gouvernement provincial, responsable de l'Office d'habitation du Québec, et de la ville de Montréal, responsable de l'Office municipal d'habitation, le rétablissement immédiat du chauffage et de l'eau chaude au Château Esplanade, dans le centre de la métropole, où habitent ces familles.

Les trois organismes gouvernementaux approuvent et financent conjointement tout projet de rénovation soumis à la SCHL, en vertu de son Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Dans le cas du Château Esplanade, un édifice de 84 logements situé sur la rue du même nom, il s'agirait d'un projet de quelque $750,000.

Par ailleurs, les groupes de locataires, qui tenaient une assemblée publique sur le sujet hier soir, demandent qu'une décision de la Cour supérieure du Québec soit rendue dans les meilleurs délais, suite à une requête pour outrage au tribunal déposée contre le propriétaire du « château ».

En septembre 1978, un groupe de personnes faisait l'acquisition de l'édifice sous le nom de Château Esplanade Inc, et déposait, deux mois plus tard, une demande de rénovations à la SCHL. Première difficulté pour les locataires: au cours de l'hiver 1978-79, le chauffage est interrompu. Ils s'en remettent à la Régie des loyers qui leur accorde une réduction de 10% de leur loyer pour la période où elles ont été privées de chauffage.

Entretemps, les locataires quittent les uns après les autres sauf six « irréductibles », soit cinq familles et une personne seule, qui habitent la partie nord de l'édifice. Les logements de la partie sud sont désormais loués sur une base mensuelle. Arrive l'automne 1979 et son frigide mois d'octobre, et pas de chauffage. Et le jour même où ces familles, avec l'appui du Comité logement Saint-Louis, demandent au juge Claude Benoît, de la Cour supérieure, une injonction interlocutoire et exécutoire, le brûleur de la fournaise est enlevé et celle-ci endommagée dans l'opération.

Le juge Benoît, le 30 octobre, accorde l'injonction et enjoint le propriétaire de rétablir le chauffage et l'eau chaude. Mais ce jugement n'ayant apporté aucun résultat, les locataires retournent en Cour supérieure le 12 novembre, et le juge Raymond Landry entend leur requête pour outrage au tribunal du 19 au 22 novembre. Ce dernier est présentement saisi du dossier.

« Aujourd'hui, aucune décision n'a encore été rendue, les requérants sont toujours sans chauffage ni eau chaude, et le propriétaire conteste devant la Régie des loyers le droit des locataires d'habiter leurs logements jusqu'à l'expiration de leurs baux », déclare M. André Lavallée, porte-parole du Comité logement Saint-Louis.

« Généralement, lorsqu'une requête en injonction est accordée limitant le nombre de piqueteurs devant les portes d'une usine, par exemple, ou obligeant les travailleurs à rentrer, et lorsqu'elle n'est pas respectée, tous les moyens sont bons pour faire appliquer la décision de la Cour. Les corps policiers brisent les lignes de piquetage, des travailleurs sont arrêtés et conduits devant les tribunaux pour être jugés pour outrage au tribunal ou autre chose... »

Il relate que les propriétaires de l'édifice n'en sont pas à leur première expérience dans le domaine des rénovations, ayant fait l'acquisition d'un édifice à logements de la rue des Érables, en 1976, aussitôt baptisé Château des Érables.

« Les deux derniers ménages locataires de cet immeuble sont sauvagement expulsés à 7h du matin au printemps 1977, même si leur cause est encore devant la Cour supérieure. Et suite aux rénovations qui y sont effectuées, les loyers ont triplé et 87% des locataires n'ont pu réintégrer les lieux. Quant aux nouveaux locataires, ils se plaignent d'une mauvaise isolation et autres inconvénients. »

M. Lavallée signale la présence, dans les deux dossiers, de Me Edmund T. Asselin, ex-député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à Ottawa et l'un des requérants dans le demande de lettres patentes pour Château Esplanade Inc. Or, les avis d'éviction signifiés aux locataires proviendraient de son étude, au nom des Administrations Parant-Gariépy Ltée. Mais en 1977, rue des Érables, les mêmes avis auraient été émis par Parant-Gariépy au nom des propriétaires, dont Me Asselin.

Or, Parant-Gariépy loge à la même adresse que les Rénovations Parivert Inc. dont le président est M. Fernand Asselin. Le secrétaire-trésorier et actionnaire à 99% est M. Pierre-Alfred Parant, directeur de Château Esplanade jusqu'au 7 novembre dernier. Son entreprise serait mandataire des propriétaires du Château Esplanade pour mener le projet de rénovations à bonne fin.

Libéré momentanément et sous toute réserve

N'eut été du caractère privé de la plainte, un individu de 44 ans, Billy Lockhart, se trouverait encore probablement derrière les barreaux à attendre son enquête préliminaire pour une accusation fort grave et passible de 14 ans d'emprisonnement, soit celle d'avoir causé des lésions corporelles dans le but de blesser, mutiler ou défigurer une personne.

Selon ce qui a été raconté devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, Lockhart s'était épris d'une jeune femme de Saint-Michel, chez qui il avait pris l'habitude d'aller passer trois ou quatre jours chaque semaine.

S'il est vrai que celle-ci avait la fréquentation de bars comme passe-temps, Lockhart n'en avait pas moins déduit qu'elle le préférait à tout autre ami.

Or, un soir que le couple se trouvait à la maison et qu'une querelle sans importance avait surgie, le malheur voulut que ce soit un autre homme qui téléphone et s'entretienne quelque peu avec la concubine tant aimée. Il n'en fallait pas plus à Lockhart pour qu'il se rue sur son amante, qu'il l'égratigne à la figure et que, non satisfait de ce traitement, il entreprenne de la brûler sur le ventre et aux bras avec un poêlon chauffé. Sa jalousie l'avait même poussé à remettre le poêlon sur le feu et à reposer les mêmes gestes. Mais ne trouvant pas la « correction » suffisante, il était allé jusqu'à faire fondre de la margarine dans le même poêlon pour ensuite déverser le chaud liquide sur la tête de sa bien-aimée, selon la version donnée.

Bien que le juge Chaloux ait été passablement troublé par le traitement raconté, il n'a cependant pas hésité à remettre l'accusé en liberté, attendu non seulement que toute l'accusation reposait sur la dénonciation de la présumée victime.

Verdict de non-culpabilité

A l'issue d'une courte délibération, un jury composé de cinq hommes et de sept femmes a décrété hier un verdict de non-culpabilité à l'endroit d'un individu de 37 ans, accusé de séquestration, vol à main armée, possession illégale d'une arme et vol d'automobile.

Le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, n'a eu d'autre choix que de libérer Jean-Marc Roberge, qui demeure cependant détenu pour trois autres dossiers étrangers à cette cause.

Celui-ci était notamment accusé d'avoir séquestré trois membres d'une même famille, d'y avoir volé $800, d'avoir utilisé à leur endroit une arme à feu, qu'il avait illégalement en sa possession, et d'avoir volé l'automobile des victimes de cet acte d'agression, crimes qui auraient été commis le 8 mars 1978, à Saint-Bruno.

† DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

TREMBLAY, Bella Soeur. — À Montréal, le 17 décembre 1979 à l'âge de 73 ans, est décédée, Soeur Bella Tremblay (soeur M. de St-Jean de Lalande) religieuse de Marie Réparatrice. Les funérailles auront lieu le jeudi 20 décembre. Le convoi funèbre partira de la Chapelle du Couvent. No 1025 rue Mont-Royal ouest où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS

SAMSON Maurice

En Floride le 14 décembre 1979 à l'âge de 83 ans, est décédé Maurice Samson, c.a., O.B.E., C.M., D.H.C. de l'Université Laval en sciences comptables, Chevalier de Malte, fondateur de Samson, Bélair & associés. Il laisse son épouse Louise Blais, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, Mlle Germaine Samson, M. et Mme René Samson, (Georgette Amyot), Mme Robert Samson, (Marie Audet), M. et Mme Guy Samson, (Thérèse Désy), M. et Mme Paul Vézina, (Mimi Samson), M. et Mme Edgar Gosselin (Marguerite Blais) M. et Mme Éric Blais, (Lucie Gagné), Rév. Père Louis Philippe Blais, o.c.s.o., Dr et Mme Jules Hallé, (Georgette LaRue), Mme Henri Duclos, (Jeanne Blais), Mme Louis T. Blais, (Lucille Lapierre), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Selon ses dernières volontés, il a été incinéré. Un service sera chanté en l'Église Saint-Coeur de Marie, vendredi le 21 décembre 1979, à 2 heures p.m. Au lieu de fleurs, des dons à sa mémoire pourront être transmis à l'Institut de cardiologie de Québec, Hôpital Laval, 2725 chemin Ste-Foy, Québec G1V 4G5.

NÉCROLOGIE

PÈRE VICTOR GAGNON

CLERC DE SAINT-VIATEUR

(1930-1979)

Le Père Victor Gagnon, c.s.v. est décédé subitement à l'hôpital général de Baie-Comeau, le 17 décembre 1979, à l'âge de 49 ans, dans sa 31ème année de profession religieuse et sa 13ème année de sacerdoce. Né à Saint-Damase de Matane le 10 août 1930, entré au Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud, en 1948, le Père Gagnon fut d'abord professeur à Montréal, aux écoles Saint-Louis et Saint-Jean-de-la-Croix. Il enseigna ensuite un an au Juvénat de Vourles, près de Lyon, en France. Il entreprit alors des études théologiques à Joliette en 1963 en vue du sacerdoce qu'il reçut le 18 mars 1967. Le Père Gagnon exerça son apostolat comme missionnaire au Pérou, dans une barriada de la banlieue de Lima. Il fut aumônier d'un orphelinat, curé de paroisse, supérieur régional des Viateurs du Pérou et chargé de pastorale à Collique. Après quelques mois de repos au Canada, il se proposait de retourner au Pérou en début de janvier.

Le Père Victor Gagnon laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses frères et soeurs: Antoine, Marie-Anne, Léopold, Joseph-Alexandre, O.M.I., Rolland, Marie-Alice, F.J., Robert, Marie-Louis, Marie-Ange et Cécile.

La dépouille mortelle est exposée à la salle d'accueil de l'église Sainte-Amélie, à Baie-Comeau, où aura lieu une première célébration des funérailles le 19 courant, à 13 h 30. Le Père Gagnon sera de nouveau exposé, à compter de jeudi après-midi le 20 courant, à la Résidence provinciale des C.S.V., 450 avenue Querbes, Outremont, où aura lieu une seconde célébration des funérailles le samedi 22 décembre, à 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Rigaud. "Les Missions Saint-Viateur" accepteront offrandes de messes ou dons pour le Pérou.

Depuis plusieurs années, OXFAM-QUÉBEC est présent dans des dizaines de pays du Tiers-Monde...

AUJOURD'HUI,

OXFAM-QUÉBEC

vient en aide au

CAMBODGE

et au

NICARAGUA

grâce à vos dons !

SOYEZ GÉNÉREUX

Veuillez faire parvenir votre don à
OXFAM-QUÉBEC
c.p. 4444
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3R6

Nom .....
Adresse .....
Municipalité ..... Province .....
Code postal .....

Ci-joint la somme de $.....
Un reçu sera envoyé pour tous les dons de plus de $10.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

c.l.s.c. longueuil-est

recherche les services d'un

MÉDECIN

Fonctions:
- Assurer les soins courants en santé (consultations médicales et visites à domicile);
- Participer au programme planification des naissances;
- Collaborer à la mise sur pied de journées à termes sur la prévention;

Exigences:
- Être médecin-omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins;
- Être intéressé à une approche globale des problèmes de santé;
- Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Traitement:
Selon l'entente entre le Ministère des Affaires sociales et la Fédération des Médecins-Omnipraticiens du Québec.

Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae avant le 4 janvier 1980, 17 heures, à:

Secrétaire de Direction
C.L.S.C. Longueuil-Est
388 rue Lamarre
Longueuil, Qué. J4J 1T2

DIRECTEUR

MISE AU POINT DES TISSUS

Notre division des tissus est à la recherche d'un technicien en textile possédant au moins 10 années d'expérience dans la conception des tissus et leur production en usine, en plus de posséder des qualités de créateur certaines.

Idéalement, ce poste-clé intéressera un diplômé universitaire ou un gradué de cegep en textile, intéressé à la prise en charge, pour la division entière, de tous les aspects de la mise au point des nouveaux styles de tissus qui pourrait agir en tant que trait d'union principal entre le marketing et la fabrication en tout ce qui concerne les styles, le design et la mise au point des tissus et qui désire un poste où les défis sont à la mesure de son talent.

En outre, il jouera un rôle déterminant sur la possibilité de fabrication, la préparation des spécifications techniques, la détermination des coûts des nouveaux tissus, de même que l'évaluation des essais de mise au point. Il sera familier avec toutes les facettes du tissage, de la teinturerie et de la finition des tissus.

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae qui sera traité confidentiellement, à l'adresse suivante:

CELANESE

CELANESE CANADA INC.
Division des tissus
23e étage
800 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. H3C 3K8

à l'attention de: **M. G.W. McPhee**
Directeur du marketing
Tél: (514) 878-1581, poste 446

LE CENTRE HOSPITALIER LA GRANDE RIVIÈRE

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Fonctions et responsabilités:
Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent au centre hospitalier La Grande Rivière à LG-2 et dans les autres points de service du territoire de la Baie James.

Exigences:
- Médecin membre en règle de l'Ordre des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec;
- Posséder quelques années d'expérience dans la pratique médicale;
- La préférence sera accordée au candidat possédant une bonne expérience en médecine industrielle et en santé communautaire.

Rémunération:
Selon les normes du M.A.S. et l'expérience du candidat.

Conditions de travail:
Prime d'éloignement et avantages très intéressants.

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande et curriculum vitae avant le 1er janvier 1980, au:

Directeur Général
Centre Hospitalier La Grande Rivière
Chantier LG-2, La Grande, Qué.
J0Y 2V0

CÉGEP DE ST-JÉRÔME

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Le Cégep de St-Jérôme sollicite des candidatures pour le poste de directeur des services pédagogiques.
Sous la direction du directeur général, le(la) candidat(e) assurera la direction des services de l'enseignement. À ce titre, le(la) candidat(e) sera notamment responsable de la coordination de l'application du régime pédagogique. La coordination de la gestion budgétaire des services pédagogiques, de l'application de programmes d'activités des sous-services relèvent également de ce poste.
Le directeur participe au travail de différents comités dont il est, pour certain, responsable de la coordination. De plus, il(elle) représente le collège auprès d'instances extérieures.
Le CÉGEP DE ST-JÉRÔME dispense de l'enseignement à 2400 étudiants réguliers inscrits à 60% au secteur professionnel.
Le COLLÈGE dispose d'installations modernes dont notamment plusieurs laboratoires spécialisés, incluant des équipements audio-visuels très perfectionnés, un centre sportif avec piscine, des résidences étudiantes, etc.
Le(la) candidat(e) que nous recherchons possède une formation universitaire et une expérience de travail pertinente acquise au moins en partie dans le secteur de l'enseignement collégial. De plus, le(la) candidat(e) possèdera, au niveau personnel, une grande capacité d'établir une véritable communication et d'assumer un leadership.
La rémunération rattachée à ce poste pourra atteindre $43,000.
Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent nous transmettre un curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1980, à l'adresse suivante:

Service du Personnel
CÉGEP DE ST-JÉRÔME
455 rue Fournier
St-Jérôme, Qué. J7Z 4V2
a/s Poste de directeur
des services pédagogiques

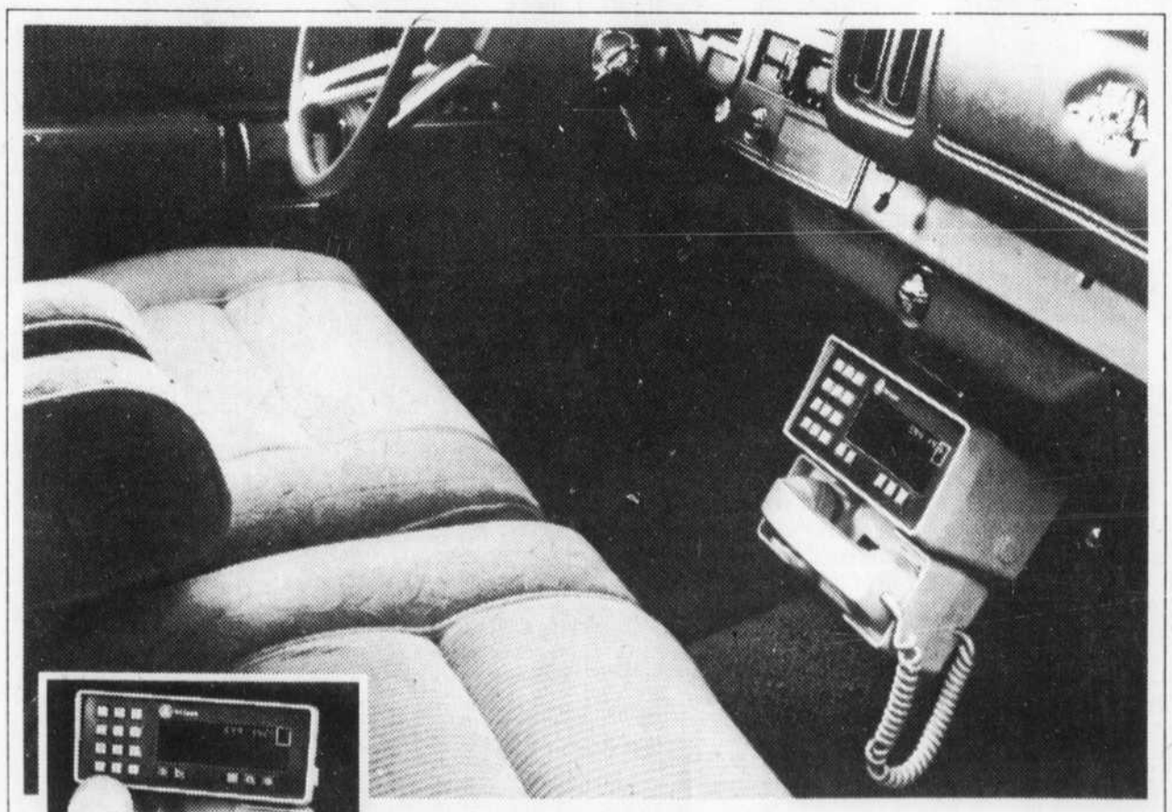

ACCÈS 450:
Un vrai téléphone de bureau dans votre auto.

Pour vous, chaque minute compte. Et vous désirez un téléphone d'auto qui vous économise du temps. Bell Canada vous propose le tout nouvel appareil Accès 450: un des radiotéléphones mobiles les plus perfectionnés. C'est un outil des plus utiles pour l'homme d'affaires.

Son fonctionnement entièrement automatique vous permet de composer directement, sans l'aide du téléphoniste. Vos appels locaux ou interurbains sont acheminés rapidement. Bref, dans un rayon de 40 kilomètres environ du centre-ville de Montréal, vous êtes aussi accessible qu'au bureau.

Avec Accès 450, vous brassez vos affaires confidentiellement. Vos conversations sont privées: aucun autre usager du système ne peut vous entendre. Et vous n'avez pas de bouton à pousser pour parler.

Accès 450 est un appareil luxueux. Son clavier à boutons-poussoirs lumineux, l'affichage du numéro composé de même que le rappel du dernier numéro le mettent dans une classe à part.

Accès 450 est un appareil fiable et efficace. Les 30 années d'expérience de Bell Canada dans le domaine des communications radio sont votre meilleure garantie. Nous pouvons vous assurer un service d'entretien fiable et de haute qualité.

Vous aimeriez essayer l'appareil **Accès 450**? Communiquez sans tarder avec le représentant de Bell Canada au **866-6618**. Il vous donnera rendez-vous pour essayer l'appareil ou, si vous préférez, retournez-nous le coupon ci-dessous.

Veuillez me faire parvenir, sans obligation de ma part, plus d'information concernant l'appareil **Accès 450**.
Bell Canada, Services radio
Bureau 300 – 2155, rue Guy, Montreal, Quebec H3H 2L9
A l'attention de Monsieur Robert Dupuis

nom .....
titre .....
compagnie .....
adresse .....
ville ..... code postal .....
telephone ..... (bureau) ..... (résidence)

DEV 19/12/79

Bell

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Forte progression

Excellente journée à la Bourse de Toronto où l'indice composé termine la séance en hausse de 11.54 à 1,783.93.

Les indices des métaux, des aurifères et des pétroles ont atteint des sommets. Seulement trois secteurs du marché ont fléchi, les plus lourdes pertes revenant à celui des communications. Le volume des transactions comprenait 6.53 million d'actions d'une valeur globale de $101.87 millions, et 5,898 contrats d'option ont été négociés.

Finalement, les hausses sont plus nombreuses que les baisses, soit 271 contre 199 et 233 titres conservent leurs positions du jour précédent.

Standard Oil Co. of California a signalé un quatrième essai couronné de succès à son puits P-15 Hibernia, dans lequel Gulf Canada a un intérêt. Les ventes bénéficiaires consécutives à la nouvelle ont fait baisser l'action Gulf de 2 3-4 à $119.

Les transactions ont été suspendues à l'ouverture sur le titre Precambrian Shield Resources Ltd, cette compagnie devant faire une déclaration. Dernière cote: $4.25.

Reprise des échanges sur Canadian Occidental Petroleum Ltd dont le titre termine inchangé à $12 7-8.

L'arrêt demeure en vigueur concernant le titre Scott-LaSalle Ltd, qui s'échangeait en dernier à $1.20. Sa filiale à part entière, LaSalle Factories Ltd, a déposé son bilan.

Hudson's Bay Oil and Gas prend 3 à $107, Petrofina Canada 2 1-2 à $47 1-2, Allarco Developments 2 à $49, Trimac A 1 1-2 à $44 1-2 et Walker-Gooderham A 1 1-4 à $55 7-8.

Bow Valley Industries cède 1 à $39 3-4, Astral Bellevue 20 cents à $2.20, Federal Trustco A 20 cents à $2.30, Lambda Mercantile 15 cents à $1.25 et J. D. Carrier 10 cents à 30 cents.

Dans le secteur minier, United Keno Hill Mines gagne 3 1-4 à $33 1-4, Dome Mines 1 7-8 à $58 7-8 et Cyprus Anvil Mining 1 3-4 à $18 1-4. Western Mines perd 3-8 à $10 1-2 et Gulfstream Resources 20 cents à $4.55.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2000	350	350	350	+15
Aby Gln w	200	$6½	6½	6½	
Abti Prce	27495	$19½	18⅝	19⅜	+⅜
Abitbi 7½p	125	$42½	42½	42½	−½
Abitbi 10	z30	$51⅛	51⅛	51⅛	
Action Trd	11825	40	39	39	
Adanac M	17400	$7	6	7	+⅞
Afton Min	4625	$27½	26⅞	27½	+¾
Agnico E	28770	$10⅛	9⅝	10	+⅜
Agra Ind A	700	495	480	480	−15
Ahed C	100	130	130	130	−1
Akaitcho	4000	150	145	145	−5
Albany	108400	144	139	142	+3
Alt Energy	7050	$40½	40¼	40½	+¼
Alta Gas A	34787	$26½	25⅞	26	+⅛
Alta G C p	3300	$61½	61	61	
Alta G E p	550	$25	24	25	+2
Alta G F	z10	$26⅜	26⅜	26⅜	
Alta G 9.76	700	$26½	26⅜	26½	−¼
Alta G 7.60	500	$23⅜	23⅜	23⅜	−⅛
Alta G 6⅜	16970	$36½	36	36¼	+¼
Alcan	16865	$52½	52	52¼	+⅛
Algoma St	8085	$29⅞	29¾	29¾	+¾
Allarco Dv	1000	$49	49	49	+2
Am Larder	18000	34	32	34	+4
Am Eagle	11000	365	350	360	
Am Leduc	32200	54	51	53	−1
Andres W A	3400	$12	11⅜	11½	−½
Andres W B	1200	$11¼	11¼	11¼	
Ang CT 4½	260	$25	25	25	
Ang D Gld	4500	215	200	200	
Ang U Dev	3900	430	420	425	−50
Anthes Cp	2160	$72	72	72	−1
Aquitaine	26985	$45	41½	42½	−½
Arbor C	750	100	100	100	
Argosy	3600	30	28½	30	+3
Argus	100	$16½	16½	16½	
Args 260 p	200	$28¾	28¾	28¾	+1
Argus C pr	3600	$7⅞	6¾	7⅛	+¼
Asamera	26883	$23½	22¼	22½	−¾
Asbestos	2725	$35½	35⅛	35½	+⅛
Asoc Porc	279	195	195	195	+5
Astral	700	220	220	220	−20
Atco A	3900	$19¾	19½	19½	
Atl C Cop	1000	80	80	80	
Atlas Yk	4800	62	60	62	+2
Ato Hard A	z40	$12¼	12¼	12¼	
BP Can	19471	$40¼	39¼	39⅜	−⅛
Banister C	2900	$18¼	17⅞	18	−¼
Bank BC	100	$30	30	30	
Bank Mtl	21253	$24	23⅜	24	+¾
Bank N S	26804	$25	24½	24⅞	+¼
Bankeno	4700	405	390	400	
Barex	10000	23	21	23	+1
Bary Expl	500	156	156	156	+1
Basic Res	5300	$11¼	10¾	10⅞	−⅛
Bathrst p	1000	$11⅛	11	11	−⅛
Baton B	1000	$12½	12½	12½	
Belding	200	275	275	275	−25
Bell Canad	86099	$21⅛	20⅜	20⅞	+⅜
Bell Apr	z12	$60¼	60¼	60¼	
Bell 2.28	1800	$31¼	31	31¼	+⅝
Bell 1.80	300	$22	21¾	22	+½
Bell 1.96	550	$25¾	25½	25½	−¼
Bighart OG	580	$6⅛	6	6⅛	+⅛
Bl Hawk	8500	30	30	30	
Blakwod A	350	475	475	475	−10
Bonza O	45120	$9	8½	8½	−¼
Bonanza W	25883	360	330	345	+5
Border C	z10	420	420	420	
Bow Valy	12245	$40½	39¾	39¾	−1
Bralor Res	6750	$21⅞	20¾	21¼	+½
Bramalea	1200	$20¾	20¼	20⅜	−⅛
Brascan A	5950	$22⅞	22¾	22⅞	+¼
Brenda M	5700	$28¼	26	27½	+1¾
Bright A	z25	$14¾	14¾	14¾	
Brinco	4425	$7⅜	7	7¼	+¼
Brinco p	1950	475	475	475	−20
Br Am Bnk	100	$46	46	46	+3
BCFP	3670	$22¼	22	22¼	+¼
BCRIC	14715	$7	6⅞	7	
BC Phone	3639	$17	16½	17	+½
BCPh 4¾ p	z90	$51¼	51¼	51¼	
BCPh 1956	z80	$53½	53½	53½	
BCPh 4.84	11100	$13⅝	13⅜	13⅜	
BCPh 5.15	150	$57¼	57¼	57¼	+½
BCPh 6.80	200	$19	19	19	
BCP 7.04 p	z100	$20½	20	20	
BCP 10.16 p	z49	$27½	26⅝	27½	
BCP 2.32 p	300	$33	32	33	+1
Broul Reef	z300	58	58	58	
Brunswk	11700	$9⅝	9⅜	9⅜	−¼
Budd Can	1400	$7¼	7⅛	7⅛	+⅛
CC Yachts	600	280	280	280	
CAE	2643	$14¼	14⅛	14¼	
CME Res	9700	230	220	230	+9
Cad Frv	6208	$17⅝	17⅜	17⅜	−¼
Cad Frv A	552	$9⅛	9⅛	9⅛	−⅛
Cal Pow A	4298	$44	43½	43½	−1
Cal P 5 p	400	$58¾	58¾	58¾	
Cal P 7 p	z50	$81¾	81¾	81¾	
Cal P 7½ p	100	$91	91	91	−5
Cal P 10 p	85	$107	104	104	−1
Cal P 9.75	50	$101½	101½	101½	−½
Calvrt	342400	200	184	195	+11
Cam Mine	24000	30½	29	30½	+1½
Camflo	6075	$18	17¾	17¾	−⅛
C Chib A	700	$10¾	10⅝	10¾	+⅛
Camp RL	13040	$31⅞	30⅞	31⅝	+⅝
Can Cem	1324	$12⅞	12¾	12¾	
CCe C p	8500	$14½	14½	14½	−½
CDC	4022	$9½	9⅛	9⅛	−⅛
CDC pr B	697	$118	117	118	+1
Can Malt A	125	$30½	30½	30½	−¼
C Nor West	13150	$17¾	17½	17½	−⅛
C Packrs	1200	$31⅞	31½	31½	−⅜
Can Perm	4638	$18⅞	18⅜	18¾	+½
C Perm 6¾	100	$22	22	22	
CS Pete	9200	$12⅛	11¼	11¼	−⅝
Can Trust	1700	$22½	21¾	21¾	−¾
C Tung	1275	$21	20½	21	
Cdn Arrow	505	70	70	70	−5
CCablesy A	2359	$13	12¾	12¾	−¼
CCablesy B	150	$12½	12½	12½	−½
CCable w	24325	124	80	80	−45
Cdn Cel	300	$8⅞	8½	8½	−⅜
C Curtis	1000	70	69	70	
C Formost	902	$6⅛	6⅛	6⅛	−⅛
C Found pr	100	$8½	8½	8½	−1
CG Invest	400	$22¼	22¼	22¼	
C Homestd	3650	$26⅜	26¼	26⅜	+⅜
CI Bk Com	14797	$25⅜	25⅛	25¼	
CIL	250	$26¼	26¼	26¼	
C Manoir	550	$5¼	5¼	5¼	+⅛
C Marconi	1900	$19¾	19½	19½	+⅝
C Merrill	2190	$24	23¾	24	+¼
CNat R	40540	$8½	8⅜	8½	
C Ocdental	9532	$12⅞	12¾	12⅞	
CP Inve	18875	$35¾	35¼	35½	+⅜
CP Ltd	24881	$37¾	37⅛	37¼	+⅛
CPL A p	300	$9¼	9¼	9¼	
CPL 4 p	100	$8	8	8	−¼
CPL UK p	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+⅜
C Reserve	2900	$23¼	22½	22¾	+¾
Cdn Sup O	1175	$218	212	218	+9
Cdn Tire	250	$25½	25¼	25½	+½
Cdn Tire A	14136	$26	25½	26	+½
C Uilties	4367	$19⅛	19	19	+⅛
C Util 5 pr	z35	$56	55¾	55¾	
CU 10¼	200	$26¼	26¼	26¼	−½
C Util 7.30	4700	$24	24	24	
CWN G 4 pr	205	$8¾	8¾	8¾	−¼
Candel Oil	661	$55	54¾	55	+2
Canray	62890	325	300	325	+20
Canron A	1760	$12½	12½	12½	−¼
Cara	5200	$16½	15⅝	16¼	+⅜
Carl OK	104080	$7⅛	6⅝	6⅝	+⅛
Carl A p	200	$25	25	25	+¼
Carl B p	701	$28	28	28	
Carma A	1220	$14½	14¼	14¼	−¾
Carma B	5060	$14¼	14¼	14¼	
Carolin M	600	$15½	15½	15½	
Carrier JD	5400	40	30	30	−10
Cassiar	110	$11¼	11¼	11¼	−½
Cassidy L	100	400	400	400	
Casidy A p	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Celanese	28766	$6⅛	5¾	6	+⅛
Celan 175 p	1750	$18	18	18	−⅛
Cenex	183200	34	29	33	+4
Ctl Est A	100	$10½	10½	10½	
Chnclr	4955	$5⅞	5½	5¾	+¼
Cherokee	19100	$11⅜	11	11⅜	+½
Chib Kay	z150	15½	15½	15½	
Chieftan D	16110	$34¾	34	34¼	
Chrysler	4695	$7¾	7⅜	7½	
Coin Lake	5500	28	25	25	−5
Cmplx	5500	480	470	470	
Cominco	19100	$46¾	46¼	46½	+½
Cominco A	400	$25¼	25¼	25¼	−¼
Comrcl O G	30900	350	315	340	+20
C Holiday I	z70	$9	9	9	
Computel	400	425	400	425	−75
Comtech	500	265	265	265	
Coniagas	1000	140	140	140	
Con Bath A	67785	$14½	14	14¼	+¼
Con Bath p	10000	$17	17	17	+½
Con Fardy	2433	325	320	325	+5
C Durham	54770	171	158	169	+9
C Marben	2600	241	234	234	−6
C Morisn	6350	289	285	285	−4
Cons Prof	35591	132	125	132	+8
C Rambler	6700	430	415	430	+15
C Rexspar	7000	64	52	64	+22
Con Textle	100	$7¾	7¾	7¾	+¼
Con Distrb	13500	$10½	10⅛	10⅜	+⅛
Cons Gas	53265	$27¾	27	27⅜	+⅜
Con Gas D	z100	$35⅜	34⅞	35⅜	
Con Glass	240	$15½	15½	15½	−½
Control F	100	340	340	340	
Conventrs	21860	$11⅝	11⅜	11½	−⅛
Conwest	2575	$6¾	6⅜	6⅜	+¼
Cop Fields	1000	$10¼	10	10	+½
Coseka R	61816	$11⅞	11½	11⅞	+⅜
Costain Ltd	200	$7¼	7¼	7¼	
Courvan	2400	100	97	97	−3
Craigmt	6725	$6⅞	6¾	6⅞	
Crain RL	400	$11	11	11	+⅛
Crestbrk	656	$20⅛	20	20	
Crwn Life	189	$62	62	62	−½
Crown 8¾	z50	$18¾	18¾	18¾	
C Zelrba A	595	$22½	22½	22½	+½
Crush Intl	z5	$12¾	12¾	12¾	
Cuvier M	1500	53	52	52	−1
Cygnus A	200	$30¼	30¼	30¼	−¼
Cyprus	26330	$18¼	16½	18¼	+1¾
Czar Res	11950	$15¾	15½	15½	+¼
Czar Res p	300	$39½	39	39	+1½
Dale-R	350	$17½	16	16	−1½
Daon Dev	41190	$14	13¼	14	+¾
Daon 8⅜ p	1600	$8½	8⅜	8½	+⅛
Daon 9½ p	3600	$8⅞	8½	8½	−⅜
D Elda	160200	162	139	153	+13
Delhi Pac	29525	71	69	71	+3
Denison	11725	$36⅞	36⅜	36½	
Dicknsn	6625	$9⅝	9¼	9⅜	+⅛
Digtech	3900	$5	475	475	
Discovry	13000	153	143	150	+15
Dist Tr A	100	$8½	8½	8½	
Doman I	900	$6¼	6¼	6¼	
Dome Mine	5730	$59	57¼	58⅞	+1⅞
Dome Pete	79167	$50⅜	49⅜	49⅜	+⅜
D Pete A p	3500	$21½	21¼	21½	+⅛
D Pete B p	420	$21¼	21	21¼	
D Bridge	3030	$17⅛	17⅛	17⅛	
D Citrs A	600	480	480	480	−5
D Explor	10000	50	48	48	
Dofasco A	2180	$34½	34	34⅛	+⅛
Dofasco p	1900	$56½	56½	56½	
Dom Store	14875	$20⅜	20	20	−⅛
D Textle	2900	$13⅞	13⅝	13⅝	−¼
Domtar	22850	$25½	25	25	+½
Dr Mc C A	600	$12½	12½	12½	
Dunde Pal	1000	57	57	57	+2
Dunraie	500	55	55	55	−5
Du Pont A	320	$24¾	24¾	24¾	
Dustbane	z20	$8¼	8¼	8¼	
Dylex L A	28620	$9⅝	9¼	9¼	−½
Dynmr	102150	365	345	360	+20
E-L Fin	750	$12½	12½	12½	+½
E-L Fin p	720	$12⅞	12⅞	12⅞	+⅜
Est Mlrtic	3800	260	255	255	−5
East Sul A	14075	252	245	245	−8
Estn Prov	1100	$7¼	7¼	7¼	−⅛
Econ Inv	2370	$20	20	20	
Ego Res	23605	195	188	190	
Elhm A	3150	430	420	425	−10
Elks Stors	100	$6	6	6	−⅛
Emco	1025	$9¾	9¾	9¾	
Exquisite	600	335	335	335	
Extndcar	1000	$10½	10⅜	10½	
Extd A	1416	$10¾	10⅜	10⅜	−¼
Falcon C	15900	$8⅞	8½	8¾	+⅛
Fibrg Nik A	6230	$85⅞	85¼	85¼	−¼
Fed Ind A	2900	$6½	6½	6½	+⅛
Fed Pion	100	$34½	34½	34½	+½
Fed Trust A	600	230	230	230	−20
Fidelity Tr	100	455	455	455	−5
Fidelty Trp	200	$17	17	17	
Firan Gndl	z150	67	67	67	
Fireco SA	1000	325	325	325	−15
F Calgary	30200	258	233	252	+17
F Cty Tr A	200	$10¼	10¼	10¼	
F Cty Tr C	500	$7½	7½	7½	
F Mar	2700	139	137	139	−1
Foodex p	550	$7	6¾	6¾	−¼
Ford Cnda	2905	$51	50¼	51	
Francana	7010	$13¾	13	13½	+⅜
G&H Steel	1800	165	151	151	−9
GM Res	5800	$5¾	5½	5¾	
GSWCI A	z25	$7½	7½	7½	
Galveston	4300	325	310	325	+25
Garbell p	400	475	475	475	−5
Gaz Metr	1900	$7⅜	7¼	7¼	−¼
Gen Baker	400	$7⅞	7⅞	7⅞	
G Distrb A	300	$7½	7½	7½	+¼
G Distrb w	1200	215	215	215	+8
GMC	320	$61½	61¼	61¼	−¼
Genstar L	3940	$26¼	25¾	25¾	−⅝
Gerin 1st p	400	$7½	7½	7½	−½
Giant Yk	4100	$16⅛	15¼	16⅛	+⅞
Gibraltar	8200	$8⅞	8½	8⅞	+⅛
Glbe Rlty p	1000	$23¾	23½	23¾	+¾
Goldale A	8800	$6⅛	6	6⅛	+⅛
Goldund M	82208	380	340	370	+30
Goodyear	500	$20	19¼	20	+¾
Graff G	2680	$12	12	12	
Graff G A	z60	$13	13	13	
Graff G p	z63	$30⅜	30⅜	30⅜	
Granduc	4200	233	226	229	+4
GL Nickl	z100	80	80	80	
GL Forest	8250	$42½	42	42½	+½
GN Fin	z80	235	235	235	
Gt West S	200	325	325	325	
G Goose	2050	$5½	5½	5½	
Greyhnd C	z50	180	180	180	
Greyhnd	z11	$24⅞	24⅞	24⅞	
Guar Tr p	1800	$16¾	16¼	16¾	−¼
Gulf C	119894	$125	116½	119	−2¾
Gulfstrem	69258	485	440	455	−20
HCI Hldg	300	$16¼	16¼	16¼	+¼
Halifax D	550	315	315	315	
H Group A	225	430	430	430	−5
Hardee	z300	69	69	69	
Hard Crp A	4500	240	231	240	+10

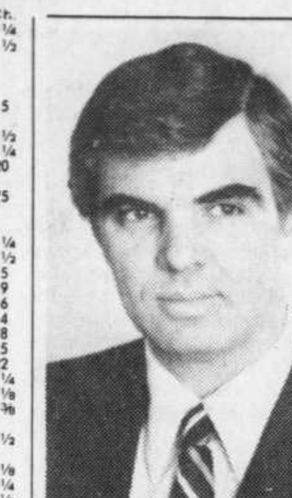

Me André P. Asselin

De Grandpré Colas Deschênes Godin Paquette Lasnier & Alary, avocats, ont le plaisir d'annoncer que Me André P. Asselin s'est récemment joint à leur étude. Auparavant Me Asselin exerçait sa profession au sein d'une importante entreprise manufacturière canadienne.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Hard Crp C	300	230	230	230	−8
Harlequin	8630	$21⅛	20⅜	20⅝	+⅜
Harris A	9100	$5	5	5	
Harris B	5500	420	420	420	−5
Hatleigh A	z60	$5⅝	5⅝	5⅝	
Hatleigh B	z80	$6¼	6⅛	6¼	
Hawker	900	$16½	16¼	16¼	
Hayes D	1588	$9¼	9¼	9¼	
Hedway A	100	$5	5	5	
Highfield	5600	305	300	300	+10
Holinger A	18430	$45	45	45	+½
Home A	57601	$100	98½	99	
Home B	11311	$99	98	98½	+1
H Bay Mng	3030	$24⅜	23⅝	23⅝	−⅜
H Bay Co	3115	$24½	24⅜	24⅜	+⅛
HBC pr	4681	$21¾	21½	21¾	+⅜
HB Oil Gas	7435	$108¼	104½	107	+3
Husky Oil	700	$73¾	73¾	73¾	−½
Husky B pr	1530	$38	38	38	
Hydra Ex	2200	54	53	54	−1
IAC	38880	$11¼	11	11¼	+⅛
IAC 4½ p	100	$84	84	84	
ITL Ind	525	305	305	305	
IU Intl	25464	$12¼	12	12¼	+⅛
Imasco	775	$42½	42¼	42½	+¼
Imp Oil A	71416	$44¼	43¼	43½	
Imp Oil B	154	$43⅜	43⅜	43⅜	
Inco	47848	$25⅝	25⅛	25⅜	+⅜
Inco 7.85	250	$23¼	23	23	−¼
Indal	6600	$12¼	12⅛	12⅛	−⅛
Inland Gas	100	$13	13	13	+⅛
Inland G p	300	$11⅞	11⅞	11⅞	+⅛
Inter-City	7000	$21⅛	20¾	21	
IBM	594	$75¼	75	75	−⅝
Int Mogul	787	$6⅞	6⅜	6⅞	+⅛
I Mogul A	182	$13	13	13	
Intpr Pipe	13607	$18¼	17⅞	18¼	+⅜
Ipsco	750	$20¾	20¾	20¾	+⅜
Inv Grp A	250	$17⅛	17⅛	17⅛	−⅛
Irwin Toy	3600	310	300	305	−5
Ivaco	49700	$15½	15	15½	
Ivaco 8.85	100	$47.	47	47	
Jannock	2400	$11¼	11¼	11¼	
Jannock 8	1000	$13¼	13¼	13¼	
Jannock w	2150	$6	5¾	5¾	−¼
Jorex Ltd	6500	45	45	45	+2½
Joutel	7500	115	112	115	+3
Kaiser Re	24690	$30⅝	30	30⅜	+⅜
Kam Kotia	8050	$5⅝	5⅜	5⅜	+⅛
Kaps Tran	28200	114	107	108	−6
Keeprite	100	$14	14	14	
Kelsey H	500	$22	22	22	−½
Kerr Add	22191	$15¾	15	15⅜	+½
La Luz	z10	$7	7	7	
Labatt A	12030	$22⅜	21¾	22⅜	+⅝
Labatt A p	220	$21⅞	21⅞	21⅞	+¼
Lab Min	110	$45	45	45	
Lacana	76940	$9⅜	8⅜	9	+½
Lacana w	13900	$6½	5¾	6½	+¾
Laidlaw A	250	$7⅜	7⅜	7⅜	+⅛
Laidlaw B	1200	$6⅞	6¾	6¾	−⅛
Ldl 9¾	568	$10½	10½	10½	−½
Laidlaw F	1513	$7¾	7⅝	7⅝	
L Ont Cem	1440	$5¼	5⅛	5⅛	
L Shore	2350	$5½	5⅜	5½	+⅜
Lambd M	1000	125	125	125	−15
Lasitr Km	1625	220	200	220	+10
Laurasia	8900	67	66	66	+2
Lau Fin p	1100	$11	10¾	10¾	−¼
Lava Cap	21300	460	450	455	+15
Leigh Inst	2000	$9¾	9½	9½	
Levy A pr	1250	$7¾	7¼	7¾	+⅜
Liberian	3700	$6⅝	6½	6½	
LL Lac	510	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co A	20764	380	380	380	
Lob Co B	2504	385	385	385	
Lob Co pr	z40	$26⅜	26⅜	26⅜	
Lob Ltd A p	z1	$15⅞	15⅞	15⅞	
Lob Ltd B p	4300	$16¾	16½	16½	−¼
Lochiel	14000	460	450	460	+10
Lytton M	5789	34	33	33	+1
MICC	1800	$10½	10½	10½	
MICC 8⅜	200	$23	23	23	
MTS Inter	1500	80	80	80	
Maclarn A	10950	$21¾	21½	21¾	+¼
Maclarn B	200	$22½	22½	22½	+½
Mclan H A	400	$21¾	21¾	21¾	+¾
MB Ltd	39875	$26¾	26½	26½	−⅛
Madeline	3794	170	162	170	+8
Madsen	1000	155	155	155	+5
Magna A	812	$10¾	10½	10½	−⅝
Magna B	100	$11¼	11¼	11¼	−¼
Magnason	400	230	210	225	+15
Magnetcs	8800	130	128	129	−6
Maislin I	300	480	475	480	+5
Majstc Wil	36750	$5	485	495	−5
Malartic	2100	125	116	125	
Man Bar	9100	68	65	65	−3
M Lf Gard	200	$28½	28¼	28½	+¾
Maritime	650	$23	22⅛	22⅛	−1¼
Markel F	1100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Mark Spnc	1100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Mass Fer	12295	$12¾	12⅝	12¾	
Mas F A	700	$21¼	20¼	21¼	+1
Mas F B	1750	$20¼	20	20¼	+⅜
Matchan	z200	25	25	25	
Mc Adam	z300	26½	26½	26½	
Mc Intyre	205	$68	68	68	+¾
McIntyre r	14292	240	100	110	−130
McLaghln	1000	$8¾	8¾	8¾	
McLghl 9 p	200	$19½	19½	19½	
McLghl 10p	360	$13	13	13	
Melcor	600	$13	13	13	
Mentor	1200	350	340	350	+10
Mercantil	3400	$15⅝	15⅜	15½	
Merland E	64165	$21¼	20⅝	20⅝	+¼
Met Stors p	200	$14¾	14¾	14¾	
Met Str 67p	z50	$14½	14½	14½	
Midcon	300	250	250	250	+30
Mikes Subs	400	165	165	165	−10
Minrl Res	11000	257	250	257	+2
Mitel Corp	10820	$17⅝	17⅛	17½	+⅛
Moffat A	3200	$13	13	13	
Molson A	5430	$25¼	25¼	25¼	+⅜
Molson B	z5	$22¼	22¼	22¼	
Monenco A	200	$10¼	10¼	10¼	+¼
Mtl Trust	200	$19	19	19	−½
Moore	16363	$36	35⅝	35¾	
Mtn States	41150	$12¼	11	11⅞	+⅞
Muncpl SL	200	$6	6	6	+¼
Murphy	5520	$28½	27½	27½	−½
NBU Mine	6600	300	290	295	+5
Nat Bk Can	4010	$11⅞	11½	11⅞	−⅛
Nat Drug	480	$11	11	11	+⅜
Nat Pete	22300	134	128	132	+4
Nat Sea A	150	$16	16	16	
Nat Trust	3600	$26	26	26	
Nemco	12400	283	276	283	+3
Neomar	600	279	275	279	+7
NB Tel	100	$21¼	21¼	21¼	−¼
NB Tel 1.85	485	$20¼	20	20	−1
N Kelore	3500	21	20	21	−1
N Provid D	7000	53	50	50	−3
N Que Ragl	4500	270	260	261	−9
N Senator	4120	19	19	19	−1
N York Oil	9000	238	230	235	
Nfld LP A	z10	$20½	20½	20½	
Nfld Tel	300	$10¾	10¾	10¾	
Nfld Te 885	100	$20¼	20¼	20¼	+¾
Newnor	2000	16	16	16	−½
Nick Rim	z400	21	21	21	
Noble M	1000	145	145	145	−5
Nor Acme	3500	35	34	35	
Noranda	57326	$22⅞	22⅜	22⅜	+⅛
Norbaska	17800	46	43	45	+3
Norcen	64770	$33¼	32¾	32¾	
Norcn 288	16630	$59¼	58¼	58½	
Norlex	8200	15	14	15	+½
Normick P	600	$6¾	6¾	6¾	
N Canada	1500	83	83	83	+3
Nor Tel	8300	$54	53⅛	53⅛	−⅛
Northgat	24075	$10⅛	9	9¾	−¼
Northld	38900	36	35	35½	−1½
NW Util p	z50	$44	44	44	
NS Savngs	685	$8⅜	8⅜	8⅜	
Nowsco W	10000	$46¼	46¼	46¼	
Nu-Wst A	12675	$14	13½	13¾	+¼
Nu-Wst p	300	$18⅝	18⅝	18⅝	
Nu-Wst B p	100	$18	18	18	
Nufort Res	3000	57	55	57	+2
Numac	5515	$45	44½	44½	−1
OPI A	100	$34	34	34	+1
Oakwood P	6850	$15⅛	14¾	15	+⅜
Obrien	19200	209	205	208	+3
Ocelot A	200	$30½	30¼	30¼	+¼
Ocelot B	25640	$30¼	29½	29⅞	−⅛
Onaping	13140	325	300	320	+20
Oshawa A	3600	$8⅛	8	8⅛	+⅛
Osisko	3000	35	34	35	−3
Oxford A	1900	$15¾	15⅝	15⅝	+½
PCL Indust	200	$5	5	5	
Pac Coper	1500	255	255	255	
Pac Nth G	3200	$9	8¾	9	+⅞
Pac Nth 6¾	100	$17	17	17	
Page Pet	16250	$28⅝	27⅝	28	+⅝
Page Pet 7	16500	$15⅛	14⅝	14¾	+¼
Pagurian A	1500	400	400	400	
Paloma P	7061	$6½	6½	6½	
Pamour A	11225	$10	9⅜	10	+½
Pan Centr	2932	45	45	45	
Pan Can P	8350	$65	62½	65	+4
Pango Gld	2000	70	70	70	+3
Parlake	20293	390	370	370	−5
Patino NV	206	$23	23	23	+1
Pe Ben O	1100	215	210	210	−15
Pedlar Ind	200	$9	9	9	−1
Peerless	1400	$6	6	6	+⅜
Pembina	12174	$11	10⅜	10⅝	+⅜
Pennant	34700	175	170	170	
Penningtn	400	$6¼	6¼	6¼	−¼
P Jewl	200	$11¾	11½	11½	−½
P Jewl A	600	$13¼	13¼	13¼	+½

Trust général du Canada

Me Paule Gauthier

Le Président et chef de la direction du Trust Général du Canada, Me Louis Archambault, annonce la nomination de Me Paule Gauthier à titre de membre du comité consultatif pour le Bureau Régional de Québec. Maître Gauthier fait partie de l'Étude Gagné, Letarte, Roger, Gauthier, Lacasse et Boily.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Petrofina	2630	$47⅝	47	47½	+2½
Petrol	8550	$10¼	9¾	10	+¼
Peyto Oils	1550	$17¼	17	17	+¼
Phonix Oil	500	$5½	5½	5½	
Pine Point	2175	$31½	30½	31½	+¾
Place G	8500	330	320	320	−10
Placer	4140	$43½	42½	43½	+1½
Pominex	12300	203	190	190	−9
Pop Shops	6825	195	180	180	−10
Powr Corp	11500	$14	13⅝	14	−⅛
Pow C 4¾	z65	$27¾	27¾	27¾	
Prado Exp	250	130	130	130	
Preston	1312	$25⅝	25¼	25⅝	+½
Provigo	200	$30	30	30	
QMG	107586	109	103	106	+3
Qasar Pet	7900	$6⅜	6⅛	6¼	+⅛
Que Man	3000	65	64	65	+3
Que Sturg	21200	296	285	290	
Ram	966	$10⅞	10¾	10¾	
Ranger	36865	$27¼	26⅝	26⅝	−⅝
Rank Org	1950	425	425	425	+5
Rayrock	4000	235	230	230	−4
Readers D	500	$6½	6½	6½	
Redlaw	5050	151	150	150	−10
Redpath	1700	$12¼	11⅞	12¼	
Redstone	24500	81	78	80	
Reed Pap A	972	$11¾	11¾	11¾	
R Sth A	3400	$8¾	8⅜	8⅜	−⅛
Reichhold	300	$12⅞	12⅞	12⅞	
Reitman	400	$14	13¾	13¾	−¼
Res Servic	5800	$7¾	7⅝	7⅝	+⅛
Revelstk	200	$9⅜	9¼	9⅜	+⅛
Revnu Prp	15610	129	125	125	−4
Rileys D	125	158	158	158	+2
Rio Algom	3598	$30½	30¼	30⅜	+⅛
Rolland	2300	$8½	8⅛	8⅛	−⅜
Roman	200	$48½	48	48½	+1⅞
Ronyx Cor	4900	480	460	480	+45
Rothman	1220	$21	20½	21	+½
Rothm A p	420	$78	78	78	
Rothm 2 p	1200	$14⅛	14	14	
Royal Bnk	8041	$42½	41⅜	42⅛	+⅜
Ry Trsco A	1130	$14⅜	14	14	
Ry Trsco B	200	$14	14	14	+¾
Russel A	14655	$16	15⅛	15½	+½
Russel 170	1800	$17½	17½	17½	
St Fabien	18133	18	16	16	−2
StL Cem A	700	$25½	24½	25	+1
Sceptre	27430	$9⅞	9½	9¾	
Sceptre w	9733	400	395	400	
Schneid	z10	$13⅞	13⅞	13⅞	
Schneid p B	1400	$14	13¾	13¾	−¼
Scot York	6700	$5	490	5	+5
Scotts A	1000	$15¼	15	15	−¾
Scurry Rn	1000	$67	67	67	+1
Seagram	21968	$48⅞	47½	48	+½
Seaway M	200	$7	7	7	
Seaway pr	1230	$5¼	480	5¼	+40
Selkirk A	800	$18⅛	18⅛	18⅛	
Shaw Pipe	11725	$18⅜	18	18¼	+¼
Shell Can	44791	$35⅜	34½	35⅛	+⅜
Sherritt	16813	$12¼	11⅞	12¼	+¼
Silvana Mn	4350	$5½	5½	5½	+¼
Silvmq	19500	33½	31	31	−1
Silverwd A	210	$11½	11½	11½	+¼
S Sears A	9516	$7	6⅝	6¾	−¼
S Sears B	661	$6½	6½	6½	−⅛
Sklar M	4100	190	186	190	+4
Skye Res	8700	$9½	9¼	9⅜	+⅛
Skyline H	5800	300	300	300	
Slater Stl	1975	$16½	16½	16½	−½
Slat Steel p	z50	$11½	11½	11½	
Slater B pr	150	$13¾	13¾	13¾	−¼
Sogepet	5700	109	105	109	+4
Somville p	275	$29	29	29	−4¼
Southm	2920	$27⅜	27	27⅛	−⅞
Spar Aero	12608	$9	8½	8⅞	+⅜
Spar Aero p	300	$17½	17⅛	17½	+⅜
Spooner	32400	113	107	113	+1
St Brodcst	4200	$10⅜	10¼	10¼	−¼
Stand I A	200	$8	8	8	
Stelco A	93074	$25½	23⅜	25½	+⅜
Steep R	900	440	435	435	
Steinbg Inc	z50	$23	23	23	
Sterystm	4000	230	225	225	
Ster Trust	600	$20¼	20¼	20¼	
Strathrn A	2100	200	190	200	
Sud Cont	37500	135	130	135	
Sulpetro B	16950	$19⅞	19⅛	19½	−⅛
Sulivan A	18851	266	250	250	−16
Sunbrst E	16510	38	36½	38	+1
Suncor pr	1675	$28⅜	27⅜	27⅜	−⅝
Talcorp A	500	$10¾	10¾	10¾	−¼
Tara	139	$12½	12½	12½	+⅜
Teck Cor A	2883	$22¾	22⅜	22⅜	−⅛
Teck Cor B	9931	$22½	22¼	22½	
Teledyne	500	$10⅝	10⅝	10⅝	+⅛
Tex Can	352	$84	84	84	+1
Txsglf	9430	$41	40¼	40⅝	+⅝
Thoms N T	584	200	200	200	
Tombill	3500	110	110	110	+5
Toromont	100	355	355	355	
Tor Dm Bk	6304	$25⅜	24⅞	25⅜	+⅜
TD Rlty p	1100	$22⅞	22¾	22⅞	+⅛
Tor Sun	1900	$12⅞	12¾	12¾	
Torstar B	300	$22¼	21¾	22	
Total Pet	15750	$29⅞	29¼	29⅜	+⅛
Totl Pet w	4950	$20½	19¾	20	−⅛
Traders A	3460	$14½	14⅛	14⅛	−¼
Trade 4½ p	100	$48	48	48	−1
Traders 5 p	220	$23½	23½	23½	+3½
Trader A p	740	$23¼	22¾	22¾	−¾
Trade 7½ p	z40	$40¼	40¼	40¼	
Tr Can	105230	$5½	5¼	5⅜	+⅛
Trns Mt	15950	$13½	12¾	12¾	
Trns Wst	4900	229	226	229	−6
TrCan PL	12448	$26⅝	26⅜	26½	
TrCan B pr	z2	$33⅛	33⅛	33⅛	
TrCan D p	125	$52½	52½	52½	+1¼
Trimac A	2650	$44¾	44½	44½	+1½
Trimac wt	1800	$35½	34½	34½	
Trin Chib	1000	25½	25½	25½	−½
Trin R	112916	$10¼	9⅝	9⅝	
Trizec Crp	z46	$22⅞	22⅞	22⅞	
Turbo Cl A	2309	$18⅛	17⅝	17⅞	−⅛
Turbo Cl B	4561	$18	17¾	17⅞	−⅛
Turbo Pr	100	$18¾	18¾	18¾	−⅛
Turbo w	1700	$12	11¾	11¾	−⅛
UAP A	100	$21	21	21	+½
Ulster Pet	65050	330	320	320	−10
Unican S	700	340	340	340	
Un Carbid	z10	$25⅞	25⅞	25⅞	
UGas A	8927	$12¼	12⅛	12¼	
UGas 8¾	250	$25½	25½	25½	
Union Oil	1700	$36¾	36	36	−¾
Un Asbstos	850	$5⅛	495	495	−5
U Canso	13075	$18¾	18⅛	18⅛	−½
Un Corp	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+⅛
U Keno	7145	$33⅜	30½	33¼	+3¼
Un Reef P	5250	75	72	75	
U Siscoe	300	$11⅜	11⅜	11⅜	+⅛
Un Tire A	700	210	210	210	−5
Un Tire 7p	1300	220	220	220	
Un Wburn	100	$32	32	32	
UW OG	51200	270	240	250	−15
VGM Trsco	10411	$6¾	6⅝	6¾	
VS Serv	1433	$8⅞	8¾	8¾	
Van Der	3200	$6¾	6½	6¾	+¼
Venpower	z25	160	160	160	
Verstl Cor	250	$22	21¾	22	+¾
Verstl Corp	100	$14⅛	14⅛	14⅛	−⅛
Verstl C w	4100	$8	7½	8	+½
Vestgron	4600	$14¼	13⅜	14¼	+⅞
VG Metro p	z50	$31	31	31	
Vulcan Ind	840	$11½	11	11	−½
Wajax A	100	$17	17	17	+½
Walk GW A	13120	$56⅛	54½	55⅞	+1¼
Wal Redkp	300	480	480	480	
Wardair	1300	355	355	355	
Warn Can	355	$8¼	8¼	8¼	
Wrintn	27150	142	136	136	−7
Weldwod	1200	$20	19¾	20	
Wstburne	7000	$29½	28¾	28¾	−¾
Wcoast Pt	2790	$35½	35	35¼	+½
Wcoast T	3699	$15	14¾	15	+⅛
Wcost 8½ p	240	$51	51	51	
Wcoast w	17340	$5⅞	5½	5¾	+⅛
West Mine	34450	$11	10¼	10½	−⅜
Westfield	2400	365	360	365	+10
Weston	1455	$23	22¾	23	+¼
Whonok A	2000	$8¼	8	8¼	
Wilanour	3100	420	400	410	−15
Wilco	13500	35	33	33	−2½
Willroy	1100	375	370	370	−5
Windfall	19068	110	100	110	+5
Woodreef	20300	40	38	40	

Maheu, Noiseux, Roy & Associés Compagnie

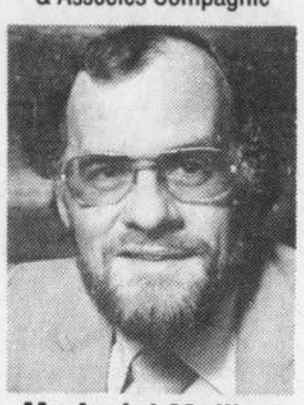

Me André Mailhot

Les associés de MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS/COMPAGNIE sont heureux d'annoncer la nomination de Me André Mailhot au poste de directeur général-administration de la société. Me Mailhot était auparavant président et directeur général de CENTRAIDE MONTRÉAL dont il demeure par ailleurs membre du conseil. Il a également occupé plusieurs postes dans le domaine du développement international, entre autres celui de directeur de cabinet du président de l'ACDI.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS est un cabinet d'experts-comptables établi à Montréal, Québec, Laval, Ottawa & Moncton. La société est associée professionnellement à COLLINS BARROW, société d'experts-comptables dont l'activité s'exerce à l'échelle nationale.

MAHEU, NOISEUX, ROY & COMPAGNIE est un groupe-conseil constitué des services suivants: conseillers en gestion, en systématisation, en contrôle et vérification des systèmes, en fiscalité, en services internationaux ainsi que conseillers en matière d'insolvabilité et administrateurs gestionnaires (syndics).

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Woodwd A	2450	$22¾	22¾	22¾	
Wrlwld	6350	$26	25½	25¾	−¼
Wr Harg	5066	210	190	200	+10
Yk Bear	40225	$11⅜	10⅝	11⅜	+⅞
Y Lambton	2300	160	155	155	+10
Zellers A	1695	$8	7¾	7¾	−¼
Trust Units					
BBC R un	1000	$15¾	15½	15½	−¼
BM-R tun	11690	$9¾	9⅜	9½	−⅛
C Perm un	2359	$7¾	7¾	7¾	
C Realty u	1438	$7	6⅞	6⅞	
TD Realty	4105	$24⅞	24½	24½	−¼

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Ab Prc	Fb	15	15	61	$4⅛	$19¼
Ab Prc	Fb	17½	35	739	$2	$19¼
Ab Prc	Fb	20	51	1763	55	$19¼
Ab Prc	Fb	22½	38	431	35	$19¼
Ab Prc	My	15	7	61	$4¾	$19¼
Ab Prc	My	17½	15	353	$2⅝	$19¼
Ab Prc	My	22½	5	504	50	$19¼
Ab Prc	Ag	20	5	178	150	$19¼
Alt GA	Fb	22½	10	180	$4¼	$26
Alt GA	Fb	25	10	712	185	$26
Alt GA	Fb	25 p	31	42	75	$26
Alt GA	Fb	27½	8	407	70	$26
Alt GA	My	25	11	720	$3	$26
Alt GA	My	27½	30	391	155	$26
Alt GA	Ag	27½	4	25	$2½	$26
Alcan	Fb	40	10	85	$12½	$52¼
Alcan	Fb	40 p	10	115	25	$52¼
Alcan	Fb	45	1	400	$7½	$52¼
Alcan	Fb	50	42	279	$3	$52¼
Alcan	Fb	50 p	10	45	165	$52¼
Alcan	Fb	55	22	22	105	$52¼
Alcan	My	45	24	425	$8¾	$52¼
Alcan	My	45 p	2	67	100	$52¼
Alcan	My	50	53	299	$5	$52¼
Alcan	My	50 p	1	25	$2⅞	$52¼
Alcan	My	55 p	5	5	$3½	$52¼
Alcan	Ag	45	1	16	$9¾	$52¼
Alcan	Ag	50	10	30	$6⅝	$52¼
Aqutin	Mr	35	15	114	$9¾	$42½
Aqutin	Mr	40	7	254	$4¾	$42½
Aqutin	Mr	45	101	422	$2½	$42½
Aqutin	Mr	50	10	87	140	$42½
Aqutin	Jn	35	5	18	$11½	$42½
Aqutin	Jn	45	4	88	$4½	$42½
Aqutin	Dc	35	10	137	$8⅝	$42½
Aqutin	Dc	40	134	276	$2¼	$42½
Aqutin	Dc	45	170	482	10	$42½
Aqutin	Dc	50	1	336	5	$42½
Asama	Ja	17½	34	351	$5⅞	$22½
Asama	Ja	20	237	1582	$2½	$22½
Asama	Ja	22½	29	782	145	$22½
Asama	Ap	15	3	49	$8	$22½
Asama	Ap	17½	10	135	$6½	$22½
Asama	Ap	20	38	667	$4¼	$22½
Asama	Ap	22½	52	450	$3⅛	$22½
Asama	Jy	20	13	127	$5½	$22½
Asama	Jy	22½	20	53	$4⅛	$22½
Bell Can	Fb	20	3	243	145	$20⅞
Bell Can	Fb	22½	20	1094	20	$20⅞
Bell Can	My	22½	17	1148	50	$20⅞
Brscn A	Fb	20	5	141	$3	$22⅞
Brscn A	Fb	22½	5	764	140	$22⅞
Brscn A	Fb	25	5	1635	60	$22⅞
Brscn A	My	25	4	231	140	$22⅞
Bk Mtl	Fb	20	2	58	$4⅜	$24⅛
Bk Mtl	Fb	22½	5	376	160	$24⅛
Bk Mtl	Fb	25	31	915	50	$24⅛
Bk Mtl	My	22½	7	516	$2⅜	$24⅛
Bk Mtl	My	25	16	955	120	$24⅛
Bk Mtl	Ag	25	13	203	$2	$24⅛
Bk NS	Jn	25	31	31	$2	$24⅞
BP Can	Ja	30	11	186	$9⅞	$39⅜
BP Can	Ja	35	14	455	$4¾	$39⅜
BP Can	Ja	40	79	380	$2	$39⅜
BP Can	Jy	35	1	12	$7½	$39⅜
BP Can	Jy	40	1	32	$4¾	$39⅜
Bow Val	Ja	27½	2	3	$12½	$39¾
Bow Val	Ja	30	1	25	$10½	$39¾
Bow Val	Ja	35	5	151	$6	$39¾
Bow Val	Ja	40	13	862	$2	$39¾
Bow Val	Ja	45	14	736	100	$39¾
Bow Val	Ap	35 p	5	29	175	$39¾
Bow Val	Ap	40	9	217	$5¼	$39¾
Bow Val	Ap	45	12	344	$3¼	$39¾
Bow Val	Jy	45	5	116	$5¼	$39¾
CBth A	Ja	12½	7	147	$2	$14¼
CBth A	Ja	15	10	329	25	$14¼
CBth A	Ap	10	5	17	$4¾	$14¼
CBth A	Ap	15	3	427	110	$14¼
CBth A	Jy	15	1	67	125	$14¼
C Gas	Mr	22½	5	104	$6⅛	$27⅜
C Gas	Mr	25	2	164	$3½	$27⅜
C Gas	Mr	27½	41	206	$2¼	$27⅜
C Gas	Jn	25	15	196	$5	$27⅜
C Gas	Jn	27½	18	115	$3¼	$27⅜
C Gas	Dc	25	10	52	$2¼	$27⅜
CP Ltd	Fb	35	25	416	$2¾	$37¼
CP Ltd	Fb	40	10	529	75	$37¼
CP Ltd	My	32½	19	311	$6	$37¼
CP Ltd	My	35	9	339	$4¼	$37¼
CP Ltd	My	40	11	445	175	$37¼
Denis	Ja	27½	4	49	$9	$36½
Denis	Ap	25	4	26	$12¾	$36½
Denis	Ap	27½	3	37	$9½	$36½
Denis	Ap	35	9	76	$4¼	$36½
Denis	Ap	35 p	9	59	175	$36½
Dom M	Ja	45	5	20	$13½	$58⅞
Dom M	Ja	50	2	67	$9	$58⅞
Dom M	Ja	55	11	39	$5½	$58⅞
Dom M	Ap	55	5	36	$8½	$58⅞
Dom M	Jy	55	3	3	$11½	$58⅞
D Pete	Ja	40	21	440	$10¼	$49⅜
D Pete	Ja	40 p	90	447	20	$49⅜
D Pete	Ja	45	110	1651	$5⅛	$49⅜
D Pete	Ja	45 p	9	384	80	$49⅜
D Pete	Ja	50	332	3874	$2	$49⅜
D Pete	Ja	50 p	17	523	$2¾	$49⅜
D Pete	Ja	55	56	3580	55	$49⅜
D Pete	Ja	55 p	4	82	$6	$49⅜
D Pete	Ap	40	1	173	$12⅞	$49⅜
D Pete	Ap	40 p	2	187	115	$49⅜
D Pete	Ap	45	7	379	$8¼	$49⅜
D Pete	Ap	45 p	19	238	$2¼	$49⅜
D Pete	Ap	50	143	1381	$5¼	$49⅜
D Pete	Ap	50 p	1	170	$4⅜	$49⅜
D Pete	Ap	55	47	1304	$3¼	$49⅜
D Pete	Jy	40	116	237	$14⅜	$49⅜
D Pete	Jy	45 p	12	143	$3⅜	$49⅜
D Pete	Jy	50	54	518	$8⅜	$49⅜
D Pete	Jy	55	20	840	$6¼	$49⅜
D Pete	Jy	55 p	10	69	$7¾	$49⅜
Gulf C	Fb	70	3	89	$53	119
Gulf C	Fb	75	2	26	$48½	119
Gulf C	Fb	80	2	87	$45	119
Gulf C	Fb	90	22	156	$31	119
Gulf C	Fb	90 p	42	79	70	119
Gulf C	Fb	95	18	248	$28	119
Gulf C	Fb	95 p	10	139	70	119
Gulf C	Fb	100	243	840	$23	119
Gulf C	Fb	100 p	52	156	120	119
Gulf C	Fb	110	544	1377	$16	119
Gulf C	Fb	110 p	21	84	$4	119
Gulf C	Fb	120	381	668	$12	119
Gulf C	My	65 p	2	17	15	119
Gulf C	My	70	20	10	$57⅝	119
Gulf C	My	75	1	10	$50	119
Gulf C	My	80	1	25	$49½	119
Gulf C	My	85	2	2	$45	119
Gulf C	My	90	3	35	$40	119
Gulf C	My	95	1	61	$34	119
Gulf C	My	95 p	110	123	$2¾	119
Gulf C	My	100	4	110	$29	119
Gulf C	My	110	75	356	$22½	119
Gulf C	My	110 p	31	102	$6	119
Gulf C	My	120	39	66	$16½	119
Gulf C	Ag	100	5	52	$34	119
Gulf C	Ag	110	11	174	$30½	119
Gulf C	Ag	120	36	21	$22½	119
Gnstar	Jy	25	3	50	$3¼	$25¾
IAC	Mr	12½	1	169	60	$11⅛
IAC	Jn	10	8	123	$2½	$11⅛
IAC	Jn	12½	8	109	130	$11⅛
IOil A	Fb	40	44	1355	$5¾	$43½
IOil A	Fb	45	139	2549	$2¼	$43½
IOil A	Fb	45 p	1	104	$3	$43½
IOil A	Fb	50	10	155	90	$43½
IOil A	My	40	16	369	$8	$43½
IOil A	My	45	18	770	$4½	$43½
IOil A	My	50	15	92	$2¼	$43½
IOil A	Ag	45	2	204	$6	$43½
IOil A	Ag	50	7	64	$4	$43½
I Pipe	Fb	17½	2	287	90	$18¼
I Pipe	My	17½	130	189	185	$18¼
I Pipe	Ag	20	3	3	110	$18¼
Kaiser	Ja	27½	3	153	$3¼	$30⅜
Kaiser	Ja	30	15	404	190	$30⅜
Kaiser	Ja	32½	10	148	100	$30⅜
Kaiser	Ap	27½	5	47	$5	$30⅜
Kaiser	Ap	30	6	126	$3⅜	$30⅜
Kaiser	Ap	32½	12	77	$2½	$30⅜
Kaiser	Jy	32½	3	8	$3¾	$30⅜
Labat A	Ja	22½	43	589	55	$22⅜
Labat A	Ja	25	20	858	5	$22⅜
Labat A	Ap	22½	20	284	135	$22⅜
Labat A	Jy	22½	5	49	175	$22⅜
MB Ltd	Fb	20	10	31	$6⅞	$26½
MB Ltd	Fb	25	9	558	195	$26½
MB Ltd	Fb	27½	60	600	75	$26½
MB Ltd	Fb	30	29	438	30	$26½
MB Ltd	My	22½	5	144	$4⅝	$26½
MB Ltd	My	25	6	180	$2¾	$26½
MB Ltd	My	27½	58	448	135	$26½
MB Ltd	My	30	10	212	90	$26½
MB Ltd	Ag	27½	7	103	$2⅛	$26½
Moore	My	40	5	120	100	$35¾
Inco	Fb	20	25	291	$5⅝	$25⅜
Inco	Fb	22½	58	1717	$3⅛	$25⅜
Inco	Fb	25	138	3229	150	$25⅜
Inco	Fb	27½	36	1383	60	$25⅜
Inco	Fb	27½ p	2	6	$2¼	$25⅜
Inco	My	20	13	237	$6½	$25⅜
Inco	My	22½	31	544	$4¼	$25⅜
Inco	My	22½ p	2	24	90	$25⅜
Inco	My	25	44	1701	$2⅝	$25⅜
Inco	My	27½	24	524	150	$25⅜
Inco	My	27½ p	8	18	$3½	$25⅜
Inco	Ag	20	10	94	$7¼	$25⅜
Inco	Ag	25	7	193	$3¾	$25⅜
Nat Bk	Ag	12½	3	239	115	$11⅞
Norcn	Fb	20	5	765	$13	$33
Norcn	Fb	22½	10	377	$10¾	$33
Norcn	Fb	25	2	1128	$8¼	$33
Norcn	Fb	27½	35	829	$5⅝	$33
Norcn	Fb	30	141	2119	$3¼	$33
Norcn	Fb	32½	44	649	190	$33
Norcn	Fb	35	75	219	95	$33
Norcn	My	20	24	60	$13½	$33
Norcn	My	22½	36	106	$11⅛	$33
Norcn	My	25	12	343	$9	$33
Norcn	My	27½ p	30	51	90	$33
Norcn	My	30	57	1464	$5	$33
Norcn	My	32½	58	373	$3⅜	$33
Norcn	My	35	43	290	$2⅛	$33
Norcn	Ag	27½	2	39	$8	$33
Norcn	Ag	30	46	125	$6¼	$33
Norcn	Ag	32½	6	133	$4⅜	$33
Norcn	Ag	35	9	22	$3¼	$33
Noran	Fb	15	12	716	$7¾	$22⅜
Noran	Fb	16⅝	29	496	$6	$22⅜
Noran	Fb	17½	22	253	$5	$22⅜
Noran	Fb	18⅜	2	271	$4¼	$22⅜
Noran	Fb	20	284	1684	$2⅜	$22⅜
Noran	Fb	22½	81	635	120	$22⅜
Noran	My	17½	10	482	$6	$22⅜
Noran	My	18⅜	10	184	$5¼	$22⅜
Noran	My	20	27	774	$3⅞	$22⅜
Noran	My	22½	15	474	$2⅞	$22⅜
Noran	Ag	17½	10	103	$6¾	$22⅜
Nor Tel	Ap	50	1	152	$4¾	$53⅛
Powr C	My	15	36	56	135	$14
Powr C	Ag	15	4	4	190	$14
Rang	Ja	20	7	248	$7	$26⅜
Rang	Ja	22½	56	133	$4½	$26⅜
Rang	Ap	20	2	36	$8¼	$26⅜
Rang	Ap	22½	28	61	$6¾	$26⅜
Rang	Ap	25	25	209	$5	$26⅜
Rang	Ap	25 p	4	17	150	$26⅜
Rang	Ap	27½	10	53	$3¾	$26⅜
Rang	Jy	20	2	2	$9½	$26⅜
Rang	Jy	25	15	23	$6¾	$26⅜
Rang	Jy	27½	3	12	$5⅛	$26⅜
Roy Bk	Ja	40	5	126	$2¼	$42¼
Roy Bk	Ap	35	3	53	$7⅜	$42¼
Roy Bk	Ap	40	1	117	$3⅜	$42¼
Roy Bk	Ap	45	10	58	120	$42¼
Roy Bk	Jy	40	3	38	$4¼	$42¼
Shell C	Fb	30	33	623	$6	$35⅛
Shell C	Fb	32½	10	571	$5	$35⅛
Shell C	Fb	35	110	1005	$2⅞	$35⅛
Shell C	Fb	35 p	15	64	190	$35⅛
Shell C	Fb	40	46	263	110	$35⅛
Shell C	My	25	3	142	$11½	$35⅛
Shell C	My	27½	1	181	$9⅞	$35⅛
Shell C	My	30	23	388	$7½	$35⅛
Shell C	My	32½	2	394	$5¾	$35⅛
Shell C	My	35	26	665	$4¼	$35⅛
Shell C	My	40	10	94	$2½	$35⅛
Shell C	Ag	30	6	54	$9	$35⅛
Shell C	Ag	32½	45	78	$7	$35⅛
Shell C	Ag	35	30	134	$5½	$35⅛
Shell C	Ag	40	7	122	$4	$35⅛
Stlco A	Fb	25	100	264	115	$25⅜
Stlco A	My	22½	200	200	$3⅜	$25⅜
Stlco A	My	25	14	317	$2⅛	$25⅜
Stlco A	My	27½	11	271	95	$25⅜
Stlco A	My	30	5	288	50	$25⅜
Stlco A	Ag	27½	10	79	170	$25⅜
T-D Bk	Mr	27½	7	20	50	$25⅜
Total P	Ja	22½	48	182	$7¼	$29¼
Total P	Ja	25	36	779	$5	$29¼
Total P	Ja	27½	18	946	$2¾	$29¼
Total P	Ja	27½ p	5	107	85	$29¼
Total P	Ja	30	111	2031	115	$29¼
Total P	Ja	32½	50	997	60	$29¼
Total P	Ja	32½ p	10	60	$3⅜	$29¼
Total P	Ap	25	40	306	$6½	$29¼
Total P	Ap	25 p	2	35	150	$29¼
Total P	Ap	27½	8	947	$5⅛	$29¼
Total P	Ap	30	10	674	$3⅜	$29¼
Total P	Ap	30 p	5	115	$3¾	$29¼
Total P	Ap	32½	10	186	$2¾	$29¼
Total P	Jy	27½	15	60	$6⅛	$29¼
Total P	Jy	27½ p	5	2	$3	$29¼
Total P	Jy	32½	7	30	$4	$29¼
TrC PL	Fb	20	5	558	$6¾	$26⅜
TrC PL	Fb	27½	5	125	80	$26⅜
TrC PL	My	25	10	161	$3	$26⅜
Segrm	Ja	40	5	203	$8¾	$48
Segrm	Ja	45	12	102	$3⅜	$48
Segrm	Ap	35	10	14	$15	$48
Segrm	Ap	45	22	553	$6	$48
Segrm	Ap	50	31	212	$3¼	$48
Segrm	Jy	40	5	49	$11⅜	$48
Segrm	Jy	50	5	5	$4⅜	$48
Wcoast	Mr	10	3	8	$5⅛	$15
Wcoast	Mr	15	30	2356	100	$15
Wcoast	Dc	12½	12	322	$2¼	$15
Wcoast	Dc	15	76	1451	10	$15

MONTRÉAL

Activité intense

Les cours ont progressé dans un marché assez actif à la Bourse de Montréal hier et l'indice composé clôture en hausse de 1.36 à 310.23. Il s'est traité 848,145 actions, et 2,126 contrats d'option ont été négociés.

Dans le groupe des aliments et boissons dont l'indice monte de 4.82 à 356.56, Carling O'Keefe gagne 1-4 à $6 3-4, Labatt A 5-8 à $22 1-4, Seagram 1-4 à $48, Walker-Gooderham A 1 3-4 à $55 3-4 et Weston 1-2 à $53. Redpath cède 1-2 à $12.

Ailleurs, les industrielles montent de 0.49 à 328.53, les services publics de 2.39 à 246.26, les papetières de 1.33 à 165.52 et les bancaires de 4.47 à 310.86. Les pétrolières reculent de 0.09 et se replient à 645.47.

Les gains l'emportent sur les pertes par 73 contre 53 et 47 valeurs sont stables.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	3900	$19½	18¾	19¼	+⅜
Abitibi Asb	2540	68	65	68	+3
Agnico E	2000	$9⅞	9⅞	9⅞	+⅜
Alta Gas T	26200	$26½	26	26	+⅛
Alta GT J	1200	$36½	36⅜	36⅜	+⅜
Aldona	843	115	110	115	+14
Alcan	2174	$52¼	52	52	−⅜
Algoma	300	$29⅜	29½	29⅝	+⅜
Alum pr C	800	$26	26	26	+½
Aquitaine	11925	$45	42¼	42½	−⅞
Asbestos	700	$35¼	35¼	35¼	−¾
Bakertalc	1000	35	35	35	−5
Bank Mtl	5892	$24⅛	23⅜	24⅛	+⅞
Bank NS	4266	$25	24⅜	24⅞	+¼
Bque Nat	11078	$11⅞	11⅜	11¾	−⅛
Bq Epargne	6750	$19½	19½	19½	−½
Bateman	10000	12	12	12	
Bell Canad	19112	$21⅛	20½	20⅞	+⅜
Bell pr G	950	$25⅞	25⅞	25⅞	+⅜
Belchas	500	50	50	50	−5
Bomb Inc	571	$11¼	11	11	
Borealis Ex	200	450	450	450	
BP Can	5505	$40¼	39¼	39⅝	
Bral Can F	100	$21½	21½	21½	+¾
Brcan A	1589	$22¾	22¾	22¾	
B C Forest	5500	$22¼	22	22	−½
BC Phone	600	$17	16½	17	+⅝
BC232	200	$33¾	33¾	33¾	−½
Bruneau	26833	50	48	50	+1
Cadil Ex	17050	225	209	225	
Cal pw A	100	$44	44	44	−½
Cal P 10	1395	$102	102	102	−2⅛
Cda Cem	400	$12⅞	12¾	12¾	−¼
C Cem C	200	$14½	14½	14½	
C Perm M	143	$18¾	18¾	18¾	−¼
C Cellulose	1800	$9	8¾	8¾	−⅛
C Imp Bank	5255	$25⅜	25⅛	25¼	
C Marconi	100	$19½	19½	19½	+1¾
CP Inv	980	$35⅝	35¼	35⅝	+⅝
Cdn Tire A	300	$25¾	25¾	25¾	+⅛
C Util	844	$19⅛	19⅛	19⅛	+⅛
CP Ltd	10378	$37¾	35⅞	37⅜	+⅜
Carl OK	12260	$7	6⅝	6¾	+¼
Celanese	21780	$6⅛	6	6⅛	+⅜
Cent Dyn	4200	21	20	20	−10
Charter Ind	100	120	120	120	
Chieftain	600	$34½	34⅜	34½	+¾
Chrysler	1500	$7¾	7⅜	7⅜	−⅛
Cominco	1010	$46⅜	46½	46½	
Cominco A	600	$25¼	25¼	25¼	
Cons I Res	10000	50	48	48	−1
C Bath A	4095	$14⅜	14	14¼	+¼
Con Gas	23205	$27½	27	27¼	+¼
Denison	550	$36⅞	36⅞	36⅞	+⅜
Dome Pete	8765	$50⅜	49½	49⅜	+¼
Dome B	1000	$21⅜	21⅜	21⅜	+E37
D Brdge	700	$17⅛	17	17⅛	
Dofasco A	205	$34¼	34¼	34¼	+¼
Dofasco p	100	$56½	56½	56½	−9¾
Domtex	8700	$13¾	13¾	13¾	−¼
Domtar	1250	$25½	25¼	25½	+¾
Donohue	605	$15¼	15¼	15¼	+⅛
Dumgmi	6950	325	290	325	+25
Dumont	78100	55	51	54	
Dyn Mn	10000	60	55	55	−4
Min est M	1000	260	260	260	
Fal Nck A	517	$85¾	85½	85½	+2
FCA Inter	200	280	280	280	+4
Gaz Metr	2900	$7⅜	7¼	7⅜	−⅛
Genstar	500	$26	26	26	−¼
Goldex	1480	105	100	100	−10
Gma Lee	5300	169	161	161	−9
GBC pr	600	$26	26	26	−¼
Gulf Can	8104	$124¼	117	119½	−1
Hawker	150	$16	16	16	−¼
Home A	2232	$100	97¾	100	+2
H Bay MS	500	$24	23⅞	23⅞	−⅛
HB Oil Gas	300	$107	107	107	+5½
IAC	4332	$11¼	11⅛	11⅛	+⅛
In Accept p	500	$84¼	84¼	84¼	−¼
Imp O A	13106	$44⅛	43¼	43⅜	
Imasco Pr C	200	345	345	345	+10
Inco	16046	$25½	25⅛	25½	+⅜
IU Int	5500	$12¼	12⅛	12¼	
IPL A	11000	$18¼	17⅜	18¼	+¼
Ivaco	400	$15½	15¼	15½	−⅛
Kaiser Re	150	$30	30	30	+1¼
Kiena	21000	$10	8¾	9⅜	+1
Labatt A	1382	$22¼	22	22¼	+⅜
Ladubor	29500	150	125	140	+19
Lk Shore	200	$5½	5½	5½	+300
Laur F pr E	1727	$11	10¾	10¾	−⅝
La Vrdy	1350	$7½	7	7⅛	−⅞
Lynx Exp	13000	40	38	38	+1
MB Ltd	11855	$26⅛	26½	26½	−⅛
Maislin	2250	480	480	480	−15
Mrt Tel	200	$22½	22½	22½	−¾
Mrt pr A	300	$8¼	8¼	8¼	
Mass Fer	2004	$12¾	12⅝	12¾	
Mercanti	2400	$15¾	15½	15¾	+¼
Midepsa	500	22	22	22	−1
Moore	2010	$35⅞	35¾	35¾	−¼
MRRM	300	$24	24	24	
Muscoch	8190	200	195	200	+10
Nuinsco	2399	100	100	100	+4
Normick	250	$6¾	6¾	6¾	
Noranda	31646	$22¾	22⅜	22⅜	+⅛
Norcen	7940	$33⅛	32¾	33	+⅜
Nor Tel	200	$53¾	53¾	53¾	−¾
Ogil 7pr	120	$20⅛	20⅛	20⅛	−2⅞
Pancan	2550	$63	63	63	−3
Petrofina	150	$47½	47½	47½	+5½
Placer	100	$43½	43½	43½	+5½
Powr Crp	6505	$14	13¾	13⅞	−⅛
Prefac A	2500	160	160	160	
Proto Ex	1000	170	169	170	
Provigo	6100	$30	29	30	
Pub Strge	250	$19¾	19¾	19¾	
Quebecor	100	$13½	13½	13½	+¼
Que Expl	39100	90	85	87	
Q Tel 7.75p	110	$16	16	16	−2
Que Uran	23500	8½	8	8	
Queenstn	23450	160	150	160	+1
Redpath	200	$12	12	12	−½
Redd Sten	475	$8¾	8⅝	8¾	+½
Royal Bank	2665	$42⅜	41⅜	42¼	+1
R Trco A	1680	$14¼	14	14	
Seagram	2453	$48¾	47⅜	48	+¼
Sensor	300	150	150	150	
Shell Can	17875	$35¾	34½	35	+½
Sil Stack	21664	$7½	7¼	7½	
S Sears A	1800	$6⅞	6¾	6¾	
SparCap	7300	19	16½	16½	+1½
Stafrd	12500	300	295	295	+10
Stelco A	16782	$25½	25	25⅜	+¼
Talismn	10100	69	66	66	−4
Tele Met B	200	$19⅝	19⅝	19⅝	+⅜
Texasgulf	1900	$41	40¾	40¾	+¾
Thom A	500	$14	14	14	
Tor Dm Bk	3216	$25⅜	25	25⅜	+⅛
Tot Pet A	6300	$29¾	29¼	29¼	−⅛
Tot Pet wt	3000	$20¼	19⅞	19⅞	−⅜
Traders A	340	$14⅛	14⅜	14½	−¼
Tr Can PL	4300	$26½	26⅜	26⅜	−¼
Trsmount	1415	$13	12⅞	12⅞	+⅛
Trust Gen Ca	300	$34½	34½	34½	+½
Union G A	4675	$12¼	12⅛	12¼	
Untd Asbes	2500	$5⅛	5	5⅛	+17
UAP In A	2583	$20½	20½	20½	−½
Velcro	225	$10¼	10¼	10¼	+¼
Walk A	575	$56	54½	55¾	+1¾
Webb Knap	1700	225	225	225	
Wcoast Tran	800	$14⅞	14⅞	14⅞	+¼
Wcoat wt	3075	$5¾	5⅝	5¾	+½
Weston 412	1200	$53	53	53	+½
York Lam	880	159	155	159	−1
Zellers A	100	$7¾	7¾	7¾	−¾
Ziebart	1000	160	160	160	+14
Trust Units					
BM-RTun	465	$9¾	9½	9½	−⅜
C Rlty un	100	$6⅞	6⅞	6⅞	−½

NEW YORK

Moins six points

Chute des cours à Wall Street où l'indice des industrielles perd 5.98 points et clôture à 838.64. L'activité a été nerveuse et a porté sur plus de 43,5 millions d'actions.

Le repli des cours a été attribué par les observateurs américains à une correction technique, par rapport au redressement de la Bourse qui est intervenu le mois dernier. Les spéculateurs attendent, d'autre part, une nouvelle orientation de la réunion des pays membres de l'OPEP.

En clôture, le nombre des baisses dépasse largement celui des hausses, 1088 contre 491 et 408 titres sont restés inchangés.

Baisse des ordinateurs, avec IBM à 63 en baisse de 1 3-8 point, et Burrough à 807 1-4 en baisse de 1 1-8 point; des pétroles, avec Atlantic Richfield à 81 3-8 en baisse de 1 1-2 point. Dome Mine, par contre, gagne 2 3-8 points à 50 7-8.

Tendance irrégulière sur les chimiques et les automobiles.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Dome monte de 22 3-8 à $50 7-8, Walker G. A de 1 1-2 à $47 7-8 et Campbell Red Lake de 7-8 à $27 1-4. McIntyre Mines abandonne 1 1-4 à $5 1-2, Hudson's Bay 3-8 à $20 5-8 et Alcan 1-8 à $44 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	6 183	36⅛	35½	35½	−⅜
AM Intl	100 481	15⅛	15	15	−¼
ASA Ltd	1007	u37⅞	36	37	+⅞
Alcan	5 587	44⅝	44¼	44⅜	−⅛
Alleg Cp	6 37	28¼	27⅝	27¾	−¾
Allg Lud	5 51	u28¾	28⅜	28½	+½
Alcoa	4 491	54⅞	53⅞	54¼	−⅜
Amax	1.808 1106	44⅞	43⅞	44	−¾
AHessb	4 1312	43¼	42⅜	42⅜	−⅛
AmAir	3 687	10¼	9⅞	9⅞	−⅜
ABrnd	6 68	66⅞	66⅜	66⅜	−½
AmCan	5 113	35	34¾	34¾	.....
ACyan	9 1684	31⅝	31	31½	.....
AmElPw	8 877	18⅛	17⅞	18	.....
AmExp	6 1216	30¾	30¼	30¼	−⅜
AHome	11 1111	27⅞	27½	27½	−½
AmMot	3 453	7	6⅞	6⅞	−⅛
AStand	6 116	57⅛	56⅜	56⅜	−⅝
AmTT	7 3552	53⅛	52⅝	52⅝	−⅛
Amp Inc	12 181	40⅜	40⅛	40⅛	−⅜
Armco St	5 109	25⅜	25⅛	25⅛	−⅛
Armst Ck	7 234	17¼	16⅞	16⅞	.....
Asarco	4 640	30¾	30⅜	30⅜	−⅛
Atl Rich	10 1127	u83⅛	81⅜	81⅜	−1½
Avco Cp	3 965	27⅛	26¾	26¾	−¼
AvcoPf	1	68	68	68	.....
Avnet In	6 436	25⅝	24⅞	25⅛	.....
Avon	10 1294	40⅝	40⅛	40¼	−¼
Bache	7 61	10⅛	10	10	−⅛
Bakr Int	17 650	56⅜	55	55⅛	−1⅜
Baxt Tr	15 612	49⅛	48¼	48¼	−⅞
Beckmn	18 296	31⅝	30⅞	31	−⅜
Beech	14 337	u50¼	48⅜	48⅜	−⅝
Bel How	14 76	22¾	22¼	22½	−¼
Bell Can	70	17¾	17¼	17⅜	.....
Benfl Cp	6 236	27⅜	27⅛	27⅛	−⅜
Beth Stl	3 1695	21½	21¼	21¼	.....
Black D	11 1352	24¾	23¾	23¾	−⅝
Boeing	7 2110	49⅝	48⅞	49¼	+⅜
Bois Cas	5 324	33	32⅜	32⅝	+⅜
Borden	6 1626	24⅞	24½	24½	−⅛
Borg W	5 62	35⅜	35	35	−⅛
Bos Ed	6 99	20⅞	20½	20⅝	.....
Brist M	11 840	37½	37	37	−⅜
Brit Pet	6 558	31½	31⅛	31¼	−½
Brnswk	6 806	13⅝	13	13⅛	−⅜
Bucy Er	7 933	21½	20	20⅛	−1⅛
Burl Ind	6 658	17	16¾	16¾	.....
Burrgh	12 337	80⅞	80¼	80¼	−1¼
CBS	7 355	51½	50⅝	51	.....
CIT Fn	7 297	53¼	52¾	52¾	−⅜
CPC Int	8 485	62⅜	61	61¾	−⅜
Callahn	12 246	u29⅞	29	29⅛	+⅛
Camp RL	377	u27⅜	26½	27¼	+⅞
Cam Sp	8 93	31½	30½	30¾	−⅜
Cdn Pac	460	32¼	31⅜	31⅞	+¼
Cap Cit	11 54	49⅝	48⅞	48⅞	−⅜
Carling	661	u 6¼	5¾	5¾	+⅛
Catrp T	8 1191	54⅞	54⅜	54⅜	.....
Celanese	5 417	47¼	45¾	45¾	−1
Chase M	5 524	38¾	38½	38⅝	−⅛
Chessie	5 111	27¼	26¾	27	−¼
ChrisCft	9 120	18⅛	17⅝	17⅞	−½
Chrysler	1605	6⅝	6⅜	6½	−⅛
Citicrp	6 2488	23⅛	22¾	23	+¼
Cities Sv	12 374	u90¼	89	89	.....
Clark Eq	5 637	37¼	37	37¼	−⅛
Clark Oil	5 180	28⅛	27⅜	27⅜	−¼
Clorox	6 679	10¼	10	10	−¼
Coca Col	11 943	36⅛	35¾	35⅞	−¼
Colgpal	7 1102	15⅛	14¾	15	+⅛
Col Pic	9 280	33½	33¼	33⅜	.....
Com En	10 120	58⅝	57⅝	57¾	−⅞
Comsat	7 317	37½	36⅞	36⅞	−⅜
Congolm	8 319	33	32¼	32¼	−⅞
Con Ed	6 718	24⅜	24¼	24⅜	.....
Cont Cp	5 2725	28⅜	27⅞	28⅛	−⅛
Con Gp	6 374	29	28½	28½	−⅛
Con Dat	8 462	56	54½	54⅝	−1½
Coop In	9 171	64¼	63⅝	64	−¼
Copw Cp	5 36	19½	19¼	19¼	−¼
Crane	7 44	34	33⅜	33⅜	−¼
Crn Ck	6 90	30	29½	29½	−½
Cr Zell	7 396	43½	41⅞	42¼	−1¾
CurtW	8 185	19⅜	19	19	−¼
Dart In	6 122	42⅞	42	42	−¾
DataGen	11 653	52¾	51¾	52¾	+⅜
Data Ter	13 214	40¾	40¼	40½	−¼
Deere	8 363	38⅝	38¼	38½	−⅛
Den Mf	7 18	18¾	18¼	18¼	−⅜
Dexter	8 44	21¾	21⅛	21⅜	−⅜
Digital E	15 948	67⅜	66⅛	66⅛	−1¼
Disney	12 417	43½	41¾	41¾	−2
Dr Peppr	11 1778	12⅞	11⅞	12½	.....
Dome	328	u50⅞	49	50⅞	+2⅜
Dorsey	4 181	13⅞	13	13	−¾
Dow Ch	8 2523	33⅛	32⅛	32¼	−⅞
duPont	6 1665	39¾	38⅞	38⅞	−1⅛
EGG	15 43	47¼	46½	46½	−¾
Eas Kod	8 1810	49⅞	48¾	49⅛	−¾
Eaton	5 208	28	27⅜	27⅜	−⅜
EIP NG	7 2530	u22⅞	22	22⅜	+⅞
ElMeMg	27 201	3⅝	3⅜	3½	+⅛
Esmark	6 172	28¼	27¾	27¾	−¼
Ethyl	6 65	28⅞	27½	27½	−1½
ExCelO	7 26	38⅜	38¼	38¼	−¾
Exxon	7 4767	57⅜	56⅝	56¾	−⅜
FMC Cp	6 277	26⅜	26	26	+⅛
Fairch	6 789	43½	42¾	43⅛	+¼
Fireston	7 464	9¼	9⅛	9⅛	−⅛
Fisher Sc	8 66	22¾	22⅛	22⅜	−⅜
Fluor Cp	14 712	55	54½	54¾	−⅜
Ford	3 1637	33⅜	32¾	33⅜	+⅜
Foxbro	9 52	40	39½	39½	−½
Fruehf	4 523	28¾	27⅛	28¼	+1½
Gn Dyn	9 566	60⅜	58½	58⅞	−1⅜
Gen Elec	8 1874	49½	48⅞	48⅝	−1
Gn Food	6 823	35	34¾	35	.....
Gn Inst	9 658	47½	45¾	46	−⅝
Gen Mills	9 767	26¼	25¾	26	+⅛
Gn Mot	4 2431	52⅛	50⅞	51	−1⅛
Gn Port	4 150	15⅝	15	15	−½
GTel El	7 843	28¼	28⅛	28¼	.....
Gn Tire	5 229	20¾	20⅜	20½	.....
Ga Pac	8 1175	26⅛	25¾	25¾	−⅜
Gillette	7 487	26⅞	26½	26¾	+⅜
Goodrch	4 175	19⅝	19¼	19⅝	+⅛
Goodyr	6 1401	13¼	13	13¼	.....
Gould	8 936	25¼	24¾	25	−½
Gt AP	176	7¾	7½	7⅝	.....
Gulf Oil	6 3706	u37⅜	36⅜	36⅞	−¼
Halbrtn	13 1046	81⅞	81¼	81½	−½
Hart SM	5 202	12⅛	11¾	12⅛	+⅛
Hecla	12 617	u28¾	28	28¾	+1⅛
Heinz HJ	6 x97	39¾	39¼	39⅜	.....
Heublin	9 573	32¼	31¼	31¼	−⅞
Hew Pck	18 955	60⅞	60	60⅛	−⅝
High Vlt	12 75	10½	10⅛	10⅛	−⅛
Hobart	7 49	17½	17	17¼	.....
Hldy In	11 778	18¼	17⅞	18	−⅛
Homestk	10 2124	u45⅜	42⅞	44⅜	+2½
Honywl	8 476	83⅜	81¾	82	−1¼
Househ F	5 297	18¾	18⅜	18¾	−⅛
Hwd Jn	14 2150	22¾	21⅞	22⅛	−⅛
Hud Baye	35	21	20⅜	20⅜	−⅜
Hunt Ch	9 149	11⅞	11½	11¾	.....
IC Ind	5 77	24⅞	24⅝	24⅝	.....
INA Cp	5 195	49	48½	48⅝	−⅜
IU Intb	47 986	10½	10⅜	10⅜	.....
INCO	25 1112	21⅞	21⅜	21½	+⅛
Inger R	7 170	53½	52⅞	53¼	−⅛
Intrik In	4 85	24½	24¼	24⅜	+¼
IBM	12 5255	65¼	63⅞	64	−1⅜
In Fla F	13 220	21½	21¼	21⅛	−⅛
Int Har	4 348	39⅛	38¼	39	+½
Int Pap	5 686	38⅜	37⅞	38	−¼
Int TT	9 1312	26	25½	25⅝	−⅜
Ipco Cp	18 29	5⅞	5¾	5¾	−¼
Itek C	15 404	28½	27¼	27½	−⅜
Jhn Man	5 356	24⅛	24	24⅛	+¼
Joy Mfg	8 99	30⅜	29⅝	29⅞	−⅜
K Mart	8 971	24½	24⅛	24¼	−⅛
Kellogg	9 164	19⅛	18⅞	19⅛	+⅛
Kenecot	12 3103	30½	29⅝	30⅛	+⅜
Kerr M	10 923	65⅛	63⅞	63⅞	−⅜
Kraftco	6 132	47⅜	47⅛	47⅛	−½
Kroehlr	34	8	7⅜	8	+¼
Lear S	5 110	22⅛	21¼	21½	−⅝
Lee Ent	11 15	24⅝	24¼	24¼	+⅛
Litton	7 1433	42½	41⅛	41⅜	−⅞
Lockhd	15 526	34⅛	33⅜	33⅜	−⅞
Loews	4 92	59⅞	58⅞	58⅞	−⅞
Lubrizol	13 81	u59⅞	58¾	58¾	−⅞
Lucky St	8 1083	16⅜	15⅞	15⅞	−⅝
MCA Inc	10 276	53	52½	52½	−⅜
Mar Mf	10 251	u48¼	47⅜	48	+½
Mar Oil	9 1842	51¼	50⅜	50⅜	−⅞
Mrsh Mc	12 63	70¼	69½	69½	−½
Mrsh F	9 391	18⅞	18⅜	18½	+½
Mart M	6 524	u44⅜	43	43⅛	−1⅛
Masco	9 42	25½	25¼	25¼	.....
Mass F g	292	11	10¾	10⅞	.....
Mas Cp	48	14⅜	14¼	14¼	−¼
Maytag	9 245	27¾	27⅛	27⅜	−¼
McDnld	9 432	43⅞	42⅜	42¾	−1⅛
McDn D	7 511	35½	34¾	34¾	.....
McGr H	10 266	28⅜	28¼	28½	+⅛
McIntyr	z6120	58¼	56½	56½	−1¼
Merck	15 801	73½	72¼	72¼	−1
Merr Lyn	7 800	19⅞	19¼	19¼	−½
MGM	10 372	20¾	20⅛	20⅛	−½
Mid Ros	8 161	27⅞	27⅛	27¼	+⅛
MinMM	9 2070	51¼	50⅛	50¼	−1
Mobil	7 6910	u60⅛	57⅞	58¼	+¼
Mobil H	10 89	2	2	2	.....
Mohas	9 95	8⅞	8⅝	8¾	.....
Monsant	6 571	59½	59	59⅛	+⅛
Motrola	10 540	52	50¾	50¾	−1¼
NCR	8 610	71½	69⅝	69¾	−1⅞
NL Ind	11 334	35⅛	34½	34½	−⅜
Nat Dist	7 303	29⅞	29¼	29⅜	−⅜
Nat Gyp	4 138	19⅞	19½	19½	−½
Norflk W	5 231	26⅞	26¼	26¼	−⅛
Nor Tel	98	46	45½	45½	−⅜
Norgte g	337	8¾	8¼	8¼	−¼
Northrp	6 689	43	42¼	42⅜	−⅞
Nor Sim	7 2431	16⅜	16⅛	16⅛	+¼
Nucor	6 41	39½	39⅛	39¼	+¼
Occ Pet	5 3924	26⅜	25⅛	25⅝	−¾
Out Mar	6 156	12⅞	12½	12¾	+¼
PPG In	6 141	30	29⅝	29⅝	−¼
Pan Am	5 1455	5¾	5⅝	5¾	.....
Park Dr	14 208	u39¾	39	39⅜	+⅜
Penney	7 1084	27½	26⅞	27¼	+⅜
Pepsico	9 1138	26	25⅜	25⅜	−⅝
Perk Elm	14 354	40	39⅛	39⅛	−¾
Pfizer	12 1951	41⅛	40⅜	40⅜	−⅝
Phelp D	8 223	29	28⅜	28½	−½
Phil Mr	9 907	35⅞	35½	35½	−⅜
Pitney B	8 264	32¼	31¾	31¾	−¾
Pittstn	12 519	23½	23⅛	23⅛	−⅜
Polaroid	17 1154	27⅜	26½	26½	−¾
Proct G	10 637	74¼	73½	73⅞	−⅜
Pullmn	8 160	40⅜	39½	39⅞	−⅜
RCA	6 785	22¼	21⅞	22	−¼
Rals Pur	9 615	11	10⅞	10⅞	−⅛
Raym Int	4 67	14½	14⅛	14¼	.....
Rdg Bat	15 274	45⅛	42½	42⅝	−2⅞
Reln El	15 30	71¼	71¼	71¼	+¼
Rel Gp	5 101	58½	58	58¼	−¼
Rep Stl	3 324	24⅜	24⅛	24⅛	.....
Revlon	11 1011	45½	44⅜	44⅞	−⅝
Rich Mrl	7 107	25¾	25⅜	25⅜	−¾
Riegel T	5 16	18¼	17⅞	18	.....
Robins A	8 121	9	8¾	8⅞	.....
Rockwel	6 347	46⅜	46⅛	46⅛	−¼
Rosario	16 700	u51¼	50⅜	50⅛	−⅛
Royl D	3 429	77⅞	77¼	77⅜	−⅜
SCM Cp	4 155	23¾	23⅜	23⅜	−⅜
Safeway	6 1046	34½	34⅛	34⅛	−⅜
St Reg P	6 187	30¼	29¾	29¾	−⅜
Sanders	15 245	36¼	35¾	36	+½
SFe Int	62 844	u37⅜	34¼	36⅛	−¾
Scher Pl	8 869	31½	30⅛	30¼	−1
Schlmb	20 1235	94⅜	93¼	93⅞	−1⅜
Scott P	5 1334	18¾	18½	18½	−¼
Searle G	12 859	19¼	18½	18½	−1
Sears	7 3072	19⅛	18¾	18⅞	−⅛
Shell Oil	9 404	58	56⅝	57	−1⅜
Singer	805	8½	8⅛	8⅜	−¼
Skyline	11 182	12⅛	11¾	11⅞	−⅛
Smith A	3 27	17⅜	17¼	17⅜	.....
Sou Pac	5 192	35	34⅛	34⅝	+⅛
Sparton	9 63	28½	27⅞	27⅞	−½
Sperry R	7 2458	51⅛	50⅜	50¾	.....
Squib	14 1048	37⅞	37⅛	37¾	+⅜
St Brand	10 2236	u27⅞	27¼	27¼	−⅛
St Oil Cl	6 4417	60¼	58⅛	58¾	+⅜
St Oil In	8 2457	80⅞	79⅜	79⅞	−1
Steego	7 94	4⅛	4	4	.....
Ster Dr	11 1019	21	20⅛	20⅜	−⅛
Steven J	4 928	15⅝	15	15⅛	−⅜
Stor Tech	11 1182	17¾	17	17	−½
Sun Oil	7 257	72⅞	71⅜	71⅜	−1¼
Suns M	14 519	u26⅞	25¾	26	+⅞
Taft Brd	9 107	33¼	32	32	−1
Techcolr	6 133	u20¼	19⅞	20	+¼
Technicn	13 63	15⅜	15⅛	15⅜	.....
Teldyn	5 366	140½	137⅜	138⅛	−1⅜
Tenneco	8 1453	39⅜	38⅜	38⅜	−⅜
Texaco	5 4457	30⅛	29½	29½	−⅜
Tex Inst	12 788	90½	89	89	−2
Tex Glf	12 443	u35⅛	34½	34⅞	+½
Textron	6 170	26	25⅞	25⅞	−⅛
Thiokol	8 35	u48⅞	48¼	48½	−½
Time In	9 818	47⅜	45⅞	46	−1⅜
Timkn	5 244	50¾	50	50	−1⅜
Tran Un	8 587	35½	34¾	34¾	−⅜
TW Corp	10 727	17¾	17¼	17¼	.....
TWCp wt	104	7	6⅜	6⅜	.....
TWC pf 2	24	16⅛	15⅞	16⅛	+⅛
Transm	5 330	17⅜	17¼	17¼	−⅜
Tranwy I	5 31	23¾	23⅛	23⅛	−¼
TC Fox	7 289	45½	44⅞	44⅞	−⅜
UV Ind	7 332	28⅞	28½	28¾	+¼
U Camp	7 125	43¼	42⅞	43	−⅜
Un Carb	5 324	42⅜	42	42	−⅜
US Gyps	4 366	32½	32⅜	32½	.....
US Steel	4 2033	18⅛	17⅞	18	.....
Un Tech	7 686	43⅜	42⅜	42⅝	−⅜
Upjohn	10 562	49⅜	48⅜	48⅝	−1
Varian	25 180	30¼	29¼	29¼	−1
Walk HA	9 5250	u48½	46¾	47⅝	+1½
Walt J	6 161	31⅜	31⅛	31¼	.....
Warn L	10 2896	19⅝	19¼	19⅝	+¼
Westg El	5 515	19⅝	19½	19⅝	+⅛
Weyerhs	7 855	31⅝	30⅞	31⅛	+⅛
Whit Cn	5 49	23⅞	23⅜	23⅜	−½
Wometc	10 133	22⅛	21¾	21¾	+⅜
Wolwth	5 877	26⅛	25⅜	25¾	−⅜
Xerox Cp	9 1731	63⅜	62	62	−1½
Zenith R	8 510	9¾	9½	9½	−¼
Zurn Ind	8 171	21⅜	21	21	−⅛

FONDS MUTUELS

AGF Group	
Amer Grwth	6.97
Cdn Gs Egy	7.51
Cdn Sec Gth	8.58
Cdn Trusteed	4.15
Corp Invest	7.08
Corp Inv Stk	9.97
Gwth Equity	16.75
Japan	13.13
nMMF 13.25p	10.00
Option Equity	4.83
Special	8.01
Bolton Tremblay	
Cda Cumul	10.21
Income Fund	9.73
Internatnl	9.77
Pld Resourc	9.47
Taurus	12.26
Calvin Bullock Gr	
Acrofund	2.03
yBanner Fnd	5.12
CIF	5.65
CIF Income	10.24
Central Group	
xdyCam Grth	7.23
yCompound	7.80
yDividend	7.85
yFund 4000	5.24
xdyIntl Egy	2.95
xdyIntl Gth	5.07
xdyIntl Incm	3.74
xdyNatRsGth	5.28
yNorthrn Egy	5.64
yRevenue Gth	4.53
xdyUnivest	6.34
CSA Mgmt Gr	
Goldfund	10.44
Goldtrust	4.78
Conted Group	
Dolphin Eqty	8.18
yDolphin Mtg	4.84
Cundill Group	
ySecurity	9.88
Value	7.48
Dynamic Group	
ynDyn Amer	4.93
ynDyn Fund	13.70
ynDyn Incom	5.52
Eaton-Bay Group	
Commwth	19.75
Dividend	4.95
Growth	15.76
Income	4.00
Internatnl	13.80
Leverage	6.75
Venture	6.67
Viking	8.11
Guaranty Trust Gr	
ynInv Equity	11.15
ynInv Income	4.11
ynMortgage	9.53
Guardian Group	
Enterprise	1.42
GIS Income	4.63
yGwth Fnd	17.27
North Amer	6.96
Mutual Acu	7.21
Sec Income	9.50
World Equity	6.00
Investors Group	
yBond	4.58
yDividend	8.12
yGrowth	15.27
yInternatnl	8.55
yJapan	11.10
yMortgage	4.64
yMutual	7.14
yProvidt Stk	8.22
yRetiremnt	9.61
ynJones Hwrd	3.71
Principal Gr	
yCollective	11.00
yGrowth	6.66
yVenture	5.99
yBond	2.92
Prudential Gr	
Growth	8.75
Income	4.83
ySask Dev Fd	4.78
Scotiafund Gr	
Scotiafund	1.45
Scotiafd Mtg	.99
Templeton Gth	7.55
United Bond Share	
RoyFund	10.56
RoyFnd Inc	4.89
Universal Group	
Equity	14.51
Income	4.45
Internatnl	5.42
Resource	7.58
Non-Members	
Altamira Fd	6.38
yAssoc Inv	8.21
yBeaubran	5.73
Canagex Gr	
yBond	8.83
Fund	14.76
yMortgage	9.68
Capital Grth	4.95
xChase	7.45
ynComCp Mtg	9.87
Desjardins Gr	
yActions	11.09
yHypotheq	4.04
yInternatnl	10.11
yObligatns	4.63
Quebec	5.70
nySpec	8.01
Dixon Krog Gr	
yDixon, Krog	13.89
yHeritage	4.01
yVanguard	11.20
yDomin Comp	11.73
yDomin Equit	14.12
Dreyfus Group	
yInc	14.09
yInternatnl	19.31
ynExecutv Intl	1.37
xFid Trend	28.25
nFst Cdn Mtg	9.92
Fiscon Fund	6.28
nHarvard	10.56
Industrial Gr	
Indust Amer	3.19
Indust Div	7.16
Indust Eq	10.11
Indust Gth	6.89
Indust Incom	9.09
Indust Pens	32.43
Keystone Gr	
Cus K-2	5.67
Cus S-1	18.69
Cus S-4	6.72
Internatnl	3.81
xLex Rsrch	18.38
xManhatn	3.41
yMaritime Eq	3.56
Marlborough	8.49
nNatrusco	19.91
NW Group	
yCanadian	6.89
yEquity	10.99
xOne Wm St	17.51
xOppenhmr	8.07
Pemberton Gr	
nPacific Div	7.70
nPacific Ret	5.45
nPacific US	6.51
PHN Group	
yBond	9.43
yCanadian	12.77
yDiv Income	11.01
yFund	18.86
yPooled	40.77
nyRRSP	19.35
PMF Managmnt	
nPension Mu	9.15
nXanadu Fd	6.30
nPutnam	11.92
Pret et Revenu Gr	
American	12.62
Canadian	8.85
Fonds H	4.72
Retraite	9.25
Sterling Group	
Equity	9.39
yMortgage	4.69
xTech	10.15
yTradex	20.17
Trans Canada Gr	
xdA	5.72
B	64.30
C	12.07
United Group	
yAccumula	5.92
yAccumul R	7.77
yAmerican	2.19
yCont Mortg	4.89
yHorizon	4.17
ySecurity	4.29
yVenture	4.39
yVenture Ret	8.83
Western Grth	7.91

La famille Scott proposera un concordat

Les magasins LaSalle déposent leur bilan

par Michel Nadeau

Employant plus de 1000 personnes dans ses 47 magasins au Québec, la compagnie Scott-LaSalle vient de présenter une proposition de faillite devant la Cour supérieure du Québec. Il s'agit en fait de la principale filiale de cette compagnie de Longueuil, Scott Factories, qui connaît présentement des problèmes financiers assez sérieux. Les transactions des actions de la compagnie ont cessé mardi à la Bourse où les titres valaient $1.20

La compagnie dirigée et contrôlée entièrement par les membres de la famille Scott a été mise sous sequestre et toutes les créances sont gelées. Il y aura le 15 janvier prochain une assemblée des créanciers qui étudieront la possibilité d'accorder à la direction de la compagnie un délai jusqu'au 29 février 1980 pour offrir un règlement.

Les derniers états financiers montrent que le passif atteint $15,491,000 alors que l'actif n'est que de $13,825,000. La dette à l'égard des fournisseurs dépasse $5 millions. Le fonds de roulement est surtout constitué d'inventaires évalués à environ $11 millions. Bien que difficile, la situation n'est pas désespérée.

Le syndic qui a été désigné par la direction de la compagnie est M. André Giroux, de la firme Coopers & Lybrand. C'est ce dernier qui avait agit lors de la faillite de Dupuis Frères.

Les derniers rapports adressés aux actionnaires indiquent que les ventes du premier semestre de $30,1 millions ont laissé des pertes de $2,9 millions soit plus du double de la période correspondante l'an dernier.

C'est la conjoncture défavorable qui serait responsable de la piètre performance des 47 magasins au Québec et des deux magasins en Ontario.

La vente de vêtements et de marchandises générales représente environ 90% du chiffre d'affaires de Scott-LaSalle.

Cette entreprise, dont la création remonte à 1936, a connu des hauts et des bas significatifs au cours des vingt dernières années. De fabricant de complets sur mesures, cette compagnie est devenue une chaîne importante de magasins à prix populaires au Québec.

Cependant, les changements dans le commerce de détail ont perturbé l'évolution de Scott-LaSalle. Les magasins « à escompte » ont commencé à décliner au début des années 70 alors que le consommateur devenait plus exigeant. Les comptoirs de vente directe ont amené des coupures de prix dans le domaine des marchandises générales. Les grandes chaînes de magasins à rayons de Toronto ont multiplié leur surface dans les centres commerciaux régionaux. La concurrence s'est intensifiée avec des guerres des prix à intervalles réguliers. Plusieurs grands magasins sont tombés: Pollack, Dupuis...

Évidemment les magasins à prix populaires (Greenberg's, A.L. Green, Metropolitain, Woolworth...) ont connu des moments pénibles.

Scott-LaSalle chercha à accroître la rentabilité de ses activités en accrochant des commerces périphériques à ses magains: comptoir-lunch, station-service... On décida de lancer une nouvelle chaîne de mini-magasins à rayons: Publix... La division des vêtements pour hommes (Ben Berke et English & Scott) n'a pas su évoluer avec les goûts vestimentaires des clients: ce dernier secteur fut complètement abandonné en 1978.

C'est la multiplication des magasins qui a fait croître le chiffre d'affaires qui atteignit $69 millions l'an dernier. Mais la rentabilité ne suivait pas. Les pertes furent de $4,5 millions en 1978. Il faut remonter en 1971 et 1972 pour trouver des résultats encourageants: des profits entre un et deux millions offrirent un rendement de 26% sur l'avoir des actionnaires en 1971. Les actions s'échangeaient à $11.37 en 1972 et ce après une subdivision des titres en 1971 sur la base de trois pour un. Les affaires se sont améliorés un peu en 1976 — profits de $1.1 million — mais les gains nets n'étaient pas satisfaisants.

La compagnie se spécialisa davantage dans la confection de vêtements avec l'acquisition de Uniformes McEwen (Canada) au début de 1978. Ce secteur représente environ 10% des revenus bruts.

Mais il semble que la stratégie ne donna pas de bons résultats. On élimina la fabrication de complets sur mesures pour mettre l'accent sur l'assemblage d'uniformes. Mais ce n'était pas suffisant. Au début du mois, on annonça la fermeture de quatorze magasins LaSalle pour le début de 1980.

Le commerce des vêtements traverse présentement une période difficile en raison d'une concurrence de plus en plus vive entre les entreprises. La marchandise ne doit pas demeurer trop longtemps en inventaire dans le contexte actuel alors que les taux d'intérêt à court terme tourent autour de 16%. La dette à long terme se situe aux environs de $2 millions. La compagnie, possède quelques immobilisations d'importance principalement à Longueuil. Tous ses magasins sont situés dans des locaux loués.

La grande question est de savoir ce que la famille Scott proposera aux créanciers. Celle-ci détient la très grande majorité des actions de Scott-LaSalle; la compagnie compte également un millier de petits actionnaires québécois. Au moment de l'arrêt des transactions à la Bourse cette semaine, les titres s'échangeaient à $1.20, le niveau le plus bas des dernières années.

Plusieurs solutions s'offrent à la direction: extension des périodes de remboursement, réduction des créances, conversion des dettes en actions, intéressement d'un autre investisseur...

Une des caractéristiques de cette entreprise est l'emprise presque totale de la famille Scott sur la direction et le conseil d'administration. Quatre des cinq cadres supérieurs sont des Scott qui dominent aussi au conseil d'administration.

La présence de M. Pierre Arbour parmi les administrateurs laisse penser que la Caisse de dépôt et placement aurait un intérêt tangible dans cette compagnie. M. Arbour était jusqu'au mois d'avril directeur conseil en investissements corporatifs à la Caisse.

Chrysler: le gel salarial au centre du projet d'aide

WASHINGTON (AP) — Au Sénat et la Chambre des représentants, les débats sur le projet d'aide à la société Chrysler ont été centrés hier sur les concessions financières exigées des travailleurs syndiqués.

Deux amendements séparés ont été présentés en vue d'atténuer le gel salarial de trois ans que le projet de loi sénatorial exige des Travailleurs unis de l'automobile avant de garantir pour $1.25 milliard en prêts à Chrysler.

Le sénateur républicain Richard Lugar a proposé que les concessions syndicales soient ramenées de $1.08 milliard à $800 millions. Ce chiffre représenterait les économies réalisées par la firme grâce au gel des salaires.

Trois autres sénateurs ont cependant proposé que ces concessions soient fixées à $400 millions, comme le prévoit d'ailleurs le bill débattu parallèlement par la Chambre des représentants.

De son côté, le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile a fait savoir qu'il consentirait à un sacrifice financier de $400 millions au maximum afin de sauver Chrysler de la faillite.

Hier, les chefs de file du Sénat et de la Chambre des représentants ont exprimé l'espoir que les mesures législatives définissant le montant et les modalités de l'aide à Chrysler seraient adoptées avant que les congressistes ne se séparent vendredi pour un mois de vacances.

Davie: un contrat de $35 millions

Les chantiers Davie de Lauzon ont annoncé hier qu'ils ont signé un contrat de $35 millions avec Petrobras (la société pétrolière nationale du Brésil) pour la construction d'une plate-forme de forage en mer de 300 pieds. Le contrat a été signé à Rio de Janeiro quatre jours après la signature de contrats à Houston, entre la société Global Marine et Davie, pour la construction de deux plates-formes évaluées à un montant de $68 millions.

Le contrat avec Petrobras est important pour Davie car il représente le plus gros type de plates-formes à être construit par Davie et signale l'entrée de Davie dans une nouvelle sphère géographique avec la mise en marché de son programme de construction de plates-formes jusqu'en Amérique du Sud. Toutes les plates-formes précédentes construites le furent pour des sociétés américaines. La base est située aux Etats-Unis.

Le contrat brésilien prolongera le carnet de commandes de Davie jusqu'à la fin novembre 1981, et fournira une base solide pour l'avenir en construction navale, réparation et travaux industriels.

La Société générale belge accroît sa part dans Genstar

La Société générale de Belgique va augmenter de 5.3 à 15.5% sa participation dans la société montréalaise Genstar.

La Générale dont le siège est à Bruxelles a déclaré qu'elle a conclu une entente de principe avec le groupe britannique Blue Circle Industries en vue d'acquérir 2,789,000 actions ordinaires à $25 pièce au printemps prochain. Une société serait créée hors du territoire belge aux fins de traiter cette affaire et de la financer.

Outre son avoir direct dans Genstar, la Générale, qui est une puissante société de portefeuille, détient des intérêts majoritaires dans des filiales de Genstar représentant 13.6% des actions avec droit de vote, et des intérêts minoritaires représentant 1.1% dans d'autres entreprises.

La transaction envisagée permettrait donc à la Générale d'avoir la haute main sur 29.1% des actions avec droit de vote, ce qui selon des observateurs consoliderait ainsi sa position déjà dominante de Genstar.

Cette entreprise est une grande société de gestion dont les capitaux sont diversifiés: matériaux de construction, travaux de construction et immobilier. Elle est surtout active dans l'Ouest canadien.

Genstar procède depuis quelque temps à l'acquisition d'intérêts aux États-Unis et dont la plus récente est Flintkote de Stamford, au Connecticut.

L'or frôle les $480

LONDRES (AFP) — Allant de record en record, l'or a frôlé les 480 dollars l'once hier à Londres, pour terminer à $479,5, le plus haut cours de la journée.

Ce nouveau bond de $9.5 par rapport à lundi signifie que le cours de l'once d'or a plus que doublé depuis le début de l'année, et une firme de courtiers du Stock Exchange, Laing and Cruiksmank, prédit qu'il atteindra au moins $530 dans le proche avenir.

La nouvelle hausse du lingot, survenue dans un marché très actif et par moment irrégulier, est imputée par les courtiers à la hausse du prix du pétrole.

Ce renchérissement de l'or noir ne peut, estiment-ils, qu'accroître les excédents monétaires des pays producteurs de pétrole et aggraver l'inflation dans le monde. La popularité de l'or, en tant que placement solide et refuge contre la dépréciation des monnaies, ne peut donc que croître.

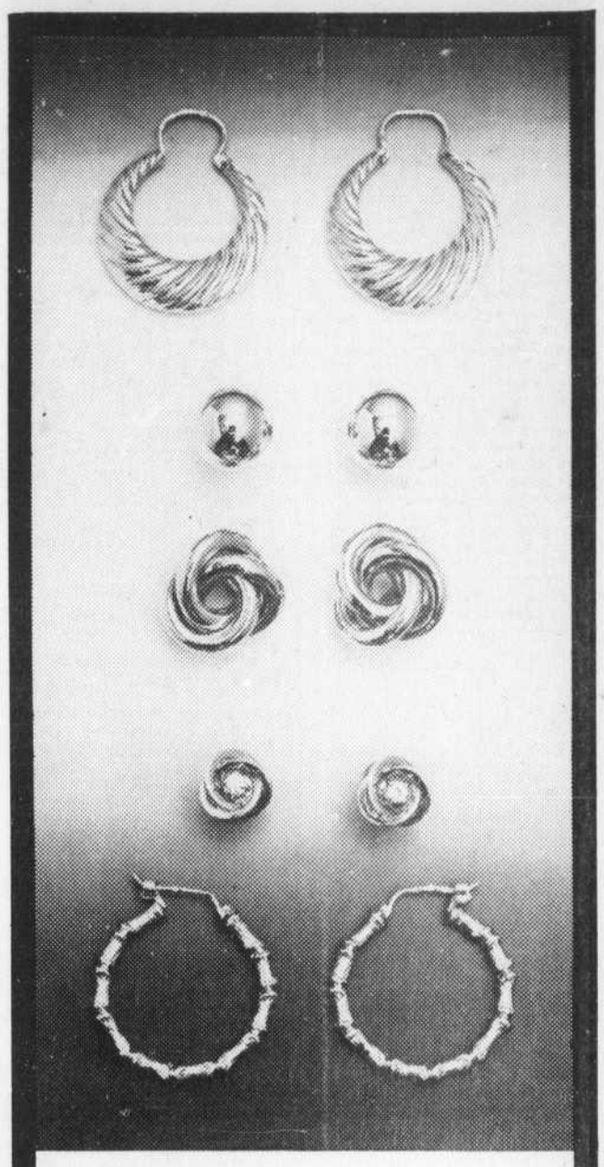

Superbement uniques. Boucles d'oreilles en or 18 carats. L'allure 'Lucas' en exclusivité. À partir de $250.

LUCAS
JOAILLIER · ORFÈVRE

1476 ouest, rue Sherbrooke, Westmount Square
Fairview, Pointe-Claire

ROLLAND INC.

ROGER ASHBY

La nomination de Roger Ashby au conseil d'administration de Rolland inc. est annoncée par Lucien G. Rolland, Président et Chef de la Direction. M. Ashby est Vice-Président à la direction et Directeur Général des Opérations. Il s'est joint à la société Rolland en 1978 et possède une vaste expérience de l'industrie des pâtes et papiers.

CNW
NOMINATION

Joseph A.P. Clark

Le conseil d'administration de CNW a annoncé la nomination de M. Joseph A.P. Clark au poste de président et directeur général de Canada News-Wire Limited.

Monsieur Clark a récemment pris sa retraite et quitté Tisdall, Clark & Partners Ltd. pour se consacrer à d'autres activités et pour s'occuper de CNW. La société Tisdall, Clark & Partners, dont il était l'un des fondateurs, a été formée en 1952 à Toronto. Elle se spécialise dans le domaine des relations publiques.

Les services de Canada News-Wire assurent la diffusion des nouvelles et des informations publiées par les gouvernements, les sociétés, les syndicats ou les associations vers les rédacteurs des divers organes d'information. Le réseau privé de téléscripteurs qui relie CNW aux salles de presse du Canada et de l'étranger est l'un des plus importants services de la société. CNW a des bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto et Calgary.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

PLACEMENTS À TERME
11 7/8 %
5 ans
intérêt annuel

REEL
RÉGIME D'ÉPARGNE-LOGEMENT
12 1/2 %
pour option épargne
AUCUNS FRAIS
Option placement garanti: 12% pour 5 ans

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC • MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Cette annonce ne constitue pas une offre de ces valeurs: elles sont offertes uniquement par le prospectus de cette émission.

PROJET D'INVESTISSEMENT
IMMOBILIER GRISE 79-2

ABRI FISCAL - WELLAND, ONTARIO

Unités d'investissement immobilier
(co-propriété - indivise)

$750,000
répartis en
750 unités de participation

PRIX: $1,000 l'unité
(minimum 5 unités)

Un bon investissement en valeur immobilière et un excellent allègement de fardeaux fiscaux s'unissent pour faire l'achat de cette tour de 110 appartements au Sud-Ouest d'Ontario (près des chutes de Niagara) une opportunité imbattable.

Actuellement sous construction, cette tour retenant toujours ses coûts initiaux est aussi une propriété dépréciable certifiée de "Classe 31".

On a prévu que la propriété produira un roulement de fonds positif dès l'achèvement et un revenu sur investissement s'amortissant en (2) deux ans approximativement par le truchement des épargnes d'impôts. Ce projet sera soutenu par un roulement de fonds garanti pour deux ans.

GRENIER RUEL & CIE INC.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer:

QUÉBEC/SIÈGE SOCIAL: 2 av. Chauveau, Québec G1R 2E9/692-3000
MONTRÉAL/800 Place Victoria, Montréal H4Z 1C7/871-9000

Fiducie du Québec
Courtier

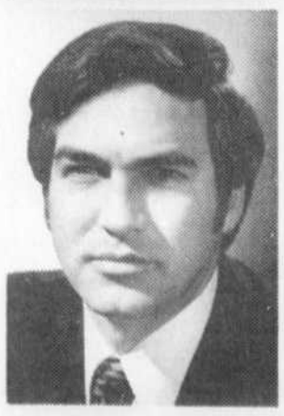

Pierre Majeau

Monsieur Jean-Marc Roy, vice-président, Services immobiliers, a le plaisir d'annoncer que Monsieur Pierre Majeau s'est vu accorder la désignation de Fellow of The Real Estate Institute (F.R.I.) par l'Institut canadien de l'immeuble.
Monsieur Majeau est à l'emploi de la Fiducie du Québec depuis 1974 à titre de représentant immobilier attaché à la succursale de Joliette. Il s'est toujours distingué comme l'un des meilleurs représentants de la compagnie, autant dans le secteur résidentiel que dans celui de l'investissement. De plus, Monsieur Majeau participe à l'essor de sa profession à titre d'animateur au centre de formation de la Fiducie du Québec.
La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins, compte trois cents représentants immobiliers répartis dans seize succursales à travers le Québec.

Certificat
de placement garanti

AUCUNS FRAIS MINIMUM $500

12 %* terme de 2 ans annuellement

11 3/4 %* termes de 3-4-5 ans annuellement

Épargne-logement (souscrire avant le 31 décembre 1979)

D'autres options sont offertes à taux d'intérêt élevé. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'une des 117 succursales de la Banque d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

*Taux sujets à changement. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

MONTRÉAL: 1253, av. McGill College 878-3351
6633 est, rue Sherbrooke 253-1720
ROSEMÈRE: 401, boul. Labelle 621-0710

Cette annonce n'est publiée que pour fins d'informations

OFFRE

aux détenteurs d'actions ordinaires
de

L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

PAR

94,646 CANADA LTÉE

PRIX: $7 (canadiens) par action ordinaire

L'offre en cours peut être acceptée jusqu'à 16h30, heure locale, le 27 décembre 1979, aux bureaux de la compagnie Fiduciaires de la Cité et du district de Montréal Limitée. Les principales conditions de l'offre sont les suivantes:

— L'offre est faite sous réserve qu'au moins 60% des actions soient déposées. Cependant, 94,646 Canada Ltée se réserve le droit de prendre livraison des actions déposées, advenant que moins de 60% des actions soient présentées.

— Les Actionnaires peuvent, à quelque moment que ce soit, retirer les actions déposées.

— 94,646 Canada Ltée peut, à sa seule discrétion proroger le délai en cours.

94,646 CANADA LIMITÉE
300, boulevard Décarie,
chambre 10, Cité Saint-Laurent,
Montréal, Qué., H4N 2M2

Renseignements: M. Maurice Fortier
Directeur général adjoint
Fiduciaires de la Cité et
du District de Montréal Ltée
Tél: (514) 878-3351

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

AVIS est donné par les présentes que la compagnie B & M YARN SALES LTD demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en conformité des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

Donné à Montréal, ce 14 décembre 1979

Pierre H. Archambault,
notaire
Procureur de la compagnie

AVIS

Prenez avis que M. Normand Naud, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-12-061087-767

DAME LOUISE VAILLANCOURT
Requérante
-VS-
CLAUDE CARDINAL
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

La requérante, DAME LOUISE VAILLANCOURT est, par les présentes, mise-en-demeure de constituer un nouveau procureur ou de produire une comparution par écrit dans les trente jours de la parution d'un avis publié dans un journal français, à défaut de quoi, un jugement par défaut sera pris contre vous, le tout avec dépens à suivre.
Montréal, le 12 décembre 1979

SCHLESINGER & SCHLESINGER
Procureurs de l'intimé
1010 ouest rue St-Catherine
Suite 620,
Montréal, P.Q.
H3B 1G9

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000706-79

COMPAGNIE TRUST METROPOLITAIN, un corps politique ayant sa place d'affaires pour la Province de Québec au 2324 Chemin Lucerne, dans la ville et district de Montréal;
Demandeur
-VS-
HENRI GOUDREAU, de lieux inconnu
Défendeur

Le défendeur HENRI GOUDREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.
Le 5 décembre 1979

R. LEDUC
P.A.C.S.B.

Rappaport & Ass.
1080 Beaver Hall Hill
Suite 1800
Montréal, Québec
H2Z 1G3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des divorces

NO 500-12-092211-790

SAMIA BOUTROS,
Partie requérante
—VS—
RAYMOND AOUN,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, RAYMOND AOUN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 7 décembre 1979.

ARMAND BEAULIEU
Registraire-adjoint

Mes BOISCLAIR, KOZINA, SASSEVILLE, PELLERIN
4906 est, boulevard Gouin
Montréal-Nord — 326-6400
dom. élu: 31 St-Jacques, ch. 500.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des divorces

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-092379-795

MARC DEGENÈVE, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal,
requérant.
-VS-
HÉLÈNE SARRAUDIE, présentement d'adresse inconnue.
intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée HÉLÈNE SARRAUDIE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, division des divorces;
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 13 décembre 1979.

Armand Beaulieu
Protonotaire-adjoint

Me Léo C. Marcotte, c.r.
615 ouest, Dorchester
Suite 1010, Montréal
H3B 1P9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016-270-793

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, Société de la Couronne légalement constituée ayant une place d'affaires à la Place du Canada, suite 900, province de Québec,
demanderesse
-c-
GLENN TAYLOR, gentilhomme résidant et demeurant au 1359 Hyman Drive, Dollard des Ormeaux, Province de Québec.
défendeur
-et-
MEADOW WEST BUILDING CORP., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 3869, boul. des Sources, Dollard des Ormeaux, province de Québec.
-et-
LE REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE MONTRÉAL, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, chambre 2.175, Montréal, province de Québec.
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au bureau du Protonotaire de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 6ième jour de décembre 1979.

CÔTÉ, OUELLET & PAUL,
Procureurs de la demanderesse
500 Place d'Armes, Suite 2800
Boîte postale 938, Montréal
Québec H2Y 3J4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABANDONNER LA CHARTE DE CAN-AM ORNAMENTS LTD.

On fait savoir que la compagnie CAN-AM ORNAMENTS LTD., corporation constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au Ministre de la Consommation et des Corporations l'autorisation d'abandonner sa charte.
Montréal, le 3 décembre 1979.

ROBERT RONCI,
Président

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ROBERT PLOUFFE, épicier faisant affaires sous les noms et raison sociale de: "MARCHÉ ROBERT ENRG." 83 St-Louis, Terrebonne, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que ROBERT PLOUFFE a fait cession de ses biens le 13ième jour de décembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour de janvier 1980, à dix heures quinze (10:15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval suite 460, Laval, P.Q.
Le 13 décembre 1979

C.A. MICHAUD — SYNDIC

Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6
Tél: 384-8650

AVIS

SHERWOOD HUME TRANSPORTATION LIMITED détentrice du permis M-302031 (22673-V), à l'occasion du changement de contrôle survenu à l'intérieur de cette corporation, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin que celle-ci statue sur le maintien de son permis.
Elle demande au surplus de se prévaloir de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976). Une fois l'approbation requise demandée, les actions seront réparties comme suit:
— Sheardown Transport Limited 2000 actions ordinaires
ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS:
— Charles McGillion, président
— Della McGillion, secrétaire-trésorière
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: 18 décembre 1979
2ème publication: 19 décembre 1979
3ème publication: 20 décembre 1979

SIGNÉ: PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-060867-798

STEVE DART CO.
demanderesse
-VS-
KINGS CANYON FRUIT SALES CORP.
Défenderesse

ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse KINGS CANYON FRUIT SALES CORP. de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de la défenderesse.
MONTRÉAL le 12 décembre 1979.

(s) Armand Beaulieu P.A.
Greffier-adjoint

ORENSTEIN RUBY MICHELIN ORENSTEIN
avocats
2015 rue Peel, 3ième étage
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-023 371-774

PAMELA McENTEE, assureur, de la Cité de Dollard des Ormeaux, résidant présentement à 100 Hyman Drive, app. 103.
demanderesse
-contre-
JOHN DAVID WAAGEN, de la Cité de Ville St-Laurent, du District de Montréal, résidant présentement au 3957 Henri Bourassa,
-et-
GORDON P. KNIGHT de la municipalité de Petawawa, Province de Ontario, antérieurement résidant au 2 rue Sig, adresse présente inconnue
défendeurs

Il est enjoint à GORDON P. KNIGHT à l'intention duquel une copie du bref amendé et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, décembre 1979

(signé) Armand Beaulieu, P.Q.
GREFFIER

Mes. Amaron, Stead et Viberg
280 Dorval Avenue, Suite 200
Dorval, Québec
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017965-797

PASQUALE ARGENTO
Demandeur
-VS-
CLAUDE PELLETIER, autrefois domicilié au 3280, rue Bolduc, Montréal (Québec).
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, CLAUDE PELLETIER, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée, à son intention à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre Dame est, Montréal (Québec).
Faute par le défendeur, CLAUDE PELLETIER, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, le 13 décembre 1979.

RICHARD LAROSE P.A.

Me A. De Michele
DE MICHÈLE & BISSONNET
6020, rue Jean Talon est
suite 860
Montréal (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018261-789

LEON J. ARONOFF,
demandeur
-VS-
PEARL ROSEMARIN,
KAREN ARONOFF,
HINDA ARONOFF LEVINE,
JANET ARONOFF,
LOWELL ARONOFF,
RONALD SINGER,
défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs JANET ARONOFF et LOWELL ARONOFF, d'adresse inconnu, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie pour chaque défendeur du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119-A C.P.C. a été laissée à leurs intention à la Direction Générale des greffes au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, district de Montréal.
Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 10 décembre 1979.

RONALD CHASSÉ,
Protonotaire-adjoint

Mes ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD
BORENSTEIN, SHAPIRO, LANGLOIS, FLAM
Me CHARLES E. FLAM
800 Carré Victoria, Suite 612
Montréal, Québec, H4Z 1H6

WINDSOR DRESS CO. LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie WINDSOR DRESS CO. LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE à Montréal, ce 11e jour de décembre 1979.

Bashir Hussain, Secrétaire

AVIS

Prenez avis que M. René Tétreault voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

SOGEVEX INC.
AVIS DE CONVOCATION
A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Annuelle et Spéciale des actionnaires de SOGEVEX INC. aura lieu le 28 décembre 1979 à 10 heures de l'avant-midi au Salon Soulanges de l'Hôtel Hilton situé à Dorval, province de Québec, pour les fins suivantes:
1. Recevoir et étudier le rapport des dirigeants, approuver les états financiers consolidés de la Corporation pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1979, accompagnés du rapport des vérificateurs;
2. Élire les directeurs pour l'année en cours;
3. Nommer les vérificateurs pour l'exercice financier en cours jusqu'à la prochaine Assemblée Annuelle;
4. Étudier et sanctionner, eu égard à certaines modifications qui pourraient y être apportées; la Résolution Spéciale adoptée par les administrateurs portant sur un Plan d'option d'achat d'actions en faveur des administrateurs de la Corporation;
5. Traiter de toute autre affaire du ressort de l'Assemblée jusqu'à son ajournement.

PAR ORDRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Secrétaire

Montréal, Québec, le 10 décembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059018-791

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
Partie demanderesse
-C-
MICHELINE LARIVÉE
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, MICHELINE LARIVÉE, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis, selon l'article 119 a-C.P.C. a été laissée à son intention et à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 14 décembre 1979.

RONALD CHASSE, Protonotaire-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-059292-792

GEORGES GAUDREAULT
demandeur
-VS-
JOHANNE LEROUX, autrefois domiciliée au 1420, rue Quenneville — appartement 311, Ville St-Laurent (Québec).
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, JOHANNE LEROUX, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée, à son intention à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, au 1 rue Notre-Dame est, Montréal, (Québec).
Faute par la défenderesse, JOHANNE LEROUX, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, le 13 décembre 1979.

PIERRE FORTIN P.A.

Me A. De Michele
DE MICHELE & BISSONNET
6020, rue Jean Talon est
suite 860
Montréal (Québec)

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

Le requérant, ROGER CARPENTIER, résidant et domicilié au 20 Baillargeon, St-Luc, Province de Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT - SERVICE LOCAL - CITERNE -
De Montréal-Est, au 7190 Marconi, Montréal, pour le transport d'huile à chauffage par véhicules de type citerne, pour le compte de Ouimet Gobeille Inc.
Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante est autorisée à utiliser la semi-remorque de type citerne, propriété et/ou en possession légale de Ouimet Gobeille Inc.
Durée: 364 jours.
Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P. Québec.
1ère publication: 17 décembre 1979
2ème publication: 18 décembre 1979
3ème publication: 19 décembre 1979

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, Suite 100
MONTRÉAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-018622-793

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE,
Demanderesse
-VS-
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION TRIZEN LTEE.
-et-
MAX ZENTNER,
Défendeurs

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, Demanderesse, -vs- LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION TRIZEN LTEE, Défenderesse, n'ayant aucun domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province de Québec. Par ordre de la Cour. La Défenderesse LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION TRIZEN LTEE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la date de publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée au greffe de cette Honorable Cour à l'intention de la Défenderesse. De plus, prenez avis qu'à votre défaut de comparaître ou de contester dans les limites du temps prescrit, la Demanderesse peut procéder par défaut sans autre avis ni délai. MONTRÉAL, ce 14ième jour de décembre 1979.

MES COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT 630 ouest, boulevard Dorchester, #2260 Montréal, Québec.
Procureurs de la Demanderesse

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que Monsieur ANDRÉ GEOFFRION, ayant sa principale place d'affaires à Varennes, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 23 août 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 143827.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS

Prenez avis que M. Jacques Deschesnes, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-018329-795

STEVE DART CO.
demanderesse
-VS-
VINCENT B. ZANINOVICH & SONS INC.
défenderesse

ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse VINCENT B. ZANINOVICH & SONS INC. de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de la défenderesse.
MONTRÉAL le 12 décembre 1979.

(s) Armand Beaulieu P.A.
Greffier-adjoint

ORENSTEIN RUBY MICHELIN ORENSTEIN
avocats
2015 rue Peel, 3ième étage
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

Chambre de la Famille
Divorces
COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-12-2112-794

ERNEST DRAPEAU,
partie requérante
-VS-
BERTHA LINTEAU,
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Bertha Linteau est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du Palais de Justice de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, le 11 décembre 1979.

R.A. Michel Boudrias

Mes Dupont & Langlois, avocats
2 Place Yvon Plourde #202
Charlemagne P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059750-799

PLOMBERIE & CHAUFFAGE TIFONI INC., corps politique dûment incorporée selon la loi ayant son siège social à 4533 Bélanger est, Ville de Montréal,
Demanderesse
-C-
YVAN HARBUS, d'adresse inconnue;
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, Yvan Harbus est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la date de la présente publication. Une copie du bref ainsi que la Déclaration ont été laissées au greffe du Tribunal de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement.
Montréal ce 13 décembre 1979.

RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint

ME STEPHEN HARPER
615 boulevard Dorchester Ouest
Bureau 930
Montréal, Québec H3B 1P5
Procureur de la Demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001437-791

HERVE DEMERS
demandeur
-VS-
RHEA PILON
et
ROLAND JODOIN
défendeurs
-et-
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE DEUX MONTAGNES
mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs, RHEA PILON et ROLAND JODOIN d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et déclaration amendée ont été laissées à leur intention au greffe de la Cour Supérieure à St-Jérôme.
Faute par les défendeurs, RHEA PILON et ROLAND JODOIN de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
St-Jérôme, ce 13 décembre 1979.

Marie Prévost, protonotaire adjoint.

Mes Côté & Nadon,
495 Bl. St-Martin ouest
Chomedey, Laval.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAl

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-092365-794

DAME LAURENCE SIMARD, ménagère, résidant et domiciliée au 3260 Broadway, à Brossard, district de Montréal,
Requérante
C.
RÉJEAN GENDRON, d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RÉJEAN GENDRON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Longueuil, le 13 décembre 1979

(S) RONALD CHASSE
REGISTRAIRE

LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS
115 St-Charles ouest,
Longueuil, Qué.

Prenez avis que GUY LAZURE du 794B, Grand-Rang, St-Michel Cté. Napierville, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Montréal Métropolitain, pour la livraison d'huile à chauffage résidentielle et commerciale avec compteur à l'aide de camion citer pour le compte d'Aigle d'Or Canada Ltée. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première publication: 19 décembre 1979
Deuxième publication: 20 décembre 1979
Troisième publication: 21 décembre 1979

PRENEZ AVIS que la Société Immobilière Inco Limitée, une compagnie incorporée selon la loi sur les Corporations Commerciales Canadiennes et ayant son siège social à Montréal a fait une demande de certificat de dissolution au Directeur, Direction des Corporations Consommation, selon l'Article 255 de la loi le 31 octobre 1979.

Mes Pépin, Létourneau & Ass.,
avocats,
360 St-Jacques, ste 1800,
Montréal, PQ.
Me Daniel Mandron,
dossier: D-12,443.

TAKA IMPORTS LIMITED
Avis de défaut et de prise de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Pierre Lapointe, notaire, le 18 octobre 1977 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2824317 TAKA IMPORTS LIMITED à hypothéqué, nanti, mis en gage, cède et transporte en faveur de Montréal Trust Compagnie par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 18 octobre 1977 et que les susdites garanties de remboursement créées au dit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Montreal Trust Company en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.
Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chap 275 S.R.Q. 1964" Donné à Montréal ce 12e jour décembre 1979. Montréal Trust Company, 1 Place Ville-Marie, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-003275-790

AMEDEE TOUGAS,
demandeur
-c-
LOUISE SAMSON,
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse est par la présente requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication.
Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la Cour, division des greffes.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation de corps, qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL 14 décembre 1979

procureurs de la partie demanderesse
GRENIER, MURRAY & GAUTHIER
4227 Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, PQ.

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59 (1) - REG. 2

PRENEZ AVIS que REMI COURTEMANCHE, domicilié sur la rue Pouliot à Chomedey, Laval, détenteur du pemis 25538-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres et intérêts détenus dans ledit permis 25538-V en faveur de MICHEL LESAGE, domicilié sur la rue Van Horne, à Montréal, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 2.59 (1) du règlement 2 et de l'article 36.1 de la Loi des Transports du Québec.
Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième (3e) parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
1ère parution: 17 décembre 1979
2ème parution: 18 décembre 1979
3ème parution: 19 décembre 1979

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES S79-4210
pour 10h30 a.m. heure de Montréal
Le mercredi 16 janvier 1980

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENT DE SECOURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $15.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h30, en s'adressant au:

Service Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30, mercredi le 16 janvier 1980.

Des dépôts de soumission, aux montants exacts de $850.00, $2,500.00 et de $500.00 respectivement pour les Lots I, II et III, sous forme de chèques officiels d'une banque à charte du Canada ou de chèques visés tirés sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse populaire et payable à la Société de développement de la Baie James et remboursables sous condition doivent accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef du Service Approvisionnement
BRUNO BOISVERT.

AVIS

AVIS est par les présentes données que le contrat en date du 9 mai 1973 par lequel Western Auto Repairs Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 18 mai 1973 sous le no. 2429729.

Avis est donné que: Denis Dubuc (Madeleine Bélair Dubuc es-qualité exécuteur testamentaire et légataire universel) demande à la Commission des Transports du Québec de transférer une partie indivise des permis M506121-001-002, région 10, antérieurement détenus par feu Denis Dubuc, 8515, Ontario est, App. 5, Montréal, P.Q., en faveur de la succession de Denis Dubuc, laquelle demande également à transférer les permis M506121-001-002, en faveur de Madeleine Bélair Dubuc, 8515, Ontario est, App. 5, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

RE: Cour Supérieure
Chambre de la Famille
NO: 500-02-092326-796

LORRAINE LACAS, domiciliée et résidant au 2900, rue Truteau, #2, en la ville de Longueuil, district de Montréal,
Requérante
-VS-
MONSIEUR GUY CLEMENT, domicile et adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GUY CLEMENT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de la présente publication;
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son attention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LONGUEUIL, ce 13 décembre 1979.

BRASSARD & ASSOCIÉS
2154, Chemin Chambly
Longueuil, Qué. J4J 3Y7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-05-017352-798

OSCAR LACROIX, résidant et domicilié au 5028, Labrosse, à Pierrefonds, Québec,
demandeur
-VS-
LILIANE LIRETTE CHAUSSÉ, jadis demeurant à Montréal, et présentement d'adresse inconnue
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Lilianne Lirette Chaussé, est priée de comparaître d'ici le 24 janvier 1980 à 9 h 30 de l'avant-midi en chambre 2.16. Une copie de la requête en radiation a été laissée pour elle au Greffe de Montréal, Palais de Justice, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, Québec. Et de plus, prenez avis qu'à défaut de votre assignation et de l'émission d'une comparution ou d'une contestation durant le délai tel qu'indiqué plus haut, le demandeur peut ainsi procéder contre vous.
Montréal, ce 13 décembre 1979

ISRAEL H. KAUFMAN
1255, Carré Philippe
Suite 908
Montréal, Québec
H3B 2G1
Procureur du demandeur

AVIS

Prenez avis que M. Sabin Deschesnes, voiturier-remorqueur s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours. Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ère publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES S79-4209
pour 10h30 a.m. heure de Montréal
Le mercredi 9 janvier 1980

FOURNITURE D'UN SERVICE DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $10.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h30, en s'adressant au:

Service Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30, mercredi le 9 janvier 1980.

Un dépôt de soumission, d'un montant de cinq cent dollars ($500.00), sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse populaire et payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef du Service Approvisionnement
BRUNO BOISVERT.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que LES ESTIMATEURS ASSOCIÉS INC., ayant sa principale place d'affaires à Laval et d'autres places d'affaires à Montréal et Hull, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 12 janvier 1970 et enregistré au bureau des divisions d'enregistrement de Laval, de Montréal et de Huil respectivement sous les numéros 279326, 2185117 et 276040.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS

Prenez avis que M. Paul Desbiens, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro 300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours. Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

Avis est donné que: EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE., 990, St-Paul, St-Rémi, Napierville, P.Q., détenteur du permis M508931-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Robert Clermont, 620, rue Réjean, St-Rémi, Napierville, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979

Prenez avis que la requérante LES ENTREPRISES CAMVRAC INC., 431 rue St-Pierre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond, détentrice des permis Q-506447 D-001, D-003 et D-004 pour la région 04, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir des permis spéciaux sur les permis Q-506447 D-001, D-003, D-004 pour effectuer du transport de neige et de glace dans la région 10 le tout pour une durée de 180 jours sur les véhicules suivants:
Marque: Autocar 1974, série: 74744 VR-8722;
Marque: Autocar 1973, série: 72664 VR-8724;
Marque: Mack 1979, série: DMM686EX1063 VR-8719;
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis, à la commission des transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec, P.Q.

Me Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire de Blois et Associés
220 est, Grande-Allée, suite 850
Québec, P.Q. G1R 2J1

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Saint-Laurent

VILLE DE SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 820: ZONAGE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DONT LES IMMEUBLES SONT SITUÉS DANS UNE ZONE CONTIGUË AUX ZONES 3, 9, 13, 14, 18, 30, 31

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, le 11 décembre 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë aux zones 3, 9, 13, 14, 18, 30 et 31.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffier de cette ville,

QUE lors d'une séance régulière tenue le 11 décembre 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement numéro 820 amendant le règlement numéro 312 et ayant pour objet de modifier le zonage en vigueur dans les zones 3, 9, 13, 14, 38, 30 et 31 de la ville, de manière à:

1) Permettre un bureau pour entrepreneur électricien — lot numéro 407-3 — 1285, Hodge - Zone 3.
2) Prohiber les commerces — classe 2 — côté sud de Côte Vertu — est de Décarie (commerces classe 1 demeurent permis).
— Prohiber les commerces — côté sud de Côte Verdu — ouest de Décarie.
— Probiber les commerces — classe 2 — côté nord de Côte Vertu
(commerces classe 1 demeurent permis)

Zone 9

3) Prohiber les commerces — classe 2 — côté nord de Côte Vertu
(commerces classe 1 demeurent permis)
— Prohiber l'industrie et permettre les commerces — classe 1 — 469-P.339, P.340 et P.341 — 1740, Côte Verdu

Zone 13

4) Prohiber les industries — classe 1 — sur partie des lots 469, 470, 481 et 472 située au sud du chemin Côte Vertu
— Permettre les industries — classes 1 et 2 — boulevard Laurentien pour une profondeur de 5000 pieds

Zone 13

5) Prohiber les commerces — classe 2 — Côte Vertu — entre Sainte-Croix et limite ouest de la zone (commerces classe 1 demeurent permis)

Zone 14

6) Fixer à 3 pieds et 6 pouces la marge latérale — côté est du lot 41-P.12 — 4800 ouest, Henri-Bourassa

Zone 18

7) Fixer l'alignement de construction à 20 pieds pour une enseigne — lots 231-7, 233-7, 234-8 — 1300 Laurentien

Zone 30

8) Fixer à 14 pieds et 9 pouces l'alignement de construction — 3455 à 3505 Limoges

Zone 31

9) 1°— Permettre ce qui suit et aux endroits suivants:
— Bâtiments résidentiels détachés — classes 1 et 2 — côté ouest de Paul-Contant — entre une ligne située à 90 pieds au nord de Robichaud et Garneys
— Bâtiments résidentiels détachés — classe 3 — à certaines conditions
— côté sud de Garneys — entre une ligne située à 90 pieds à l'ouest de Paul Contant et une autre ligne située à 90 pieds à l'est de l'axe nord-sud de la rue Garneys
— rue Prizeau — entre une ligne située à 90 pieds à l'ouest de la rue Paul-Contant et une autre ligne située à 90 pieds à l'est de la rue Garneys
— rue Loiseau — entre une ligne située à 90 pieds au nord de la rue Robichaud et une autre ligne située à 90 pieds à l'est de la rue Garneys — de plus, le revêtement des bâtiments situés sur la partie de la rue Loiseau comprise entre une ligne située à 90 pieds de la rue Robichaud et une autre ligne située à 300 pieds de la rue Robichaud devra être conforme à l'article 3-40 du règlement numéro 312 et les escaliersd'issues devront être à l'intérieur;

2°— Prohiber les bâtiments résidentiels encaissés de la classe 2
— rues Garneys - Prizeau
— Loiseau — entre Robichaud et Garneys
— Robichaud — entre Loiseau et Paul-Contant
— Paul-Contant — entre Robichaud et Garneys

Zone 31

Les dites zones se délimitent comme suit:

ZONE 3 — Délimitée vers le nord par les voies ferrées du C.N., vers l'est par la limite est du lot 367; vers le sud par la rue Hodge; vers l'ouest par le boulevard Sainte-Croix.

ZONE 9 — Comprenant les lots situés de chaque côté du boulevard Décarie entre la rue Saint-Louis au sud et la rue Rochon au nord.

ZONE 13 — Délimitée vers le nord par la rue Tassé et son prolongement jusqu'au boulevard Laurentien; vers l'est par la ligne arrière des lots longeant le côté est de la rue Gohier; vers le sud par le boulevard Édouard-Laurin; vers l'ouest par le boulevard Laurentien.

ZONE 14 — Délimitée vers le nord par la rue Tassé; vers l'est par la rue Guertin et son prolongement jusqu'au Chemin Côte Vertu; vers le sud partie par le Chemin Côte Vertu et partie par la rue Rochon; vers l'ouest partie de la ligne arrière des lots longeant le côté ouest du boulevard Saint-Germain entre le Chemin Côte Vertu et la rue Rochon et partie par la ligne arrière des lots longeant le côté ouest du boulevard Décarie entre les rues Rochon et Tassé.

ZONE 18 — Délimitée vers le nord par les voies ferrées du C.N., vers l'est partie par la ligne arrière des lots longeant le côté ouest du boulevard Saint-Germain jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; partie par la ligne arrière des lots longeant la rue de Londres jusqu'à la rue Laval; partie par la rue Patricia; partie par la rue Grenet et son prolongement jusqu'à la rue Tassé; vers le sud par la ligne arrière des lots longeant le côté sud de la rue Poirier jusqu'à la rue Grenet et par le prolongement de la rue Tassé; vers l'ouest par le boulevard Laurentien.

ZONE 30 — Délimitée vers l'est par le boulevard Laurentien; vers le sud par la rue Thimens et son prolongement en ligne droite jusqu'au lot 221; vers le sud-ouest par une ligne parallèle mais située à 500 pieds au sud-ouest de la limite sud-ouest de l'aéroport; vers l'ouest une partie par la rue Duchesne et partie par les voies ferrées du C.N., vers le nord partie par le boulevard Henri-Bourassa, partie par les voies ferrées du C.N., partie par les limites de la Ville de Saint-Laurent.

ZONE 31 — Délimitée vers le nord par les limites de la Ville de Saint-Laurent; vers l'est partie par les limites de la Ville de Saint-Laurent et partie par les voies ferrées du C.N., partie par la rue Duchesne; vers le sud partie par les voies ferrées du C.N., partie par le boulevard Henri-Bourassa; vers le sud-ouest par une ligne située parallèlement et à 700 pieds au nord-est de la ligne centrale de la piste de l'aéroport de Cartierville; vers l'ouest partie par la limite ouest du lot 97 et partie par la limite de la ville de Saint-Laurent.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 11 décembre 1979, sont habiles à voter sur le règlement numéro 820 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes, que ledit règlement numéro 820 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation à la soussignée, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë aux zones 3, 9, 13, 14, 18, 30 et 31, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Saint-Laurent
le 19 décembre 1979.

Le greffier,
Marie-Paule Achim.

Avis publics

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Avis légaux, en page 18

Avis est donné que: Claude Petit, 23, rue St.-Thomas, Hull, P.Q., détenteur du permis M502218-003 région 7, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: OZANAM ROY INC., Fort Coulonge, Cté. Pontiac, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Gaétan Lévesque, 3555, Boul. St-Charles, Lachenaie, P.Q., détenteur du permis M508701-001 région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Gabriel Vaillancourt, 13867, St.-Jean, Ste.-Monique, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis de demande d'abandon de charte
LLOYD WALKER AND ASSOCIATES LTD.
LLOYD WALKER ET ASSOCIÉS LTÉE
Avis est par les présentes donné que la compagnie LLOYD WALKER AND ASSOCIATES LTD./LLOYD WALKER ET ASSOCIÉS LTÉE, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Dorval, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 12e jour de décembre 1979.

PRENEZ AVIS que DANIEL PETRIN, M-509099001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial additif pour effectuer du transport de neige dans la région 10 pour une période de 120 jours.
Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke à Montréal.
1ère publication: 17 décembre 1979
2ème publication: 18 décembre 1979
3ème publication: 19 décembre 1979
Me PIERRE HOGUE, procureur
1259 Berri, #230,
Montréal, Québec. H2L 4C7.

PRENEZ AVIS que Laurent J. Deshaies Inc., 2125 De Francheville, Trois-Rivières, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à Jean-Claude Dubois, 2733 95e Rue, Shawinigan, le permis de camionnage en vrac qu'elle détient sous le numéro Q-503858-002, pour la région 4.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication, le 19 décembre 1979
2ième publication, le 20 décembre 1979
3ième publication, le 21 décembre 1979
Chartier, Ménard & Doyon
avocats, procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE

NO: 69-02241
Ville de Montréal -vs- Brigitte Champagne.
Il est enjoint à Brigitte Champagne, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente jours.
(signé) ROLAND REEVES, Greffier
Mes Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
275 est, Notre-Dame
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

AVIS
AVIS est par les présentes donné que la garantie, créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque et de gage exécuté devant le notaire David Abrams, le 20 novembre, 1978 sous le numéro 4198 de son répertoire et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2929306, en vertu de laquelle J.T.E. Joannou Trade Enterprises Ltd. a hypothéqué, nanti et grevé certains biens tel que plus amplement indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme agent en fidéicommis en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 10 décembre, 1979
Leon Friedman, Agent de Fidéicommissaire

AVIS
ARTICLE 2.59.1 R.P.C.T.Q.
AVIS EST DONNÉ QUE Justin Cossette faisant affaires sous les nom et raison sociale de J. Cossette Transport Enrg. au 12638 rue Bleau, Montréal-Nord, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander le transfert à Gaëtan Gendron du 6342 rue Villeneuve, #1, à Montréal, de tous les droits, titres et intérêts se rattachant au permis M-504517-001, catégorie entrepreneur, région 10, y compris les droits acquis de faire du camionnage en vrac conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2c).
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 17 décembre 1979
2ème publication: 18 décembre 1979
3ème publication: 19 décembre 1979
RICHARD LA RUE
PROCUREUR DES REQUÉRANTS

Suite à l'acquisition du contrôle des actions de la compagnie FOURNIER TRANSPORT LIMITÉE détentrice du permis 1392-V, par Monsieur Jean-Pierre Hébert, demande est faite que la Commission statue sur le maintien de toutes et chacune des clauses du permis de Fournier Transport Limitée. On demande également de se prévaloir de l'article 2.58.1, du règlement 2 (1976) G.O.Q. 14/07/76.
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: 17 décembre 1979
2ème publication: 18 décembre 1979
3ème publication: 19 décembre 1979
SIGNÉ: PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS
ARTICLE 2.59.1 R.P. C.T.Q.
AVIS EST DONNÉ QUE Jean-Guy Grandchamps du 3960 rue Prieur, #2 à Montréal-Nord, district de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison sociale de G.P. ENRG. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander le transfert à 82763 CANADA LTÉE ayant une place d'affaires au 11695, 4e Avenue, à Rivière-des-Prairies, de tous les droits, titres et intérêts se rattachant au permis M-504628-003, catégorie entrepreneur, région 10, y compris les droits acquis de faire du camionnage en vrac, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 c).
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.
RICHARD LA RUE
PROCUREUR DES REQUÉRANTS
1ère publication: 17 décembre 1979
2e publication: 18 décembre 1979
3e publication: 19 décembre 1979

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Prenez avis que la compagnie SOTAL LTD. demandera au Ministre des Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
Les avocats de la compagnie:
Mes Lette, Marcotte, Biron, Sutto & ass.

Avis est donné que: SBREGA TRANSPORT LTÉE, 3765, Avenue, Dipatria, St.-Louis de Terrebonne, P.Q., région 6, détenteur du permis M501113-039, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC., 42, Prud'homme, St-Rémi, Napierville, P.Q. région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: EMBELLISSEMENT ST.-ROCH INC., 3960, rue Marc, St.-Louis de Terrebonne, P.Q., détenteur du permis M507993-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Liette Lepage Cardinal, 422 A, Boul. Grande Ile, Valleyfield, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 décembre 1979
2ème parution le 18 décembre 1979
3ème parution le 19 décembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que Léonce Beauchemin, 3680, R.R. 1, Grand St-Esprit, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à Gaston Morin, 1530 8e Rang, St-Wenceslas, le permis de camionnage en vrac qu'il détient sous le numéro Q 502730-002, pour la région 4.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication, le 19 décembre 1979
2ième publication, le 20 décembre 1979
3ième publication, le 21 décembre 1979
Chartier, Ménard & Doyon,
avocats, procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-033931-796
La Ville de Montréal, demanderesse -vs- Aka Works, défenderesse - autrefois du 10223, Armand Lavergne à Montréal et maintenant de lieux inconnus. Il est enjoint à la défenderesse Aka Works Ltd, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours - (Signé) Gérald Moore, greffier de la Cour Provinciale - Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal - Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE

NO: 69-02032
Ville de Montréal -vs- Jean-Louis Bourassa, Raymond Deschênes et Sylvie Despres, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente jours.
(signé) ROLAND REEVES, Greffier
Mes Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
275 est, Notre-Dame
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

PRENEZ AVIS que JEAN-ROCH GAGNÉ s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à DENIS AVEINE le permis no. M-502216-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke à Montréal dans les 5 jours de la troisième publication.
1ière publication: 19 décembre 1979
2ième publication: 20 décembre 1979
3ième publication: 21 décembre 1979
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, # 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7

Prenez avis que le requérant-cédant JEAN-DE-LA-LANDE PELLETIER, 1881 rue Berry, Matagami, P.Q., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à transférer au requérant-cessionnaire Georges Lapointe, Granada, cté Rouyn-Noranda, son permis portant le numéro M-508210-002 qu'il détient de la commission des transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.
Vos requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que la décision à être rendue puisse être exécutoire immédiatement.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la commission des transports du Québec au 505 rue Sherbrooke est, Montréal, P.Q. H2L 1K2.
Me Marc M. Delage, procureur.
St-Hilaire de Blois et Associés
220 est, Grande-Allée, suite 850
Québec, P.Q. G1R 2J1

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
JEAN-PIERRE GRAPPIN, homme de service
-et-
DULCE (MAIDES) GRAPPIN, ménagère 14 rue Caron St-Gérard de Magella, P.Q.
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
AVIS est par les présentes donné que JEAN-PIERRE GRAPPIN & DULCE (MAIDES) GRAPPIN ont fait cession de leurs biens, le 12ième jour de décembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour de janvier 1980, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau de C.A. Michaud syndic, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 13 décembre 1979
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6
Tél: 384-8650

AVIS
Prenez avis que M. Michel Naud voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours. Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication 19 décembre 1979
2ième publication 20 décembre 1979
3ième publication 21 décembre 1979
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 20/ est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

Salle à manger 9 morceaux, style ancien. Magnifique sofa et chaise sculptée, tapis oriental 9 X 12, orgue "Baldwin", tables consoles sculptées, 739-9448, 481-3431 22-12-79

ANTIQUITÉS

MEUBLES EN PIN: armoires, buffet 2-corps, armoirettes, coffres, commodes, lave-mains, tables, chaises, vaisselier, table-réfectoire 9', divers. 659-2651. 22-12-79

ACHETONS, rénovons et vendons baignoires antiques. Monsieur Baignoire 336-1133. 20-12-79

APPARTEMENTS A LOUER

N.D.G., grand app. luxueux, ensoleillé, pour couple d'un certain âge, personnes responsables. Aucun animal. Libre immédiatement. Inf. entre 1h et 6h, 488-4347. 21-12-79

Appartement à louer dans le Vieux Montréal, sur la rue St-Paul. Vaste et charmant. Pour informations: 845-9068 le jour. 845-4991 le soir. 22-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

GRAND 2½ à sous-louer, 1er janvier, 3 minutes à pied du centre d'achats. Terrain de tennis, pentes de ski. $282.00 761-4278. 3-1-80

ÉDOUARD MONTPETIT, grand 3½ chauffé. $260 propre. Poêle-réfrigérateur, fournis. 842-0809 738-7998. 21-12-79

Grand 4½, semi sous-sol, pièces fermées, éclairé, repeint, cuisinière-réfrigérateur. Occupation immédiate. $215.00 739-2913. 3-1-80

AUTOS À VENDRE

SAAB, TURBO, 1978, 20,000 kilomètres, état neuf. Balance de garantie. $10,500. Jour: (418) 694-5534. Soir: (418) 524-3812. 20-12-79

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET CAPRICE CLASSIC, 1978, 36,000 km, intérieur de luxe, radio AM-FM stéréo, pneus radiaux, état impeccable. Cause: auto fournie. Appeler le soir à 659-5883. 31-12-79

Pontiac LeMans '75, V-8, 350, très bon état, prix à discuter, 484-0532 22-12-79

BUREAUX À LOUER

GRATUITEMENT. Aux locataires de bureaux, nous vous ferons parvenir sur demande, une étude de marché, sur les prix et conditions de location à Montréal en 1980. Appeler 861-8395 ou écrire à: Immeubles G.C. Gagnon Inc., 440 Dorchester o., suite 300, Mtl. "Courtier licencié". 20-12-79

CHALETS À LOUER

2 CHALETS de ski, tout équipés, chauffage électrique, 220. Près Mont Orford. Ski alpin, ski de fond, Chemin de Sève, route 111. 1-297-3049, 1-297-3550. 22-12-79

LAURENTIDES, près des pentes de ski. 7 pièces, entièrement équipé. A la semaine ou pour la saison. Jour: 933-4335. 20-12-79

CONDOMINIUM

VIEUX MONTRÉAL, grand, 2 chambres à coucher, nouvellement rénové. Air climatisé. 845-1207, 288-0628. 20-12-79

DEMANDES D'EMPLOI

JE RÉDIGE ET CORRIGE TOUS GENRES DE TEXTES. 279-8889. 22-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE CONSEILLER en déménagements vous souhaite à l'occasion des Fêtes, un Joyeux Noël et une bonne nouvelle année à tous. Demandez Jean-Paul 670-7729. 2-1-80

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026, 17-1-80

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX À VENDRE

A BAS PRIX, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463, 845-0113. Richard. J.N.O.

Plus on marche mieux ça marche.
PARTICIPaction
Marchez. Dès aujourd'hui.

LE BRIDGE

Les impasses sont souvent bénéfiques

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

	Nord	
	♠ A-8-6 ♥ R-6-4-2 ♦ A-D-V-5-3 ♣ R	
Ouest ♠ R-9 ♥ D-10-8 ♦ R-9-7 ♣ D-V-10-7-2		**Est** ♠ 7-3 ♥ A-V-9 ♦ 8-6-4 ♣ 9-8-6-5-3
	Sud ♠ D-V-10-5-4-2 ♥ 7-5-3 ♦ 10-2 ♣ A-4	

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♦	passe	1 ♠	passe
2 ♥	passe	2 ♠	passe
3 ♠	passe	4 ♠	passe

Entame: la Dame de trèfle par Ouest.

Les impasses sont bénéfiques. Cet adage cadre mal à côté de l'autre que l'on entend souvent, qu'elles sont des suicides. Elles sont bénéfiques, oui, lorsque le jeu se prête à leur emploi et que le joueur sait quand, comment et pourquoi les employer.

Il est souvent dit que dans le monde du bridge avancé les gageurs sont toujours poussés à la limite de la valeur des mains. Dans une grande majorité des cas la réalisation des contrats surpasse la force des cartes; elle dépend de l'emploi judicieux du traitement des jeux.

Jouons vite et mal cette main, comme très peu de gens l'aurait jouée, sans doute. Le Roi solitaire de trèfle s'empare de la Dame, carte d'entame du joueur Ouest. Quelle belle entame: la main ne présente aucune perdante dans cette couleur. Jouons la deuxième carte avec hésitation car il est malheureux que la main ne soit pas chez Sud. L'As de pique est joué et ensuite un petit pique et, oh malheur! Ouest se saisit de la main et joue sa Dame de coeur et 3 levées sont faites dans cette couleur. Down one! Messieurs les anglais n'ont pourtant pas tiré les premiers!

Au bridge, lorsque la première carte est jouée et que le mort s'étale le joueur déclarant doit toujours se ressaisir (devenir maître de soi: Larousse) et fabriquer un plan de jeu rationnel, le plus apte à l'obtention du contrat. En face de cette donne, il faut jouer lentement et bien et découvrir et voir tout de suite, avec le jeu de la Dame de trèfle, que la couleur coeur du Nord est des plus vulnérables et qu'il ne faut absolument pas que le joueur Ouest prenne la main et joue vers ce coeur, cette faiblesse, ce Roi non protégé.

Le déclarant avisé jouant Sud voit très clair; il s'empare de la main en prenant le Roi de son partenaire avec son As. L'impasse en atout doit être prise par Sud et si au pis aller, la main va à Est, le Roi de coeur ne sera pas en danger. La Dame de pique est couverte par le Roi, l'As est joué et un petit pique vers le Valet et les adversaires n'ont plus d'atout. Le mort conserve 1 troisième pique pour couper le 4 de trèfle perdant, mais ceci en temps et lieu.

Le déclarant joue alors le 10 de carreau; Ouest ne couvre pas. Un autre carreau est joué le Valet s'en empare et 5 carreaux sont gagnés sur lesquels les 3 coeurs de Sud sont défaussés et 13 levées sont faites. Haussons les épaules et réfléchissons au fait que toute main de bridge doit être jouée selon la technique ou la stratégie qui lui convient. En face de la première carte, il faut faire un plan et découvrir cette stratégie. C'est ce que font les experts. Leurs succès sont obtenus avec les mêmes cartes que détiennent les gens qui les entourent.

OFFRES D'EMPLOIS

L'Office de la construction du Québec est actuellement à la recherche d'une

Secrétaire légale

pour son service du Contentieux qui possède les qualifications suivantes:
- avoir complété avec succès un cours de secrétariat légale et avoir 2 ans d'expérience légale;
- avoir une excellente connaissance de la dactylographie et de la sténographie.

Rémunération: $225,55 par semaine.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 janvier 1980 au:

OCQ
Service des Ressources humaines
Office de la construction du Québec
3530 ouest, rue Jean-Talon
Montréal, Qué.
H3R 2G3
20-12-79

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES BI-CULTURELS
CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET DES JUIFS - TORONTO

Description du poste
Sous l'autorité du Directeur du Programme, le Coordonnateur des Programmes bi-culturels est responsable du développement, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes bi-culturels du Conseil, tout particulièrement en ce qui a trait au programme d'échange culturel.
Qualités requises
Le candidat à ce poste doit posséder une certaine expérience et des aptitudes en administration, des qualités d'organisation, une sensibilité aux différences culturelles entre anglophones et francophones et, bien entendu, il doit être parfaitement bilingue.
Salaire approximatif: $18,000.
Prière de faire parvenir vos résumés avant le 4 janvier 1980 à l'adresse suivante:
Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs
49 rue Front
2ième étage
Toronto, Ont.
M5E 1B3
20-12-79

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

REZ DE CHAUSSÉE, nouvellement rénové. Vieux Montréal. Finition selon les besoins du locataire. Pour le 1er février '80. 845-1207, 288-0628. 20-12-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ACHÈTE
PIANOS ET ORGUES,
DE TOUTES CONDITIONS.
722-8741
387-5882
22-12-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUE "LOWRAY'S CITATION THEATRE", 24 pédales. Valeur $10,000. pour $5,000. Garantie complète. 722-8741, 387-5882. 22-12-79

LIVRES

3 COLLECTIONS Quillet de luxe. Encyclopédie Autodidactique, 4 volumes. Les Grands Classiques Français, 10 volumes. Histoire Générale de l'Art, 2 volumes. Comme neufs. 526-2985. 20-12-79

LOGEMENTS À LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX, 4½ chauffé, tranquille, disponible janvier, possibilité de sous-location, après 6 heures. 331-1645. 20-12-79

GRAND LOGEMENT 5½ à sous-louer, bas, libre immédiatement, complètement meublé ou non. Coin Décarie et Queen Mary. Résidentiel, économique et confortable 1-562-2210 21-12-79

LONGUEUIL, 3½, demi sous-sol chauffé, poêle-réfrigérateur, buanderie. Près services. Résidentiel. $180.00 tout compris, 468-4217. 22-12-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 22-12-79

Luxueux bas de duplex, C.D.N., 5 chambres à coucher, salle familiale, salle de lavage, garage, 3 salles de bain. Libre 1er janvier. Sous-location. $700. chauffé. 866-7997. 737-0332 ou 341-4567, le soir. 24-12-79

MOIS GRATUIT POUR LOCATAIRES. OCCUPATION IMMÉDIATE. Rue Leclair, près Adam. 6½ $135.00. 2ième étage, non-chauffé. Aussi disponible: Notre-Dame ouest. 4½ bas $145.00, moderne, avec cour. Bien-Être social accepté. Enfants bienvenu! 277-6174. 3-1-80

PRÈS OUTREMONT, rue Goyer, haut de duplex, 6½ pièces, chauffé, garage, $375. 739-8605 - 737-4612. 24-12-79

ST-LAMBERT, meublé, (vaisselle, literie) 5 grandes pièces, cour et jardin. Du 1er janvier au 1er septembre 80 (négociable). Non chauffé. 672-6854. 20-12-79

$95.00/mois. 3½ sous-location. Dès janvier '80. Rue Dézéry, face au parc, près du métro Préfontaine. Fournaise à l'huile. 666-1620. 526-0768 le soir. 21-12-79

MAISONS À LOUER

MAISON de pierre, datant 1820, 7½ pièces. Entièrement restaurée, meublée ou non. Bord lac St-Louis. 5 minutes de Montréal 692-2809. 20-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

PERSONNE BILINGUE, pour travail général de bureau. Dactylo - classement - paye, etc... Secteur Outremont. 844-2521. 20-12-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
CARIGNAN. Bungalow "custom-built", imposant foyer dans salon et salle à manger, cuisine avec îlôt et Jennair, grande chambre des maîtres, terrain 23,680 pi. ca., taxes peu élevées. MLS. **Colette Sirard 672-0235, 678-6285.**
20-12-79
COURTIER

Trust National

ST-LAMBERT: Magnifique propriété de pierre et brique. Très beau secteur, terrain exceptionnellement grand, clôturé et paysagé. Foyer de pierre. EXCL. **Hélène Comtois 326-8102, 655-6567.**
TRUST NATIONAL
Courtier
20-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, co-propriété 3 et 5 logements, idéal pour propriétaire occupant. Prix de $69,000. à $92,000. C. Bélisle ou C. Boisjoly 729-3221, entre 9h et 17h. Durette Courtier. 20-12-79

N.D.G., cottage en brique, nouvellement décoré et rénové, boiseries en chêne et pin noueux. Sous-sol fini, 3 chambres à coucher, 2 foyer, 2 garages. Prix demandé: $90,000.00. Pas d'agent. 486-6357 ou 875-2040. 20-12-79

CARRÉ ST-LOUIS, rue Laval, 5 pièces, cottage rénové + logement 5½ dans demi sous-sol. Avec cour. Libre immédiatement. $40,000.00. Chauffage électrique. Bon pour résidence ou maison de chambre. 277-6174. 27-12-79

OUTREMONT - belle maison familiale - 9 pièces - 4+1 c.c. - salle de jeu - jardin. JEAN DROUAULT 733-9753 - 739-3265 TRUST GÉNÉRAL COURTIER. 20-12-79

OUTREMONT, Pratt et Ducharme, cottage 4 c.c., sous-sol, toilette sur 3 étages, garage. Guy Martineau, 737-8163 IMMEUBLES A. TREMBLAY, courtier. 735-5588. 20-12-79

RICHELIEU: prenez la relève de ce propriétaire méticuleux, taxes minimes, prix $48,900. mls JEANNINE BÉLANGER 658-1107, 658-0628. LE PERMANENT - COURTIER 20-1-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

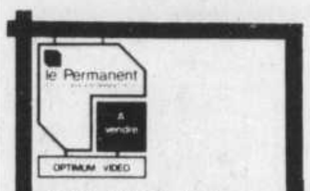

BROSSARD: dans secteur de choix, propriété sans pareil, 13 spacieux appartements, sous-sol fini, foyer, bureau avec accès extérieur, idéal pour professionnels. **Santarelli 465-2000.**
20-12-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ABRI FISCAL
124 logements, tous loués. Classe 31. Directement du propriétaire. Pas d'agent.
731-9611 le jour.
465-6403 le soir.
21-12-79

CATÉGORIE 32 — 10% — disparaît en 1980, c'est votre dernière chance d'acheter. J'ai ce qu'il vous faut, André Bernier 337-4641. FIDUCIE DU QUÉBEC, courtier. 20-12-79

PARC EXTENSION, boulevard l'Acadie en face de ville Mont-Royal. 2 étages, 5 logements. Chauffage au gaz. $59,000. Grande cave avec cour. Nouveaux balcons et nouvelle tourelle. Logement disponible pour acheteur. 277-6174. 27-12-79

REMBOURRAGE

LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 22-12-79

SERVICES DIVERS

Modèles informatisés
Évaluation économique (coûts/bénéfices)
planification financière (plan quinquennal)
Conçus pour une gestion **EFFICACE, RAPIDE et ÉCONOMIQUE** d'entreprises.
Outils indispensables pour professionnels oeuvrant en finance, économique et évaluation des projets d'investissement.
Disponible pour la première fois au Québec, avec instructions complètes pour opérations immédiates.
EXPERTISES EN INFORMATIQUE NON-REQUISES.
Pour brochures et informations, faire parvenir votre nom, adresse et numéro de téléphone à:
S.E.R.E.P. (Société d'étude de rentabilité et de planification)
C.P. 62 Succ. A
Longueuil, Québec.
J4H 3W2
674-7126.
20-12-79

SERVICES DIVERS

ARTISTE PÈRE NOËL: j'irais dans vos foyers à Noël. 527-6068 ou 527-6773 22-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Le Club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond
suite 820 H3G 1W7
J.N.O.

ÊTRE DEUX
Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3673 (24 h.)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest
Suite 108, Montréal. 21-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

JEAN-PAUL RIOPELLE, portefeuille complet de 16 gravures et poèmes. Hommage à Nelligan, valeur de $6,400. prix demandé $4,000. Tél.: 733-9452 20-12-79

TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditons faciles. 1-514-297-3163. J.N.O.

VOYAGES

LES PETITES ANTILLES en voilier Ketch 43 pieds. Luxueusement équipé. $950-personne - 2 semaines. (Groupe de 4). Incluant repas-skipter - et hôtesse. Disponible à partir du 23 décembre. Jour: 336-7614 ou 351-1000. Soir: 332-2257. 27-12-79

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $149. Londres $259. Bruxelles $432. Paris $299. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US, Bruxelles $207 US. - Forfait luxe: Colombie 1 semaine $449 US. - Croisière - avion 7 jours $600 US. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 14768840-0435 J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

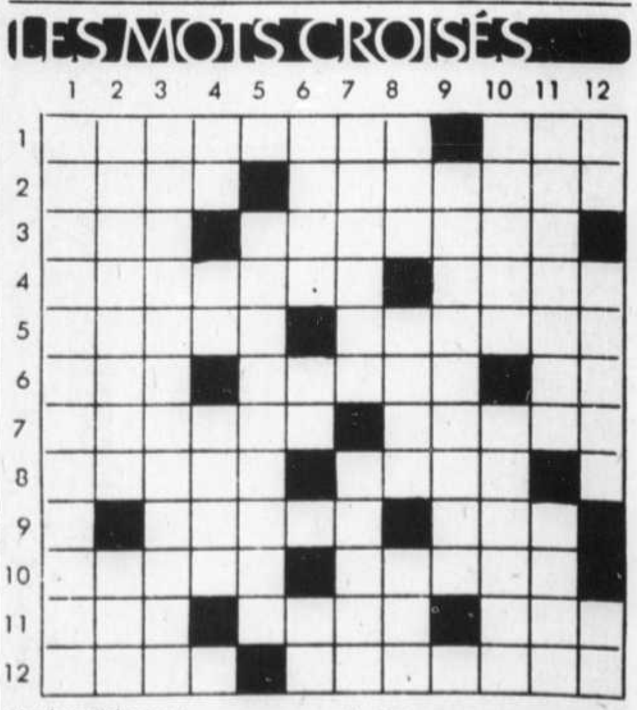

Horizontalement
1—Les os. — Fait quelque chose.
2—Viande rôtie. — Conforme à l'ordre de la nature.
3—Difficile à entamer. — Faire le pirate.
4—Ombre épaisse. — En outre, de plus.
5—Nom usuel du salpêtre. — Endure.
6—Venue au monde. — Suppression d'une partie des aliments. — Or.
7—Tirer une conséquence. — Substance qui recouvre la couronne des dents.
8—Imbibé d'une substance colorante. — Palmier.
9—Aussitôt. — Aucun, pas un.
10—Celui qui professe des opinions extrêmes. — Urticacée couverte de poils.
11—Chemin de ville. — Mammifère ruminant de la Cordillère des Andes. Roche poreuse légère.
12—Située. — Partie du harnais.

Verticalement
1—Qui ordonnent.
2—Récipient pour servir la soupe. — Pronom personnel.
3—Qui connaissent la stratégie.
4—Du verbe avoir. — Chrome. — Joindre.
5—Ce qui sert à s'élever. —
6—Joignit. — Iridium. — Astate.
7—Pénurie. — Particule d'un élément chimique qui forme la plus petite quantité pouvant se combiner. —
8—Septième lettre grecque. + Enlever. — Rongeur.
9—De façon utile. —
10—Os de certains poissons. — Qualité de ce qui est aigu.
11—Administrerai. — À eux.
12—Lui. — Tas de foin. — Fer.

Solution d'hier

L'OLP pressée à la fois par l'Iran et la Libye

BEYROUTH (Reuter) — L'arrivée à Damas du premier contingent de volontaires iraniens désireux de combattre aux côtés des fedayin au Sud-Liban crée de nouveaux problèmes au sein de la résistance palestinienne, déjà secouée par l'hostilité déclarée, ces derniers jours, des autorités libyennes.

Un premier groupe de 42 volontaires iraniens, dont huit femmes, est arrivé hier matin à Damas où il a été dirigé vers un camp d'entrainement palestinien. Un porte-parole du groupe a indiqué que 650 autres Iraniens arriveraient bientôt dans la capitale syrienne.

De source diplomatique occidentale, on souligne que l'Organisation de libération de la Palestine, soucieuse d'obtenir une reconnaissance internationale, a réagi fraîchement à l'annonce de cet afflux de volontaires.

« Au moment où les Palestiniens ont réussi une percée diplomatique en Europe et commencent à obtenir un soutien dans le monde occidental, en particulier des Noirs américains, l'initiative iranienne vient leur mettre des bâtons dans les roues(...) et Begin ne va pas laisser passer une telle occasion de faire savoir que c'est ce qui arrive quand on commence à parler à ceux qu'il appelle des terroristes », commentait hier un diplomate occidental.

De source proche des Nations unies, on estime que l'arrivée des volontaires au Sud-Liban envenimerait le conflit car Israël ne tolérerait pas cette présence. Inquiètes, de nombreuses familles ont déjà quitté le centre et l'ouest de la région pour se réfugier à Saïda.

Le chef des milices chrétiennes, le « commandant » Saad Haddad, a annoncé que 300 volontaires avaient déjà pris position dans le sud. Mais le correspondant de Reuter dans la région, Nasih Mustafa, n'a vu aucune trace des Iraniens au cours d'une visite hier dans les secteurs où, selon le « commandant » Haddad, ils sont stationnés.

Quoi qu'il en soit, les milices chrétiennes ont été mises en état d'alerte maximum et la chasse israélienne a survolé à plusieurs reprises la région dans la journée.

Bien que M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., ait été le premier dirigeant arabe à se rendre à Téhéran après le renversement du chah et qu'il se soit alors déclaré favorable à une aide iranienne face à Israël, on ne cache pas en privé, de source palestinienne, que cette aide pose de sérieux problèmes à la résistance déjà aux prises avec la Libye.

Cependant, de source arabe informée, on estime que la venue des volontaires pourrait permettre aux Palestiniens de faire pression sur le gouvernement libanais qui souhaite obtenir le retrait des fedayin de l'ensemble du Sud-Liban. Car, comme le déclarait récemment M. Farouk Khaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., un retrait de cette région « signifierait actuellement la fin de la révolution palestinienne ».

La Libye a franchi un nouveau degré dans l'escalade qui l'oppose ouvertement, depuis quelques jours, à la direction de l'O.L.P. En effet, deux responsables palestiniens en Libye ont été arrêtés à Beida, dans l'est du pays, annonçait-on hier de source palestinienne à Beyrouth.

Le week-end dernier, le bureau de l'O.L.P. à Benghazi a été fermé et ses trois délégués expulsés. Une semaine plus tôt, le colonel Khaddafi avait expulsé le représentant de l'organisation palestinienne à Tripoli.

En fait, le président Khaddafi attise le feu entre les tendances dures et modérées de la centrale palestinienne. Il reproche à la direction de la résistance d'être trop « molle » et l'accuse de « brader » la cause palestinienne parce qu'elle favorise actuellement les initiatives diplomatiques au détriment des opérations militaires.

L'agence palestinienne Wafa, qui a qualifié le dirigeant libyen de « colonel fou », estime de son côté qu'il essaie de « poignarder la résistance dans le dos » au moment où elle doit faire face à une « agression israélienne accrue » après l'assassinat de deux responsables palestiniens à Nicosie, samedi soir.

Le meurtre de deux hommes témoigne du sentiment anti-soviétique à Kaboul

ISLAMABAD (d'après Reuter et AFP) — Deux Soviétiques ont été tués la semaine dernière à Kaboul en faisant du tourisme sans escorte dans le quartier du vieux bazar de la ville, déclarent des voyageurs arrivés hier au Pakistan.

Ils ont été victimes du vif sentiment anti-soviétique né de l'appui ouvert accordé par l'URSS au gouvernement de Kaboul.

C'était le premier attentat contre des Soviétiques depuis que le président Hafizullah Amin est arrivé au pouvoir en Afghanistan à la faveur d'une révolution de palais qui a renversé le président Noor Mohammad Tarakki, le 14 septembre.

Au début de cette année, une centaine de Soviétiques ont été tués pendant des soulèvements à Hérat et à Jalalabad et une attaque contre un groupe de touristes visitant un sanctuaire musulman à Kandahar.

Selon les voyageurs, qui citent des diplomates en poste en Afghanistan, il est permis de penser que la présence soviétique s'est accrue dans la capitale afghane. Mais on ne saurait parler d'entrée massive de troupes soviétiques dans le pays.

Le nombre des hélicoptères militaires soviétiques s'est accru à l'aéroport de Kaboul, ainsi que les livraisons d'armes de Moscou, ont déclaré les voyageurs. Cette évolution coïncide avec l'offensive du président Amin contre les insurgés tribaux qui veulent renverser le gouvernement.

De son côté, le porte-parole du département d'État à Washington, M. Tom Reston, a déclaré hier que des renforts militaires soviétiques incluant des troupes de combat, continuent à être acheminés en Afghanistan. Il a ajouté que la présence militaire soviétique dans ce pays dépasse maintenant 5,000 hommes, dont plus d'un millier sont équipés pour le combat.

La chaîne de télévision ABC avait rapporté lundi soir que les effectifs soviétiques en Afghanistan atteignaient 10 à 20,000 hommes et que Moscou semblait se préparer dans ce pays à une intervention du type de celle de la Tchécoslovaquie. M. Reston a estimé que ces chiffres étaient exagérés. Il n'a par ailleurs pas voulu se prononcer sur les objectifs poursuivis par l'URSS.

Au cours de ces dernières semaines, les États-Unis ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes au gouvernement soviétique face à ce renforcement militaire. Leur dernière intervention connue est celle du secrétaire d'État adjoint, M. Warren Christopher, qui avait convoqué le 11 décembre, en l'absence de M. Anatoly Dobrynine, en consultation à Moscou, le chargé d'affaires soviétique à Washington M. Vlatinnen Vasev.

Au département d'État, on indique que les renforts soviétiques arrivent par voie aérienne sur l'aéroport de Bagram, situé non loin de Kaboul.

La situation en Afghanistan est suivie de très près à Washington où l'on craint que, dans le contexte de la crise iranienne et des récentes manifestations d'anti-américanisme dans le monde arabe, le renforcement de la présence soviétique dans ce pays ne soit un facteur supplémentaire de déstabilisation de la région.

centre des arts visuels

SESSION D'HIVER

Débute la semaine du 7 janvier

Cours du jour et du soir

Céramique
façonnage, tournage, glaçures, sculpture.

Textiles
batik, courtepointe, dentelle, impression sur tissus, katazome, macramé, tissage fonctionnel, tissage haute lisse

Perception visuelle
aquarelle, calligraphie, dessin, dessin libre, histoire de l'art, peinture, portrait.

Cours pour enfants (3 à 14 ans)
jeu et argile, art et argile, dessin, peinture, découverte du Musée des beaux Arts découverte des textiles céramique.

Autres
bijouterie, décoration intérieure, vitrail.

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE!
488-9558
350 avenue Victoria
Montréal H3Z 2N4

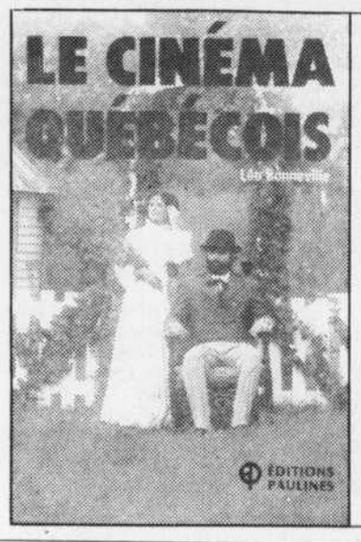

Léo Bonneville
LE CINÉMA QUÉBÉCOIS
Coll. Communication et mass média # 2 * Format: 12,7 x 19,3 cm.
* 784 p. * 200 photographies * $29.95.
Qui dit mieux que les cinéastes québécois pouvaient parler d'une façon pertinente du cinéma québécois? C'est à leur donner la parole que s'emploie ici l'auteur. Mais il a soin d'ajouter, pour chacun des trente réalisateurs, une notice biographique, la filmographie complète, une bibliographie ainsi qu'un aperçu critique personnel. L'ensemble est illustré de plus de deux cents photographies et constitue un document unique sur le cinéma québécois.
ÉDITIONS PAULINES
En vente chez votre libraire habituel ou bien adresser votre commande à
3965 est. boul. Henri-Bourassa. Montréal. Qué. H1H 1L1
Tél. 322-7341

Air Canada a un cadeau pour vous!

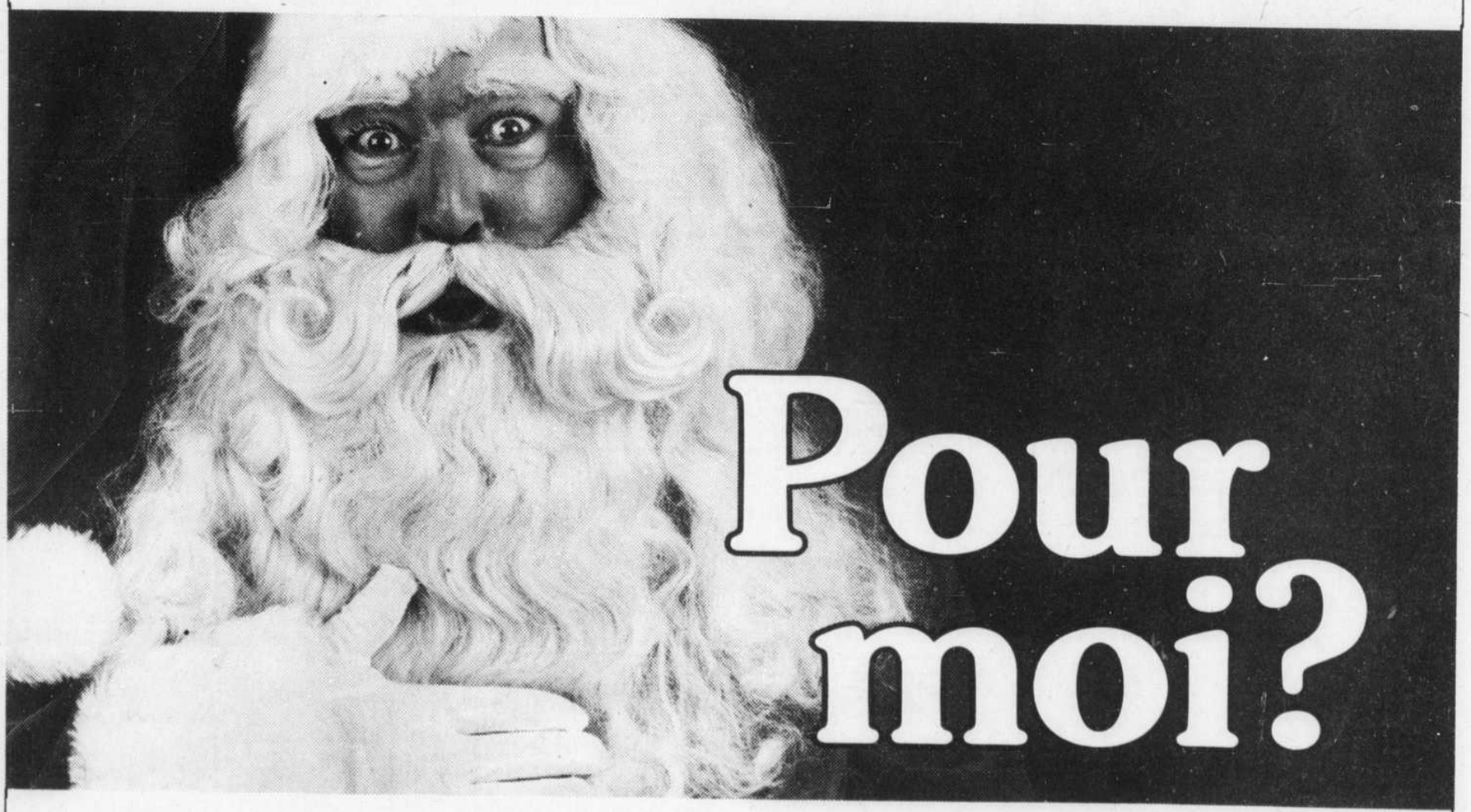

Pour moi?

L'Europe et le Canada

Une première: l'Europe à un prix-cadeau
Jamais l'Europe ne vous aura été offerte à un aussi bon prix. Profitez-en pour aller faire du ski ou visiter la parenté! Voyez ce que cela donne, aller-retour de Mirabel.

Paris, $299/Londres, $259

Les conditions de réservation et d'achat
Pour Paris, la vente s'applique aux vols du mardi au jeudi. Il faut réserver au moins 30 jours à l'avance et régler le solde au plus tard 7 jours après la réservation. Le séjour minimum, en excluant le jour du départ, est de 7 jours; tous les retours doivent être effectués avant le 14 mars 1980. Taxe de transport aérien en sus; tarifs sujets à l'approbation du gouvernement. Hâtez-vous de réserver, car le nombre de sièges est limité.

À noter: cette vente de tarifs est également offerte au départ de Londres, aux mêmes conditions. Informez-en vos parents et amis de là-bas. Ils trouveront tous les renseignements en communiquant avec Air Canada/Londres.

Une vente de tarifs incroyable jusqu'à
70%*
de réduction pour les départs entre le 14 janvier et le 29 février 1980.
*basé sur les tarifs réguliers en vigueur le 1er janvier 1980

Profitez de cette vente de tarifs pour visiter des parents et amis. Si vous désirez faire du ski, informez-vous des circuits Skifari. Mais hâtez-vous de réserver car le nombre de sièges est limité.

Offrez-vous une ville canadienne à bon prix
Cette vente est également valable vers toutes les destinations canadiennes desservies par Air Canada. En voici trois exemples, aller-retour de Dorval.

Vancouver, $209/ Winnipeg, $129/Moncton, $72

Les conditions de réservation et d'achat pour une destination située à 1 000 m et plus
Réservation au moins 30 jours à l'avance et règlement du solde au plus tard 7 jours après la réservation. Séjour minimum, en excluant le jour du départ, de 7 jours; séjour maximum, 30 jours. Tous les retours doivent être effectués avant le 14 mars 1980. Prix forfaitaire de $99 pour un enfant de 2 à 5 ans accompagné. Taxe de transport aérien en sus; tarifs sujets à l'approbation du gouvernement.

Pour une destination située à moins de 1 000 m
Les mêmes conditions que celles ci-haut mentionnées sauf: réservation au moins 7 jours à l'avance; séjour minimum de 3 jours. Par contre si vous partez un vendredi ou un samedi, il vous est possible de revenir dès le dimanche. Prix forfaitaire de $89, ou moins selon le tarif applicable, pour un enfant de 2 à 5 ans accompagné.

Pour vous et pour tous ceux que vous aimez.

Communiquez avec votre agent de voyage ou avec Air Canada au 931-8261 entre 18h et 23h du lundi au vendredi et entre 9h et 23h le samedi et le dimanche.

Détenteur d'un permis du Québec
AIR CANADA

Cette voix qui a bouleversé le monde

Une biographie de Piaf remarquable par le sérieux de la documentation, par l'abondance des photos, souvent inédites, par une approche délicate et sans complaisance d'une femme qui n'était vraiment heureuse que lorsqu'elle chantait.

Éditions Ramsay
En vente dans toutes les librairies
$22.00